DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12815 – 4,50 F | Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : André Fontaine | – VENDREDI 11 AVRIL 1986

LA POLITIQUE DE LA MAJORITÉ APRÈS LE SCRUTIN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (292 VOIX CONTRE 285)

Continuité diplomatique

« C'est un bien grand avantage que de n'avoir rien fait, disait Talleyrand, mais il ne faut pas en abuser. » Tout bénéficiaire d'une « alternance » peut avoir la tentation de dénigrer l'héritage de son prédécesseur, au risque de lasser. S'agissant de la politique étrangère, telle qu'il l'a évoquée dans son discours du mercredi 9 avril à l'Assemblée nationale, grâces soient rendues à M. Chirac : il s'est gardé, dans l'ensemble, d'épiloguer sur l'action de l'équipe sortante, y compris à propos de deux dossiers délicats (et même, pour l'un d'eux, dramatique) dont son ministre des affaires étrangères, M. Raimond, a désormais la charge : ceux des otages du Liban et des faux époux Turenge.

Dans le premier cas, il est vrai, l'actualité s'était chargée de rappeler au nouveau gouvernement et à son chef la permanence et la difficulté du problème (tout comme de nouveaux attentats avaient « salué » la nomination de M. Chirac à Matignon) : le matin même, on apprenait la disparition à Beyrouth d'un enseignant français, M. Michel Brian, dont tout porte à croire qu'il a été enlevé. (Lire page 2.)

Outre la réaffirmation traditionnelle de l'intérêt de la France pour le Proche-Orient et de son soutien tant au « droit d'Israël à l'existence et à la sécurité » qu'aux droits des Palestiniens, on aura tout de même remarqué un hommage à l'Iran, « grand pays à l'égard duquel la France n'éprouve aucune hostilité » en dépit de son soutien à l'Irak. Et pays pour lequel s'est envolée mercredi une délégation française de haut rang, conduite par le secrétaire général du Quai d'Orsay, M. Ross, pour tenter d'apurer le contentieux Téhéran-Paris. Apparemment, le gouvernement n'exclut pas de jouer la carte iranienne dans l'affaire des otages, en espérant avoir plus de succès que son prédécesseur. Mais sans pouvoir « faire aucun pronostic », a reconnu M. Chirac.

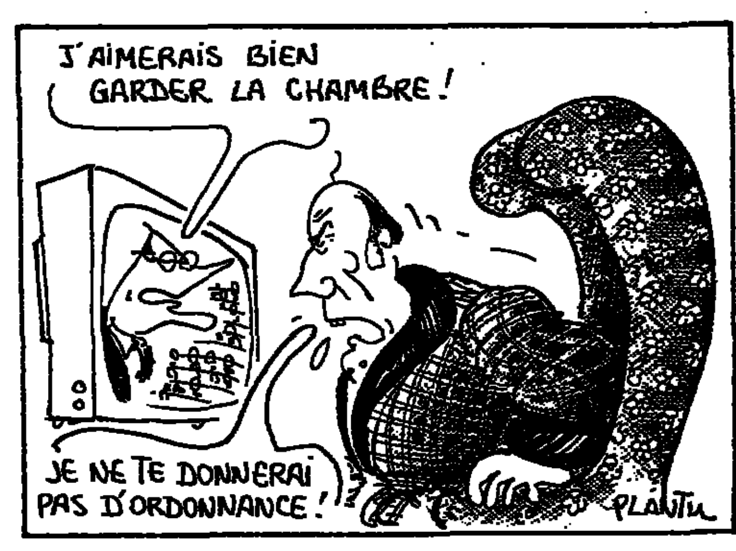
Le premier ministre s'est montré plus optimiste pour les deux Français qui, dans des conditions il est vrai fort différentes, sont emprisonnés en Nouvelle-Zélande. Là aussi, il s'est voulu à la fois conciliant à l'égard de cet ancien « frère d'armes durant les deux guerres mondiales » et discret envers l'action du précédent gouvernement. La première réaction de M. Lange à son discours paraît encourageante.

Même si l'accent a été mis, davantage que dans le passé, sur l'orientation résolument « francophone » de la politique de coopération avec le tiers-monde et sur la défense des intérêts français dans le cadre communautaire, la partie de l'intervention de M. Chirac consacrée à l'étranger aura semblé, au total, résolument cohabitationniste. Qu'il s'agisse de l'initiative de défense stratégique américaine, évoquée en termes circonspects qui confirment l'évolution de la droite française à son sujet, ou des relations avec Moscou et avec les autres capitales de l'Est – un brevet de gaullisme a même été implicitement décerné par M. Chirac à M. Mitterrand, – on ne voit guère que la politique extérieure puisse donner lieu, dans les mois qui viennent, à de réelles divergences de fond entre le gouvernement et l'Elysée.

La droite classique au complet a voté la confiance à M. Chirac

M. Chirac a obtenu, le jeudi 10 avril, la confiance de l'Assemblée nationale par 292 voix contre 285. Le premier ministre considère comme un « faux problème » le conflit né du refus de M. Mitterrand de signer les ordonnances sur la privatisation des entreprises nationalisées avant 1981. Le Parlement, remarque-t-il, pourra, si le conflit va jusqu'à son terme, être saisi par la voie législative ordinaire. M. Mitterrand considère que les sociétés nationalisées à la Libération appartiennent, compte tenu du temps écoulé, au patrimoine national, et qu'il n'y a pas plus d'urgence à les verser au secteur privé que pendant le septennat précédent.

Au cours du conseil des ministres de mercredi, M. Balladur a appelé les ministres concernés à la plus parfaite « rigueur morale » lors de la cession financière des entreprises nationales. M. Mitterrand souhaite que soient respectés, en la matière, les mêmes critères que lors du passage du privé au public en 1982.



Entre l'Elysée et l'UDF

« Fichu métier » : M. Mitterrand avait bien raison de s'en plaindre, à l'époque où M. Chirac formait son gouvernement. Le premier ministre et le président de la République ont encore eu quelque motif à soupirer, et singulièrement le mercredi 9 avril, tant la journée fut rude pour l'un et l'autre.

Fichue journée pour M. Chirac, bien que, au bout du compte, il ait obtenu, un peu avant l'aube de ce jeudi, l'essentiel, c'est-à-dire la confiance de sa majorité. Avec une voix de mieux (292) que sa majorité théorique (291), soit trois de plus que la majorité absolue (289) requise en pareille circonstance. Mais le premier ministre était arrivé à l'Assemblée nationale avec, dans la tête, un embarras supplémentaire, comme si la performance qu'il devait accomplir devant les députés n'était pas suffisamment difficile.

Au conseil des ministres, M. Mitterrand l'avait soumis à une sorte de parcours du combattant en semant sur la route du gouvernement de multiples embûches. Le chef de l'Etat refusera de signer les ordonnances qui concerneraient la privatisation d'entreprises nationalisées avant 1981, c'est-à-dire avant la Libération : celles qui transgresseraient les règles d'évaluation financière admises lors du passage du secteur privé au secteur public ; celles qui entraîneraient des mesures contraires à la démocratisation du secteur public.

Pour faire bonne mesure, M. Mitterrand avait ajouté un souhait : que soient rendus publics les avis de la commission des sages chargée de surveiller le découpage des circonscriptions entrepris dans la perspective du retour au scrutin majoritaire pour les élections législatives. D'ordinaire si discret et si compréhensif envers les difficultés de la charge du premier ministre, le président de la République devenait trublion.

« Fichu métier » pour MM. Chirac et Mitterrand, superbe journée pour qui n'est pas acteur. L'affaire des ordonnances et le débat de confiance éclairent, en effet, la partie qui se joue entre cohabitationnistes et celle qui s'engage entre partenaires de la majorité.

M. Chirac avait cru bien faire. Il était donc ravi. Usant du balancement circonspect cher aux étudiants de l'ENA, il s'était attaché à plaire à la fois aux modérés et aux durs de son camp.

Aux modérés, il a offert un programme économique et social marqué par la prudence de M. Séguin, et plus pragmatique que ne le laissait prévoir sa campagne électorale, sinon dans les objectifs du moins dans le rythme prévu pour leur application.

JEAN-MARIE COLOMBANI et JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 13.)

Entre les principes et la prudence

Détermination dans l'évocation des principes, prudence dans l'action. Tel est le slalom que doit pratiquer M. Jacques Chirac compte tenu de l'étroitesse de sa majorité et des incertitudes qui pèsent sur les échéances présidentielles.

On pouvait se demander, depuis bientôt un mois que le premier ministre est à l'ouvrage, si la temporisation n'allait pas l'emporter. La dévaluation du week-end a apporté une première réponse : elle était implicite dans le programme du nouveau gouvernement.

Le discours de politique générale du premier ministre est venu confirmer cette impression : le programme sera appliqué. Mais la privatisation des entreprises et des banques nationalisées montre bien la manière d'agir. Sans doute M. Chirac affirme-t-il : *« la liste des entreprises qui pourront être dénationalisées dans les cinq années sera clairement indiquée. Elle comportera toutes les entreprises du secteur concurrentiel, quelle que soit, cela va de soi, la date de leur nationalisation »*. Et il a ajouté, quelques heures plus tard : *« Si l'on trouve que l'État n'a pas à faire certaines choses, cela n'a pas de sens de trier entre les nationalisées d'avant et d'après 1982 »*, répondant ainsi sans détour au président de la République, qui avait dit qu'il ne signerait pas d'ordonnances portant sur le principe et les modalités de la privatisation d'entreprises nationalisées avant 1981.

Toutefois, M. Chirac se gardera bien d'aller à l'abordage : Renault n'est pas dans la liste des entreprises à privatiser, et l'on reconnaît, au ministère de l'économie, des finances et de la privatisation, que la dénationalisation de la Société générale, naguère considérée symboliquement comme prioritaire, pourrait n'intervenir finalement qu'après 1988. Il est vrai que le mouvement est prévu sur cinq ans.

Cette prudence, on la retrouve dans tous les autres domaines de la politique économique et sociale du nouveau gouvernement. Ainsi des prix : on parle bien d'*« abroger les ordonnances de 1945 sur la police des prix »*, mais c'est pour aussitôt préciser que des dispositions transitoires seront prises dans l'attente d'un nouveau droit de la concurrence – dont l'élaboration a été confiée à M. Jean Donnedieu de Vabres, ancien président de la commission de la concurrence – et que la libération des prix dans les services n'interviendra qu'à cette échéance.

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 12.)

Une première en France

Deux bébés sont nés à partir d'embryons congelés.

PAGE 31

Nouvel otage français à Beyrouth

L'enlèvement de Michel Brian n'a pas été revendiqué.

PAGE 2

Représailles contre la Libye ?

L'armada américaine maintenue en Méditerranée.

PAGE 2

Affaire Waldheim : l'étau se resserre

L'Autriche vit un drame national.

PAGE 3

L'ÉPREUVE DE FORCE ENTRE M. PÉRÈS ET LE LIKOUD

Divertissement politique à l'israélienne

L'épreuve de force se poursuit en Israël entre le premier ministre travailliste, M. Shimon Pérès, et ses partenaires-adversaires du Likoud au sein du gouvernement d'« union nationale ».

De notre correspondant

Jérusalem. – Le « show » politique, en Israël, n'ennuie jamais. Ses héros n'ont pas leur pareil pour entretenir le suspense, ménager les surprises, tenir en haleine le public – un bon public d'ailleurs. On les attend côté cour, ils surgissent côté jardin. Quant à prédire leur texte... Et les meilleurs observateurs professionnels, bardés d'analyses et de pronostics, sont souvent induits en erreur par les « observés ». Alors, au lieu de vouloir à tout prix deviner la suite, mieux vaut quelquefois se laisser porter par le spectacle.

Ce qu'on appelle ici la « crise Modaï » – du nom du ministre des finances en sursis – a donné, le mercredi 9 avril, un bel exemple de divertissement politique à l'israélienne. Une pièce en trois actes avec changements de décor.

Premier acte, en fin de matinée, dans le bureau de M. Itzhak Modaï, envahi de journalistes arrivés à la hâte. A la fois solennel et détendu, le grand argentier, lisant un texte en hébreu puis en anglais, se dit prêt *« à rendre son ministère à M. Shimon Pérès si celui-ci le désire »*. Grand seigneur, il affirme *« ne pas vouloir être un obstacle à l'unité nationale et au redressement économique »* (nos dernières éditions du 10 avril).

Dans le collimateur de M. Pérès, décidé à lui faire rendre gorge depuis qu'il l'a qualifié d'*« ignorant en économie »* et baptisé *« premier ministre volant »*, M. Modaï dit un rapide « mea culpa », du bout des lèvres. *« Peut-être n'aurais-je pas dû prononcer certains mots. Mais je m'en tiens à mes idées. »* Restera-t-il au gouvernement si M. Pérès lui propose un autre poste ? Non. A-t-il prévenu ses collègues du Likoud ? Non. Cédé à leurs pressions ? Encore moins. *« Tous me soutiennent »* (on verra bientôt qu'il dit vrai). Et de conclure, en philosophe, un brin amer : *« Ici, c'est le pays des miracles, mais aussi celui de la dureté en politique. »*

Réglée la « crise Modaï » ? Sauvée l'union nationale ? Beaucoup, alors, le croient. Erreur funeste. Certes, le ministre est disposé à se soumettre. Presque trop beau pour être vrai. Mais un détail intrigue.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(Lire la suite page 2.)

Le Monde DES LIVRES

- Une visite chez Mac Orlan.
- Lycéens dans l'Allemagne prénazie.
- Le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech : Emmanuel Bove.
- Lettres étrangères : Boyd, Charyn, Highsmith, Theroux.

Pages 17 à 25



étranger

PROCHE-ORIENT

Divertissement politique à l'israélienne

(Suite de la première page.)

M. Modaï n'a pas dit : « *je démissionne* » mais : « *je suis prêt à démissionner* » si M. Pérès me le demande. Sous-entendu : à condition bien sûr aussi que mes amis me laissent faire. Or les bons amis de M. Modaï, justement, n'ont pas la moindre envie de l'abandonner dans l'épreuve. Ils s'apprêtent à serrer les rangs. Cela sera le second acte, joué dans l'après-midi, à la Knesset.

Tous font chorus. Les ministres d'abord, puis le groupe parlementaire Likoud, unanime. « *Si M. Modaï est limogé dimanche prochain, nous démissionnerons en bloc* ». Voilà ce qu'ils disent, chacun à sa façon. Bigre ! Ariel Sharon : « *Cela suffit, il faut rompre. Je rends hommage à l'attitude patriotique et digne de M. Modaï.* » (Démissionner il est vrai pour un ministre est une chose rarissime en Israël.) M. Shamir, ministre des affaires étrangères, renchérit : « *On ne peut mettre le Likoud à genoux. Nous avons rongé longtemps notre frein mais les travailleurs, eux, ne semblent plus se contenir. M. Modaï a été un ministre des finances remarquable. Son limogeage est une manœuvre, une violation grossière de l'accord d'union nationale. Nous n'avalerons pas cette nouvelle couleuvre.* » Et il enfonce le clou. « *L'attitude de Pérès est irresponsable. Il plonge le pays dans le chaos.* »

Le troisième acte se déroule à Tel-Aviv, chez les travaillistes, dans les couloirs du quatrième congrès du parti. « *Merci pour l'information* », avait dit, avec un brin d'ironie, M. Pérès, en apprenant par un journaliste l'offre de démission de M. Modaï. « *Assez de mots, des actes* », demande M. Shahal, ministre de l'énergie. Dans la soirée, M. Pérès accorde une longue interview télévisée. Il répète son intention de limoger son insolent ministre tout en le gardant au gouvernement — à un autre poste. Il refuse d'envisager la fin de l'unité nationale. « *Je n'ai proposé ni de dissoudre le cabinet, ni d'annuler l'accord d'alternance, ni de constituer une coalition étroite. Depuis l'affaire Sharon* [en novembre], *j'ai été très patient. Que dois-je faire de plus ?* » Et M. Uzi Baram, secrétaire général du parti travailliste, se montre plus précis : « *Si les ministre du Likoud restent sur leurs positions, ils ne seront plus ministres dimanche, et nous irons aux urnes.* » Fin du troisième acte. Les urnes ! Le mot est lâché.

Car, même si un nouveau coup de théâtre permet de régler la crise, l'évidence est là : Israël a plongé en quelques heures dans une ambiance pré-électorale. La virulence des invectives anti-travaillistes entendues du côté du Likoud en est la meilleure preuve. On n'avait pas prononcé de mots aussi acerbes depuis le scrutin législatif de 1984. D'un coup, les digues de la courtoisie « *cohabitationniste* » semblent avoir santé. Les hommes politiques des deux bords tiennent désormais l'éclatement de la coalition pour l'hypothèse la plus vraisemblable. Comme si chacun dressait le même constat : cette union nationale contre nature a fait son temps. La dureté du discours de M. Shamir, d'ordinaire plus modéré dans la forme, prouve qu'un déclic s'est produit. Cela renvoie à la principale question posée par cette « journée des dupes ». Pourquoi diable le Likoud s'est-il contre toute attente drapé dans sa dignité ?

Les travaillistes ont été les premiers surpris par ce raidissement. Au point que, en apprenant l'offre de démission de M. Modaï, beaucoup de congressistes crurent que le Likoud « *allait une nouvelle fois s'en sortir* » en sauvant la face. Pourquoi avoir soutenu si fermement M. Modaï ? D'abord parce que l'intéressé n'avait pas démissionné, on l'a vu, mais seulement proposé de s'effacer. Il ne s'agissait pas de le faire revenir sur son geste, mais, l'empêcher de se sacrifier. « Retenez-moi ou je démissionne », semblait dire à ses amis un ministre des finances devenu héros et martyr. Aucun dirigeant du Likoud ne pouvait prendre le risque d'abandonner M. Modaï. La base du parti ne l'aurait pas admis.

Plus grave : la direction du Likoud semble avoir acquis la certitude que les travaillistes n'honoreront pas l'alternance et saisiront n'importe quel prétexte pour fuir leur engagement. S'il faut rompre, pense-t-on à droite, mieux vaut le faire en position de force, c'est-à-dire en rejetant sur M. Pérès la responsabilité d'une rupture de l'union nationale dont l'opinion publique, en majorité, ne veut pas.

Enfin, paradoxalement, M. Shamir semble trouver intérêt à la rupture. C'est pour lui la seule chance de prendre de vitesse M. David Lévy et de garder la direction du parti. M. Lévy ne peut en effet passer pour un diviseur à la veille d'un possible scrutin. M. Shamir, affaibli ces dernières semaines, a tout à gagner à une épreuve électorale qui imposera la solidarité à tous ses rivaux. M. Modaï, qui connaît bien son monde, savait tout cela. Voilà pourquoi il a pu, sans grands risques, s'offrir en sacrifice.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Itzhak Modaï : *Un ministre ombrageux et obstiné*

De notre correspondant

Jérusalem. — L'homme par qui la crise est arrivée, M. Itzhak Modaï, passe pour un personnage déroutant. Le verbe haut, des réactions souvent imprévisibles, un caractère ombrageux, volontiers boudeur : le ministre des finances n'a rien fait pour démentir cette réputation. Il a su pourtant être aussi un homme de gouvernement persuasif, travailleur et obstiné.

Grand exécuteur de la politique d'austérité, il a accompli l'exploit d'être plus populaire — et de loin — que tous ses devanciers, dispensateurs de largesses au temps de l'insouciance. La spectaculaire victoire sur l'inflation, il en fut le premier artisan, résolument épaulé il est vrai par M. Pérès. M. Itzhak Modaï en veut aux travaillistes de ne pas lui rendre cette justice.

Né en 1926 à Tel-Aviv, M. Modaï décroche un diplôme de chimiste juste avant la guerre d'indépendance. Enrôlé dans la brigade Alexandroni, il a sous ses ordres le jeune Ariel Sharon, dont il connaît bien les parents. Depuis cette époque, une complicité amicale lie les deux hommes. Lieutenant-colonel, il sert ensuite comme attaché militaire adjoint à Londres avant d'étudier l'économie en Angleterre et le droit à Jérusalem. Au lendemain de la guerre de six jours, il est gouverneur militaire de Gaza.

Chantre du libéralisme économique, M. Modaï a mené dans l'industrie une brillante carrière. Il fut le président de la chambre de commerce israélo-américaine et reste le patron des établissements cosmétiques Revlon. Cet amateur de cigares est un porte-parole ardent de la bourgeoisie d'affaires. Son épouse, ancienne Miss Israël, préside la section féminine de l'organisation sioniste mondiale.

Venu tardivement à la politique, M. Modaï adhéra en 1968 au Parti libéral, allié au Hérout au sein du Likoud. Député depuis 1973, il fut notamment ministre de l'énergie — deux fois — et des communications. En 1984, il prit la tête de son parti, depuis longtemps déclinant.

J.-P. L.

LA VISITE D'UNE DÉLÉGATION FRANÇAISE A TÉHÉRAN

L'Iran réitère ses conditions pour une amélioration des relations avec Paris

Les autorités iraniennes estiment qu'il revient au gouvernement français de faire les premiers pas s'il souhaite un progrès dans les relations entre Paris et Téhéran. « *Une amélioration des relations avec la France repose sur des conditions spécifiques qui sont connues des nouveaux dirigeants français ; si ces derniers ont des choses nouvelles à dire, ce sera peut-être un début* », a ainsi expliqué, mercredi 9 avril, à Téhéran, un porte-parole du ministère des affaires étrangères.

Cette déclaration a été faite quelques heures après l'arrivée d'une délégation française conduite par M. André Ross, secrétaire général du Quai d'Orsay. Elle intervient également au moment où le premier ministre, M. Jacques Chirac, vient de souligner, devant l'Assemblée nationale, que la France, « *tout en maintenant les liens d'amitié et de coopération qui l'unissent à l'Irak, espère rétablir le dialogue avec l'Iran, grand pays à l'égard duquel elle n'éprouve aucune hostilité* ».

La délégation française — dont la visite a d'abord été annoncée à Téhéran — comprend également M. Marc Bonnefous, directeur du département Afrique du Nord et Moyen-Orient au Quai d'Orsay. L'Iran lui avait refusé un visa en mars dernier, alors que Paris déléguait plusieurs émissaires au Proche-Orient pour tenter de faire libérer les otages français du Liban. M. Eric Rouleau, ambassadeur de France en Tunise, s'était cependant rendu à Téhéran à cette époque et s'était entretenu avec plusieurs dirigeants iraniens.

Les autorités iraniennes, très influentes auprès des extrémistes chiites libanais responsables des enlèvements à Beyrouth, affirment être totalement étrangères à l'affaire des otages. Elles ne veulent en aucun cas que celle-ci soit présentée comme un des éléments du contentieux franco-iranien.

Ce contentieux, a rappelé mercredi la radio iranienne, comprend un litige financier — à la suite du prêt iranien de 1 milliard de dollars à Eurodif, — le soutien de Paris à l'Irak dans la guerre du Golfe et la question des activités des groupes d'opposition iraniens installés en France. Alors que la CEE vient de dénoncer l'emploi de gaz de combat toxiques par Bagdad (*le Monde* du 10 avril), la radio a souligné qu'« *une condamnation explicite de l'utilisation d'armes chimiques par l'Irak* [de la part de Paris] *pourrait être considérée comme un petit signe d'une éventuelle bonne volonté française* ».

MM. Ross et Bonnefous ont entamé leurs entretiens dès mercredi. Ils ont été reçus par deux hauts responsables du ministère des affaires étrangères, Hossein Sheikholeslam et Javad Mansouri, et par le vice-ministre iranien de l'économie et des finances, M. Mehdi Navad. Les entretiens ont porté sur l'affaire Eurodif et « *ont permis d'évoquer toutes les questions d'intérêt bilatéral* », a indiqué Radio-Téhéran.

Une première mission officielle française, conduite par M. Jacques Martin, spécialement chargé du contentieux financier franco-iranien, s'était rendu en janvier dernier à Téhéran. Elle avait été suivie par la visite, à Paris, en février, du vice-ministre iranien de l'économie. Mais à la même époque, les relations devaient à nouveau se tendre, après que Paris eut expulsé quatre étudiants iraniens à la suite d'une série d'attentats en France. — *(AFP, Reuter.)*

L'EVENTUALITÉ DE REPRÉSAILLES CONTRE LA LIBYE

Washington maintient son armada en Méditerranée

De notre correspondant

Washington. — Au terme d'une journée de rumeurs sur l'imminence de nouvelles actions militaires américaines contre la Libye, M. Reagan a qualifié, mercredi 9 avril, le colonel Kadhafi de « *chien enragé du Proche-Orient* ». Le président des Etats-Unis n'a toutefois pas mis de réelle passion dans l'emploi de cette expression, dont il a précisé qu'il l'empruntait à une chaîne de télévision. Il s'est surtout refusé à accuser directement le dirigeant libyen d'avoir organisé les récents attentats contre l'avion de la TWA et la discothèque de Berlin-Ouest.

Cette retenue est d'autant plus notable que, parallèlement, M. Reagan a souligné avec insistance qu'une décision de représailles serait liée à l'établissement de preuves concluantes, que son gouvernement, a-t-il dit, s'efforce de « *trouver* ». Deux jours plus tôt, l'ambassadeur américain à Bonn, M. Richard Burt, n'avait, quant à lui, pas hésité à parler de « *preuves très claires* » d'une implication libyenne (ce qui lui aurait d'ailleurs valu des remontrances de la Maison Blanche) et une certaine confusion — involontaire ou organisée — prévaut donc sur les intentions américaines.

De source généralement bien informée, on indiquait ainsi, mercredi soir, que ce n'était pas seulement une décision de principe qui avait été prise sur l'organisation de représailles, mais que les cibles avaient été choisies et que seraient notamment visées des installations pétrolières. Cette opération, ajoutait-on, devrait être menée dans un délai de trois semaines au maximum.

Sans apporter de précisions sur l'éventuel objectif, la chaîne de télévision CBS a, de son côté, fait état d'informations recueillies auprès de hauts fonctionnaires de la Maison Blanche selon lesquelles la décision de frapper était bel et bien prise. La chaîne ABC a indiqué, pour sa part, que plusieurs cibles avaient été retenues par le Pentagone notamment des aéroports militaires et des camps d'entraînement pour terroristes.

Plus concrètement, le département de la défense laissait filtrer mercredi — lançant par là la chasse aux rumeurs — que de nouvelles instructions venaient d'être données à deux porte-avions croisant en Méditerranée. Le *Coral Sea* qui aurait normalement dû quitter les côtes espagnoles pour rejoindre son port d'attache de Norfolk, en Virginie, a reçu ordre de rester à Malaga et l'*America* devra continuer à croiser en haute mer au lieu d'aller mouiller devant Cannes, où son équipage aurait dû goûter le repos.

Un troisième porte-avions pourrait être détourné vers la région, venant, semble-t-il, de l'océan Indien, et une armada comparable à celle qui avait fait feu, il y a quinze jours, dans le golfe de Syrte, se trouve de cette manière en constitution. Il n'est toutefois pas certain que les Etats-Unis, le jour où ils se décideraient à utiliser à nouveau leur puissance militaire, auraient une seconde fois recours à la VI[e] flotte. On parlait, en effet, beaucoup, mercredi, d'une possible utilisation des B-52 basés dans le Dakota du Nord ou des F-111 basés en Grande-Bretagne.

Pressé de confirmer ou d'infirmer les informations que venaient de donner les télévisions, M. Reagan s'est dérobé en déclarant : « *Je ne peux pas vous répondre avec précision. Toute action que nous pourrions décider dépendra de ce que nous apprendrons.* » M. Reagan devait à un autre moment être plus clair encore : « *Si nous pouvons directement identifier quelqu'un comme responsable de l'une de ces actions, à ce moment-là nous répondrions.* » Dans la matinée, le président avait, de la même manière, refusé de dire M. Kadhafi coupable, préférant répondre qu'il « *était à coup sûr suspect* » et que les Etats-Unis tentaient de collecter toutes les informations possibles pour pouvoir réellement « *désigner du doigt le responsable avec de solides preuves* ».

On ne peut, dans ces conditions, exclure que Washington soit en train de préparer l'opinion internationale à une action militaire d'envergure à l'appui de laquelle serait fourni, le moment venu, un dossier d'accusation. On peut également envisager que le bruit tienne lieu d'action, le temps, au moins, de créer une environnement diplomatique favorable. M. Reagan qui, au passage, a blanchi la Syrie de tout soupçon, s'est dit de ce point de vue « *encouragé* » par les expulsions de diplomates libyens de France et d'Allemagne et a rappelé son désir d'aborder la question du terrorisme début mai à Tokyo, lors du sommet des pays industrialisés.

BERNARD GUETTA.

DEUX DIPLOMATES LIBYENS EXPULSÉS DE RFA

(De notre correspondant.)

Bonn. — Une possible responsabilité de la Libye dans l'attentat à la bombe, qui a fait deux morts et plus de deux cents blessés dans une discothèque de Berlin-Ouest, a *été*, pour la première fois, évoquée officiellement mercredi 9 avril par le gouvernement ouest-allemand, qui a prié deux diplomates libyens de quitter immédiatement la RFA. A Berlin, les autorités alliées ont annoncé un renforcement des contrôles aux entrées et sorties de leurs secteurs pour prévenir d'autres attentats. Cette mesure a reçu, « *compte tenu des circonstances* », le soutien du chef de l'Etat est-allemand, M. Erich Honecker.

A l'issue du conseil des ministres, le porte-parole de la chancellerie, M. Friedhelm Ost, a annoncé mercredi que « *certains indices* » tendaient à accréditer la thèse d'une implication de Libyens dans l'attentat. « *Il y a des indications mais pas de preuves formelles* », a-t-il précisé. Le conseil des ministres avait entendu un rapport détaillé du ministre de l'intérieur, M. Zimmermann, sur l'état actuel de l'enquête. Les indices auxquels M. Ost a fait référence semblent être essentiellement le résultat de l'interception des communications entre la Libye et ses deux représentations de Bonn et Berlin-Est.

Officiellement, l'expulsion des deux diplomates a été justifiée par des activités « *incompatibles avec leur statut* ». Il s'agirait du numéro trois de la représentation libyenne à Bonn, M. Ahled Omar Issa, et de M. Mahmud Ahmed Shibani, tous deux figurant sur les listes diplomatiques comme responsables administratifs.

Bien que les autorités ouest-allemandes se défendent avec énergie d'avoir agi sous la pression des Etats-Unis, il est difficile de ne pas voir dans le moment choisi pour ces expulsions un geste de bonne volonté à l'égard de Washington.

L'ambassadeur américain à Bonn, M. Richard Burt, qui a regagné sa capitale après l'attentat de Berlin-Ouest, a accusé les Européens de faire preuve d'esprit de clocher face au terrorisme. Il a ajouté qu'il s'agissait d'un des problèmes empêchant l'amélioration des relations entre les Etats-Unis et la République fédérale. En janvier déjà, la RFA s'était trouvée soumise à des pressions considérables pour s'associer à des sanctions économiques contre la Libye après les attentats de Vienne et de Rome. Le porte-parole du gouvernement ouest-allemand a rappelé mercredi à ce propos que Bonn ne croyait pas à l'efficacité de telles sanctions.

HENRI DE BRESSON.

A BEYROUTH-OUEST

Disparition de M. Michel Brian

De notre correspondant.

Beyrouth. — La disparition à Beyrouth-Ouest, depuis mardi soir 8 avril, d'un enseignant français, M. Michel Brian, pourrait porter à neuf le nombre des otages français détenus par les mouvements intégristes musulmans au Liban. S'il y a bien eu rapt, celui-ci n'avait toujours pas été revendiqué le surlendemain du jour où M. Brian, après avoir pris sa tasse de tilleul quotidienne dans un café de la rue Hamra, n'a pas reparu à sa résidence, un appartement meublé de la rue Jeanne-d'Arc toute proche, ni au collège protestant où il enseigne le français.

Coïncidence troublante : les deux enseignants britanniques disparus à Beyrouth-Ouest dans la nuit du 28 au 29 mars, MM. Philip Batfield et John Leigh Douglas, se sont « volatilisés » dans le même secteur et leur rapt n'a pas été revendiqué.

M. Michel Brian, âgé de quarante-deux ans et originaire de Grenoble, enseignait à Beyrouth-Ouest depuis 1980. Il fait partie du « dernier carré » de soixante-quinze enseignants français travaillant dans cinq écoles de ce secteur. Il était revenu des vacances de Pâques le samedi précédant sa disparition, et c'était son dernier trimestre au Liban, puisqu'il devait prendre l'an prochain un poste à Lyon. Sa disparition a particulièrement inquiété ses douze collègues français du collège protestant, qui ont été raccompagnés chez eux par des professeurs libanais musulmans.

Dans une déclaration commune, les enseignants libanais du collège protestant assurent : « *Cet enlèvement s'inscrit dans le cadre d'un complot visant à vider Beyrouth de ses institutions culturelles et pédagogiques.* » La question se pose, en effet, de savoir ce qui subsistera, après les dramatiques événements de ces deux dernières années, de la présence culturelle occidentale à Beyrouth-Ouest, et notamment si l'université américaine (AUB), institution centenaire et jadis prestigieuse, s'y maintiendra. Déjà elle n'abrite plus qu'une vingtaine d'étrangers, professeurs et directeurs d'institutions affiliées, en particulier de l'hôpital. Trois de ses enseignants font partie du « lot » des otages américains et britannique.

Les otages étrangers au Liban sont actuellement au nombre de dix-huit : neuf Français (1), cinq Américains, trois Britanniques, un Italien. Ils sont loin d'être les seuls. Quatre mille « disparus » libanais sont vainement recherchés, la plupart depuis des années, par leur famille. Pour 90 % d'entre eux, il n'y a pratiquement pas d'espoir de les retrouver.

Le problème est à ce point dramatique que la Croix-Rouge libanaise, dont trois secouristes, des chrétiens, ont eux-mêmes été enlevés à Beyrouth-Ouest où ils opéraient — deux (Alfred Kettameh et Semaan Geadah) le 19 août 1985, le troisième (Elias Abdelnour) la semaine dernière, — a eu, pour la première fois dans ses annales, recours à une grève de vingt-quatre heures lundi dernier. Les secouristes de Saïda ont néanmoins interrompu leur mouvement pour se porter à l'aide des victimes d'un raid aérien israélien.

LUCIEN GEORGE.

(1) MM. Marcel Fontaine et Marcel Carton, enlevés le 22 mars 1985 ; Jean-Paul Kauffmann et Michel Seurat, capturés le 22 mai 1985. Le 8 mars dernier, les quatre membres d'une équipe d'Antenne 2 étaient à leur tour enlevés : Philipe Rochot, Georges Hansen, Aurel Cornea et Jean-Louis Normandin. Le 5 mars, le Djihad islamique a annoncé « l'exécution » de Michel Seurat.

DIPLOMATIE

TENTATIVE DE RELANCE DU MAGHREB UNI

Le président Chadli évoque un projet de référendum

Un projet d'union des Etats du Maghreb, dont le Maroc ne ferait pas partie aussi longtemps que le conflit du Sahara-Occidental ne sera pas réglé, pourrait être prochainement annoncé et soumis par référendum à l'approbation des populations, a affirmé le président Chadli dans un discours prononcé le 8 avril devant un congrès des moudjahidine (anciens combattants) algériens.

M. Chadli Bendjedid a évoqué la tenue « *de nombreuses rencontres à l'avenir avec nos frères libyens, mauritaniens et tunisiens pour étudier les différentes questions qui concernent notre Maghreb arabe* ». Selon lui, les relations entre Alger et Tripoli ont connu une nette amélioration depuis le début de l'année.

Jeudi, les parties concernées n'avaient pas encore fait connaître leur opinion sur cette nouvelle tentative de relance du Maghreb uni. Plusieurs projets de sommets maghrébins ont achoppé ces deux dernières années sur la question de la participation du Polisario à ces rencontres, exigée par Alger, mais rejetée par Rabat. Apparemment, le nouveau projet algérien laisse de côté à la fois le Maroc et la République arabe sahraouie démocratique.

D'autre part, les conversations indirectes entre le Maroc et le Polisario ont commencé comme prévu (*le Monde* des 9 et 10 avril) à New-York dans le cadre des Nations unies. Assisté de M. Medoun Fall, ministre des forces armées du Sénégal, qui représente l'Organisation de l'unité africaine, M. Perez de Cuellar, secrétaire général, a d'abord reçu la délégation marocaine, conduite par M. Abbas Kaissi, secrétaire général du gouvernement, puis M. Mahfoud Ali Beiba, membre du comité exécutif de l'organisation sahraouie. Il s'est également entretenu, séparément, avec les ambassadeurs d'Algérie et de Mauritanie, « observateurs » à ces consultations.

Un porte-parole du département d'Etat a déclaré, pour sa part, que « *les Etats-Unis sont satisfaits de toute action susceptible de contribuer à une solution politique au problème du Sahara occidental* ». — *(AFP, AP, Reuter.)*

EUROPE

APRÈS AVOIR CONSULTÉ LE DOSSIER DE M. WALDHEIM

L'ambassadeur d'Israël à l'ONU estime que « l'affaire ne peut en rester là »

« L'affaire ne peut en rester là » : c'est le commentaire de M. Benjamin Netanyahu, ambassadeur d'Israël auprès de l'ONU, qui venait de prendre connaissance, mercredi 9 avril, des pièces concernant le passé de M. Waldheim conservées dans les archives des Nations unies. Les ambassadeurs d'Autriche à Washington et aux Nations unies, qui étaient venus auparavant photocopier ce dossier, ont déclaré pour leur part que ce dernier ne comportait que deux ou trois pages *« qu'ils n'avaient pas lues »*. Le département américain de la justice a demandé à son tour à prendre connaissance des documents. M. Simon Wiesenthal, directeur du Centre de documentation juive de Vienne, qui s'est entretenu mercredi de toute l'affaire avec le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, a déclaré au cours d'une conférence de presse que la Yougoslavie se devait de fournir des réponses et d'ouvrir ses archives. *« Sans les documents yougoslaves, personne ne peut parvenir à des conclusions »*, a déclaré M. Wiesenthal.

Par ailleurs, le fils de l'ancien secrétaire général de l'ONU, M. Gerhardt Waldheim, a pris la défense de son père, mercredi à Washington. *« Mon père a un passé antinazi impeccable »*, a-t-il affirmé à l'issue d'une entrevue avec le responsable de la division des crimes du département américain de la justice.

M. Kurt Waldheim avait de son côté fait parvenir au secrétaire général de l'ONU un mémoire de treize pages réfutant les accusations portées contre lui. Il a d'autre part, dans un entretien au quotidien ouest-allemand *Bild*, démenti les rumeurs sur un retrait de sa candidature. – *(AFP, AP.)*

Le psychodrame autrichien

Quelle que soit l'issue de l'« affaire Waldheim », que l'ancien secrétaire général de l'ONU soit élu à la présidence de la République d'Autriche ou qu'il soit contraint à renoncer à sa candidature, rien ne sera plus comme avant à Vienne. En l'espace d'un mois, le paysage politique et la conscience collective du pays ont été bouleversés. L'Autriche est en train de vivre une sorte d'affaire Dreyfus à l'envers, un drame national dont personne ne peut s'abstraire. Dans cette tourmente, la modération n'a plus sa place : soit on est pro-Waldheim, passionnément, soit anti-Waldheim, viscéralement.

Il y avait fort longtemps que l'Autriche n'avait connu un tel climat passionnel : certains évoquent même les dernières années de la Ire République, peu avant l'annexion par Hitler, lorsque l'extrême gauche et l'extrême droite s'affrontaient dans les rues de Vienne...

La mise en question du passé de M. Kurt Waldheim intervient dans une période de crise profonde de la démocratie autrichienne : la multiplication des scandales politico-financiers, la désaffection d'une bonne partie de la population – notamment de la jeunesse – pour une classe politique à bout de souffle, avaient préparé le terrain pour une crise majeure. Celle-ci survient, incontrôlable, ramenant avec elle les scories d'un passé que l'on s'était attaché à enfouir.

Il est significatif que l'organisation par qui le « scandale » est arrivé soit le Congrès juif mondial. Ce rassemblement des organisations juives de la Diaspora, fondé en 1936 par Nahum Goldmann, avait déjà eu maille à partir avec le gouvernement autrichien lorsqu'il s'était agi de négocier les réparations dues aux juifs persécutés sous le nazisme.

Voici comment Nahum Goldmann rapporte sa première rencontre avec le chancelier de l'époque, Julius Raab : *« Dans sa première déclaration, il nous déclara que la situation des juifs et des Autrichiens était la même : les deux étaient victimes du nazisme. C'est pourquoi je lui répondis : « Justement, cher monsieur le Chancelier, la raison de notre présence ici est de déterminer combien d'argent les juifs doivent aux Autrichiens. »*

Les négociations avec le gouvernement de Vienne furent beaucoup plus ardues que celles menées avec la RFA et Nahum Goldmann, à bout de patience, dut menacer de louer la plus grande salle de la capitale, la Musikverein, pour y projeter un film sur l'entrée d'Hitler à Vienne sous les acclamations de la foule, afin d'obtenir quelques maigres compensations financières en faveur des survivants autrichiens de l'holocauste.

« Première victime »

Cette théorie de l'Autriche « première victime » du nazisme qui tient lieu de reconnaissance de la responsabilité collective, fut la source de nombreux malentendus. Elle empêche une vraie dénazification du personnel politique et administratif du pays, et tout débat moral sur le *Vergangenheitsbewältigung*, cet effort douloureux pour surmonter le passé auquel se soumit, avec un courage certain, l'Allemagne du chancelier Adenauer.

Ainsi s'explique pour une part l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui le pays du fait de l'affaire Waldheim. Comment, en effet, expliquer à un peuple crédité ainsi d'un brevet d'« innocence collective » (notion aussi contestable que celle de culpabilité collective) que l'un de ses représentants les plus éminents puisse être mis au ban des nations après avoir reçu les plus grands honneurs de la communauté internationale ?

Pour certains, il ne peut s'agir que d'un complot international, et le pas est vite franchi menant à la mise en cause du judaïsme mondial. *« Les socialos et les juifs main dans la main, c'est toujours la même histoire... »*, entend-on murmurer dans les meetings tenus dans l'Autriche profonde en faveur de M. Waldheim.

Ce passé mal assumé explique aussi la paralysie de cette partie de l'opinion autrichienne opposée à l'élection à la présidence de la République de l'ancien secrétaire général de l'ONU. Il n'y a pas d'expression collective du refus moral d'une telle candidature. Et chez les intellectuels, c'est le silence, ou presque.

Ce n'est que tout récemment et après beaucoup d'hésitations que le Parti socialiste autrichien s'est décidé à adopter une attitude plus offensive à l'égard de M. Waldheim, suivant en cela l'exemple de l'ancien chancelier Kreisky, sorti d'abord de sa retraite pour apporter son soutien à l'« accusé », mais qui considère aujourd'hui que son élection serait une catastrophe pour l'image internationale de l'Autriche.

Le Parti socialiste, dans le passé, a joué le jeu de l'intégration en son sein d'anciens responsables nazis et ne tient pas du tout à ce que cette affaire aboutisse à remettre sur la table l'histoire ancienne... Mais aujourd'hui, la boîte de Pandore est ouverte et les vents qui en sont sortis ont totalement bouleversé les données de la politique autrichienne.

Pour le Parti populiste (OeVP), un échec de la candidature Waldheim serait une catastrophe. Ce parti faisait de l'élection présidentielle la pièce maîtresse de sa reconquête du pouvoir, le jalon décisif avant les élections législatives de 1988. Les barons du parti, essentiellement les *Landeshauptmänner*, les présidents des régions autrichiennes, véritables princes dans leurs terres avaient donné, après l'échec de 1983, une dernière chance à la direction actuelle de l'OeVP, incarnée par MM. Alois Mock et Michael Graff, de mettre fin à quinze ans de pouvoir socialiste. C'est pourquoi ces derniers mènent le combat pour M. Waldheim avec l'énergie du désespoir. Le ton « dur » qu'ils ont donné à la campagne empêche toute retraite. Ça passe, ou ça casse...

Régénération ?

L'affaire laissera aussi des traces profonde dans un parti socialiste déjà en proie au doute sur lui-même avant l'affaire. Dans l'hypothèse où M. Waldheim serait élu, des voix s'élèvent déjà pour demander au chancelier Sinowatz de dissoudre immédiatement le Parlement. Les nouvelles élections amèneraient alors très certainement une majorité conservatrice, et une fraction importante du SPOe, celle située la plus à gauche, parviendrait ainsi à ses fins : enclencher un processus de « régénération » du parti dans une cure d'opposition. On purgerait de la sorte le SPOe de toutes ses maladies : la corruption, les compromissions de toutes sortes, résultats du fonctionnement de la *proporz*, cette répartition à l'amiable des postes et des prébendes effectuée dans le sérail des appareils de parti.

Ainsi, pense-t-on, il serait possible de ramener vers le parti et l'action collective une jeunesse qui se détourne de la politique ou prête l'oreille au discours des « Verts »... Dans l'autre hypothèse, celle où M. Waldheim, accablé par les accusations, serait contraint de retirer sa candidature, ces mêmes milieux de la gauche socialiste seraient favorables au report d'un an de l'élection présidentielle, et au maintien exceptionnel de M. Rudolf Kirchschlaeger à son poste.

Pourrait alors s'amorcer sous le magistère de l'actuel président de la République une rénovation de la démocratie autrichienne, une cure d'austérité politique et morale en rupture totale avec les pratiques antérieures. Mais auparavant, M. Kirchschlaeger devra prendre la décision la plus difficile de sa carrière. Il a aujourd'hui entre les mains la totalité du dossier Waldheim. Le pays tout entier attend qu'il se prononce. De son jugement dépend le chemin que prendra l'Autriche dans les décennies à venir...

LUC ROSENZWEIG.

Italie

AU CONGRÈS DU PCI

M. Natta tend la main aux « forces progressistes » actuellement au pouvoir

De notre envoyé spécial

Florence. – Près de trois minutes d'applaudissements après plus de trois heures de discours. M. Alessandro Natta, désigné après la mort d'Enrico Berlinguer, en juin 1984, comme secrétaire général provisoire du Parti communiste italien, a, le mercredi 9 avril, réussi son examen de passage devant les délégués du XVIIe congrès réunis à Florence.

Malgré une éloquence un peu surannée, *« Natta a été bon »*, réussissant en particulier cette gageure : se montrer convaincant sans pour autant trancher de tout par avance, ce qui n'eût pas été en accord avec la leçon de démocratie interne que le PC a voulu donner aux autres forces italiennes en préparant son congrès de la façon la plus transparente possible.

Avant M. Natta, on avait entendu à la tribune l'ancien directeur de l'Opéra de Paris, le socialiste Massimo Bogianckino, aujourd'hui maire de Florence à la tête d'une des très rares coalitions associant le PC au gouvernement d'une grande ville italienne. On avait aussi ovationné le président du Parlement européen, M. Pierre Pflimlin, lorsqu'il s'écria *« Viva l'Italia, Viva l'Europa et la liberta »*. Pour le PCI, dont l'une des principales préoccupations est de convaincre de la réalité de son enracinement *« dans la gauche européenne »*, cette présence de l'ancien maire de Strasbourg avait son prix.

Mais c'était évidemment Alessandro Natta qui était le plus impatiemment attendu par les cinq mille personnes présentes au Palais des sports. Outre les délégués, il y avait là les représentants de quelque cent dix partis communistes (dont le numéro trois soviétique, M. Zaïkov, mais pas le représentant du PC afghan), socialistes (la délégation française est dirigée par M. Le Pensec), social-démocrates (dont pour la première fois le SPD allemand), de quarante-cinq ambassades, dont celle des Etats-Unis, etc.

Les « gauches » du parti ont pu trouver dans les propos de M. Natta de quoi se satisfaire, plus que prévu peut-être : : condamnation très vigoureuse de l'administration Reagan (qui *« n'a pas d'amis »* dans le parti), reconnaissance envers M. Gorbatchev pour avoir relancé des propositions de détente, réaffirmation vibrante des *« droits historiques »* du peuple palestinien et surtout panégyrique de la *« différence »* des communistes – fondée sur le refus d'un monde *« où prévaudrait l'avoir par rapport à l'être »*.

A lire attentivement les vingt-neuf pages serrées du texte du secrétaire général, il est clair cependant que les choix demeurent assez ouverts sur les points qui ont le plus donné matière à polémique lors de la discussion des « thèses » par le comité central, puis par les sections et les fédérations. A propos de l'URSS par exemple, M. Natta approuve la récente proposition de M. Gorbatchev en faveur d'un retrait de la flotte américaine et de la flotte soviétique de Méditerranée. Mais il demande aussi que cesse l'*« occupation de l'Afghanistan »*. A propos des Etats-Unis, s'il condamne vigoureusement l'initiative de défense stratégique (« guerre des étoiles »), il précise que *« la critique de l'administration actuelle ne s'apparente en rien à on ne sait quel antiaméricanisme ou à une volonté de renverser les rapports historiquement établis entre l'Europe et les Etats-Unis »*.

En matière de politique intérieure, l'actuelle coalition gouvernementale ne trouve pas la moindre grâce aux yeux de M. Natta ; mais le Parti socialiste de M. Craxi est désormais reconnu comme l'une de ces *« forces réformatrices et progressistes »* dont le pays a besoin pour construire l'*« alternative démocratique »* que le PC appelle de ses vœux.

Haro sur la DC

La Démocratie chrétienne est, en revanche, désignée, pour ses quarante années de permanence au pouvoir, comme largement responsable de tout ce qui va mal dans le pays : du vin empoisonné à l'excès de bureaucratie, de la collusion Mafia-pouvoir au clientélisme politique, de la pollution de l'air et des eaux aux agissements subversifs de certains services secrets. M. Natta s'indigne particulièrement que, *« fort »* de ce bilan peu reluisant, le secrétaire de la DC, M. De Mita (au demeurant présent dans la salle), ait encore osé un jour affirmer que le PC serait *« imperméable à une conception démocratique ouverte et occidentale de la société et de l'Etat »* ! La gauche du parti de feu Aldo Moro est, quant à elle, invitée à se ressaisir et à comprendre que l'exclusion *a priori* du PC comme force de gouvernement, qui est une des lois non écrites de la République, est dommageable pour tous.

Une question taraude enfin M. Natta : dans un parti qui a irréversiblement fait le choix de la démocratie interne, comment maintenir ce degré d'unité sans lequel une organisation politique *« nie sa raison d'être »* ?

Il faut, répond-il, une direction *« forte de ses qualités de flexibilité, de rapidité, d'imagination »* ; il y faut *« un climat politique et moral élevé, le respect d'un code non écrit mais essentiel au comportement communiste : le sérieux intellectuel, une modestie rigoureuse, l'esprit de tolérance, la capacité d'écoute et de compréhension réciproque, la lutte contre tout esprit de faction »*. M. Natta est certainement trop modeste pour se reconnaître à lui-même toutes ces qualités, mais plus d'un serait tenté de voir là le portrait « en creux » du secrétaire général qu'élira le XVIIe congrès du PCI.

JEAN-PIERRE CLERC.

DIPLOMATIE

M. Reagan n'exclut pas de rencontrer M. Gorbatchev en juillet ou après les élections américaines

Washington *(AFP)*. – Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue mercredi 9 avril à Washington, le président Reagan a indiqué que le « sommet » qui devrait lui permettre de rencontrer le « numéro un » soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, pour faire suite aux entretiens de Genève, en novembre dernier, *« pourrait encore avoir lieu en juillet »*, ou, à défaut, après les élections législatives américaines de novembre. Le chef de la Maison Blanche paraît en revanche exclure tout face-à-face avec celui du Kremlin durant la période de la campagne électorale.

Mardi, le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, avait annoncé qu'il rencontrerait son collègue soviétique, M. Edouard Chevardnaze, à la mi-mai, pour préparer ce sommet.

A la question de savoir si Washington continuerait à respecter les clauses du traité SALT-2 sur la limitation des armements stratégiques après le mois de mai, M. Reagan a répondu qu'*« aucune décision n'avait encore été prise »*. A cette date, les Etats-Unis doivent procéder aux essais d'un nouveau sous-marin lance-missiles Trident. Pour rester dans les limites de SALT-2, ils devront alors démanteler deux vieux submersibles lance-engins. M. Reagan a souligné qu'il attendait de nouveaux rapports sur les éventuelles violations soviétiques de ce traité et il a réaffirmé que les Etats-Unis étaient *« prêts à observer ces limitations si les Soviétiques faisaient de même »*.

On a, d'autre part, appris que l'essai nucléaire souterrain que les Etats-Unis devaient effectuer mercredi dans le désert du Nevada avait été reporté pour la deuxième fois, en raison de conditions météorologiques défavorables. Le test – qui devrait maintenant avoir lieu ce jeudi – était à l'origine prévu pour mardi, mais avait été reporté une première fois pour des raisons similaires, les vents soufflant en direction de zones habitées du Nevada.

Plus de deux cents personnes ont manifesté mercredi, pour le troisième jour consécutif, contre cet essai nucléaire dont elles estiment qu'il pourrait relancer la course aux armements entre l'URSS et les Etats-Unis. Quatre-vingt-seize de ces manifestants ont été arrêtés depuis dimanche.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
TÉL. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

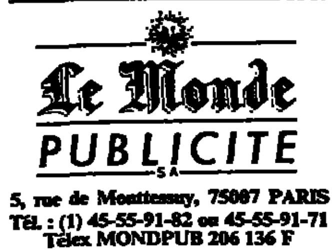
Capital social :
570 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Le Monde PUBLICITE S A

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
TÉL. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1984

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

REPRÉSAILLES CONTRE LA LIBYE

A BEYROUTH-OUEST

DIPLOMATIE

ASIE

INCURSION DANS UNE LOINTAINE PROVINCE CHINOISE

Etre pauvre au Gansu

De notre envoyé spécial

Dingxi (province du Gansu). — Etre pauvre en Chine... En dépit du bruit fait sur les *« familles de dix mille yuans »* (1) et des progrès considérables de l'économie chinoise depuis 1978, la question reste à l'ordre du jour dans les campagnes.

Il y avait l'an dernier entre soixante et cent vingt millions de paysans vivant en dessous du *« seuil de pauvreté »* officiel, c'est-à-dire 300 yuans et 300 kilos de céréales par personne et par an. Il y avait aussi au moins 2,7 % de la population rurale, soit plus de vingt millions d'âmes, survivant tant bien que mal avec moins de 100 yuans par an (moins de 200 F), pratiquement en dehors de l'économie monétaire. Ils mourraient de faim sans une aide gouvernementale accordée l'an dernier à neuf millions et demi de familles. Ces pourcentages sont faibles pour un pays sous-développé, mais la barre a été placée bien bas, et, quand la population dépasse le milliard, même un faible pourcentage de déshérités se mesure en dizaine de millions...

Le Monde a été le premier quotidien occidental autorisé à visiter la préfecture de Dingxi, considérée comme l'une des plus misérables du pays, mais aussi comme un laboratoire pour lutter contre la pauvreté et la faim. Encore officiellement fermée aux étrangers, cette région du Nord-Ouest, entre Lanzhou et Xian, a de tout temps été déshéritée. Montagneuse à 70 %, sèche, balayée par les vents, elle est aussi surpeuplée. La politique nataliste maoïste a même aggravée la situation : à Dingxi, la population a doublé depuis 1949. Ici les conditions de vie se sont détériorées, alors qu'elles s'amélioraient dans le reste du pays.

As-tu mangé ?

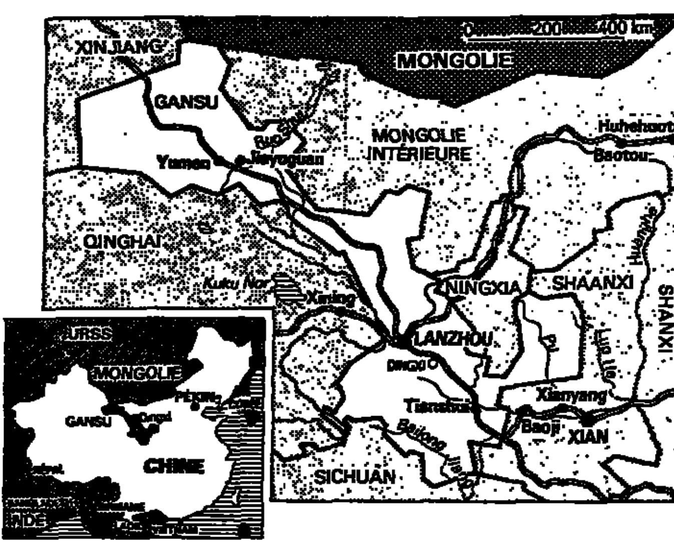
Les 2,3 millions d'habitants de Dingxi ont plusieurs dictons pour décrire leur détresse : *« Dix ans, neuf années de sécheresse, une année d'enfer »* ; *« Une petite sécheresse tous les trois ans, une grande famine tous les dix ans »*. En 1983, le gouvernement a proposé le contre-slogan : *« Arrêter la destruction des forêts en trois ans, résoudre le problème de l'alimentation en cinq ans. »* D'importants résultats ont été obtenus. Mais il n'en reste pas moins que, en dépit de ces efforts, du travail intensif de la population et du dynamisme inhabituel des cadres rencontrés, un tiers de la population vit avec moins de 100 yuans et 100 kilos de grains par an, certains avec moins de 50. Le revenu moyen, qui a doublé en cinq ans, est de 210 yuans. Un quart de la population survit grâce à l'aide de Pékin.

Nous avons visité un village *« aisé »* des environs de la ville de Dingxi. Daping — la grande aire, sans doute ainsi nommé car on y trouve quelques centaines de mètres carrés en pente douce, alors que toute la montagne environnante est taillée d'étroites terrasses qui montent à l'assaut des sommets, — fait partie de ces 30 % de villages ayant l'électricité. La famille du secrétaire local du parti, le camarade Ran Zigong, a gagné 380 yuans par personne l'an dernier (moyenne nationale par paysan : 397), elle a engrangé des grains pour trois ans sur ses 3,5 hectares et possède un téléviseur noir et blanc... Bref, pour Dingxi, on est riche, très fier d'avoir pour la première fois de mémoire locale réussi à mettre quelque chose de côté. Surtout, on mange à sa faim depuis dix ans.

Sa voisine Mme Bao Yuyin, se souvient des famines de 1960 et de 1973-1974. Elle ne mange à sa faim que depuis 1981. C'est important, dans une Chine où les paysans se saluent toujours d'un *« as-tu mangé ? »*, tout comme son autre voisin M. Ran Cai, qui partage avec ses deux frères un petit motoculteur, elle a quelques réserves, qu'elle se refuse à vendre. On ne sait jamais, il a fait beau pendant trois ans et 1986 s'annonce bien sec.

Si Daping est un village favorisé, qu'en est-il des autres ? Il faut grimper un col sur une piste poussiéreuse, puis redescendre vers une vallée pour y accéder. Pas un champ n'a plus de quelques mètres de large. Partout des cultures en terrasse à la terre poussiéreuse et desséchée, des champs dont la pente peut dépasser quarante-cinq degrés. Pour les arroser, il faut attendre les rares pluies ou monter des seaux d'eau du bas de la vallée. Ailleurs, les paysans ne peuvent compter pour s'abreuver que sur l'eau de pluie, stockée dans une citerne.

Le gouvernement encourage la création de nouvelles terrasses et la remise en état des anciennes. Il donne 7 yuans et 75 kilos de blé, répartis sur trois ans, par mu aménagé (2), afin de stimuler lespaysans. Les contrats d'attribution des terres sont plus longs qu'ailleurs. Ils peuvent atteindre vingt ans pour les surfaces plantées d'herbe et de broussailles servant au bétail, cinquante ans pour les surfaces reboisées. Mais il faut travailler très dur. Vêtus de pantalons et de vestes ouatées, les quinquagénaires ont déjà l'air de vieillards. Des enfants, morveux et transis, se blottissent dans les jambes de leur mère, usées avant l'âge.



D'énormes efforts ont été faits pour reboiser Dingxi, dont la couverture forestière avait quasiment disparu, ce qui dramatisait les effets de l'érosion. Les autorités espèrent favoriser ainsi un accroissement des précipitations. Elles se livrent également dans plusieurs zones à de vastes travaux d'irrigation avec une assistance des Nations unies. Il s'agit de la première aide alimentaire acceptée par la Chine : le PAM (Programme alimentaire mondial) nourrit des dizaines de milliers de paysans mobilisés pour l'occasion.

« Rendre la vie possible »

Ainsi, non loin de l'aéroport de Lanzhou, à Xicha, 10 000 hectares sont désormais irrigués, ce qui permet de faire passer la production de céréales de 0,6 à 3 tonnes à l'hectare. Il faut dire que, auparavant, les méthodes utilisées pour lutter contre l'érosion et le vent étaient plutôt primitives : dès la fin de la récolte, l'humus était recouvert de gravier pour éviter que le vent ne l'emporte et une partie transportée à bras d'hommes dans les fermes où, pendant l'hiver, elle était mélangée d'engrais humains. Au printemps, le tout était rapporté dans les champs, le gravier ratissé et entassé.

Mais cette incroyable dépense d'énergie pour survivre ne s'arrêtait pas là : dès la pluie ou la neige, la terre était immédiatement retournée à la houe pour éviter l'évaporation. L'air ici est tellement sec que l'on sent les bronches se parcheminer et la peau se craqueler. Les maisons au sol en terre battue sont en briques crues parfois chaulées et les vieux murs retournent vite à leur poussière d'origine. Le bétail broute les rares herbes et feuilles à sa portée.

La misère chinoise n'a cependant pas cet aspect morbide qu'on observe dans certains bidonvilles de Manille ou dans des campagnes déshéritées du sous-continent indien. L'Etat ne laisse pas les étrangers aller partout où ils le veulent, mais il semble bien avoir les moyens d'éviter que l'on ne meure de faim. Le cycle infernal de la misère est toujours présent dans les esprits, et les paysans du Gansu n'en sont pas encore à échafauder des projets pour s'enrichir, mais uniquement pour subsister. Leurs vêtements sont usagés et grisâtres, comme tout le paysage environnant, l'économie reste de subsistance.

L'espoir des experts, comme ceux de l'Institut de recherche sur les déserts de Lanzhou, est de ralentir le rythme de la désertification, qui touche 15 % de la superficie totale du pays et qui menace chaque année 1 000 kilomètres carrés. Pour le professeur Tian Yuzhao : *« Il ne faut pas être fataliste, attendre les pluies du ciel. Mais on ne lutte pas contre les éléments avec le seul volontarisme. De longs efforts restent à faire. La famine est stoppée, mais on risque encore de retomber en arrière. »* Il faut réduire la croissance démographique, éduquer la population sur l'importance des mesures de protection des forêts. *« Il ne faut pas compter sur les autres. Dieu a créé deux sortes de paresseux : ceux qui ont assez à manger sans trop travailler et ceux qui vivent de l'assistance de l'Etat et ne voient plus la nécessité de travailler. »* Critique implicite de la politique précédente qui transformait les paysans en assistés.

Dans ce paysage lunaire découpé à l'extrême, raviné et dsséché — où il n'y a guère d'arbres que récemment plantés, — mais qui fut le berceau de la civilisation chinoise, le professeur Tian dit : *« Il n'est pas nécessaire d'aller dans la Lune... Il faudrait plutôt utiliser nos efforts pour développer notre planète. »* Et faire qu'elle ressemble enfin à la terre... A Dingxi, ajoute le professeur Di Xinmin, *« il est impossible de développer les terres comme dans les régions riches du sud du pays. On peut seulement y rendre la vie possible »*. Mais les lendemains qui pleuvent ne sont pas pour tout de suite.

PATRICE DE BEER.

(1) Un yuan vaut environ 2,15 F.
(2) Un mu vaut un sixième d'hectare.

Philippines

Accord préliminaire de cessez-le-feu avec la guérilla musulmane

Manille. — Le Front national de libération Moro (MNLF, guérilla musulmane) a signé un accord préliminaire de cessez-le-feu avec l'armée dans le sud des Philippines, a déclaré, mercredi 9 avril, un porte-parole des musulmans à Manille.

Aux termes de cet accord, valable pour la province de Mindanao, les forces du MNLF et les troupes gouvernementales éviteront tout affrontement pendant la période de création d'une commission conjointe chargée d'examiner les revendications de la guérilla et d'élaborer le texte d'un accord de trêve. Par ailleurs, Mme Corazon Aquino a nommé un émissaire personnel, dont le nom a été gardé secret « pour raisons de sécurité », en vue de négocier un cessez-le-feu avec la guérilla communiste.

Mercredi également, la présidente des Philippines s'est déclarée favorable à la réouverture du procès sur l'assassinat de son mari Benigno Aquino. La Cour suprême étudie, en effet, une demande d'annulation du jugement rendu l'an dernier et acquittant notamment l'ancien commandant en chef des forces armées philippines, le général Fabian Ver.

A Washington, deux hommes d'affaires américains ont reconnu, mercredi, avoir servi d'intermédiaires pour permettre à Ferdinand Marcos et à sa femme Imelda d'acquérir des biens immobiliers à New-York lorsqu'ils étaient au pouvoir.

MM. Joseph et Ralph Bernstein ont précisé devant une sous-commission de la Chambre des représentants les détails d'opérations immobilières réalisées au cours des quatre dernières années par M. et Mme Marcos grâce à des compagnies prête-noms au Panama et dans les Caraïbes.

L'ex-président philippin et sa femme n'ont cessé de nier avoir des biens immobiliers à New-York.

M. Joseph Bernstein a confirmé l'acquisition de différents immeubles, dont un centre commercial, le Herald Center (60 millions de dollars), un immeuble à Wall Street (70 millions) et un autre sur Madison avenue (50 millions). — *(AFP.)*

UN YACHT FRANÇAIS PRIS PAR DES PIRATES

Manille. — Un luxeux yacht français, l'*Odyssée* (33 mètres), a été volé vendredi dernier par une douzaine de pirates qui l'avaient pris d'assaut en pleine nuit, a-t-on appris le mardi 8 avril à Manille. L'abordage a eu lieu au large de l'île méridionale de Mindanao. Les pirates, qui sont nombreux dans les eaux du sud de l'archipel philippin, ont disparu avec le voilier, et 70 000 dollars en espèces, après avoir mis les quatre membres de l'équipage à la mer, dans un canot pneumatique. Ils ont été retrouvés le lendemain, en bonne santé, par des garde-côtes.

L'*Odyssée*, qui appartient à un Français de Nouvelle-Calédonie, avait quitté Nouméa en mars et faisait, semble-t-il, route vers la France. — *(Reuter.)*

AFRIQUE

République sud-africaine

• Pretoria accuse la Libye d'entraîner des « terroristes » noirs
• Attentat à la bombe à Johannesburg

Le vice-ministre sud-africain de l'information, M. Louis Nel, a accusé, mercredi 9 avril, la Libye d'entraîner des *« terroristes »* noirs sud-africains, et a annoncé l'arrestation de deux d'entre eux, chargés, selon lui, d'assassiner des *« dirigeants »* noirs et de mobiliser les étudiants contre le gouvernement. Au cours d'une conférence de presse, M. Nel a indiqué que ces deux hommes, dont il n'a pas dévoilé l'identité, avaient été arrêtés pendant le week-end de Pâques, les 30 et 31 mars dernier, et qu'ils appartenaient au Congrès panafricain (PAC). Accusant le colonel Kadhafi de chercher à *« exporter sa folie »* en Afrique du Sud, M. Nel a précisé que les deux hommes faisaient partie d'un groupe de deux cent cinquante Noirs sud-africains entraînés aux actions terroristes à Benghazi, en Libye, et qu'ils se sont infiltrés en Afrique du Sud, *via* la Tanzanie et le Botswana.

Une bombe a, d'autre part, explosé mercredi à Johannesburg, dans des toilettes publiques proches de la gare de Braamfontein, faisant un mort et quatre blessés noirs. Quatre attentats à l'explosif ont déjà été commis le mois dernier dans la zone de Johannesburg, dont l'un, le 4 mars, dans des locaux de la police, avait fait quatre blessés. Une jeune femme blanche, Marion Sparg, ancienne journaliste, a été arrêtée dans le cadre de l'enquête sur cet attentat, mais elle n'a pas encore été inculpée.

A Port-Elizabeth, où une opération de boycottage des commerces tenus par les Blancs a repris depuis le 7 avril, la police a arrêté, puis relâché, M. Henry Fazzie, chef régional de l'UDF (Front démocratique uni, antiapartheid). La police a indiqué qu'elle recherchait le principal responsable de cette campagne de boycottage, M. Mkhuseli Jack, qui a disparu de son domicile de New-Brighton depuis mardi.

A Washington, le président Reagan a déclaré mercredi que M. Pieter Botha était *« un homme de changement »* qui trouvait *« répugnant »* le système de ségrégation raciale. *« Nous savons*, a indiqué le président américain, *qu'il y a deux factions au sein du gouvernement sud-africain, l'une s'accroche à la poursuite de la politique du passé. (...) L'autre, et en son sein le président Botha, désire le changement et a pris un certain nombre de mesures, autant que faire se peut. »*

Enfin, à Windhoek, un porte-parole des forces territoriales du Sud-Ouest africain (SWATF) a annoncé que deux soldats sud-africains et vingt-trois combattants de la SWAPO (organisation nationaliste namibienne) ont été tués au cours d'un affrontement qui s'est déroulé mardi dans le nord de la Namibie. — *(AFP, Reuter, AP.)*

Les restrictions raciales dans les hôtels et les restaurants sont (théoriquement) abolies

De notre correspondant

Johannesburg. — Toutes les restrictions raciales concernant les hôtels, les restaurants et les débits de boisson ont été levées en Afrique du Sud à compter du début du mois. Ce qui signigie, en théorie, que, désormais, quelle que soit la couleur de leur peau, les ressortissants du pays pourront *« manger, boire, nager, danser »*, selon la formule du directeur de la Fédération des hôteliers et restaurateurs, M. Fred Thermann, dans tout établissement qui dispose du droit de vendre de l'alcool. Jusqu'à présent, ces possibilités n'étaient offertes que dans ceux qui avaient le label international.

Cependant, le propriétaire ou le gérant des lieux aura toujours le loisir de refuser qui il veut et donc d'interdire aux non-Blancs l'accès de son établissement. Cela, en vertu du droit d'admission réservé dont l'affichette figure au-dessus de toutes les portes. Les critères restent bien évidemment à la discrétion des tenanciers.

Plus de *« Whites only »* (Blancs seulement), plus de texte ségrégationniste, mais la pratique suivra-t-elle la volonté du législateur ? Ceux qui se seront vu refuser l'entrée, sous un prétexte raciste ou non, n'auront aucun recours en application du principe *« chacun est maître chez soi »*. En fait, ces nouvelles mesures ne changeront pas fondamentalement le cours des choses, surtout dans les campagnes et les villes de province, où l'apartheid demeure la règle.

Tout repose sur l'ouverture d'esprit des gérants d'hôtels, de bars et de restaurants. Cet assouplissement a été particulièrement bien accueilli par la Fédération des hôteliers et restaurateurs qui le réclamait depuis longtemps. Son président a estimé que cela permettrait de relancer le commerce et le tourisme dans le pays. En revanche, le Parti fédéral progressiste (PFP) constate que cette réforme n'a aucune signification politique et qu'elle est dictée uniquement par *« des intérêts commerciaux »*.

Il s'agit tout de même d'un nouveau petit pas vers la disparition du *« petty apartheid »* (l'apartheid mesquin), cet aspect *« vexatoire et inhumain »*, selon le chef de l'Etat, du développement séparé des races. Il y a quelques mois, certaines salles de cinéma ont obtenu la permission de vendre des billets sans tenir compte de la couleur de la peau. Cet assouplissement ne concerne, pour l'essentiel, que deux chaînes de cinéma, et l'accord n'a été obtenu que pour certaines zones populaires. Bref, une exception au principe qui demeure, lui, bien en place. Même chose pour les plages, où la ségrégation est la norme, bien que des municipalités, notamment Durban et Port-Elizabeth, en aient ouvert l'accès de plus en plus à toutes les races. Ce qui a d'ailleurs provoqué de belles polémiques dans les mairies et entraîné une cascade de plaintes de la part des Blancs qui ne supportaient pas la promiscuité et ont juré d'aller passer leurs vacances ailleurs l'année suivante.

MICHEL BOLE-RICHARD.

A TRAVERS LE MONDE

IRLANDE DU NORD

Le pasteur Paisley condamne les attaques contre la police

Londres. — Le pasteur Ian Paisley a, mercredi 9 avril rejeté sur Mme Thatcher l'entière responsabilité de la tension qui règne actuellement dans la province. *« Le premier ministre,* a dit le leader unioniste, *est le plus grand criminel »* pour avoir signé avec Dublin un accord qui contient *« tous les ingrédients de l'anarchie et de la guerre civile »*. Chef du parti unioniste le plus proche des groupes paramilitaires protestants, M. Ian Paisley a cependant condamné *« sans la moindre réserve »* les agressions actuellement commises par ces groupes contre la police nord-irlandaise.

M. Paisley risque tout à la fois d'être désavoué par les protestants qui désapprouvent l'actuelle vague de violence, et d'être doublé sur sa droite par son adjoint, M. Peter Robinson. Ce dernier a démenti mercredi être lié à l'organisation des troubles imputés aux groupes paramilitaires unionistes et nié être l'un des *« parrains »* dénoncés par le chef de la police d'Irlande du Nord. — *(Corresp.)*

PAKISTAN

Le retour d'exil de Mlle Benazir Bhutto

Lahore (Pakistan). — La présidente du Parti du peuple pakistanais (PPP, opposition), Mlle Benazir Bhutto, est arrivée ce jeudi 10 avril à Lahore après deux ans d'exil. Elle a été accueillie par des dizaines de milliers de partisans encadrés par d'importantes forces de police.

Mlle Bhutto (trente-deux ans) est la fille de l'ancien premier ministre Zulficar Ali Bhutto, renversé par l'actuel président du Pakistan, le général Zia Ul Haq, en 1977, et exécuté deux ans plus tard. Elle avait passé trois ans en détention avant de quitter le Pakistan pour s'exiler en Grande-Bretagne, en 1984. Elle avait été placée soixante-six jours en résidence surveillée à Karachi en 1985 après être rentrée au pays une première fois pour assister aux obsèques de son frère Shahnavaz.

Mlle Benazir Bhutto entend livrer au général Zia un combat politique qu'elle compare volontiers à celui de Mme Corazon Aquino aux Philippines. Son retour est un défi au président pakistanais qui a levé la loi martiale le 31 décembre dernier, après huit ans et demi de dictature militaire. — *(AFP.)*

YOUGOSLAVIE

Un rapport officiel justifie les plaintes des Serbes du Kosovo

Belgrade. — Une commission du Parlement yougoslave, chargée d'enquêter sur la situation dans la province autonome du Kosovo, dans la République de Serbie, a confirmé, dans un rapport cité mercredi 9 avril par la presse, le bien-fondé des plaintes des Serbes et des Monténégrins qui y cohabitent avec des Albanais.

Dans de nombreuses pétitions et démarches auprès des autorités locales et de Belgrade, les Serbes et les Monténégrins avaient affirmé être l'objet de continuelles persécutions de la part des nationalistes albanais.

La commission, qui a séjourné dans cette province limitrophe de l'Albanie, entre le 16 et le 21 mars, a, en effet, constaté un *« mauvais fonctionnement des organes de la justice et des services de sécurité »*, laissant *« sans protection »* les Serbes et les Monténégrins et *« favorisant »* les Albanais.

La commission *« a établi »* que les Serbes et les Monténégrins, qui représentent environ 15 % de la population du Kosovo, *« sont victimes d'agressions physiques, continuellement exposés à des pressions, des tracasseries et des menaces, tandis que leurs propriétés sont mises à sac et leurs cimetières profanés »*.

Lundi, quelque mille cinq cents Serbes et Monténégrins du Kosovo s'étaient rendus à Belgrade pour demander la protection des autorités fédérales (*le Monde* du 9 avril). Cependant, les républiques et provinces sont compétentes en matière de justice et de police. Ce n'est que dans des *« circonstances exceptionnelles »* que la Constitution autorise la direction collégiale de l'Etat à intervenir. — *(AFP.)*

Voici six semaines, Carrefour a lancé une consultation nationale dans ses magasins 66000 personnes ont été interrogées par Secodip. 15000 personnes ont répondu au questionnaire qui leur était proposé. Les règles de cette consultation étaient simples. Seuls les produits qui auraient satisfait plus de 80% de clients seraient maintenus. Tous les autres seraient supprimés.
Aujourd'hui, 86 produits ont satisfait à ces règles et deviennent des Produits Concertés Carrefour. Ils seront signalés par un triangle rouge manifestant l'accord entre Carrefour, ses fournisseurs et ses clients. 1 seul est supprimé: la lessive. Carrefour travaille déjà sur une autre lessive. 13 produits étant arrivés trop tard en magasins, ils seront soumis à la consultation de mai/juin. Car c'est l'engagement de Carrefour de poursuivre cette politique de concertation, et de la rendre permanente. Voilà.

Voici les résultats de la Consultation Produits Carrefour. Pour 86, c'est oui. Pour 1, c'est non. Voilà.

Les Produits Concertés Carrefour.

politique

LE DISCOURS-PROGRAMME

« Notre « nouvelle frontière », c'est l'emploi »

En prononçant sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, M. Chirac a surtout voulu fournir aux députés un texte de référence. C'est pour cela qu'il en a banni tout effet oratoire, de même qu'il s'est gardé de toute formule provocante à l'égard de l'opposition et du président de la République, dont il n'a cité le nom à aucun moment. Ce document avait été communiqué à l'Elysée mercredi en fin de matinée.

M. Chirac a présenté le catalogue des actions que son gouvernement compte mener en trois étapes.

AU COURS DE LA PRÉSENTE SESSION PARLEMENTAIRE, le premier ministre soumettra aux élus plusieurs séries de mesures qui seront contenues dans divers projets de loi :

● Une loi d'habilitation autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances *« en vue de conduire le redressement économique et social »* et qui comportera trois volets : la libéralisation de la marche de l'économie, l'emploi des jeunes et la privatisation des entreprises, *« quelle que soit la date de leur nationalisation »*.

● Une loi de finances rectificative qu'adoptera le conseil des ministres du 16 avril et qui prévoit notamment *« un train d'économies de l'ordre de 10 milliards de francs »*.

● Une loi d'habilitation pour rétablir le scrutin majoritaire dans les élections législatives.

● Divers projets concernant l'aménagement de l'autorisation administrative de licenciement, des « seuils sociaux » pour les PME et décentralisant la négociation collective.

● Un projet de loi-programme pour les départements d'outre-mer et un projet de loi pour la Nouvelle-Calédonie.

● Un texte sur le développement de l'investissement immobilier et l'accession sociale à la propriété abrogeant la loi Quilliot.

● Une loi sur la communication audiovisuelle et prévoyant le remplacement de la Haute Autorité par une commission nationale de la communication et des libertés.

● L'abrogation de la loi sur la presse du 23 octobre 1984.

● En matière de sécurité, modifications du code pénal, notamment par la création d'une peine de trente ans et par des réformes de la police nationale.

● Renforcement de la législation sur le terrorisme et création d'une chambre spéciale à la cour d'appel de Paris.

● Réforme du code de la nationalité.

AU COURS DE LA SESSION PARLEMENTAIRE D'AUTOMNE, M. Chirac soumettra au Parlement :

● Le budget pour 1987, qui comprendra notamment les allègements des prélèvements obligatoires, la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes et la réduction du déficit budgétaire.

● Une « charte du contribuable » améliorant les rapports entre les citoyens et l'administration en matière fiscale et douanière.

● Une refonte du droit de la concurrence peu après l'abrogation des ordonnances de 1945 sur les prix.

● Une nouvelle loi de programmation militaire.

● La modification de la législation concernant les rapatriés.

POUR 1987, M. Chirac a évoqué les problèmes qui devront être étudiés.

● L'avenir de notre système de protection sociale et la réforme de la politique familiale avec l'octroi d'une allocation parentale à partir du troisième enfant.

● La politique de l'éducation après l'abrogation de la loi sur l'enseignement supérieur de 1984.

● Une loi de promotion des enseignements artistiques.

● L'élaboration d'une nouvelle loi d'orientation agricole.

Voici le texte intégral du discours-programme prononcé par M. Jacques Chirac, le mercredi 9 avril.

« Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les députés,

La France vit, aujourd'hui, un moment d'espoir.

Elle sort d'une campagne électorale longue et disputée qui a donné lieu, comme il est normal et nécessaire en démocratie, à la confrontation des opinions et des projets.

La France a choisi. Elle se tourne maintenant vers ceux qu'elle a chargé de conduire les affaires publiques. Elle attend d'eux qu'ils engagent sans tarder une vigoureuse action de renouveau, car elle se sent et se sait affaiblie. Nos concitoyens ont clairement conscience que, dans la course sans repos où le progrès entraîne les grandes nations, notre pays a cédé du terrain.

Ses forces économiques, en premier lieu, ont décliné.

Certes l'inflation, chez nous comme partout, a reculé, sous les effets conjugués du « contre-choc » pétrolier et monétaire et d'une politique de désindexation des salaires qui constitue, à coup sûr, un acquis positif.

Pourtant notre économie n'a pas réussi le rétablissement qu'ont déjà opéré plusieurs de nos concurrents. Les comptes provisoires de l'année 1985 sont particulièrement décevants : l'an dernier, la croissance de notre production s'est ralentie par rapport à 1984 et n'a atteint que 1,3 % ; notre commerce extérieur est resté déficitaire de 24 milliards malgré la réduction de la facture énergétique ; le taux d'épargne national a connu une nouvelle baisse en tombant de 13,4 à 12 %.

Au fil des ans, notre industrie ne s'est pas réellement modernisée, faute d'investissements. Des pans entiers, tels la sidérurgie, les charbonnages ou la construction navale, sont sinistrés. Notre agriculture traverse une grave crise qui se manifeste, en particulier, par la baisse du revenu de nos paysans. La contrainte extérieure qui nous prend en tenailles n'a pas été vraiment desserrée, si bien que nous devons nous garder de toute relance intempestive de la consommation qui provoquerait une augmentation excessive de nos importations.

La conséquence la plus préoccupante de cette évolution, c'est, hélas ! le chômage. Je n'entrerai pas ici dans une polémique stérile sur les chiffres. Ce qui est sûr, c'est que l'économie française perd massivement des emplois : 170 000 en 1984, près de 100 000 en 1985. En outre, le chômage présente en France des caractéristiques particulièrement inquiétantes : il est, d'abord, en moyenne, plus long qu'ailleurs ; il frappe surtout plus d'un jeune Français sur quatre, ce qui est un triste record européen. L'impossibilité de trouver du travail est, à tout âge, un drame personnel et familial. Mais lorsqu'une société aussi développée que la nôtre n'est plus capable d'assurer à tant de jeunes un véritable statut d'adulte, alors le risque est grand de voir ébranler les bases mêmes de la cohésion nationale.

Je ne peux achever ce rapide tour d'horizon de la situation économique sans évoquer la détérioration des finances publiques. Afin d'y voir clair en ce domaine, et conformément à ce que nous avions annoncé, une personnalité indépendante et incontestée a été chargée de dresser un bilan précis des comptes publics. M. Renaud de La Genière, ancien gouverneur de la Banque de France, à qui le ministre d'Etat, ministre de l'économie des finances et de la privatisation, a confié cette mission, doit nous remettre son rapport dans les prochains jours. Nous pourrons ainsi donner au Parlement et à l'opinion publique les chiffres exacts de la dette interne et externe de la France, du déficit budgétaire et des comptes de la Sécurité sociale.

Rechercher l'union nationale

Les forces matérielles de la France ne sont pas les seules atteintes. Ses forces morales le sont également.

La montée de la délinquance et de l'insécurité est en train de dégrader cette qualité de la vie que tant d'étrangers enviaient à notre pays et de créer une véritable angoisse dans le cœur d'un nombre croissant de nos concitoyens. Quant au terrorisme, ses plus récentes manifestations jettent un trouble de nature quasiment existentielle dans toutes les démocraties occidentales ; la nôtre n'est hélas pas épargnée.

Plus profondément encore, la France s'interroge sur son avenir en tant que nation, unie dans l'amour de la même culture et dans la volonté de vivre ensemble. D'un côté, l'accroissement ininterrompu de la population étrangère sur son sol, malgré l'arrêt officiel mais non contrôlé de l'immigration ; de l'autre côté, l'hiver démographique qui engourdit notre dynamisme et ne nous permet même plus de renouveler nos générations, tous ces phénomènes qui touchent à l'âme collective d'un peuple contribuent à créer un climat complexe où se mêlent à la fois l'incertitude mais aussi l'attente et l'espérance.

Car les Français ne se résignent pas. Beaumarchais a bien exprimé cette faculté de nos compatriotes à se ressaisir devant l'obstacle, faculté qui fait sans doute le trait le plus attachant du génie français :

« La difficulté de réussir, dit-il, *ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre. »*

Oui, malgré ses épreuves, la France vit aujourd'hui un grand moment d'espoir.

Les Français attendent, ils espèrent un changement, notre devoir est de répondre à leur espérance.

Il faut y répondre en excluant tout esprit de revanche.

Nous exigerons certes la loyauté vis-à-vis des décisions prises par le gouvernement dont le peuple a voulu se doter. Mais nous jugerons chaque responsable à l'aune de sa compétence et de ses qualités professionnelles. Rien ne nous fera dévier de cette ligne, qui n'exclut naturellement ni l'autorité ni la fermeté des ministres démocratiquement investis du pouvoir de commander l'administration.

Nous répondrons aussi à l'espérance des Français en recherchant de toutes nos forces l'union nationale, seul ferment efficace de renouveau.

La tâche qui est devant nous est immense ; la division entre Français serait un handicap insurmontable.

Notre état d'esprit ne doit être ignoré de personne : nous ne sommes ni les représentants ni les défenseurs de telle ou telle classe, groupe ou corporation. La politique que nous entendons mener n'exprime pas tel ou tel intérêt particulier mais vise l'intérêt général. Nous ne parlons pas à telle ou telle fraction du peuple mais au peuple de France tout entier.

Chacun a manifestement intérêt à ce que la machine économique redémarre, à ce que nos entreprises redeviennent créatrices d'emplois, à ce que l'insécurité recule, à ce que la démographie se redresse. Sur ces objectifs et, j'en suis persuadé, sur les moyens de les atteindre, il existe aujourd'hui une possibilité d'accord national, de mobilisation des énergies, de rassemblement des volontés. Faisons taire les querelles ! Donnons l'exemple d'un peuple qui se ressaisit et resserre les liens millénaires qui l'unissent !

Nous répondrons enfin à l'espérance des Français en leur assignant un but qui les conduise à se dépasser, en donnant un sens au combat que nous leur proposons de mener.

La politique nouvelle ne saurait être le simple énoncé de mesures techniques à inscrire dans des textes législatifs ou réglementaire. L'attente du renouveau va bien au-delà. Comme l'a écrit Albert Camus, *« l'homme est un animal qui veut du sens »*. Notre tâche aujourd'hui, ce n'est rien de moins que de donner un sens au renouveau. Notre ambition, c'est de trouver ce sens dans une véritable renaissance de l'humanisme.

Depuis des décennies ,– certains diront même des siècles – la tentation française par excellence a été celle du dirigisme d'Etat. Qu'il s'agisse de l'économie ou de l'éducation, de la culture ou de la recherche, des technologies nouvelles ou de la défense de l'environnement, c'est toujours vers l'Etat que s'est tourné le citoyen pour demander idées et subsides. Peu à peu s'est ainsi construite une société administrée, et même collectivisée, où le pouvoir s'est concentré dans les mains d'experts formés à la gestion des grandes organisations. Ce système de gouvernement, qui est, en même temps, un modèle social, n'est pas dénué de qualités : il flatte notre goût national pour l'égalité ; il assure pérennité et stabilité au corps social ; il se concilie parfaitement avec le besoin de sécurité qui s'incarne dans l'Etat-providence.

Mais il présente deux défauts rédhibitoires : il se détruit lui-même, par obésité ; et, surtout, il menace d'amoindrir les libertés individuelles.

Les Français ont compris les dangers du dirigisme étatique et n'en veulent plus. Par un de ces paradoxes dont l'histoire a le secret, c'est précisément au moment où la socialisation semblait triompher que le besoin d'autonomie personnelle, nourri par l'élévation du niveau de culture et d'éducation, s'exprime avec le plus de force. Voilà d'où naissent sans aucun doute les tensions qui travaillent notre société depuis des années : collectivisation accrue de la vie quotidienne mais, inversement, recherche d'un nouvel équilibre entre les exigences de la justice pour tous et l'aspiration à plus de liberté pour chacun.

Liberté, création, responsabilité, dignité

Nous vivons une de ces époques privilégiées où le système de valeurs reverdit en plongeant ses racines dans la tradition culturelle de la nation. Ainsi commencent toujours les renaissances.

Il est grand temps de tourner le dos aux idéologies fermées, aux systèmes construits pour substituer à l'autonomie défaillante de l'individu tel ou tel mode de prise en charge par la collectivité.

Il faut aller vers les valeurs qui nous ouvrent l'avenir tout en nous rattachant à la longue lignée de l'humanisme occidental. Ces valeurs s'appellent : liberté, création, responsabilité, dignité de la personne humaine.

Et qu'on ne vienne pas affirmer que sur ces bases s'édifierait un monde plus dur ou plus inégal.

Nous avons une vision résolument optimiste de l'homme.

Nous pensons que la collectivisation amoindrit l'esprit de solidarité parce qu'elle exacerbe les réactions et les égoïsmes individuels contre les machines et les organisations qui broient la personne.

Nous pensons, au contraire, que la liberté développe l'inclination naturelle de chacun d'entre nous à l'altruisme, à la générosité, à la fraternité.

C'est dans une société créatrice d'emplois que la dignité individuelle sera le mieux assurée.

C'est dans une société où chacun pourra être davantage lui-même que la justice entre tous pourra le mieux progresser.

C'est dans une société respectueuse des valeurs et du sens que chacun veut donner à sa vie que l'œuvre commune pourra le mieux s'épanouir.

Voilà, mesdames et messieurs les députés, l'idée qui donne cohérence et vigueur à nos différentes initiatives, l'ambition qui anime notre combat, la signification que nous voulons donner au renouveau.

Fort de la légitimité que lui a conférée le suffrage universel, le gouvernement s'est immédiatement et dans cet esprit mis au travail.

Un mot d'abord sur la méthode : j'ai toujours été personnellement – et mon gouvernement l'est tout entier – attaché à la concertation avec les corps intermédiaires qui représentent les activités économiques, sociales, intellectuelles et culturelles du pays. Vous l'avez d'ailleurs constaté : les ministres compétents ont déjà ouvert le dialogue avec les organisations syndicales et professionnelles ; ce dialogue sera maintenu à toutes les étapes de l'élaboration des décisions gouvernementales.

Mais entendons-nous bien ! La concertation ne saurait être l'alibi de l'inaction ou du renoncement. Nous croyons profondément à la nécessité de certains changements dans la façon dont est gérée l'économie et organisée la société française. Nous l'avons dit, et nous avons convaincu. Nous ne commettrons pas maintenant l'erreur qui consisterait à mettre en œuvre une politique différente de celle qui nous a valu la confiance populaire. Nous sommes, au contraire, déterminés à traduire en actes, avec toute la prudence et tout le réalisme qu'exige la complexité des problèmes, mais sans faiblesse ni ambiguïtés, la « plate-forme pour gouverner ensemble » qui doit rester le ciment de notre majorité.

Il fallait, avant toutes choses, apurer le passé et tirer les conséquences du retard que la France avait pris depuis 1983 par rapport à certains de ses partenaires européens et principalement par rapport à l'Allemagne.

Les produits français souffraient d'un retard de compétitivité qui pénalisait nos entreprises, tandis que les taux d'intérêt ne pouvaient baisser suffisamment. Tel est le sens du réajustement des parités qui a été décidé dimanche dernier, dans le cadre du système monétaire européen. Il a eu pour objet de constater, une fois dissipées les apparences, la vraie valeur de notre monnaie.

La situation étant ainsi assainie, nous pouvons maintenant assurer à l'économie française les bases d'un nouveau départ.

Les orientations du redressement sont claires : d'une part, les grands équilibres doivent être rétablis de manière à conforter les résultats obtenus dans la lutte contre l'inflation ; à cette fin, la politique monétaire fera preuve de rigueur, les dépenses et les déficits publics seront sévèrement comprimés, la politique de désindexation salariale sera poursuivie.

D'autre part, l'économie française a besoin d'un supplément de liberté pour connaître un regain de dynamisme et créer à nouveau des emplois ; trois libertés fondamentales pour le bon fonctionnement des entreprises leur seront rapidement garanties : liberté de fixer les prix ; liberté de commercer avec l'étranger sans contrôle des changes ; plus grande liberté dans la gestion des effectifs en vue d'éliminer les entraves à l'emploi. Le renforcement de la compétitivité nationale suppose aussi un allégement des charges et des formalités de toutes sortes qui paralysent la production, ainsi que des mesures de confiance de nature à susciter l'initiative des entreprises et la motivation des salariés.

Les principes étant ainsi posés, je voudrais maintenant indiquer à votre Assemblée le calendrier de mise en œuvre de la politique gouvernementale.

Dans les prochains jours, le Parlement sera saisi de plusieurs projets de loi qui engageront le renouveau.

Le premier d'entre eux sera le projet de loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnances en vue de conduire le redressement économique et social. Trois séries de mesures y figurent. D'abord celles qui permettront de libéraliser la marche de l'économie, tant au profit des entreprises qu'à celui des salariés. Si le Parlement y consent, le gouvernement sera, pour ce faire, habilité à abroger les ordonnances de 1945 sur la police des prix ; à assouplir les dispositions législatives qui régissent le contrat de travail à durée déterminée, le travail temporaire et le travail à temps partiel ; à adopter les mesures propres à développer la participation des salariés.

Plan d'urgence pour l'emploi des jeunes

Le deuxième volet de la loi d'habilitation concernera l'emploi des jeunes. Pour débloquer une situation dont j'ai rappelé la gravité, des mesures ambitieuses s'imposent. Le plan que nous vous proposerons s'articulera autour de trois idées :

– Présence effective des jeunes dans l'entreprise, ce qui est la condition d'une insertion durable dans le monde du travail ;

– Poursuite de la formation et prise en compte, dans le calcul de la rémunération, du temps qui lui est consacré ;

– Enfin, exonération d'une fraction significative des cotisations sociales dues par l'employeur.

Le troisième volet de la loi d'habilitation traitera de la privatisation : la liste des entreprises à dénationaliser ainsi que les modalités d'évaluation et de cession seront clairement indiquées. Elle comprendra les entreprises du secteur concurrentiel quelle que soit - cela va de soi - la date de leur nationalisation.

Le dispositif de redressement économique et social mis au point par le gouvernement comportera ensuite le projet de loi de finances rectificative pour 1986. Ce texte permettra de compléter les dotations budgétaires qui s'avèrent insuffisantes compte tenu de l'état des lieux auquel nous procédons. Il traduira, en termes budgétaires, le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes et prévoira notamment la prise en charge par l'Etat des cotisations sociales dont seront exonérées les entreprises. Il dégagera un train d'économies de l'ordre de 10 milliards de francs, qui exigera, de la part des ministres, une extrême vigilance. Il amorcera enfin la remise en ordre de notre fiscalité de l'épargne pour stimuler les investissements et définira les conditions d'une amnistie propre à établir la confiance et à favoriser le retour des capitaux dans notre pays.

Les deux textes fondamentaux dont je viens de tracer les lignes générales seront suivis, dès la session de printemps, par plusieurs autres projets de loi. Je citerai notamment les projets qui auront pour but de rendre aux entreprises une plus grande liberté de gestion de leurs effectifs en s'attaquant aux effets pervers de l'autorisation administrative de licenciement ou en atténuant ceux que produit le franchissement de certains seuils. Il s'agira là d'une première étape dans la nécessaire simplification du statut des petites et moyennes entreprises. Je pense également à la relance de la politique contractuelle et à la rénovation du dialogue social par une décentralisation plus poussée de la négociation collective.

Le gouvernement déposera aussi le projet de loi de programme sur le redressement économique et social des départements d'outre-mer, ainsi que les dispositions législatives de même nature intéressant les territoires d'outre-mer, et notamment la Nouvelle-Calédonie.

Cet effort de solidarité est non seulement justifié par la nécessité d'y relancer l'activité et d'y créer des emplois, mais aussi en raison de la place éminente qui lui revient dans la République.

Nous sommes, en effet, déterminés à assurer à nos concitoyens d'outre-mer, qui en ont fait le choix, dans l'ordre et la sécurité, leur avenir dans la France, une France qui, sans eux, serait loin d'être ce qu'elle est aujourd'hui.

Enfin, et pour ne retenir que l'essentiel, le gouvernement proposera un projet de loi relatif au développement de l'investissement immobilier et de l'accession sociale à la propriété afin d'engager la relance indispensable du secteur sinistré du bâtiment et des travaux publics.

Nous nous doterons ainsi, avant l'été, des moyens d'atteindre le double objectif de la politique économique et sociale du gouvernement : assainissement financier et libéralisation de l'économie.

Mais ne perdons pas de vue l'essentiel, c'est-à-dire les hommes.

La politique économique, dans la situation où nous nous trouvons, ne peut avoir d'autre finalité que le plein emploi des hommes et des femmes.

Toutes nos énergies – celles de l'Etat, mais aussi celles des collectivités locales, des entreprises, des syndicats, de chaque citoyen – doivent tendre vers ce but. Il n'y a pas d'inégalité plus insupportable que l'inégalité devant le travail.

Pour relever un tel défi, il faut d'abord faire preuve d'un authentique *esprit de solidarité*. Lorsque plus d'un Français actif sur dix et plus d'un jeune sur quatre sont au chômage, les revendications catégorielles passent au second rang. J'ai confiance dans l'intelligence et les qualités de cœur des Français ; ils

SCOURS-PROGRAMME

'est l'emploi

DE M. JACQUES CHIRAC

voient bien aujourd'hui que l'effort de solidarité des uns peut contribuer à créer les emplois des autres ; ils sont prêts à consentir cet effort à l'exclusion de tout égoïsme.

Il nous faut aussi manifester un esprit de combativité et de compétitivité. L'expérience nous a montré que la reconquête du plein emploi ne peut résulter d'une simple redistribution des heures de travail existantes. La pénurie s'entretient, par définition, elle-même. Il est impératif d'accroître la quantité de travail disponible. Pour y parvenir, il n'y a pas d'autre voie que celle de la compétitivité qui permet de marquer des points dans la bataille nationale et internationale. J'utilise à dessein le mot de bataille : vaincre le chômage, c'est retrouver l'esprit de pionnier, c'est conquérir des positions nouvelles, c'est déplacer une frontière. Oui, notre nouvelle frontière, ce doit être l'emploi. Les Français au contact des réalités quotidiennes de l'entreprise le savent bien, et tout particulièrement les cadres et le personnel d'encadrement : rien n'est jamais donné une fois pour toutes. Seule la recherche permanente de l'excellence, une mentalité perpétuellement offensive, la volonté, toujours en éveil, d'innovation et de création, l'attention portée à chaque détail pour qu'en fin de compte le prix et la qualité des produits fabriqués soient à la hauteur de la concurrence, bref l'amour du travail bien fait, vertu si profondément française – seule cette tension de tous les instants assure la prospérité de l'entreprise. Et seules les entreprises prospères créent des emplois !

Voilà ce qu'implique, de la part de la nation tout entière, la lutte pour l'emploi.

Toutes nos décisions seront dictées par le souci exclusif d'encourager, je dirais mieux, de porter cet élan de mobilisation et cette obsession de la compétitivité.

L'urgence et la difficulté de ces questions ne doivent pas occulter d'autres problèmes qui, à juste titre, préoccupent les Français.

Il s'agit du bon fonctionnement de nos institutions. Nous avons pris, devant le pays, l'engagement solennel de rétablir sans délai le scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Nos concitoyens ont bien compris que ce mode de scrutin était le seul véritablement conforme à l'esprit de nos institutions, parce qu'il est le plus apte à dégager des majorités solides et parce qu'il crée entre l'électeur et l'élu un lien plus direct et donc plus démocratique.

Le deuxième projet de loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnances qui vous sera soumis prochainement portera donc sur le rétablissement du scrutin majoritaire ; il instituera des garanties de procédure pour que nul ne puisse contester de bonne foi le sérieux et l'équité de la délimitation des circonscriptions électorales.

Le gouvernement veut enfin promouvoir, dans la sécurité, une société de liberté.

Nous ferons voter d'ici l'été la loi sur la communication, dont la double ambition est de désengager l'Etat d'un secteur où il pèse trop lourd, et de donner à notre industrie des réseaux et des images le dynamisme nécessaire pour porter haut et loin le talent de nos créateurs.

Ce texte mettra en place une Commission nationale de la communication et des libertés qui assurera la régulation globale de la communication, notamment en attribuant des licences aux opérateurs, qu'ils soient publics ou privés. Ainsi sera prolongé et amplifié le rôle qu'a joué la Haute Autorité et qui, à bien des égards, doit être reconnu.

La loi devra aussi prévoir une clarification des financements de l'audiovisuel, afin que les ressources publicitaires soient exclusivement réservées aux entreprises du secteur concurrentiel. La privatisation d'une partie de l'actuel service public de l'audiovisuel découlera de cette clarification qui devra permettre à notre télévision de mieux se développer, en laissant place à un secteur public fort et de qualité, mais également aux entreprises privées, qui pourront ainsi devenir des groupes multimédias. Il sera procédé, avec les représentants de la presse écrite et avec les autres intéressés, à une concertation qui devra permettre d'éviter tout risque de déstabilisation de ces professions.

Enfin, s'agissant de la liberté de la presse, la loi du 23 octobre 1984, sera abrogée et remplacée par des dispositions qui garantissent véritablement la transparence et le pluralisme.

Mais il ne saurait y avoir de société de liberté sans sécurité.

Le défi du terrorisme

Le gouvernement est déterminé à prendre des mesures d'une grande fermeté pour renforcer la sécurité des personnes et des biens, lutter contre le terrorisme et préserver l'identité de notre communauté nationale.

Le Parlement sera invité à examiner des projets de lois instituant une peine incompressible de 30 ans en substitution de la peine de mort, renforçant la répression en matière d'association de malfaiteurs afin de permettre à la police d'intervenir davantage avant la constatation du crime, modifiant les conditions d'octroi de sursis et rendant plus rigoureux le régime de la récidive, étendant enfin les contrôles d'identité, extension indispensable pour prévenir la délinquance. Dans le même temps, le gouvernement mettra en place des documents d'identité infalsifiables.

La modification des lois pénales que nous soumettrons au Parlement s'accompagnera d'un aménagement de l'organisation et des missions de la police nationale. Le gouvernement a décidé de créer un échelon de commandement régional de la police, de rétablir des unités spécialisées, et de limiter les écoutes téléphoniques à celles décidées par l'autorité judiciaire ou exigées par la sécurité de l'Etat.

En outre, les corps de policiers doivent être gérés en vue d'assurer la promotion des meilleurs ; pour ce faire, l'avancement au choix sera réhabilité et des passerelles seront instituées entre tous les corps de police.

Le gouvernement relèvera le défi du terrorisme. Il vous proposera de renforcer la législation par la création dans le code pénal d'un crime de terrorisme, par l'allongement de la garde à vue à quatre jours, par la possibilité d'accorder des remises de peines aux personnes convaincues d'avoir commis des actes de terrorisme ou aidé les terroristes et qui acceptent de collaborer avec la justice, et enfin par la création à la Cour d'appel de Paris d'une chambre spécialisée qui centralisera les poursuites, l'information et le jugement des actes terroristes.

J'installerai auprès de moi un conseil de sécurité intérieur réunissant les ministres compétents, qui aura la responsabilité de concevoir et de coordonner la lutte contre le terrorisme. Les services de police seront réorganisés pour une plus grande efficacité.

Le Parlement aura à débattre d'un projet instituant une procédure administrative pour reconduire à la frontière les étrangers en situation irrégulière, et d'une modification du code de la nationalité tendant à soumettre l'acquisition de la nationalité française à un acte de volonté préalable. Dans le domaine réglementaire, le gouvernement rétablira les visas pour l'entrée et le séjour des étrangers non originaires de la CEE, dans le cadre des négociations qui seront engagées immédiatement avec les pays étrangers. De même nous engagerons des conversations avec les gouvernements concernés pour conclure des conventions au terme desquelles tout étranger condamné de droit commun sera expulsé vers son pays d'origine afin d'y purger sa peine. Ainsi la France résoudra-t-elle, dans la dignité de tous, les difficiles problèmes que l'immigration pose à nos sociétés industrialisées.

Voilà, mesdames et messieurs les députés, le programme de travail que je vous soumets pour les prochains mois.

L'horizon de l'action gouvernementale ne se borne naturellement pas à la mi-86. D'ores et déjà, nous avons entrepris la préparation d'un second train de projets qui pourraient venir devant vous à l'automne. Compte tenu de la difficulté des sujets traités, il importait que les travaux préalables soient lancés sans tarder. Dans cet esprit, j'ai donné quatre directives principales :

– D'abord, l'amélioration des rapports entre les citoyens et l'administration, notamment en matière fiscale et douanière. La semaine dernière, le ministre d'Etat ministre de l'économie, des finances et de la privatisation a fait adopter la création d'une commission chargée d'étudier toutes les mesures qui pourraient simplifier la vie quotidienne des citoyens et assurer un plus grand respect de leurs libertés fondamentales, par exemple en renversant la charge de la preuve en matière fiscale et douanière sans, pour autant, cela va de soi, remettre en cause les efforts déployés pour lutter contre la fraude. Sur la base des conclusions de cette commission, je vous proposerai une réforme des procédures fiscales et douanières qui constituera une authentique charte du contribuable.

– En second lieu, la réforme du droit de la concurrence. Les dispositions en vigueur dans ce domaine sont anciennes et hétérogènes. L'abrogation des ordonnances de 1945 rend nécessaire l'élaboration d'un droit nouveau, même si, pendant quelques mois et à titre transitoire, l'appareil législatif et réglementaire actuel doit être maintenu. Ici encore, un groupe d'experts sera nommé prochainement, avec la mission d'élaborer une législation moderne, sanctionnant tous les abus et pratiques discriminatoires, sous le contrôle d'une commission de la concurrence rénovée.

L'abaissement des prélèvements obligatoires

– En troisième lieu, la mise en œuvre, dans le projet de loi de finances initial pour 1987, de notre plan d'allégement des impôts, de diminution des dépenses publiques et de réduction du déficit budgétaire. Ce texte sera l'un des éléments essentiels de la stratégie économique du gouvernement pour remettre l'économie française en situation de créer des emplois et de se battre à armes égales avec ses principaux partenaires. Nous aurons, bien sûr, l'occasion d'en débattre longuement.

Notre objectif prioritaire sera, je le confirme, l'abaissement des prélèvements obligatoires, seul moyen de desserrer les contraintes paralysantes et de retrouver le dynamisme propre à améliorer l'emploi.

– Enfin, le dépôt d'une nouvelle loi de programmation sur l'équipement militaire. Nous savons que l'exécution de la loi de programmation, déjà votée par le Parlement, a pris du retard. Personne n'ignore que cette loi elle-même laissait non résolus des problèmes essentiels pour nos armées.

La défense d'un grand pays, c'est d'abord l'esprit de défense. Celui qui habite les hommes qui en sont chargés et les citoyens qui les entourent. Il importe que, à tous les niveaux, des hommes compétents, disponibles et dynamiques se consacrent à la défense du pays. Une armée fière de ses traditions de valeur militaire, illustrées hier encore au Levant et en Afrique, une armée moderne dans ses entreprises, doit disposer des moyens nécessaires à l'exercice de ses responsabilités afin d'être l'instrument sûr et indiscuté de la volonté de paix et d'indépendance de notre pays. Prenant en charge notre jeunesse à un moment important de sa vie, elle doit être l'armée de la nation, qui lui accorde sa confiance et se reconnaît en elle.

Garantir la dissuasion nucléaire, clé de voûte de notre système de sécurité, est la première mission de notre défense. Le souci du gouvernement est de s'assurer qu'elle demeure crédible, ce qui suppose que nous nous tenions prêts à développer, outre les sous-marins nucléaires, une nouvelle composante terrestre.

Par ailleurs, face au renforcement de la défense terminale, il faudra augmenter sans délai les capacités de pénétration et de destruction de nos missiles stratégiques, ce qui exige la poursuite de nos expérimentations nucléaires.

(Lire la suite page 8.)

LE DISCOURS-PROGRAMME DE M. JACQUES CHIRAC

(Suite de la page 7.)

Mais la dissuasion nucléaire n'est pas tout. A maintes reprises, la France a dû agir avec des unités conventionnelles là où se développaient des tensions, voire des conflits, menaçant ses intérêts ou ceux de ses amis. Il importe que cette action, lorsqu'elle est jugée nécessaire, soit efficace et respecte l'honneur de nos armes.

Enfin, nous n'oublions pas que nous faisons partie de l'Europe, géographiquement, culturellement, économiquement, et, dans la limite des traités que nous avons conclus, politiquement. La défense de l'Europe est assurée dans le cadre de l'alliance atlantique à laquelle nous appartenons. La position d'indépendance qui est la nôtre ne nous permet pas d'intégrer à l'avance nos moyens dans un dispositif sur lequel nous ne pourrions exercer, le moment venu, notre décision souveraine. Mais ce qui se passe au-delà de nos frontières concerne non seulement nos alliés et ce que nous avons en commun avec eux mais aussi notre propre sécurité. Nos forces armées doivent disposer de moyens suffisants, dotés d'un armement puissant, fournissant au gouvernement, sur le théâtre Centre-Europe, en cas de tension ou d'affaiblissement, un instrument disponible pour assurer la présence de la France et la défense de ses intérêts essentiels. Il n'y a pas de sécurité pour notre pays sans sécurité pour ses voisins. C'est pourquoi nous souhaitons voir se développer aussi dans ce domaine la concertation et la coopération entre les pays européens.

Le progrès technologique fait apparaître aujourd'hui des moyens de défense utilisant l'espace. Leur naissance ne bouleversera pas, pour de longues années encore, et ne bouleversera peut-être jamais, les données fondamentales de la dissuasion nucléaire. Mais nos alliés américains travaillent activement à ce projet, et des changements importants peuvent ainsi apparaître dans l'équilibre mondial, dans le dialogue entre les deux grandes puissances comme dans la défense de l'Europe. Notre devoir est de rester attentif à cette évolution, aux décalages technologiques qui pourraient en résulter, de veiller aux adaptations nécessaires et de ne pas laisser échapper, dans ce domaine aussi, les occasions de resserrer la solidarité européenne.

L'avenir de la protection sociale

Programme de travail du printemps, programme de l'automne ; le cap est nettement tracé.

Mais je voudrais aussi évoquer devant vous, mes chers collègues, quelques problèmes de fond qui conditionnent l'avenir de notre pays. Ils exigent que soit engagée sans tarder une action de longue haleine, qui ne revêt pas toujours la forme de projets ou de propositions de loi.

Nous devons d'abord nous interroger tous ensemble sur *l'avenir de notre système de protection sociale.*

Depuis 1945, nous avons accompli une œuvre exceptionnelle. Nous avons su concilier le respect des libertés individuelles – et notamment l'exercice libéral de la médecine – et un très haut niveau de solidarité à la fois entre les milieux sociaux et les classes d'âge. Les Français tiennent à ce qui a été construit par le fruit de leur effort. Nous avons, quant à nous, la volonté farouche de sauvegarder la Sécurité sociale. Mais nous ne devons pas nous voiler collectivement la face : le système est aujourd'hui menacé, et les déséquilibres financiers ne font que traduire de très inquiétantes évolutions de fond.

D'un côté les dépenses continuent de s'accroître à un rythme soutenu, qu'il s'agisse des pensions de retraite, de l'indemnisation du chômage ou des frais médicaux. De l'autre, les recettes décrochent, tant à cause des difficultés conjoncturelles de l'économie française que de l'affaiblissement démographique de la nation. Le risque de paupérisation des professions de santé est inacceptable. Par ailleurs, les nécessités du redressement économique nous interdisent une augmentation des prélèvements obligatoires qui pèsent sur la production. Certains efforts supplémentaires sont en outre indispensables :

Il nous faut au premier chef promouvoir une politique familiale hardie, parce que la famille est la meilleure chance de la France.

De la vigueur de l'institution familiale dépend bien sûr le redressement démographique de notre pays. Personne ne peut contester que, plus la famille est solide, mieux est accueilli l'enfant.

Mais la famille apporte encore plus à la nation. C'est elle qui transmet les traditions et les valeurs qui tissent entre nous les liens d'appartenance à une même culture. C'est elle qui permet à chaque individu de trouver à la fois la sécurité et la stabilité dont il a besoin, et de faire en même temps l'apprentissage de sa liberté.

Une civilisation millénaire comme la nôtre se construit pierre à pierre. Les familles sont les pierres de l'édifice.

Voilà pourquoi, s'il est un effort de solidarité et de sécurité sociale supplémentaire à consentir prochainement, c'est bien celui de la politique familiale : dès que l'assainissement de la situation financière le permettra, nous instituerons une allocation parentale d'éducation au profit des familles de trois enfants et plus.

L'équilibre financier nous pose un problème d'une extrême gravité, qui exige une large concertation de toutes les parties intéressées. Il n'est pas douteux qu'une meilleure gestion du système peut induire des économies de fonctionnement substantielles. Il est certain que le recul du chômage apportera la contribution la plus décisive au rééquilibrage de l'ensemble du dispositif de protection sociale. Mais nous ne pouvons néanmoins retarder l'ouverture d'une large discussion, risque par risque et régime par régime, dont l'objectif devrait être de réintroduire, dans une organisation devenue de plus en plus bureaucratique, contrairement aux intentions de ses fondateurs, un supplément de liberté et de responsabilité. Le gouvernement souhaite rencontrer sans tarder les partenaires sociaux pour examiner, avec eux, les mesures qui permettront de sauvegarder la protection sociale et de parvenir à un équilibre des comptes en 1987.

La rénovation de l'Université

La politique d'éducation est le deuxième grand débat de société qui détermine l'avenir de notre pays. Il s'agit ici de gagner une nouvelle bataille : celle de la liberté et celle de la qualité.

Les initiatives nécessaires seront prises pour garantir à chaque famille le libre choix de l'école de ses enfants, aussi bien entre secteur public et secteur privé qu'au sein même du secteur public, grâce à la suppression progressive de la carte scolaire.

Quant à la bataille de la qualité, elle n'exige pas de nouvelle réforme d'ensemble qui traumatiserait à nouveau notre système éducatif. Qui dit qualité dit motivation des maîtres. Tout sera donc mis en œuvre pour donner – ou redonner – à l'immense majorité des enseignants qu'anime l'amour de leur métier des raisons de s'y dévouer comme ils le souhaitent ; pour cela leur formation doit être profondément revue et modernisée ; des dispositions de caractère incitatif doivent permettre de mieux tenir compte du mérite individuel.

Dans l'enseignement supérieur, le principe d'autonomie doit être définitivement concrétisé tant à l'entrée – au moment de la sélection des étudiants, – qu'à la sortie – au moment de la délivrance des diplômes.

L'autonomie doit aller de pair avec un allégement des structures universitaires, un décloisonnement du travail d'enseignement et de recherche, une mobilité accrue des hommes, un essor nouveau donné à l'innovation, qui doit s'ouvrir sur le monde extérieur, sur l'industrie bien évidemment mais aussi sur la coopération scientifique internationale.

Cette rénovation de l'Université suppose l'engagement sans réticences de tous les enseignants et chercheurs de l'enseignement supérieur ; elle passe par une abrogation rapide de la loi sur l'enseignement supérieur de 1984, quasi unanimement rejetée par les corps universitaires.

A la jonction de la politique éducative et de la politique culturelle, il est un projet qui me tient particulièrement à cœur, c'est la promotion des enseignements artistiques : il faut arrêter la dégradation continue de l'enseignement des disciplines artistiques à l'école. La responsabilité qui nous incombe aujourd'hui à ce titre est aussi exaltante que celle des fondateurs de notre système scolaire moderne : ce que Jules Ferry a fait, voici un siècle, dans le domaine des disciplines de la connaissance, nous devons aujourd'hui le faire pour les disciplines de la sensibilité en généralisant l'initiation et la pratique artistiques. On nous parle souvent, en termes théoriques, de lutte contre les inégalités. Eh bien ! voilà un des domaines où nous pouvons très clairement concrétiser cette intention : l'acquisition des connaissances est aujourd'hui démocratisée ; il n'en est pas de même de l'éveil de la sensibilité : ce doit être l'une des ambitions prioritaires d'une politique culturelle digne de ce nom.

Éducation, culture, mais aussi sport. Je vous rappelle en effet d'un mot les candidatures de Paris et de la Savoie aux Jeux olympiques de 1992 qui représentent pour la jeunesse française et le sport dans notre pays un défi enthousiasmant. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour présenter au Comité international olympique les meilleurs dossiers possible.

Troisième grand défi pour la collectivité nationale : celui de la contrainte extérieure.

Depuis qu'elle a ouvert son économie à la concurrence internationale, la France a fait un fantastique bond en avant. Aujourd'hui, toute politique de repli sur l'Hexagone serait une politique de déclin et d'appauvrissement. Nous devons assumer toutes les disciplines de la liberté et de la compétition mondiale.

Il nous faut donc développer nos capacités d'exportation, ce qui implique à la fois des progrès de productivité de la part de nos entreprises industrielles, un puissant effort de recherche qui renforce nos positions dans les technologies du futur et la promotion des secteurs plus traditionnels mais qui doivent contribuer fortement à l'équilibre de nos échanges.

Je pense, bien sûr, tout spécialement à l'agriculture. La France, première puissance agricole de la Communauté, deuxième exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires, détient, grâce à son agriculture et à ses industries agricoles et alimentaires, un atout majeur que le gouvernement entend jouer pleinement pour mener à bien la bataille du redressement économique.

Pour conforter notre place en Europe et dans le monde, il nous faut tout à la fois assurer à nos agriculteurs les conditions d'un meilleur revenu et marquer sans ambiguïté notre volonté d'un renouveau de la politique agricole commune au sein des instances européennes.

Au dernier conseil des ministres à Bruxelles, le ministre de l'agriculture a indiqué, avec toute la fermeté nécessaire, que la France entendait – dans cette perspective – que l'on revienne à une stricte application des principes de base de la politique agricole commune.

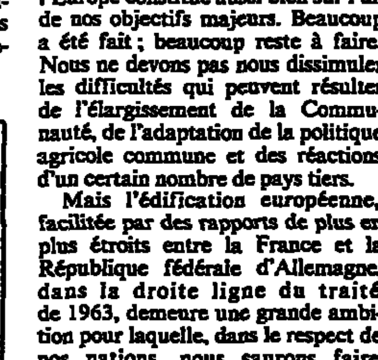
Elargie à l'Espagne et au Portugal, confrontée à des problèmes budgétaires et à une difficile adéquation de l'offre et de la demande pour certains produits agricoles, engagée dans une vive compétition avec certains pays tiers et en particulier avec les Etats-Unis, la Communauté économique européenne ne doit pas perdre de vue son objectif premier : assurer aux agriculteurs européens un niveau de vie équitable.

Il faut recentrer la politique agricole commune sur l'essentiel, en vue d'assurer une plus grande fluidité des échanges sur le marché intérieur et la vocation exportatrice de l'Europe sur les marchés mondiaux.

Il s'agit là d'un enjeu capital pour la France, car nos exportations agroalimentaires sont essentielles pour notre balance commerciale, pour l'équilibre de nos régions et pour l'emploi.

Cette bataille ne peut être livrée si la nation ignore ses agriculteurs, et laisse se dégrader leurs revenus.

Le gouvernement prendra en conséquence les mesures nécessaires. Dans cet esprit, il a dores et déjà demandé un démantèlement rapide des montants compensatoires négatifs résultant du récent ajustement monétaire.



La loi d'orientation agricole

Mais il conviendra d'aller plus loin pour restaurer la confiance de nos paysans et de leurs partenaires industriels.

Les réformes que nous soumettrons au Parlement en lui proposant une nouvelle loi d'orientation agricole que j'ai demandé au ministre de l'agriculture de préparer, comporteront, entre autres dispositions, un volet social et un volet foncier qui renforceront la loi votée par le Parlement en juillet 1980 et faciliteront en particulier l'installation des jeunes agriculteurs.

D'ici là, nous engagerons une réforme des instances d'orientation et de gestion des marchés agricoles en privilégiant les filières de caractère interprofessionnel et la nécessaire coordination des politiques sectorielles que les offices par produits ont remises en cause.

Dans le secteur de l'agriculture et des industries agricoles et alimentaires, qui doivent être fortifiées, le gouvernement mettra l'accent comme dans les autres secteurs de l'économie française sur ces valeurs essentielles que sont l'initiative et la responsabilité des hommes, des entreprises et de leurs organisations.

Le desserrement de la contrainte extérieure implique aussi une bonne maîtrise de nos importations. La conjoncture exceptionnellement favorable du marché pétrolier ne doit pas endormir notre vigilance. La politique de réduction de la dépendance énergétique de la France vis-à-vis de l'extérieur, qui a été la grande réussite des années passées, ne doit pas être abandonnée.

Quant à la stimulation de l'activité intérieure, elle doit privilégier des secteurs qui, tout en étant créateurs potentiels d'emplois, ne sont pas fortement consommateurs de biens importés. Celui qui présente au plus haut point ces deux caractéristiques est, sans conteste, le secteur du bâtiment et des travaux publics. Pour faire face aux besoins considérables de la population française en logements et en équipements, le gouvernement agira dans plusieurs directions : libéralisation de la gestion des entreprises, qui, dans ce secteur, bénéficieront tout particulièrement des mesures de redressement que j'ai annoncées ; simplification et allégement des textes qui régissent la construction et l'urbanisme ; élimination des dispositions législatives et réglementaires qui ont stérilisé l'investissement immobilier, telle la loi de 1982, ou l'impôt sur les grandes fortunes ; politique sociale d'accession à la propriété, y compris dans les HLM ; réforme de la politique sociale du logement et de la gestion du parc social existant ; enfin, assouplissement des modes de financement de certains équipements nécessaires dans le domaine des travaux publics.

La France a tous les atouts requis pour occuper, dans la compétition mondiale, l'une des premières places. C'est affaire de technique. C'est plus encore affaire de volonté et d'ambition.

Cela m'amène tout naturellement à aborder le dernier grand débat que je tiens à ouvrir devant vous aujourd'hui, au moment où mon gouvernement présente son programme : c'est celui de la place de la France dans le monde.

En matière de politique étrangère, nos principes sont clairs. Il s'agit d'abord et avant tout d'affirmer notre indépendance au sein de nos alliances librement choisies et fidèlement maintenues. Cette politique repose sur la décision prise par le général de Gaulle, appliquée au prix d'un effort scientifique et industriel qui a mobilisé les énergies et les talents, de construire une force nucléaire moderne intégrant au fur et à mesure tous les progrès techniques nécessaires pour relever les défis des autres puissances et pour garantir notre propre sécurité ; nous veillerons à la renforcer.

Notre sécurité ainsi garantie, les grandes orientations de la politique extérieure française restent liées à notre histoire. La France a été présente dans le monde. Elle l'est toujours. Elle entend le demeurer.

La pensée et la langue françaises jouissent d'une influence et d'un rayonnement beaucoup plus solides qu'on ne l'imagine – que ce soit en Amérique, comme en témoignent nos liens avec le Québec, ou en Asie, mais aussi au Proche-Orient, et surtout sur le continent africain principalement avec les Etats de l'Afrique francophone au sud du Sahara et les trois pays du Maghreb. Les liens de coopération politique, économique et culturelle avec ces Etats seront privilégiés, et mon prochain déplacement, samedi, chez le président Houphouët-Boigny sera la première manifestation de cette priorité.

Au Moyen-Orient, nous sommes naturellement présents, car nos affinités sont anciennes et profondes. Les mesures récentes que le réalisme imposait étant prises, nous sommes résolus à poursuivre notre politique d'amitié traditionnelle avec le Liban, déchiré depuis de trop nombreuses années et qui, nous l'espérons ardemment, retrouvera un jour les chemins de la conciliation, dans le cadre de sa diversité, de son unité et de son intégrité territoriale.

Au Proche-Orient, la France appelle de ses vœux le retour de la paix, laquelle suppose que soient reconnus par toutes les parties le droit d'Israël à l'existence et à la sécurité ainsi que les droits légitimes du peuple palestinien. Nous joindrons nos efforts à tous ceux qui œuvreront en faveur d'un règlement négocié du conflit entre l'Irak et l'Iran, si meurtrier pour ces Etats et si dangereux pour la stabilité régionale et l'avenir des pays amis de la péninsule Arabique. Tout en maintenant les liens solides d'amitié et de coopération qui nous unissent à l'Irak, nous espérons rétablir le dialogue avec l'Iran, grand pays à l'égard duquel la France n'éprouve aucune hostilité.

Dans le débat entre les deux grandes puissances, la France et ses partenaires européens doivent faire entendre leurs voix et faire prévaloir leurs intérêts essentiels. C'est ainsi que les Etats européens occidentaux doivent veiller à maintenir l'équilibre nucléaire en Europe et dans le monde. La Grande-Bretagne et la France, dotées de forces autonomes, exercent à cet égard une responsabilité particulière.

C'est pourquoi nous participons activement aux travaux de la conférence sur le désarmement en Europe à Stockholm qui constitue l'un des compléments importants de cet équilibre européen. Compte tenu du dialogue soviéto-américain et de ses conséquences pour l'Europe, nous nous félicitons que la France ait, en juin 1984, renoué avec Moscou un dialogue indispensable. Que M. Gorbatchev, secrétaire général du comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, ait choisi notre pays pour son premier voyage à l'extérieur du monde socialiste atteste que, sans entraîner des concessions sur des questions de fond – comme par exemple l'Afghanistan ou le respect des droits de l'homme. – la politique inaugurée, en 1966, par le général de Gaulle demeure une contribution essentielle à une paix raisonnée en Europe et dans le monde. Cette politique tient compte aussi de nos affinités avec les pays de l'Europe de l'Est, qui impliquent le maintien d'un dialogue tant au niveau de nos Etats qu'au niveau de nos peuples.

Je voudrais, d'autre part, revivifier et donner plus de substance à nos relations avec les Etats de l'Amérique latine et de l'Asie. Dans certains pays, qui nous sont très proches, comme le Cambodge, j'espère voir restaurer la liberté et l'indépendance auxquelles leurs peuples aspirent.

Les otages au Liban

La poursuite de la construction de l'Europe constitue aussi bien sûr l'un de nos objectifs majeurs. Beaucoup a été fait ; beaucoup reste à faire. Nous ne devons pas nous dissimuler les difficultés qui peuvent résulter de l'élargissement de la Communauté, de l'adaptation de la politique agricole commune et des réactions d'un certain nombre de pays tiers.

Mais l'édification européenne, facilitée par des rapports de plus en plus étroits entre la France et la République fédérale d'Allemagne, dans la droite ligne du traité de 1963, demeure une grande ambition pour laquelle, dans le respect de nos nations, nous saurons faire preuve de ténacité et de toute l'imagination nécessaire.

Ma première pensée en arrivant au gouvernement a été pour les Français détenus au Liban. Le ministre des affaires étrangères a reçu la mission de tout mettre en œuvre, dans la plus grande discrétion, pour essayer d'obtenir leur libération. Je ne puis faire aucun pronostic. Mais sachez que tous nos efforts et toute notre attention sont mobilisés vers cet objectif, comme d'ailleurs ce sera le cas chaque fois qu'il s'agira du sort des Français de l'étranger, dont le rôle pour notre influence dans le monde est considérable.

Nos pensées vont aussi vers les deux officiers français détenus en Nouvelle-Zélande. Quelles qu'aient été les circonstances de leur arrestation et les motifs de leur condamnation, je ne veux pas imaginer qu'un règlement ne puisse intervenir avec ce pays qui a été notre frère d'armes durant les deux guerres mondiales.

Pour conclure sur la politique étrangère, je dirai que c'est parce qu'elle sera forte, digne et généreuse que la France occupera sa place dans le monde.

Voilà, mesdames et messieurs les députés, la politique que le gouvernement a l'intention de conduire.

Je ne sous-estime ni l'ampleur ni la difficulté de la tâche.

Mais je suis convaincu que le redressement national est à notre portée, et qu'ensemble nous allons le réussir. Résolution et courage ne nous manquent pas, ni au gouvernement, ni à sa majorité.

Il importe donc que le bon fonctionnement des institutions soit assuré. Notre Constitution présente toutes les qualités de souplesse requises pour s'adapter, sans crise, aux changements politiques. Elle repose, en effet, pour ce qui concerne les fonctions exécutive et législative, sur l'équilibre de trois centres de pouvoirs :

– Le président de la République, qui incarne l'unité de la nation et la continuité de l'Etat, et dispose pour cela de pouvoirs qui lui sont conférés par la Constitution ;

– Le gouvernement, qui détermine et conduit la politique de la nation - toute sa politique - et qui est responsable devant l'Assemblée nationale ;

– Le Parlement qui légifère. Il est, bien entendu, exclu d'amoindrir de quelque manière que ce soit les prérogatives essentielles de la représentation nationale. La procédure des ordonnances, pour normale et usuelle qu'elle soit, est justifiée par les circonstances économiques difficiles que nous vivons et par l'urgence de certaines mesures de redressement. Mais le recours aux ordonnances doit être et sera limité, je l'ai dit le jour même de ma nomination comme premier ministre.

Pour l'essentiel, la loi doit se discuter et se décider ici. Le renouveau que nous appelons tous de nos vœux sera l'œuvre du gouvernement et de sa majorité parlementaire étroitement solidaires, ou ne sera pas.

Si chacun joue son rôle, dans le strict respect de la lettre et de l'esprit de notre Constitution, il n'y aura ni contretemps ni blocage.

L'opinion publique y sera vigilante et sanctionnerait quiconque prétendrait transgresser cette règle du jeu démocratique.

La confiance se mérite

La mission qui nous incombe, mesdames et messieurs les députés, et que nous devons réussir ensemble, requiert un climat de confiance.

C'est pourquoi, en application de l'article 49, premier alinéa, de la Constitution, j'engage la responsabilité de mon gouvernement sur la présente déclaration de politique générale et je demande à l'Assemblée nationale de bien vouloir approuver cette déclaration.

Mais au-delà même du Parlement, représentant éminent de la nation, c'est de la confiance de chacun des Français et des Françaises que tout dépend.

Nous savons tous que la confiance ne se décrète pas ; elle se mérite parce qu'elle est un échange, un lien de réciprocité.

Pour accorder leur confiance, les Français doivent se sentir eux-mêmes en confiance, c'est-à-dire considérés comme des citoyens vraiment responsables.

Mieux assurés de leur responsabilité individuelle, les Français feront à leur tour confiance et – ce qui est l'essentiel – ils prendront confiance en eux-mêmes.

Il est à coup sûr nécessaire de parler le langage de la vérité et de tracer un tableau sans complaisance des forces et des faiblesses de notre pays. Mais la lucidité ne doit pas tourner au pessimisme qui démotive et décourage.

Quelle que soit la difficulté des temps, nous devons avoir confiance en la France parce que la France a toutes les chances.

La France est riche : riche des efforts accumulés de ses ouvriers et de ses paysans, de tous ses travailleurs salariés et indépendants.

La France a son propre génie : ses écoles, ses collèges, ses lycées, ses universités, malgré leurs imperfections, comptent parmi les meilleurs du monde et attirent les candidats venus de tous les horizons de la planète.

La France est inventive : ses chercheurs, ses entrepreneurs, ses artistes et ses écrivains font la science et l'art de demain.

La France est généreuse : elle sait assumer toutes les conséquences de la solidarité envers ses propres enfants mais aussi envers les pays pauvres et les hommes qui souffrent.

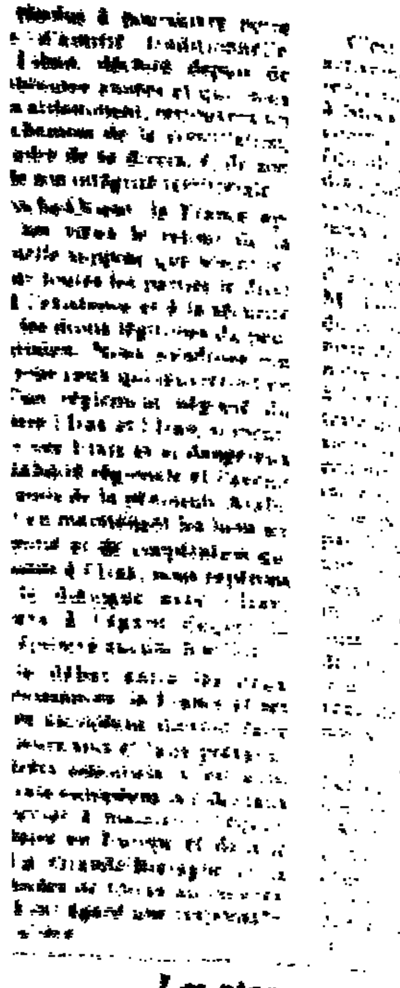
La France est harmonieuse parce qu'elle est un équilibre de paysages aux mille contrastes ; d'innombrables monuments taillés par les mains habiles d'une peuple artisan ; de vertus et de sagesse.

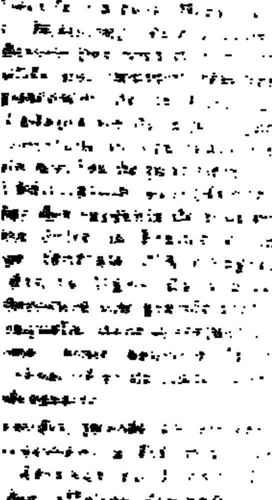
Cette France à laquelle nous sommes tous attachés, mesdames et messieurs les députés – ou presque tous – notre honneur à nous tous sera de nous donner corps et âme à son service.



A la recherche







(Publicité)



Françoise Delafosse et Pierre Homsy

A la recherche de l'excellence en publicité.

Le monde de la publicité évolue. Les agences se différencient de plus en plus. Comme les banques ou les restaurants, elles n'offrent pas toutes le même service ni la même qualité. Il nous a semblé utile pour les annonceurs et pour ceux qui ne nous connaissent pas encore très bien de préciser notre philosophie.

La perfection n'existe pas en publicité. On ne peut que l'approcher au plus près. Cette approche constante de la perfection, nous l'appelons l'excellence. Pour nous, elle tient en quelques points principaux.

1 - Créer des campagnes qui durent.

Une image de marque, ça se construit. Avec du talent mais aussi avec de la persévérance et du temps. Pas en faisant des "coups publicitaires" qui sont souvent dangereux et trompeurs. Nos campagnes durent plusieurs années parce qu'elles reposent sur des concepts qui positionnent fortement les produits et en définitive font les marques vedettes. Nos annonceurs y gagnent doublement. Leurs marques s'implantent solidement et ils réalisent souvent une économie importante sur les frais techniques en années 2, 3, 4, comme ce fut le cas pour les campagnes Marie Brizard, "33" Export, Camel, etc.

2 - Faire du sur-mesure à partir des produits.

Chez nous, c'est le produit qui est toujours la vedette de la campagne. La publicité que nous créons ne comporte rien de gratuit. Quand nous utilisons l'humour, le comparatif ou le suggestif, c'est toujours au bénéfice de la marque ou du produit.

3 - Aider les annonceurs à gagner de l'argent.

La publicité doit permettre aux annonceurs de valoriser fortement leur image de marque. Une publicité bien faite permet à l'annonceur de rentabiliser son investissement en donnant une "valeur ajoutée" à ses services ou à ses produits.

4 - Mettre en face des annonceurs des publicitaires professionnels qui ont fait leurs preuves.

Le rôle d'une agence de publicité est avant tout de faire de la bonne création. C'est pourquoi nous avons fortement investi dans ce domaine. La création est placée sous la supervision de Françoise Delafosse. Les équipes créatives de très haut niveau constituent un potentiel capable de diriger 3 agences de notre taille. Quelle que soit la taille de leurs budgets ou le service qu'ils demandent, nos clients sont assurés de trouver à l'agence, outre la Direction, des seniors qui sont des professionnels de talent. C'est pour tout annonceur un gain de temps et une sécurité.

5 - Créer des campagnes qui obtiennent des résultats commerciaux. Et pas seulement des prix publicitaires.

Nous n'envoyons nos travaux à aucun de ces "concours" car nous croyons avant tout au score d'impact des campagnes objectivement établi ainsi qu'aux résultats obtenus par les produits que nous défendons: progression de leur image, augmentation de leur demande par les consommateurs.

6 - Acheter l'espace au meilleur prix.

Notre agence est unanimement reconnue pour la qualité de son media planning et de son achat d'espace. Dans ce domaine, les besoins des annonceurs sont différents. Certains veulent les prix les plus bas. D'autres souhaitent le meilleur rapport qualité/prix, ou recherchent du rédactionnel. D'autres encore sont sensibles à la créativité media.

Or, nous sommes la seule agence en France qui réalise la quasi totalité de l'achat d'espace de ses clients. De grands groupes, qui ne sont pas nos clients en création, nous confient leur achat d'espace. Pourquoi ? Parce que nous sommes compétitifs quel que soit le problème média d'un annonceur.

7 - Refuser les campagnes spéculatives qui sont faites au détriment des clients acquis.

Refuser les campagnes spéculatives n'est pas une position facile à tenir, mais c'est pour nous avant tout une question de principe et de logique. Nous pensons que la publicité est aujourd'hui adulte. Alors, pourquoi choisir une agence sur une campagne spéculative quand on choisit un avocat ou un chirurgien sur ses succès et sa réputation ?

Lorsque les agences acceptent de faire des campagnes spéculatives, elles y consacrent leurs meilleures équipes. Cela au détriment des clients acquis.

8 - Proposer un système unique qui fait de notre agence une agence unique.

Est-ce qu'une agence qui appliquerait nos méthodes avec rigueur, qui débaucherait certains de nos collaborateurs, pourrait réaliser d'aussi bonnes performances ?

Nous ne le pensons pas. Le succès de notre agence est basé sur la fidélité de nos clients qui apprécient un système, un conseil de haut niveau, et aussi une ambiance de travail.

Notre objectif est d'attirer les meilleurs annonceurs, ceux qui comprennent la publicité, qui travaillent avec leur agence en partenaires et qui exigent la très haute qualité. Nous savons qu'avec de tels annonceurs, nous aurons des campagnes efficaces, de bons résultats financiers et une croissance assurée.

Enfin, nous voudrions répéter ici un principe à ne jamais perdre de vue: la compétence régulière et sûre d'une agence ne doit pas se mesurer à 3 ou 4 campagnes réussies mais à l'ensemble de sa production.

Pour recevoir la brochure qui contient la totalité de notre production, adressez simplement votre carte de visite à l'Agence Homsy Delafosse et Associés S.A. 216 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris ou bien téléphonez à Pierre Homsy, au (1) 45 44 38 67.

Nous avons 50 produits à défendre. Nous avons 50 campagnes à montrer.

Homsy Delafosse & Associés S.A.

LE DISCOURS-PROGRAMME

Toute la droite (RPR, UDF et non-inscrits) a voté la confiance au gouvernement

Tout est clair. Le gouvernement de la République est celui de M. Jacques Chirac, pas celui de M. François Mitterrand. Le vote de confiance, le mercredi 9 avril, à l'Assemblée nationale, l'a prouvé si nécessaire. Toute la droite classique lui a apporté son soutien ; nul, à gauche, n'a suivi le même chemin. Les discours furent tout autant démonstratifs : aucun des orateurs de la nouvelle majorité gouvernementale n'a jugé bon de faire la moindre référence à l'autorité du président de la République ; au contraire, ceux de l'opposition se sont déclarés de lui.

S'il y a encore de mauvais élèves qui n'auraient pas compris la leçon, M. Lionel Jospin était là pour la répéter : les socialistes ne sont plus au pouvoir, mais comme ils veulent y revenir, ils ne feront rien qui pourrait amoindrir leur dernier atout, la présence de l'un des leurs à la présidence de la République. La crise institutionnelle, si crise il y a, ne sera pas de leur fait, du moins feront-ils tout pour que nul ne puisse les en accuser. M. Jacques Chirac leur a donné un sérieux coup de main. Après l'avoir entendu, *impossible* de penser que la cohabitation dans les institutions est devenue une cohabitation dans les programmes.

A droite toute. Le cap a été fixé par M. Giscard d'Estaing. M. Chirac ne l'a pas démenti, insistant longuement dans son intervention sur ce qui peut satisfaire ses électeurs les plus intransigeants, glissant rapidement sur les entorses à la plate-forme RPR-UDF déjà annoncée, ne démentant même pas M. Jean-Marie Le Pen, lorsque le leader de l'extrême droite affirme avoir cru entendre l'un de ses amis quand le chef du gouvernement parlait, ne trouvant comme point de débat avec le président du Front national que la réforme du mode de scrutin.

La guerre froide n'est pas (encore ?) la guerre. Dans son intervention principale, le premier ministre ne critique la gestion précédente que par allusions. Mais il ne faut pas trop le pousser dans ses retranchements. Pour répondre à ses contradicteurs, son naturel a repris le dessus, le fleuret n'était plus moucheté. Ce que de corrects rapports avec le président de la République lui interdit de dire, il peut toujours demander à M. Jacques Toubon de l'exprimer publiquement. Son fidèle lieutenant sait parfaitement répondre « *présent* » pour ce genre de mission.

Et puis, il y eut Jean-Marie Le Pen. Avec lui, le Palais-Bourbon a retrouvé un orateur parlementaire de talent, le premier peut-être depuis le départ de *M. Mitterrand pour l'Elysée.*

Point de ces leçons mal assimilées d'énarques venus à la politique, comme savent les prononcer l'actuel hôte de l'hôtel Matignon et son prédécesseur immédiat. Point de ces discours qui se veulent sur les hauteurs mais qui se perdent dans les détails, comme sait les déclamer l'« ancien président de la République en exercice ». Mais un art consommé pour cajoler ses auditeurs, pour alterner l'humour aimable et l'ironie cruelle, pour mettre le doigt là où ça fait mal, pour réussir, dans cet hémicycle *a priori* hostile, à mettre les rieurs de son côté, pour manier, sans note, une rhétorique à faire pâlir de jalousie un grammairien. Une belle leçon de style.

Drapé dans sa toute neuve écharpe de député, *M. Jean-Marie Le Pen a soigneusement évité les* phrases assassines du tribun brutal des meetings électoraux. Celles où il voue aux gémonies les journalistes (juifs), où il exerce son talent au détriment des étrangers, de préférence maghrébins.

Jean-Marie Le Pen ou le tribun à double face ! Les élus de la majorité gouvernementable, qui ne le rangent pas toujours au rang de leurs ennemis, devront avoir des convictions philosophiques solidement ancrées s'ils ne veulent pas se laisser entraîner...

THIERRY BRÉHIER.

M. Jospin : l'impression d'entendre un candidat

Premier orateur inscrit, M. Lionel Jospin commence par faire remarquer que *« la responsabilité des socialistes dans la période qui vient restera très importante »* et que leur *« devoir est clair : être un élément de stabilité, agir comme une force de proposition (...). Nous ne vous ferons pas de procès en illégitimité, comme vous l'aviez fait vous-même à notre égard après 1981. Nous ne vous ferons pas de procès d'intention*, dit-il au premier ministre, *nous vous jugerons sur vos déclarations et sur vos actes »*.

Le premier secrétaire du PS constate : *« Notre peuple a voté pour une nouvelle majorité. Il a manifesté assez clairement, je crois, qu'il souhaitait que le président de la République poursuive son mandat. Il a donc voulu la cœxistence institutionnelle »*. Il explique aussi que si M. Mitterrand a accepté de vivre *« cette situation inédite »*, c'est parce qu'il a pensé que *« c'était son devoir »*. Mais, insiste M. Jospin *« nommer un premier ministre ce n'est pas porter la responsabilité de la politique de son gouvernement quand celui-ci est issu d'une majorité politique différente* (...). *Le président est à gauche. Le gouvernement est à droite. Vivons cette situation tant qu'elle doit durer sans chercher ni à créer la crise ni à créer la confusion politique »*. Il ajoute qu'il espère que cette situation durera jusqu'à 1988.

Puis le responsable de l'opposition analyse la cohésion de la majorité. Il ne pense pas qu'elle fera défaut *« tout de suite »* au premier ministre, mais constate que si elle est *« étroite à Paris, elle s'est manifestée fort large en province »* après les *« accords »* dans les régions avec le Front national : *« Ce que vous avez fait dans les régions, vous le ferez si nécessaire à l'Assemblée. »* Il remarque dans la majorité *« un état d'énervement, de frustration qui laisse présager des lendemains difficiles »*.

Il évoque *« la nostalgie de l'Etat UDR »*, et se demande *« si M. Léotard n'a pas vocation à être, en 1986, et pour M. Chirac, ce que vous étiez à M. Giscard d'Estaing en 1974 »*. Il explique aussi que l'on va pouvoir *« juger du caractère de M. Barre »*, qui avait dit qu'il *« ne voterait en aucun cas la confiance »*. Aussi, pour M. Jospin, la majorité *« fera défaut demain »* à M. Chirac : *« Quand elle se brisera, elle ne se brisera sans doute pas sur ses marges mais en plein cœur. »* Il ajoute que la volonté de légiférer par ordonnances et la menace d'utiliser l'engagement de responsabilité du gouvernement sur le vote d'un texte prouvent que *« vous êtes conscient de sa fragilité »*.

Après avoir durement critiqué la dévaluation, le responsable du PS conteste les mesures qui l'accompagnent : *« Indulgence pour les fraudeurs ou les spécialistes de l'évasion financière, sévérité pour les salariés »*. Puis il attaque les projets *« de privatisation des entreprises publiques concurrentielles »* qui vont empêcher la France de prendre sa place dans le *« nouveau dispositif mondial »*, alors qu'elle a créé *« pour son développement économique la réponse originale de l'économie mixte bien avant 1981 »*.

Parlant de l'audiovisuel, il espère que M. Chirac *« ne suivra pas les appels à l'épuration lancés récemment par un quotidien appartenant à un groupe de presse largement représenté au Palais-Bourbon grâce à votre majorité »*. Il s'inquiète de la suppression de la Haute Autorité dont la désignation a été *« calquée »* sur celle du Conseil constitutionnel : *« Pourquoi ce qui est gage d'indépendance dans un cas ne le serait pas dans un autre ? »*

M. Jospin explique ensuite que *« le véritable motif »* du rétablissement du scrutin majoritaire est de *« réduire davantage le Parti communiste, de récupérer les voix du Front national, comme vous en avez récupérer les thèmes, mais sans avoir à lui céder des députés »*, mais aussi de permettre au RPR, *« le moment venu, d'écraser l'UDF »*. En conclusion, le porte-parole du PS affirme que *« le gouvernement n'est qu'un gouvernement de transition »* et que, alors que le pays *« attend un chef de gouvernement »*, il a eu *« souvent l'impression d'entendre un candidat »*.

M. Giscard d'Estaing : les libéraux ont gagné

M. Valéry Giscard d'Estaing commence par expliquer que les députés sont *« en ce moment précis les seuls dépositaires de la volonté des électrices et des électeurs telle qu'elle s'est manifestée le 16 mars »*. Il affirme que les Français *« attendent de connaître l'action du gouvernement, c'est là-dessus qu'ils formeront leur jugement »*, mais qu'il ont compris qu' *« il n'y a pas de remède miracle »*.

Le porte-parole de l'UDF affirme que pour la sécurité *« les Français ne se contentent plus d'explications angéliques sur les frustrations et les inhibitions qui conduiraient malgré soi à des actes criminels »*.

Il demande aussi que *« la communauté française »* protège *« mieux son identité sociale et culturelle »*. Puis il insiste sur la nécessité de l'union qui ne doit pas être *« considérée comme une nécessité tactique du moment »*.

Abordant les *« trois atouts »* du gouvernement, l'ancien président de la République explique que l'opinion *« attend de savoir si nous serons capable de réussir le grand virage libéral »*, et qu'elle ne s'attend pas *« à des résultats immédiats, mais elle veut que la direction prise soit la bonne : elle redoute davantage la timidité que la hardiesse. Elle vous demande d'aller très vite jusqu'au bout de votre logique »*.

En revanche, s'il constate que *« jamais la situation internationale ne sera plus favorable à la réussite du virage libéral »*, il affirme que *« la situation* [économique] *est beaucoup plus difficile que ne le pense l'opinion publique tétanisée par les médias officiels »*.

A ce sujet, il explique que *« la dévaluation était inévitable »* et qu'elle est *« la première facture que les socialistes vous ont laissée à payer »*. Semblant regretter la faiblesse du taux de dévaluation, M. Giscard d'Estaing explique que cela exclut notamment *« l'aggravation un moment envisagé de la fiscalité pétrolière »* et que l'on *« ne gagne pas sur l'inflation par la guerre d'usure mais par la stratégie globale »* ; il faut donc *« mieux prendre le risque d'évacuer la bulle d'inflation qui subsiste dans notre économie en libérant tous les prix »*. Il demande aussi un inventaire de *« la situation budgétaire et financière laissée par vos prédécesseurs »*, qui soit *« la partie essentielle du prochain collectif budgétaire »* pour faire *« du Parlement le lieu naturel de présentation de ce bilan »*.

Abordant *« les conditions politiques du succès »*, le dirigeant de l'UDF affirme qu'il *« y faut de la volonté et de l'autorité »*, et demande à M. Chirac de ne pas oublier que si sa nomination *« a été décidée par le président de la République, votre légitimité politique tient à l'existence de votre majorité à l'Assemblée »*.

Il ajoute que *« l'esprit de l'union doit l'emporter sur l'esprit de parti »*, et précise que *« les libéraux »* ont gagné. Le libéralisme doit donc s'appliquer *« sans compromission »*.

Confirmant son soutien à la cohabitation, l'ancien chef de l'Etat déclare : *« L'idée d'une sélection faite par le Président de la République entre les demandes de bonnes et de mauvaises ordonnances n'a aucun fondement constitutionnel. Nous ne devons pas accepter cette jurisprudence, même si le gouvernement a eu un premier réflexe de modération et de sagesse pour éviter le conflit. »* Il explique que la signature des ordonnances par le chef de l'Etat *« était sans doute, dans l'esprit des constituants, un acte formel attestant la régularité de la procédure, comme c'est le cas pour la promulgation des lois qui est assortie d'un délai »*. M. Giscard d'Estaing ajoute donc : *« Vous disposerez de l'appui du Parlement pour définir comme cela vous paraîtra nécessaire le champ de compétence dévolue aux ordonnances. Et, si l'une d'elles n'était pas promulguée, un vote du Parlement permettra de montrer que c'est la souveraineté populaire exprimée ici qui aura le dernier mot. »*

M. Le Pen : j'ai cru entendre un orateur du Front national

Quand M. Jean-Marie Le Pen gagne la tribune, tous les députés communistes quittent l'hémicycle. Le président du Front national commence par demander à ses *« collègues »* de *« considérer, conformément aux lois de la République et à la tradition démocratique, que nous sommes dans cette Assemblée des*



Dessin de CAGNAT.

députés à part entière, et nos électeurs, dans le pays, des Français à part entière ». Il affirme que l'on a pu *« légitimement »* douter de cette situation *« pendant la campagne électorale »*.

Voulant donner *« une définition parfaitement démocratique du Parlement »*, il affirme qu'il doit être *« une chambre de décompression des tensions politiques économiques et sociales »*, le débat politique ayant *« tout intérêt à se dérouler ici plutôt que dans la rue »*. Il en déduit une défense de l'élection des députés à la proportionnelle, le mode de scrutin *« ne devant pas être le moyen de dégager une majorité pour soutenir le gouvernement »*, car, explique-t-il, *« une majorité arithmétique à l'Assemblée n'a pas de sens si elle ne reflète pas une majorité dans l'opinion publique »*.

Le responsable de l'extrême droite accuse donc les élus de la majorité *« de vouloir nos voix, mais de ne pas vouloir de nos députés »*. Il fait remarquer que, sur les bancs de la majorité, siègent des gens qui ont aussi été partisans de la proportionnelle et que changer le mode de scrutin n'assure pas d'*« acheter un billet gagnant avec certitude »*. Il ajoute : *« Qui, d'ailleurs, vous assurera que les électeurs du Front national — qui ne viennent pas seulement de la droite (...) — voteront pour vous ? »*

Analysant le programme de M. Chirac, M. Le Pen déclare : *« En écoutant les yeux fermés une partie de votre discours, j'aurais cru entendre un orateur du Front national. Mais ensuite vous m'avez paru tenter une deuxième campagne électorale tellement vous êtes peu assurés de votre majorité. »* Constatant que, le 16 mars, il y a eu *« en réalité une majorité antimarxiste qui aurait pu approuver une partie des mesures que vous proposez »*, il reproche au premier ministre d'avoir frappé le Front national *« d'apartheid politique »* et d'avoir choisi d'*« avoir un gouvernement de minorité, non pas arithmétiquement ici, mais politiquement dans le pays »*.

Il explique que plus graves que le chômage sont *« les problèmes de l'immigration, de la dénatalité, de l'envahissement d'une bureaucratie étatique et tyrannique, de l'insécurité grandissante »*. Il affirme que son mouvement n'étant *« ni xénophobe ni raciste »* a eu *« le mérite de briser certains tabous, en particulier pour la dénatalité et l'immigration »*.

S'adressant à M. Chirac, M. Le Pen déclare : *« J'ai voulu parler sans me référer à un texte écrit, car la confiance, ça ne s'écrit pas ; j'ai voulu exprimer un sentiment car la confiance, cela se ressent. On a ou on n'a pas confiance. Je n'ai pas confiance. »*

Trois madones des couloirs

Trois vedettes à la fois, trois madones des couloirs, c'est trop. *Il est ainsi des jours où, à* l'Assemblée, les députés ne savent plus où donner du compliment ni vers qui lancer leurs phrases assassines. Ce devait être la journée Chirac. Mais on eut d'abord, en hors-d'œuvre, un bien curieux impromptu élyséen. Stupeur dans les rangs. Chacun, pris de court par l'avertissement du chef de l'Etat qu'il ne laisserait pas privatiser par ordonnances les entreprises nationalisées avant 1981, laisse parler sa nature profonde. *Amusé : « Mais alors, qu'est-ce qu'il va signer au total ? »*, demande en s'esclaffant M. Michel Delebarre (PS, Nord). Martial : *« Nous verrons qui reculera. En tout cas, pas nous »*, avertit M. Claude Labbé (RPR, Hauts-de-Seine). Historique : *« Le droit de veto, c'était sous Louis XVI, pas aujourd'hui »*, rappelle M. Jean-Claude Gaudin (UDF, Bouches-du-Rhône), soudain plus régicide que nature. Fataliste : *« Je ne pensais pas que Barre aurait raison si tôt »*, soupire M. Maurice Arreckx (UDF, Var). Narquois : *« Jospin est en train de fonder une association « Laissez-le vivre »*, s'amuse M. Jacques Toubon (RPR, Paris), au moment où le premier secrétaire du PS défend à la tribune les prérogatives présidentielles.

M. Toubon peut bien en rire et réaffirmer que *« l'important aujourd'hui est ce qu'a dit le premier ministre, pas le président de la République »*, le mal est fait. L'Elysée a ravi à Matignon une partie de la vedette de la journée. D'autant plus que le discours de M. Chirac, carré comme un rapport de stage de l'ENA, semble inspirer aussi peu l'éloge que le sarcasme. *« Nous tenons le contrat de confiance passé avec le pays »*, s'exclame, satisfait, M. Toubon. *« Eh bien ! oui, ils vont appliquer leur programme »*, constate, placide, M. Jean Poperen (PS, Rhône). Tout est dit, avec M. Roger-Gérard Schwartzenberg (MRG, Val-de-Marne) : *« Chirac ? C'est un spécialiste du discours catégoriel lyrique. »* Il ne manquait plus à M. Chirac que M. Le Pen pour tirer lui aussi la couverture de son côté. Ce fut fait et de quelle façon ! Un triomphe !

Voilà quelques semaines, M. Le Pen était peut-être encore considéré comme un pestiféré. Il est apparemment en voie de guérison accélérée, merci pour lui. Le président du Front national est bien mal venu de se plaindre auprès de ses chers collègues que *« les bancs qui entouraient le Front national n'étaient pas occupés, comme si vous pensiez que nous pouvons transmettre le SIDA »*. *De moins en moins de* députés semblent craindre la contagion.

Pour un Michel Barnier (RPR, Savoie) qui, tout en concédant que M. Le Pen est *« bon orateur »*, rappelle *« son complet désaccord sur le fond »*, que d'éloges sans nuances dans la majorité !

La bouche gourmande, M. Jean Lecanuet (UDF, Seine-Maritime) se régale : *« C'est toujours un agrément d'entendre un discours bien fait, quelle que soit la cause défendue. »* D'ailleurs, le président de l'UDF, dans les propos des gens du Front national, n'a *« rien entendu de blâmable du point de vue de la morale »*. Quant à M. Giscard d'Estaing (UDF, Puy-de-Dôme), il a trouvé le discours de M. Le Pen *« chaleureux et vivant »*. C'était un discours d'expression personnelle. Pour sa part, M. Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire) a apprécié en styliste le *« bon maniement de la langue française »* du chef de l'extrême droite. Lui-même ne dédaigne d'ailleurs pas de *« manier les subjonctifs »*. Seule la pesante allusion au SIDA a choqué M. Barrot : *« Là, il a montré le bout de l'oreille. »*

M. Jean-Claude Gaudin pousse la sollicitude jusqu'à prendre la défense des députés lepénistes agressés par la télévision. L'enthousiasme cynégétique anti-sorcière exprimé voici quelques jours dans les couloirs de l'Assemblée par le président du groupe UDF *avait, en effet, entre* autres causes, un reportage télévisé où les parlementaires lepénistes étaient présentés sous les traits d'une bande de *« baroudeurs »*. Intolérable caricature !

M. Le Pen et ses amis semblent si peu « contagieux » que M. Claude Labbé espérait même, après le discours du premier ministre, que certains députés du Front national *« l'approuvent et même votent la confiance »*. Hélas ! les députés du Front national ne semblaient pas parler le même langage : *« Au fond, c'est Jean-Marie Le Pen qui a fait un vrai discours de premier ministre »*, estimait, par exemple, M. Jean-Claude Martinez (FN, Hérault).

DANIEL SCHNEIDERMANN.

INCIDENT DE SÉANCE

Le premier ministre et la liberté de parole des députés

La nouvelle législature est baptisée. Grâce à MM. Henri Emmanuelli et Jacques Chirac (selon la chronologie des faits et non l'ordre du protocole), elle a connu son premier incident. Grave ? Le mot est fort. Sérieux ? C'est encore trop. Révélateur ? Certainement.

Révélateur d'un climat tendu, malgré les apparences, et de la volonté des socialistes de ne rien laisser passer aux ministres. Une heure vingt minutes à la tribune, de longues heures assis sans pouvoir bouger à écouter des critiques plutôt acerbes : cela fait une dure épreuve pour M. Jacques Chirac. Sachant cela, M. Henri Emmanuelli a réussi ce qu'avait raté M. Laurent Fabius : pousser le maire de Paris à la faute.

L'ancien secrétaire d'Etat au budget s'était fait, avant 1981, une spécialité de l'attaque polémique qui avait le don de mettre hors d'eux les députés de droite. Il a bien vite retrouvé ses chères habitudes. Critiquant la récente dévaluation, il a lancé cette phrase à l'intention du premier ministre : *« Il aura fallu que ce soit le gouvernement lui-même qui organise la spéculation contre la monnaie dont il a la responsabilité. »*

Son interlocuteur ne pouvait que réagir. Il commença par user du ton du père noble, *« vous qui avez exercé des responsabilités gouvernementales »*, pour très vite déraper : *« Vous n'avez pas le droit de dire que le gouvernement a spéculé contre la monnaie nationale. Cela relève de poursuites judiciaires »*.

Le premier ministre avait — semble-t-il oublié — qu'en vertu de la Constitution un parlementaire ne peut être poursuivi pour ce qu'il déclare à la tribune. La gauche n'avait pas oublié. Ce fut *immédiatement* un extraordinaire brouhaha. Drapé dans sa dignité offensée M. Emmanuelli fit au premier ministre un cours de droit constitutionnel. M. Pierre Joxe demanda une suspension de séance, que M. Chaban-Delmas ne put que lui accorder.

En regagnant l'hôtel de Lassay, *le président de l'Assemblée* avait sa tête des mauvais jours. Il fut bien vite rejoint par le premier ministre, le ministre chargé des relations avec le Parlement (M. Rossinot), le secrétaire général du RPR (M. Toubon) et les présidents des deux groupes de la majorité. Mais que faire ?

M. Chirac n'est pas homme à présenter des excuses. Tout juste affirma-t-il qu'il connaissait le droit constitutionnel et qu'il avait simplement voulu dire que, prononcés par un non-parlementaire, les propos incriminés auraient relevé de poursuites judiciaires. Au Palais-Bourbon, ils étaient simplement *« soit irresponsables, soit inadmissibles »*.

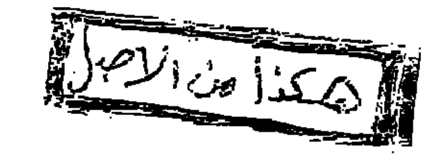
Le président de l'Assemblée jugea que *« l'hypothèse d'une menace personnelle étant écartée »*, M. Emmanuelli pouvait reprendre son propos. La droite ne l'entendit pas ainsi. Entraînés par M. Gaudin, un grand nombre de ses élus quittèrent l'hémicycle, malgré les regrets de M. Chaban-Delmas. Ce fut un beau chahut. M. Chaban-Delmas fit remarquer à ses amis qu'ils *« ne facilitaient pas la tâche de la présidence »*.

Enfin l'orateur socialiste put reprendre son discours. Habile Fregoli, il reprit bien vite le ton calme et compétent dont il usait du temps où il était secrétaire d'Etat au budget.

Th. B.

[M. Emmanuelli faisait allusion à la décision de ne plus soutenir le franc, prise par la Banque de France le jeudi 3 avril à 15 h 30. Après cette décision, le cours du mark et des autres devises monta vivement sur les marchés des changes, qui interprétèrent cette décision comme le prélude à une dévaluation. En fait, la spéculation contre le franc avait commencé après les élections du 16 mars, les milieux financiers internationaux estimant qu'une dévaluation du franc était inscrite dans les astres, tôt ou tard.

On avait vu réapparaître le « syndrome du week-end », avec, notamment, un début d'attaque le mercredi 2 avril. Dans ces conditions, et dans les perspectives d'un réajustement monétaire prévu pour le week-end suivant, il était logique, et recommandable, que la Banque de France s'abstienne d'affaiblir son stock de devises en alimentant la spéculation, désormais livrée à elle-même. Peu de capitaux quittèrent le pays et énormément sont entrés depuis le début de la semaine (plus de 40 milliards de francs). — F. R.]



URS-PROGRAMME

nfiance au gouvernement

M. Le Pen : j'ai cru entendre un orateur du Front national



ENT DE SÉANC

et la liberté de parole des dépu

DE M. JACQUES CHIRAC

M. Messmer : à l'abri d'un coup de majorité

M. Pierre Messmer commence par se féliciter que depuis le 16 mars *« notre pays n'ait pas sombré dans le chaos ou la pagaille »* que promettaient certains orateurs de la campagne électorale. Il y voit la preuve *« de la solidité et de la souplesse »* des institutions de la Vᵉ République. Il trouve aussi *« nécessaire »* que, dans la situation politique *« inédite »*, le gouvernement engage sa responsabilité ; après, dit-il, c'est *« à l'opposition – ou aux oppositions – qu'il appartiendra de déposer éventuellement des motions de censure »*.

Parlant du programme de M. Chirac, le nouveau président du groupe RPR affirme que *« le gouvernement doit en finir avec le dirigisme, mal chronique de notre économie, mal qui remonte, hélas ! avant 1981 et qui s'est considérablement aggravé depuis »*. Il demande aussi que *« le libre choix de l'école par les familles, la liberté de l'information, le droit de propriété, la liberté d'entreprendre, de travailler, d'échanger, bénéficient d'une protection constitutionnelle explicite qui les mette à l'abri d'un coup de majorité »*. Il ajoute que *« la communication audiovisuelle doit être libérée du monopole et des pressions étatiques, l'Etat conservant ce qui lui est nécessaire – mais pas plus – pour se faire entendre, comme il en a le droit à la radio et à la télévision »*.

Pour la sécurité, M. Messmer souhaite que *« la tâche des policiers ne soit pas exagérément compliquée par un droit pénal plus soucieux de l'hypothétique amendement des condamnés que de la protection de leurs victimes »*. Il explique aussi que *« les étrangers en situation régulière désireux de rester sur notre territoire, ils doivent respecter nos lois, mais aussi nos coutumes et nos valeurs, même si elles ne sont pas les leurs »*. En conclusion, le responsable RPR souligne que *« l'étroite marge numérique dont dispose cette majorité rend d'autant plus nécessaire sa cohésion politique ; lorsqu'on est moins nombreux, on doit être plus solidaires »*.

M. Lajoinie : une juteuse braderie

M. André Lajoinie commence par parler de *« revenants »*, mais ajoute que les mots *« d'effort, de rigueur, de sacrifices, de sévérité »*, si M. Chirac les avait déjà prononcés en 1974, ils furent aussi *« prodigués après 1982 »*. Il affirme que la politique de M. Chirac *« conduit à un nouvel accroissement des richesses pour une infime fraction de la population au prix, pour la majorité des travailleurs, de l'aggravation des difficultés, de l'austérité, du chômage »*. Dénonçant *« la scandaleuse amnistie pour les fraudeurs à l'exportation de capitaux »*, il ajoute que *« le milliard des immigrés était une plaisanterie à côté de cette sordide et juteuse braderie baptisé hypocritement privatisation »*.

Le porte-parole communiste demande : *« Verra-t-on une ordonnance signée conjointement par le président de la République et le premier ministre brader cet acquis démocratique et social de la France. »* Il trouve que *« c'est un comble d'ironie que ce soit un des anciens dignitaires du SAC, ce mouvement factieux (...), qui soit préposé aux grands et aux petits charcutages électoraux »*. Il ajoute que *« les députés communistes se sont refusés à banaliser la présence, dans cette Assemblée, des séides de l'OAS, racistes, antisémites et fascisants »*. Il ajoute qu'ils refusent *« de voir s'instaurer en France une démocratie mutilée soumise au modèle des Etats-Unis, où une moitié de citoyens ne va plus voter et où l'autre moitié n'a d'autres choix qu'entre deux candidats présidentiels interchangeables »*.

Le RPR et l'UDF ayant décidé de ne pas utiliser tout le temps qui leur était accordé, le FN et le PC ayant consacré tout le leur à leur orateur principal, ne s'expriment plus dans la discussion générale que des députés socialistes. M. Henri Emmanuelli (Landes) juge la dévaluation *« inopportune et dangereuse »*, se demande comment le gouvernement va trouver 10 milliards de francs d'économie, alors que, au moment de la discussion du projet de budget pour 1986, l'ancienne opposition avait estimé les dépenses sous-évaluées, mais en revanche félicite M. Chirac de sa *« prudence dans la libération des prix des services : vous vous êtes rendu à nos raisons »*. M. Jean Le Garrec défend le résultat des entreprises nationalisées et rappelle que la gauche avait, en 1981, accepté un long débat sur les nationalisations.

S'expriment alors trois députés apparentés au groupe socialiste. M. Roger-Gérard Schwartzenberg confirme que les radicaux de gauche ne voteront pas la confiance. M. Olivier Stirn, dans un brouhaha indescriptible provenant des bancs de droite où on le traite de *« traître »*, essaye d'expliquer pourquoi il s'est associé aux socialistes et reproche à la majorité gouvernementale de s'associer avec l'extrême droite. M. Henri Fiszbin veut faire entendre la voix des *« communistes unitaires »*, mais se fait conspuer par un *« pas ça »* lancé par M. Georges Hage (PC, Nord) quand il veut placer son action sous le patronage de Virgil Barel, ancien député communiste de Nice.

M. Chirac : au pied de la lettre

M. Jacques Chirac répond alors aux orateurs, évitant de citer les noms de MM. Stirn et Emmanuelli et ne s'adressant à M. Lajoinie que dans la même réponse qu'à M. Fiszbin. A M. Jospin, il fait remarquer que *« la majorité socialiste-communiste de 1981 a, hélas, éclaté »* et lui demande de se montrer plus *« modéré »* dans ses critiques, étant données *« la mauvaise situation dans laquelle les socialistes ont laissé la France »* et leur absence *« de propositions constructives »*.

A M. Giscard d'Estaing, il assure que *« le gouvernement a l'intention d'appliquer au pied de la lettre la plate-forme de gouvernement qui a été mûrement réfléchie. (...) Nous le ferons sans aucune espèce de réserve ou d'ommission »*. Il annonce aussi que le gouvernement n'est pas *« partisan d'une augmentation »* de la taxe intérieure sur les produits pétroliers pour compenser la baisse du cours du pétrole. Enfin il le remercie, lui *« qui est un expert s'il en est en ces domaines »* pour le jugement qu'il a porté sur le réajustement monétaire.

A M. Le Pen, il explique qu'*« une France forte et grande est une France qui doit être gouvernée. Il lui faut donc une majorité et un scrutin qui permettent démocratiquement de la dégager »*. Après avoir, en répondant à M. Messmer, assuré que *« la première des libertés c'était la sécurité des personnes et des biens »*, le premier ministre a lancé à M. Schwartzenberg le traditionnel *« pas vous, pas ça »*, à propos des rapports avec le FN, puisque le PS, et donc le MRG, s'était associé avec le PC !

Les explications de votes ont permis à MM. Pierre Joxe (PS), Jean-Pierre Stirbois (FN), et Jacques Toubon (RPR) de durcir le ton des attaques de leurs partis. Le président du groupe socialiste a affirmé que le gouvernement *« n'avait pas de programme positif mais simplement de démolition (...) y compris de ce qu'avait voulu de Conseil national de la résistance »*. Il a ajouté : *« Ce gouvernement ultra-réactionnaire sera inévitablement suivi d'un retour de balancier, du retour d'une majorité de gauche qui reconstruira ce que vous avez tenté de démolir. »*

L'orateur d'extrême droite a traité la majorité de *« majorité bikini »* à cause de *« son étroitesse et de sa précarité »*. Il a accusé M. Chirac de pratiquer *« un double langage »*, puisqu'il condamne le Front national alors que des membres du RPR s'associent avec lui : *« Vous préférez cohabitez avec François Mitterrand plus tôt qu'avec Jean-Marie Le Pensous le prétexte fallacieux que nos idées conduiraient au racisme (...). Votre attitude aveugle a permis au président de la République de camoufler sa débâcle. »* M. Stirbois a aussi annoncé : *« Des trublions, nous ne le serons pas, mais des aiguillons pour empêcher toute dérive à gauche de la majorité. »*

Le secrétaire général du RPR s'en est violemment pris à M. Laurent Fabius pour avoir critiqué la dévaluation avant qu'elle ne soit décidée : *« Il a fourni des arguments contraires aux intérêts de la France au gouvernement allemand pendant les négociations. »* Déclarant aux socialistes : *« Nous n'aimons pas les salonards dont vous vous faites les porte-parole »*, il a ajouté : *« Le mouvement c'est nous ; le progrès c'est la politique que nous propose Jacques Chirac. »*

De 2 h 25 à 3 h 30, les députés ont défilé à la tribune pour mettre leur bulletin dans l'urne, et celui des absents, mais chacun ne pouvait détenir la délégation de vote que d'un seul de ses collègues. Jeudi à 4 h 15, devant M. Jacques Chirac et une centaine de députés, le résultat du vote était proclamé : les 577 députés avaient voté ; la majorité absolue était donc de 289 ; 292 avaient voté la confiance au gouvernement de M. Jacques Chirac. Il avait ainsi bénéficié d'une voix de plus que sa majorité théorique.

Th. B.

LE VOTE DE M. BARRE

Pour expliquer son vote de confiance à l'Assemblée, M. Raymond Barre a publié, le mercredi 9 avril, le communiqué suivant :

« En raison de l'étroitesse de la majorité parlementaire à laquelle j'appartiens, j'ai décidé d'émettre un vote positif à l'occasion du scrutin portant sur l'engagement de responsabilité du gouvernement. Mon vote est inspiré par un souci, que j'ai déjà exprimé, de ne rien faire qui puisse entraver de mon fait l'expérience institutionnelle qui est engagée depuis les élections législatives. Il ne saurait cependant être tenu pour l'expression d'une approbation de cette expérience. »

LE SCRUTIN

Les 577 députés ont participé au vote sur la déclaration de politique générale du gouvernement. Aux 155 du RPR, aux 131 de l'UDF et à celles des 5 non-inscrits divers droite, s'est ajoutée la voix de M. Edouard Frédéric-Dupont (FN, Paris) pour voter la confiance à M. Jacques Chirac. Les 34 collègues de M. Frédéric-Dupont au groupe du Front national ainsi que les 212 socialistes, les 35 communistes et les 4 non-inscrits divers gauche ont voté contre.

Défense : Cohabitation stratégique

Avant le 16 mars, M. Jacques Chirac fustigeait le scepticisme de ceux qui, à propos du projet américain de défense spatiale antimissile, imaginent que les Etats-Unis pourraient, en fin de compte, ne jamais parvenir à déployer un tel système, communément appelé « initiative de défense stratégique ». Il admettait, sous le bénéfice d'inventaire, l'éventualité que les Américains soient capables d'édifier partiellement un tel bouclier à la fin du siècle.

Aujourd'hui, le premier ministre ne se dissimule pas la perspective qu'une défense spatiale antimissile puisse ne jamais arriver à bouleverser les données fondamentales de la dissuasion.

En l'espace de quelques semaines, M. Chirac a nuancé sa position et mis comme un bémol à ses premières observations sur le programme américain IDS. Certes, le premier ministre ne nie pas les « retombées » des technologies spatiales dans le domaine militaire, mais il semble, désormais, mieux en apercevoir aussi les limitations concrètes. Si défense spatiale antimissile il devait y avoir un jour, il n'est plus certain que ce rempart élevé dans le ciel renvoie les armes nucléaires aux oubliettes de l'histoire.

D'où la réaffirmation de M. Chirac que la dissuasion nucléaire demeure, pour de longues années encore, et peut-être à jamais, la clé de voûte de la sécurité d'un pays comme la France.

Raison supplémentaire, enchaîne aussitôt le premier ministre, non sans logique, pour forger de nouvelles armes nucléaires de façon, comme l'écrivait récemment l'ancien ministre socialiste de la défense, M. Charles Hernu, dans ces colonnes, à ne pas mettre *« toutes nos ogives dans le même panier »*, si, d'aventure, seuls les sous-marins lance-missiles devaient rester le noyau dur de la dissuasion nationale. C'est pourquoi le nouveau premier ministre s'est montré partisan de construire ce qu'il a appelé *« une composante terrestre »* de la panoplie nucléaire, c'est-à-dire un système d'armes susceptible de remplacer, après 1995, les missiles enfouis, depuis bientôt quinze ans, en Haute-Provence et les bombardiers nucléaires Mirage-IV en cours de rénovation.

C'est là, sans doute, que majorité et opposition cessent de cohabiter dans leurs analyses stratégiques. De quelle nouvelle « composante terrestre » s'agit-il ? Si l'une et l'autre sont d'accord sur le principe, les divergences naissent sur les modalités.

Au stade actuel des réflexions, tout donne à croire que M. Chirac pencherait plutôt en faveur d'un missile mobile, à l'instar des premières études lancées aux Etats-Unis et demeurées lettre morte, à ce jour, puisque le missile américain MX, en principe mobile, a été déployé dans des silos fixes. En revanche, l'opposition socialiste émet des doutes sur la formule, à en croire M. Hernu qui s'en tient à une modernisation des missiles de Provence.

Le débat se complique encore entre adeptes du missile de croisière et partisans du missile balistique à trajectoire tendue.

En présentant, avant la fin de cette année, au Parlement une loi de programmation militaire révisée, le ministre de la défense, M. André Giraud, aura la responsabilité de choisir la solution adéquate. Ce qui n'est ni une mince affaire technique ni un investissement modeste pour la France, compte tenu de la nécessité de conférer à ce nouvel arsenal, quel qu'il soit, la capacité de franchir la défense adverse si devaient lui être opposés des boucliers spatiaux plus ou moins étanches. M. Chirac s'y est engagé, en annonçant qu'il faudrait augmenter sans délai les moyens de pénétration des missiles et continuer les expériences nucléaires.

Cet effort de mise à jour de sa dissuasion ne doit pas empêcher la France de resserrer ses liens de sécurité avec les partenaires européens dans le cadre de l'alliance atlantique.

Sur ce point précis, d'une coopération militaire européenne, la nouvelle majorité et l'opposition socialiste ne sont pas éloignées de partager les mêmes ambitions. *« Il n'y a pas de sécurité pour notre pays sans sécurité pour ses voisins »*, a notamment expliqué le premier ministre. M. Hernu, puis son successeur au ministère de la défense, M. Paul Quilès, ne disaient pas différemment lorsqu'ils insistaient, à l'occasion de manœuvres conjointes, sur « les impératifs communs de sécurité » avec l'Allemagne.

Peut-être M. Chirac a-t-il donné l'impression de vouloir aller plus avant sur cette voie de la solidarité européenne, en imaginant de partager jusqu'aux recherches technologiques de pointe.

JACQUES ISNARD.

LE DISCOURS-PROGRAMME

Prélèvements obligatoires : pas de baisse

Le 15 septembre 1983, dans une émission télévisée, M. François Mitterrand avait déclaré que les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) baisseraient d'un point en 1985 par rapport à 1984.

En faisant cette promesse, le président de la République avait voulu dire qu'il était grand temps de mettre un terme à l'alourdissement continu depuis quinze ans des impôts et des charges sociales. Alourdissement d'autant plus difficile à supporter par les contribuables et les cotisants que l'économie française était entrée depuis 1980 avec le deuxième choc pétrolier dans une période de croissance très ralentie et de freinage des gains et du pouvoir d'achat.

Las ! Après avoir beaucoup occupé l'actualité, la baisse des prélèvements obligatoires ne fait plus depuis longtemps la « une » des journaux. La surtaxe exceptionnelle sur le revenu a certes baissé en 1985, mais d'autres taxes ont beaucoup augmenté, notamment celles qui concernent le téléphone et l'usage de l'automobile (taxe intérieure sur les produits pétroliers notamment).

Du coup — et d'après des calculs encore provisoires effectués par l'Institut national de la statistique — les prélèvements obligatoires n'auraient pas du tout baissé en 1985, se contentant de rester stables à 45,4 % du produit intérieur brut. M. Chirac fera-t-il mieux ?

AL. V.

Fiscalité de l'épargne : priorité aux investissements des entreprises

Le gouvernement de M. Chirac *« amorcera la remise en ordre de notre fiscalité de l'épargne pour stimuler les investissements »*. Cette fiscalité, on le sait, est devenue totalement anarchique (*le Monde* du 14 mars 1986) par suite de la superposition de mesures prises depuis vingt ans par tous les gouvernements, au point que certaines formes d'épargne (SICAV court terme) échappent totalement à l'impôt, tandis que certaines autres (les produits à moins de six ans d'échéance) sont surtaxées.

Dans un rapport récent, M. Renaud de la Genière, ancien gouverneur de la Banque de France et conseiller du gouvernement, estimait que tous les revenus de l'épargne devaient être imposés de la même manière, quelles que soient leurs formes juridiques, et que les régimes privilégiés devaient disparaître. Cette réforme sera entreprise, mais plus tard, en raison de son caractère explosif, surtout en ce qui concerne les obligations et leur contribution au financement du déficit budgétaire.

Dans l'immédiat, le gouvernement va donner la priorité à une autre réforme, ayant pour objet de favoriser les investissements des entreprises en réduisant ou en supprimant la double imposition qui frappe les dividendes qu'elles distribuent et en leur permettant ainsi d'augmenter leurs réserves. Il s'agit de l'impôt sur les sociétés pour leurs résultats et de l'impôt sur le revenu pour leurs actionnaires. Quatre pistes sont suivies actuellement : l'élévation de l'avoir fiscal de 50 % à 100 %, la déductibilité totale ou partielle des dividendes distribués, la généralisation du taux réduit (45 %, contre 50 %) de l'impôt sur les bénéfices non distribués, et l'instauration d'un impôt forfaitaire de 33 % sur les dividendes, qui pourrait s'appliquer également aux coupons des obligations (contre 25 % depuis 1965).

L'avoir fiscal à 100 % coûterait moins cher au Trésor, puisqu'une partie de cet avoir est reprise par l'impôt sur le revenu lorsque le niveau de taxation progresse. En revanche, la déductibilité des dividendes, recommandée par le rapport Aubert au Conseil économique et social, renforcerait plus rapidement les trésoreries des entreprises.

F. R.

Les intérêts de l'actionnaire public

M. Mitterrand a fait savoir, à l'issue du conseil des ministres du 9 avril, qu'il ne signerait pas, dans le cas de la privatisation d'entreprises nationalisées, d'ordonnances *« qui transgresseraient les règles d'évaluation admises lors du passage du secteur privé au secteur public »*. Le président de la République se contente ainsi d'affirmer qu'il défendra les intérêts de l'Etat actionnaire aussi bien que furent défendus en 1981 les intérêts des actionnaires privés lors de la nationalisation des entreprises dont ils étaient propriétaires.

Dans un premier temps, le gouvernement Mauroy avait pensé indemniser les actionnaires sur la base d'une moyenne des cours de Bourse enregistrée ente le 1er janvier 1978 et le 31 décembre 1980 : environ 30 milliards de francs.

Consulté, le Conseil d'Etat avait souligné que ce calcul n'était pas juste dans tous les cas et ne correspondait pas aux méthodes les plus employées à l'étranger. Le gouvernement avait suivi le Conseil d'Etat en concevant une formule « multicritères » favorable aux actionnaires. Elle reposait pour 50 % sur la moyenne des cours de Bourse de 1978 à 1980, pour 25 % sur la situation nette comptable des sociétés mères et pour 25 % sur la moyenne du bénéfice net des années 1978 à 1980 multipliée par dix. Le coût de l'indemnisation était alors estimé à 35 milliards de francs.

Mais le 16 janvier 1982 le Conseil constitutionnel jugea non conformes à la Constitution les dispositions du projet de loi adopté par le Parlement le 18 décembre 1981 concernant l'indemnisation des actionnaires, *« en raison du caractère non satisfaisant de la méthode d'évaluation et de l'absence de prise en compte des dividendes sur les bénéfices de 1981 »*.

Le gouvernement concocta une formule prenant en compte la meilleure moyenne mensuelle des cours de Bourse entre le 1er octobre 1980 et le 30 mars 1981, majorée du taux d'inflation de 1981, soit 14 %. Pour les banques non cotées en Bourse, l'évaluation fut laissée à une commission d'experts.

Cette solution emporta l'approbation du Conseil constitutionnel. La loi du 11 février 1982 ouvrait la voie à l'*« extension du secteur public »*. Il en coûtait 44,5 milliards de francs.

Comment s'étonner que M. Mitterrand, en bon capitaliste « d'Etat », veuille préserver l'actionnaire public ? Un actionnaire qui a injecté plus de 20 milliards de francs de dotations en capital dans les neuf entreprises privatisables et qui considère que, si les six groupes industriels nationalisés en 1982 (CGE, Saint-Gobain, Thomson, Pechiney, Rhône-Poulenc, Bull), pour 19 milliards de francs sont estimés, en cas de privatisation, à une cinquantaine de milliards, il n'a pas à être lésé.

Cl. B.

« Au nom de quoi ? »

Interrogé au « Journal de 20 heures » de TF 1, le mercredi 9 avril, M. Jacques Chirac a déclaré qu'il n'imagine pas que le président de la République ne signe pas les ordonnances sur les entreprises nationalisées avant 1981 et qu'il en discutera avec lui. Développant ses arguments juridiques et constitutionnels, le premier ministre a affirmé ne pas voir *« au nom de quoi »* le chef de l'Etat pourrait à la fois promulguer une loi d'habilitation votée par le Parlement et qui contiendra une liste d'entreprises à privatiser [comportant, *« bien sûr »*, des entreprises nationalisées avant 1981], et ne pas signer les ordonnances prévues par cette même loi d'habilitation. *« Il y a une règle constitutionnelle,* a dit M. Chirac. *Eh ! bien, cette règle devra s'appliquer. » « Ne créons pas de faux problèmes »,* a poursuivi le premier ministre. Il a, malgré tout, ajouté que si une telle situation survient, le Parlement pourra *« toujours se ressaisir par la voie législative — avec la procédure d'urgence et, donc, dans des conditions identiques ou presque de rapidité — d'un sujet de cette nature »*.

Entre les principes et la prudence

(Suite de la première page.)

Ainsi des économies budgétaires que M. Chirac ramène à 10 milliards, quand M. Balladur en annonçait 15 pas plus tard que dimanche. Cette différence prouve à la fois que ce n'est pas très facile à réaliser et que la gestion du gouvernement précédent n'était pas si laxiste que la majorité nouvelle l'a dit parfois.

Ainsi surtout de la politique sociale. Le premier ministre parle désormais de *« s'attaquer aux effets pervers de l'autorisation administrative de licenciement ou d'atténuer ceux que produit le franchissement de certains seuils »*. C'est déjà une opération de moindre ampleur que de supprimer purement et simplement l'autorisation préalable de licenciement et de « geler » l'effet des seuils, comme le promettait la plate-forme commune. On ne cache pas à Matignon vouloir laisser une marge réelle à la négociation et envisager désormais la suppression de l'autorisation préalable pour les seules petites et moyennes entreprises.

En fait, l'action du premier ministre comprend plusieurs temps. Immédiatement, outre la réaffirmation de certains principes libéraux (privatisation, prix) et la remise en ordre des comptes (le collectif budgétaire), il cherche surtout à agir sur le chômage, car il sait que le temps lui est compté et qu'il sera, comme ses prédécesseurs, jugé sur ce seul critère.

Le second temps fort de cette politique sera évidemment la préparation du budget 1987. C'est là que l'on trouvera les mesures qui risquent d'entraîner des conflits avec le président de la République... si ce n'est avec certains membres de l'UDF (suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, allégement des impôts, et notamment des tranches les plus élevées) dès lors que la réforme de la protection sociale est renvoyée à une négociation entre partenaires sociaux. A l'automne, il est vrai, M. Jacques Chirac saura déjà si les paris sur lesquels il fonde son action ont quelques chances d'être tenus.

Le premier a trait à la conjoncture internationale. Les objectifs en matière d'inflation et de croissance — qu'il est indispensable de réaliser comme l'a rappelé M. Giscard d'Estaing, qui n'a ménagé ni ses conseils ni ses mises en garde — sont fondés sur un prix du baril de pétrole à 15 dollars en moyenne annuelle et un billet vert, après dévaluation, proche de 7,35 F. Ce n'est pas invraisemblable mais ce sont là deux domaines où les incertitudes sont grandes.

Le second pari tient à la capacité des industriels de répondre favorablement aux signes que leur fait le gouvernement : profiter de la dévaluation pour gagner des marchés et non pour augmenter leurs marges, de la flexibilité pour embaucher et non pour réduire leurs coûts, de la bonne conjoncture pour préférer les investissements productifs aux opérations financières.

Cela dépendra de la confiance. Sans doute, les capitaux étrangers affluent-ils depuis la réaménagement monétaire en France, assurés qu'ils sont d'une rémunération plus forte qu'ailleurs et d'une stabilité des changes. Sans doute, les agriculteurs, une fois de plus chouchoutés, répondront-ils présents. Et l'amnistie fiscale est de nature à faire rentrer quelques capitaux (si choquante soit-elle moralement). Mais la confiance est quelque chose de délicat, qui n'aime guère les incertitudes politiques. On ne peut être certain à cet égard qu'elle sera comblée par la cohabitation.

BRUNO DETHOMAS.

M. DONNEDIEU DE VABRES EST CHARGÉ DE LA RÉFORME DU DROIT DE LA CONCURRENCE

Le gouvernement a chargé M. Jean Donnedieu de Vabres de présider un groupe d'experts qui aura pour mission d'élaborer un nouveau droit de la concurrence *« sanctionnant tous les abus et pratiques discriminatoires sous le contrôle d'une commission de la concurrence rénovée »*. Né le 9 mars 1918, M. Donnedieu de Vabres, ancien élève de l'ENA et maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat, a notamment été directeur de cabinet de M. Pompidou (1962), secrétaire général du gouvernement en 1964 (puis renouvelé à ce poste en 1968), président de la commission des opérations de Bourse (1974), puis président de la commission de la concurrence (1980), poste qu'il vient de quitter.

Le premier ministre néo-zélandais

DES DÉCLARATIONS D'UN « CALME ENCOURAGEANT »

Wellington *(AFP)*. — Le premier ministre néo-zélandais a estimé, ce jeudi 10 avril, que les déclarations de M. Jacques Chirac devant l'Assemblée nationale étaient d'un *« calme encourageant »*. Lors d'une interview radio-diffusée, M. Lange a souligné que certaines parties du discours *« exprimaient l'espoir qu'un accord puisse être conclu »* entre les deux pays après le sabotage du *Rainbow-Warrior* de Greenpeace par les services secrets français dans le port d'Auckland, le 10 juillet 1985. Il a ajouté que, *« s'il y avait maintenant une proposition en vue d'un dialogue prudent et constructif, il ne faut pas la gâcher par des joutes politiques »*.

« Ce que nous devons faire, si cela fait l'objet d'un accord, c'est déterminer quels sont les problèmes que nous pouvons régler, quelles sont les chances d'un arbitrage et les pouvoirs des négociateurs et procéder alors de façon cohérente, indépendamment des jeux politiques. »

M. Lange est revenu publiquement, mercredi, sur ses déclarations antérieures, selon lesquelles les ministres français avaient reçu l'ordre de suspendre toutes relations avec leurs homologues néo-zélandais tant que les deux agents français resteraient en prison. Le premier ministre néo-zélandais a précisé que le gouvernement de M. Chirac n'avait fait aucune déclaration en ce sens, soulignant qu'il avait mal interprété des informations de presse.

LES RÉACTIONS SYNDICALES

Le bureau confédéral de la CGT, dans un communiqué, a réagi négativement au discours de M. Chirac, considérant que, *« une fois de plus, ce sont les salariés qui supporteront le poids d'une politique tout entière tournée vers la recherche du profit »*. *« Il est nécessaire,* dit le communiqué, *d'empêcher la privatisation »*. Le bureau confédéral appelle à la lutte pour *« s'opposer résolument à la mise en application du programme gouvernemental »*.

Pour la CFTC, en revanche, il s'agit d'un programme économique et social qui peut réussir si les salariés sont respectés.

Quant à Force ouvrière, par la voix de son secrétaire général, M. André Bergeron, elle donne volontiers acte à M. Jacques Chirac qu'il a *« toujours recherché le dialogue avec les syndicats »*, mais réclame la prudence pour l'assouplissement de certains contrats de travail et pour la réduction des déficits publics.

L'OPA de M. Giscard d'Estaing sur l'UDF

« Que dire d'intelligent sur un discours intelligent si ce n'est qu'il est intelligent ? », remarquait avec un brin d'ironie M. Bernard Stasi, député centriste de la Marne, après l'intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing. M. Stasi avait pourtant choisi, comme MM. Raymond Barre et Pierre-André Wiltzer (tous deux apparentés UDF) aux côtés desquels il était assis dans l'hémicycle, de ne pas la saluer, en se levant, comme l'ont fait ses autres collègues de la majorité. Point trop n'en faut...

Pourtant, les premières réactions des élus UDF à l'intervention de l'ancien président de la République témoignaient d'un enthousiasme, même policé, pour les *« qualités »* d'un discours jugé souvent *« excellent »*, en tout cas de *« bonne tenue »*. L'UDF se félicitait notamment que, après la déclaration de politique générale de M. Jacques Chirac, qui, *« cohabitation oblige »*, a gardé une certaine *« retenue »*, évitant *« la polémique sur le passé »*, le porte-parole de l'UDF ait su user d'une plus grande *« liberté de ton »*.

« Son champ d'intervention politique est plus large, c'est une bonne chose », soulignait notamment M. Gérard Longuet (PR), secrétaire d'Etat chargé des P et T. Plus large, quand il s'agit de rappeler les erreurs des gouvernements précédents ; plus large quand il s'agit de juger l'attitude du président de la République *« sélectionnant »* les *« bonnes »* et les *« mauvaises »* ordonnances » ; plus large quand il s'agit d'évoquer le calendrier des mesures prioritaires à prendre conformément aux engagements de la plate-forme RPR-UDF, dont M. Giscard d'Estaing se veut le promoteur « vigilant » et « intransigeant ».

Les erreurs des gouvernements précédents ? *« Si la nouvelle majorité ne critique pas plus l'héritage, les Français vont finir par penser que le bilan n'est pas si mauvais »*, se plaignaient quelques députés. Parmi eux, M. François d'Aubert (PR), qui, dans cet esprit, avait souhaité, mardi, lors de la réunion du groupe UDF, que soit établi par le Parlement, *« dans le cadre de la commission des finances ou dans une commission créée spécialement »*, un *« état des lieux »* afin que les Français puissent *« mesurer le progrès »* réalisé par le nouveau gouvernement. Etat des lieux d'autant plus nécessaire que, comme le remarquait M. Stasi, le gouvernement n'a pas *« réussi »* sa dévaluation. *« Elle n'a pas été perçue,* dit-il, *comme une mise à plat du passé. »*

Cette idée a été reprise par M. Giscard d'Estaing, demandant au premier ministre un *« inventaire »* de la *« situation budgétaire et financière laissée par* [ses] *prédécesseurs »*. Les Français ayant *« avant tout »*, *« besoin de savoir la vérité »*.

Belligérance

L'attitude du président de la République ? En signifiant, au terme du conseil des ministres, qu'il ne signerait pas d'ordonnances portant sur la privatisation d'entreprises nationalisées avant 1981, M. Mitterrand a déclenché les premières salves de la nouvelle majorité, qui, jusque-là, avait cherché à éviter les coups d'éclat, s'alignant ainsi sur M. Chirac. Aujoud'hui, M. Lecanuet, président de l'UDF, dénie à M. Mitterrand le droit de se transformer en *« M. Veto »*. M. Jacques Barrot, secrétaire général du CDS, parle d'un *« acte de belligérance »*, tandis que deux ministres, M. Méhaignerie (CDS) d'une part et M. Léotard (PR) d'autre part, jugent, l'un, qu'il s'agit d'un premier *« accroc »* à la cohabitation, l'autre, qu'il n'existe pas de *« droit d'appréciation »* du président de la République sur le contenu des ordonnances.

A l'UDF, l'heure n'est plus à la « compréhension », M. Giscard d'Estaing jouant même les « pousse-au-crime ». Après avoir estimé que rien ne peut *« justifier »* le refus de signature, il précise en effet à M. Jacques Chirac que celui-ci *« disposera de l'appui du Parlement pour définir comme cela* [lui] *paraîtra nécessaire le champ de compétences dévolu aux ordonnances »*. Ajoutant même que ce serait *« la volonté populaire, exprimée* [au Parlement], *qui aura le dernier mot »*.

Voilà qui limite singulièrement les perspectives de cette *« cohabitation-coexistence »* que l'ancien président de la République dit pourtant préférer à la *« cohabitation-confrontation »*. Bien que M. Giscard d'Estaing tienne, aujourd'hui, à distinguer la *« cohabitation d'après la victoire »* — la *« plus facile »* — de la *« cohabitation avant l'élection »* [présidentielle] quand les *« tensions »* seront *« fortes »* et qu'il faudra faire preuve de beaucoup de *« modération »* et de *« rigueur constitutionnelle »*...

Voilà qui ne doit pas, paradoxalement, ravir les barristes qui, tout en votant la confiance au gouvernement Chirac, affirment ne rien vouloir renier de leurs convictions : leurs préventions à l'encontre de la cohabitation mais aussi leur conception du rôle du président de la République, qui se trouve ici réduit par l'analyse de M. Giscard d'Estaing.

Quelques mines

Les barristes ne veulent pourtant pas encore monter au créneau sur les questions institutionnelles : *« Nous n'allons pas faire une comptabilité au jour le jour des problèmes qui se posent »*, explique l'un d'entre eux en soulignant que, pour le moment, les barristes se contenteront d'intervenir sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales.

M. Barre a, en tout cas, jugé utile d'expliquer de la manière la plus lapidaire qui soit son vote de mercredi qui ne saurait *« être tenu pour l'expression d'une approbation de cette expérience de cohabitation »*.

Encore spectateur, il a pu, mercredi, s'amuser de voir que, pour l'heure, M. Giscard d'Estaing s'occupait fort bien de déposer, tout en discrétion, quelques mines sur ce terrain difficile de la cohabitation. S'érigeant en véritable patron de l'UDF pour la période à venir, l'ancien chef de l'Etat a laissé entendre qu'elle ne saurait durablement connaître l'accalmie. Il a veillé aussi à souligner que la *« réussite »* éventuelle de M. Chirac dépendra, de manière *« décisive »*, de la bonne volonté de l'UDF...

Ainsi chacun des partenaires de la nouvelle majorité a pu mesurer, une première fois, la détermination de l'autre dans un union qui s'entend manifestement dans la *« diversité »* des analyses ; une union que, désormais, M. Giscard d'Estaing définit plaisamment d'*« union à la française »*.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

AU SÉNAT

Et les collectivités locales ?

« Entre Badinguet et Déroulède, la France étriquée a parlé » ; « relents de Restauration ». C'est à l'histoire que MM. Gérard Delfau et Guy Allouche, tous deux socialistes, ont recours pour juger la déclaration de politique générale du nouveau gouvernement, lue au Sénat par M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Pour les sénateurs du PS, le *« ton »* du premier ministre, *« agressif et revanchard »*, n'est pas susceptible de *« provoquer un rassemblement de la nation »*.

Mais ce *« ton »* est, justement, ce qu'a apprécié M. Pierre-Christian Taittinger (RI) : *« Mesuré et juste »*, empreint d'un *« esprit de tolérance et de respect des autres »*, dit-il. Tout comme M. Jean Chamant (RPR), qui décèle une *« chaleur humaine »* toute nouvelle chez le premier ministre. Président du groupe de la Gauche démocratique, M. Jacques Pelletier ne trouve rien à redire à un discours qui, *« placé sous le signe de l'humanisme, ne peut qu'entraîner l'adhésion de la majorité des hommes libres que sont les sénateurs »*.

M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS) ne voit nulle trace d'humanisme dans le propos de M. Chirac, mais, au contraire, bien des raisons de s'inquiéter : l'absence de toute référence aux droits de l'homme, le silence sur la lutte contre le racisme. Et de se demander si la chambre spécialisée en matière de terrorisme, dont la création à la Cour de Paris a été annoncée, ne sera pas *« spéciale »*.

Si les centristes, par la voix de M. Daniel Hoeffel, président du groupe, accordent un *« préjugé favorable »* au gouvernement et apprécient *« le sens de la vérité, de la rigueur et de la mesure »* du premier ministre, ils ont relevé l'*« impasse »* sur la décentralisation et les collectivités locales. De même que M. Jean-Pierre Fourcade (RI), qui s'en inquiète et qui, en outre, qualifie d'*« un peu timorées »* les propositions en matière sociale. *« La majorité sait économiser sa victoire »*, observe-t-il.

Pour affiner leurs commentaires, les sénateurs ont jusqu'au mardi 15 avril, date à laquelle M. Chirac leur demandera d'approuver une déclaration de politique générale, où son auditoire compte trouver ce qui lui manquait hier.

A. Ch.

...RS-PROGRAMME DE M. JACQUES CHIRAC

Entre l'Elysée et l'UDF

(Suite de la première page.)

Il a d'ailleurs, pour ce faire, joué de l'ambiguïté fondamentale de ce programme : conçu, en termes d'objectifs, pour la durée d'une législature (cinq ans), il a toute chance, comme l'a souligné M. Giscard d'Estaing, de n'être appliqué que pendant une période inférieure à deux ans. Dans ces conditions, il était facile, pensait M. Chirac, du point de vue idéologique de se montrer en règle avec les siens, sans prendre trop de risques.

Aux durs, il a précisément donné toutes les garanties idéologiques. Sur un mode à la fois « rétro » (de l'appel aux valeurs terriennes et familiales — *« qui nous ouvrent l'avenir tout en nous rattachant »* au passé — jusqu'au slogan — *« la nouvelle frontière »* de l'Amérique des années 60) et sécuritaire. Pas une mesure n'a manqué à l'appel d'un catalogue (incluant la réforme du code de la nationalité) que ne devraient renier ni M. Pauwels ni M. Le Pen.

Tout paraissait donc aller pour le mieux. Puis vint — patatras ! — M. Giscard d'Estaing, suivi de M. Le Pen.

Certes M. Jospin, principal et efficace orateur de l'opposition, avait déjà mis le doigt sur chacune des plaies de la majorité, et l'y avait enfoncé. Mais, venant de la gauche, la douleur était supportable. En revanche, M. Giscard d'Estaing, lui, a fait mal : son propos tient en deux propositions.

D'une part, il faut aller vite et appliquer rapidement le programme *« libéral », « sans compromissions »*. Sous-entendu : vous n'en faites pas assez. D'autre part, l'UDF vous tient. Et l'UDF, c'est moi ! Donc je vous tiens ! Voilà de quoi faire réfléchir. Ce à quoi s'est également employé M. Le Pen, en moquant ce premier ministre qui dérobe, ici et là, les idées de l'extrême droite, sans oser intégrer le Front national à sa majorité ni nommer M. Le Pen au gouvernement comme « ministre de la famille » ou « ministre de l'immigration » ! Au total donc, ni les modérés ni les durs ne sont pleinement satisfaits.

La voie semblait, au départ, tout aussi libre sur le délicat terrain de la cohabitation. M. Chirac était jusqu'alors ravi — du moins le faisait-il savoir — de l'état d'esprit fort *« convenable »* de cette cohabitation jugée harmonieuse. Ravi et rassuré par le message du président au Parlement : *« Toute la Constitution, rien que la Constitution »*. Puis vint ce fameux conseil, et les refus présidentiels, dont M. Chirac n'avait pas été averti. Le premier ministre a aussitôt minimisé l'affaire : *« Ne créons pas de faux problèmes »*, a-t-il dit à la télévision. Il est vrai qu'il pouvait parfaitement comprendre que le chef de l'Etat réponde ainsi à l'attente des socialistes, déçus par l'apparente modération de son message. Ce qu'il a sans doute moins aisément admis, c'est l'attitude de M. Giscard d'Estaing, subitement transformé en pousse-au-crime.

L'ancien président s'est employé à convaincre le premier ministre de s'imposer, en s'opposant, face à l'actuel président. C'est que M. Giscard d'Estaing a paru convaincu par les vertus d'une élection présidentielle anticipée, pour laquelle il serait, naturellement, candidat.

Autant demander à MM. Mitterrand et Chirac de s'effacer poliment ! C'est en fait M. Jospin qui a le mieux cadré le conflit sur les ordonnances : *« ni crise ni confusion politique »*, a-t-il précisé, pour qu'il soit bien clair que le président *« de gauche »* est face à un gouvernement *« de droite »*. Le moment de la crise, la vraie, n'est pas encore venu.

En fait, au-delà de la formidable partie de communication qui se déroule, le jeu de M. Mitterrand est limpide. Lui-même et les socialistes ne peuvent retrouver une perspective de pouvoir que si la majorité se casse. Celle-ci est certes divisée, mais aucune voix, pour le moment, ne manque à M. Chirac. Les ordonnances et la procédure expéditive de l'article 49, alinéa 3, sont autant de moyens, pour le premier ministre, de masquer ces divisions, d'empêcher qu'elles n'éclatent au grand jour, ou, pis, se traduisent en votes hostiles. Conclusion : chaque fois que cela est possible, M. Mitterrand va s'employer à renvoyer M. Chirac devant sa majorité, en multipliant les occasions de débat.

De ce point de vue, M. Mitterrand a déjà, en la personne de M. Giscard d'Estaing, un allié objectif. M. Barre manque à l'appel. Ce dernier, il est vrai, a tout de même ajouté son grain de sel : il a voté la confiance, mais ce vote ne vaut pas approbation de la cohabitation. En somme, M. Barre *« découpe la confiance en rondelles »*, selon l'expression qu'il avait utilisée naguère pour reprocher à ... M. Chirac son attitude face au gouvernement Barre.

Le temps, voilà donc, une fois de plus, l'atout de M. Mitterand. Mais c'est le seul, face à un premier ministre qui a pour lui l'atout-maître : une légitimité plus fraîche. En attendant, M. Chirac a tout loisir d'apprendre à connaître M. Mitterrand et... à l'apprécier. En entrant dans la salle du conseil des ministres, mercredi matin, le chef de l'Etat a rassuré le jeune ministre du commerce extérieur, qui s'inquiétait récemment de la froideur de leurs relations. Tapotant l'épaule de M. Noir, M. Mitterrand lui a dit : *« Il paraît que vous ne me connaissiez pas ? » « Enchanté »*, a-t-il dit en serrant la main du ministre confus. Sourires réciproques. Ils ne se connaissaient pas. Ils apprennent.

JEAN-MARIE COLOMBANI.
JEAN-YVES LHOMEAU.

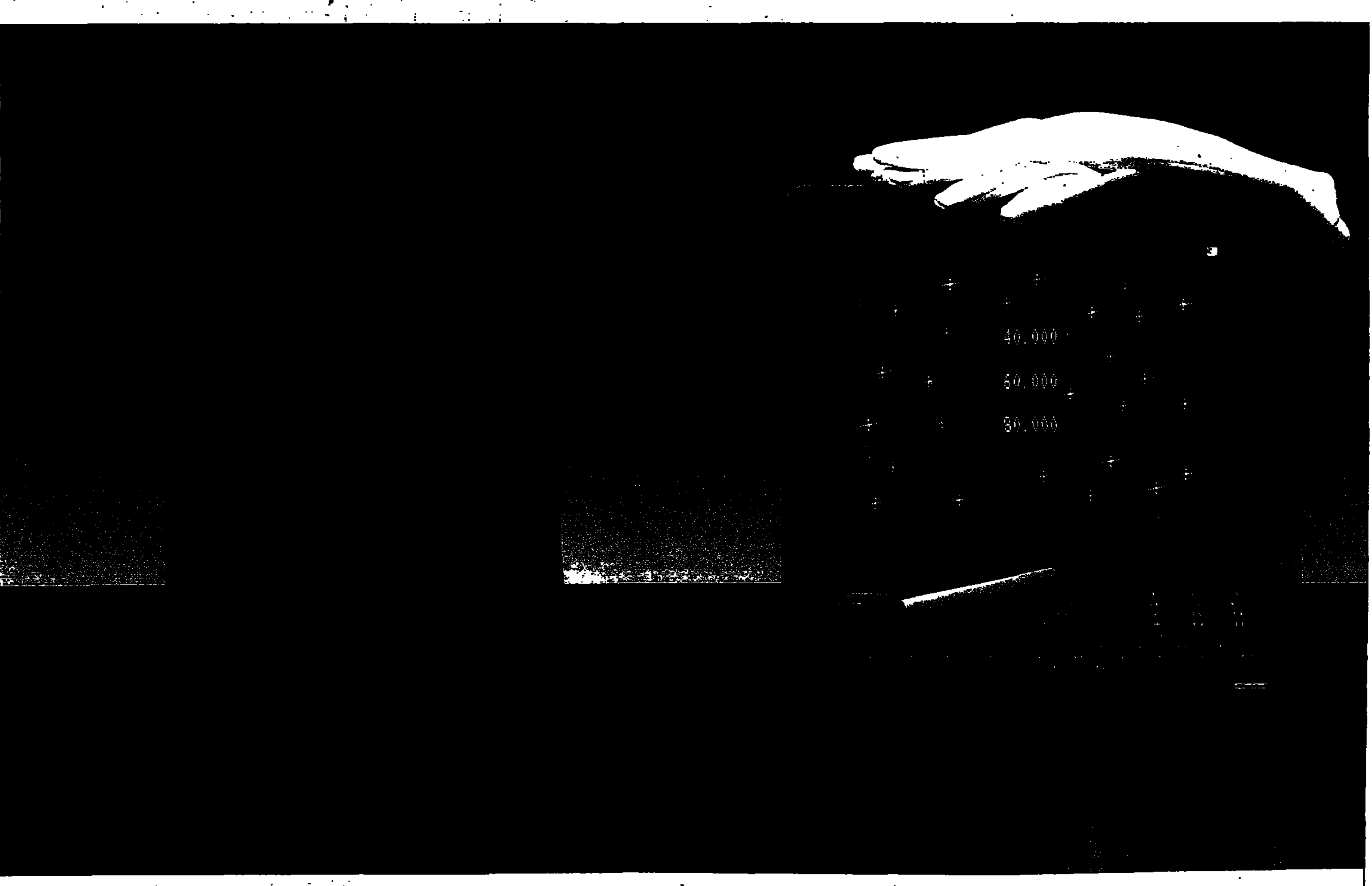
Presse : une nouvelle loi

« La loi du 23 octobre 1984 sera abrogée et remplacée par des dispositions qui garantissent véritablement la transparence et le pluralisme ». Par cette simple phrase, M. Chirac a confirmé les engagements de la plate-forme RPR-UDF et donné satisfaction à ceux qui se sont battus contre la loi votée par les socialistes. A l'ex-opposition, d'abord, qui avait fait quasiment le serment de supprimer cette *« loi scélérate »*. Aux éditeurs de presse, ensuite, qui ont combattu dans leur grande majorité une loi « anti-trusts » qui limitait leur liberté de manœuvre, actuelle ou future. M. Robert Hersant en tout premier lieu.

Mais le premier ministre n'a pas indiqué de calendrier. Il semble que cette abrogation ne soit pas une des toutes premières priorités du gouvernement et que l'adoption d'un nouveau texte, après consultations, ne se ferait qu'une fois la loi sur l'audiovisuel, remplaçant celle du 29 juillet 1982, votée. Peut-être dans la foulée.

M. Chirac, pourtant, annonce une nouvelle loi sur la presse, alors que nombre de ténors de la majorité avaient, naguère, fait valoir que la meilleure loi était qu'il n'y en eût pas. Sans doute le gouvernement s'inspirera-t-il alors de la proposition de loi votée par le Sénat le 18 décembre dernier ; un texte qui, en matière de limitation des concentrations abusives, n'offre guère de garanties.

Y. A.



LE DISCOURS-PROGRAMME DE M. JACQUES CHIRAC

LES MESURES CONTRE L'INSÉCURITÉ

Brouillon

En matière de sécurité, le candidat, qui s'était cru doué, avait longtemps révisé ; or la copie rendue est laborieuse et parfois même brouillonne. Avec ses quatre feuillets sur une soixantaine, la sécurité n'aura pas été le passage le moins contestable du discours fleuve de M. Jacques Chirac. L'effet d'annonce était sans nul doute recherché, cette *« grande fermeté »* voulue par le premier ministre et traduite, dans la forme, par la proclamation d'un catalogue de mesures, sèchement énumérées sans mode d'emploi. Mais, sur le fond, ce message d'autorité cache mal le flou de certaines formulations ou l'inconséquence de quelques engagements. Comme si la fermeté promise s'accompagnait, dans l'immédiat, d'un bricolage pour la mise en œuvre.

A écouter attentivement M. Chirac sur un sujet si attendu, on l'a senti en effet gêné aux entournures. La raison en est que, dans ce secteur de forte turbulencs, le premier ministre doit naviguer entre divers écueils. Il y a, d'abord, ses convictions personnelles, que l'on sait, en ce domaine, plutôt libérales. Il l'a manifesté activement dans le passé, qualifiant d'*« indigne »* la loi « sécurité et liberté » de M. Alain Peyrefitte, qu'il n'a pas voté, à l'inverse de l'abolition de la peine de mort qu'il approuva en 1981. Et l'on se souvient aussi que, succédant en 1974 à M. Raymond Marcellin comme ministre de l'intérieur de Georges Pompidou, il fit le ménage place Beauvau, critiquant implicitement la manipulation politique de l'outil policier.

Viennent ensuite les sensibilités diverses de sa majorité, taraudée par les surenchères d'une extrême droite qui suscite tout aussi bien des complaisances que des rejets, une majorité bien moins homogène sur ce terrain que n'a pu le faire croire, dans le passé, la dénonciation – d'ailleurs pas unanime – du *« laxisme »* de la gauche. L'illustration en fut donnée par le RPR lui-même, lors de la présentation à la presse en février de son programme pour la sécurité. Alors que ce texte propose une peine de substitution à la peine de mort qui soit *« une incarcération effectivement perpétuelle »*, M. Jacques Toubon assura que la position officielle de son mouvement était en fait de créer une peine incompressible... de vingt-cinq ans en cas de condamnation à perpétuité. Le secrétaire général démentait déjà le programme, tandis que M. Chirac fixe aujourd'hui, la barre à... trente ans.

Contradictions

Enfin, le premier ministre doit compter avec le président de la République qui, mardi, dans son message au Parlement, s'est posé en gardien des libertés.

La formule n'est pas que de rhétorique et M. Chirac s'en est sans doute rendu compte en mettant la dernière main à son discours. Ainsi il n'a finalement pas proposé, comme il en avait l'intention, la ratification par la France de la convention européenne pour la répression du terrorisme, signée depuis 1977 par vingt-et-un pays membres du Conseil de l'Europe. Or, cette ratification est un acte relevant du président de la République... Y serait-il prêt que, pour ajouter à la confusion, M. Michel Debré, comme d'autres gaullistes historiques, rappellerait son opposition à cet accord *« contraire au principe du droit français »*, ainsi qu'il l'affirmait, en 1977, au nom d'un RPR inquiet d'un abandon de souveraineté !

Accumulées, ces contradictions ont façonné une curieuse déclaration d'intention, mêlant le volontarisme au compromis. Elle n'est pas un strict décalque du programme du RPR, bien plus exhaustif, dont elle omet quelques développements essentiels, notamment la lutte contre l'usage et le trafic de stupéfiants. Ce discours n'a ni la cohérence ni la charge idéologique du défunt projet de M. Peyrefitte, dont il reprend cependant trois des dispositions phares (l'extension des contrôles d'identité, les conditions d'octroi des sursis, l'aggravation des peines en cas de récidive). Enfin, s'agissant de la sécurité, la mise au point définitive de ce discours-programme démontre une surprenante improvisation puisqu'il subit des retouches de dernière minute, dont la suppression d'un engagement fort sympathique, mais que certains spécialistes durent juger par trop audacieux ou naïf : rien moins que la promesse de *« supprimer la surveillance policière concernant les partis politiques »*...

Silences

Le choix sélectif de M. Chirac laisse, au bout du compte, une impression d'ambiguïté. Au premier abord, une tonalité d'ensemble fortement répressive ; puis, quand on y regarde de plus près, dans le détail concret des mesures, un sentiment d'imprécision et d'inachevé. Plus que l'extension des contrôles d'identité – une disposition attendue, sur un terrain qui avait, hier, divisé la gauche, opposant MM. Defferre et Badinter, – c'est la politique pénale annoncée qui recèle la plus forte charge symbolique, avec l'institution d'une peine incompressible de trente ans, sans équivalent aujourd'hui en Europe.

Inversement, le premier ministre n'a guère repris certains des refrains privilégiés de l'opposition d'hier. Ainsi M. Chirac ne fut guère bavard sur la police nationale : rien sur l'augmentation des effectifs, sans cesse réclamée ces dernières années à la gauche par la droite – le maire de Paris lui-même ne demandait-il pas trois mille policiers supplémentaires dans la capitale ? – rien non plus sur le plan quinquennal 1986-1990 de modernisation de l'institution policière – que l'ancienne opposition avait refusé de voter.

La seule mesure d'importance annoncée est la création d'un échelon de commandement régional. Là encore, il faudra juger le gouvernement à pied d'œuvre, tant cette réorganisation inquiète des hautes responsables policiers qui craignent une division de la police en féodalités régionales alors que, revenues d'une décentralisation excessive en ce domaine, la RFA et la Grande-Bretagne envient aujourd'hui l'unité jacobine de la police « nationale » française.

Imprécisions

Quant au domaine strictement judiciaire, le flou technique l'emporte, jusqu'à l'utilisation de formules totalement impropres juridiquement. Ainsi de la création *« à la cour d'appel de Paris d'une chambre spécialisée qui centralisera les poursuites, l'information et le jugement des actes terroristes »* qui, ainsi définie, confond allègrement, dans leurs fonctions respectives, magistrats chargés de l'instruction, des réquisitions et du jugement. Même flou artistique dans l'annonce d'un projet de loi *« renforçant la répression d'association de malfaiteurs »*. Or ce délit est d'ores et déjà réprimé par le code pénal. S'agit-il de le requalifier et d'en faire désormais un crime ? Ou d'en faciliter la manipulation juridique *« afin,* comme l'a expliqué M. Chirac, *de permettre à la police d'intervenir davantage avant la constatation du crime »* ? La formule ne laisse pas d'inquiéter, tant elle semble vouloir amoindrir les conditions juridiques qui enjoignent à la police de se prévaloir, pour agir, d'indices précis et concordants.

L'imprécision s'accompagne donc d'une philosophie judiciaire plutôt répressive, où la justice semble plus sommée de suivre la police que de la contrôler, comme le lui impose pourtant notre droit. Le débat sur l'extension des vérifications d'identité, qui devrait inclure logiquement le contrôle des pratiques policières, permettra d'y voir plus clair. Sur ce terrain, le nouveau garde des sceaux, M. Albin Chalandon, a déjà pris les devants, le 8 avril, dans une circulaire aux magistrats du parquet, leur demandant de *« faciliter la tâche »* des policiers et des gendarmes, *« avec la considération qui leur est due »*... Inclination qu'illustre, enfin, le silence de M. Chirac sur la politique de prévention, qui fut pourtant, depuis 1983, un terrain d'entente, au sein du Conseil national de prévention de la délinquance (CNPD), rattaché au premier ministre, entre élus de gauche et de droite.

BERTRAND LE GENDRE et EDWY PLENEL.

Prisons : le couperet des trente ans

« Dingue ! » Telle a été la réaction spontanée et effarée de M. Jacques Vialettes, le patron des gardiens de prisons FO, quand il a appris la création d'une peine incompressible de trente ans d'emprisonnement. M. Vialettes n'est pas de gauche. Secrétaire général du plus puissant des syndicats de surveillants, il vouait une solide animosité à M. Robert Badinter, qui le lui rendait bien. Par vocation, les gardiens sont répressifs. Par expérience, ils savent que, à laisser un individu en prison, on le réduit à l'état de légume, ou, le plus souvent, de fauve.

Trente ans, sans espoir de libération conditionnelle, argumente M. Vialettes, c'est la même chose que la perpétuité. N'ayant plus rien à perdre, un condamné est prêt à tout. Au risque, pour les gardiens, d'en faire les frais. Les premiers, mais pas les seuls : des détenus en cavale se sont, par le passé, attaqués au premier venu.

Flatter l'opinion

L'hostilité de la gauche à cette peine de trente ans n'est pas seulement philosophique. Bien sûr, la droite affiche ainsi un pessimisme renouvelé à l'égard de l'amendement possible des condamnés. Au-delà de cette rupture avec l'ère Badinter, une interrogation surgit néanmoins : la carotte d'une libération conditionnelle ayant disparu, quel garde-fou retiendra un condamné de commettre le pire ?

Les députés de droite qui, en 1981, ont voté l'abolition de la peine capitale ont toujours demandé en contrepartie un châtiment exemplaire pour les condamnés à perpétuité. Les voilà satisfaits : trente ans minimum.

Ces abolitionnistes-là reprochaient à M. Badinter d'avoir *laissé,* depuis la disparition de la guillotine, la société sans défense. Actuellement, la peine de sûreté maximale, c'est-à-dire sans possibilité de libération conditionnelle, qu'une cour d'assises peut ifliger à un condamné à perpétuité est de dix-huit ans. A la demande des juges de l'application des peines, les chambres d'accusation peuvent néanmoins réduire comme elles l'entendent cette période de sûreté.

Ce mécanisme jouera-t-il aussi pour les nouvelles peines de trente ans ? La décision du premier ministre répond trop au souci de flatter l'opinion pour que l'on soit sûr qu'il en sera ainsi. Une opinion qui s'exaspère de voir *« les criminels toujours remis en liberté »* et à laquelle les statistiques donnent partiellement raison. Actuellement, un condamné à perpétuité est, en moyenne, relâché au bout de seize à dix-sept ans. Cela peut paraître exagéré, mais la comparaison avec les *Eatts-Unis* est éclairante. Les mêmes condamnés y restent huit ans et sept mois en prison, indiquait récemment l'agence Associated Press.

La justice française n'est donc pas si laxiste que cela. Cent seize infractions sont actuellement passibles d'une peine à vie et il y avait le 1er janvier, trois cent quatre vingt-sept condamnés à perpétuité derrière les barreaux. Heureusement pour la tranquillité des gardes des sceaux, toujours à la merci d'émeutes dans les prisons, ils n'y restent pas. A partir de l'année prochaine, ils y demeureront trente ans au minimum. Au rythme de soixante nouveaux condamnés par an (c'est le chiffre actuel), il y aura en l'an 2000 plus de sept cents détenus prêts à tout.

B.L.G.

Terrorisme : la politisation du crime

A propos du terrorisme, les six décisions annoncées par M. Chirac s'enchaînent logiquement et donnent une cohérence à la volonté proclamée de *« relever le défi »*. Elles n'en soulèvent pas moins un débat de fond qui, d'ailleurs, ces derniers mois, partagea les divers spécialistes, magistrats et policiers, consultés par le RPR.

Symbolique et d'ordre fonctionnel, la création attendue (*le Monde* daté 23-24 mars) d'un *« Conseil de sécurité intérieure »* auprès du premier ministre ne fait guère problème. Tout au plus soulignera-t-on que, dans les propositions du RPR pour la sécurité, établies en février, cette instance était placée auprès du chef de l'Etat. Cohabitation oblige, M. Chirac en aura seul la charge. La mise en place de ce comité, réunissant les ministres compétents (intérieur, sécurité, défense, affaires étrangères, justice), devrait s'accompagner du regroupement dans une même sous-direction opérationnelle des services spécialisés, aujourd'hui dispersés à la police judiciaire, aux renseignements généraux et à la DST.

En revanche, les nouvelles dispositions pénales et judiciaires soulèvent de nombreuses questions. La création, dans le code pénal, d'une incrimination spécifique et nouvelle de *« crime de terrorisme »* est en effet fortement discutée par les spécialistes. Accompagnée d'une législation favorable aux « repentis », à l'exemple des pratiques italienne et allemande, elle prend le risque de politiser, sur la scène judiciaire, les crimes et délits commis par des terroristes et, paradoxalement, d'offrir une tribune à ceux-ci, qui s'empresseront de revendiquer la finalité politique de leurs actes.

C'est pour cette raison que M. Robert Badinter, durant l'élaboration de son projet de code pénal, refusa la création de nouvelles infractions visant explicitement le terrorisme, estimant qu'une démocratie doit rejeter celui-ci dans la catégorie du droit commun. Cela d'autant plus que l'arsenal juridique actuel est suffisant pour poursuivre et condamner sévèrement les auteurs de tels actes, l'article 93 du code pénal, notamment, prévoyant la réclusion à perpétuité pour *« ceux qui auront commis un attentat dont le but aura été de porter le massacre et la dévastation »*.

C'est d'ailleurs ce point de vue que défendit, en vain, l'entourage de M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR. S'en faisant le porte-parole, M. Alain Marsaud, juge d'instruction à Paris, spécialisé dans les affaires de terrorisme, critiqua ainsi dans *le Monde* la tentation de définir l'infraction terroriste : *« Ou bien le texte retenu sera trop imprécis, donnant lieu à une interprétation dangereuse, ou il sera trop précis, risquant de ne pouvoir être appliqué pour certaines infractions. »*

Quel contrôle de la garde à vue ?

La création d'une instance judiciaire spécialisée dans les poursuites et l'instruction des affaires de terrorisme répond, en revanche, à une nécessité : la dispersion des dossiers relatifs aux Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), confiés à quatre juges d'instruction différents, est une entrave à la bonne marche des investigations. M. Chirac a toutefois décidé d'aller au-delà, en instituant une chambre spécialisée dans le jugement de ces affaires. Sa nature reste floue : sera-t-elle composée de jurés ou seulement de magistrats, comme c'est actuellement le cas pour l'espionnage ? Dans tous les cas, on est loin de la Cour de sûreté de l'Etat où siégeaient des juges militaires, des magistrats révocables tous les deux ans et où les victimes ne pouvaient se constituer partie civile avant l'audience, n'ayant pas, de ce fait, accès au dossier.

De même, l'allongement de la garde à vue à quatre jours pour les terroristes est en retrait sur les six jours, prévus à l'époque, de la Cour de sûreté. Cette exception du droit commun (quarante-huit heures) était réclamée par les policiers, confrontés à des affaires difficiles doht les fils sont souvent longs à démêler. Cette décision laisse néanmoins pendante la question du contrôle des conditions de la garde à vue. Les avocats ont toujours revendiqué un droit de regard sur cette période de garde à vue. Ancien juge d'instruction, devenu député RPR le 16 mars, M. Jean-Louis Debré leur en dénie le droit. Il s'en est pris récemment aux avocats dans une interview à *Paris-Match*, assurant qu' *« ils peuvent renseigner le réseau terroriste »*. Un rique qui, à ses yeux, plaide pour des perquisitions dans leurs cabinets. Le président de la Conférence des bâtonniers, Me Marcel Rouxel, lui a vertement répondu, le 3 avril, dans une lettre au président de l'Assemblée nationale : *« L'amalgame « avocats-complices » est intolérable. »* M. Jean-Louis Debré, il est vrai, se dissociait ainsi quelque peu de son père, Michel, qui déclara un jour : *« C'est faire injure à la justice* [que] *de ne pas lui déférer un accusé dans les vingt-quatre heures après son arrestation. »*

E. P.

M. Chalandon : fermeté

« Vous prendrez des réquisitions fermes et veillerez à l'exécution immédiate et effective des peines prononcées », écrit M. Albin Chalalon dans une lettre adressée, le mardi 8 avril, aux magistrats du parquet et rendue publique par la chancellerie.

« Au moment où je prends la responsabilité du ministère de la justice, déclare M. Chalandon, *je tiens à vous faire connaître l'esprit qui, à mes yeux, doit animer l'exercice de vos fonctions. Sous mon autorité, vous êtes les gardiens de la loi et les protecteurs naturels de toutes les libertés. Aussi j'attends que vous accomplissiez votre mission dans sa plénitude.*

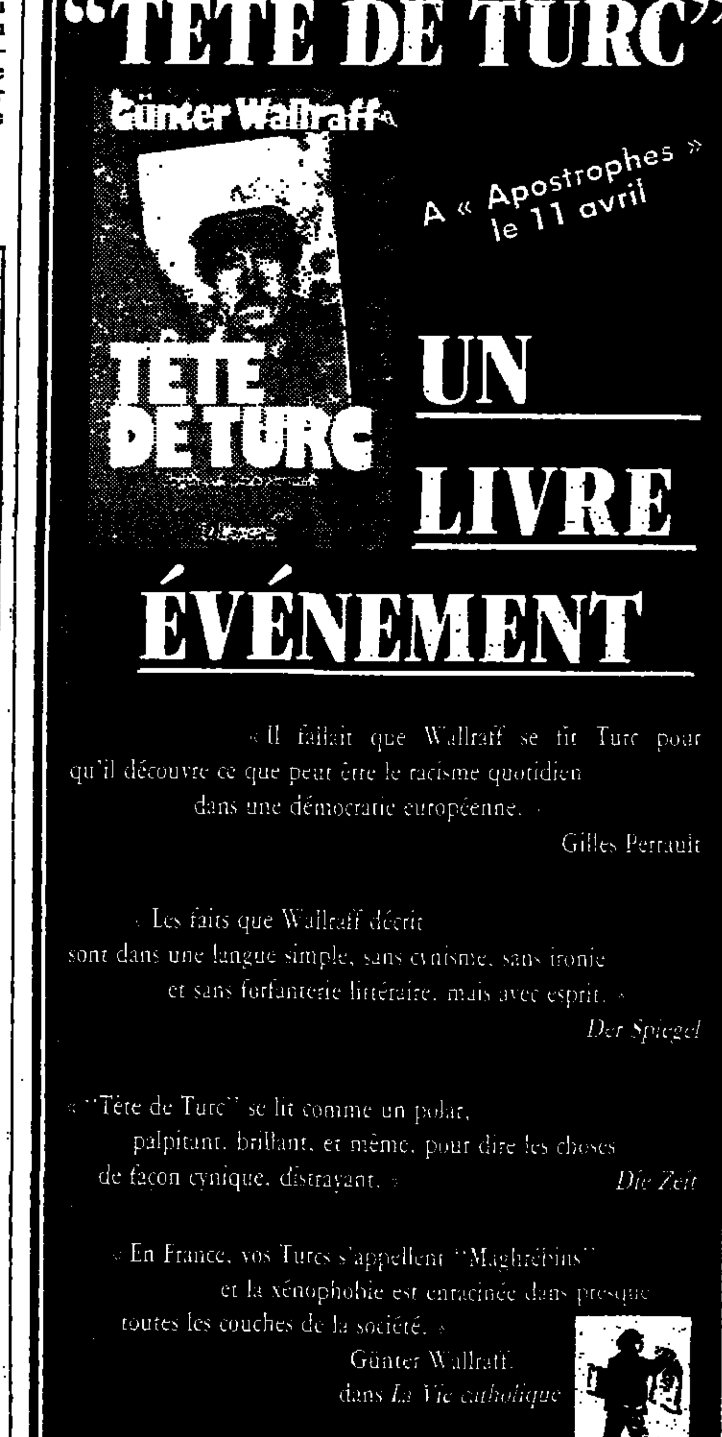
» En assumant toutes les responsabilités qui vous sont confiées par la loi et en affirmant hautement le sens et la valeur du ministère public que vous remplissez, vous devez contribuer au rétablissement de la confiance que la société – dont vous êtes l'avocat – doit avoir en son défenseur et, au-delà, en l'institution judiciaire elle-même.

» Contre ceux qui troublent la paix publique et créant l'insécurité, vous engagerez sans tarder des poursuites, prendrez des réquisitions fermes et veillerez à l'exécution immédiate et effective des peines prononcées.

» Cette tâche difficile, vous le menerez à bien en y associant – avec la considération qui leur est due – les personnels de la police, de la gendarmerie et de l'administration pénitentiaire, ils mettent leur dévouement, parfois au péril de leur vie, au service de la lutte contre la délinquance et sont en droit de trouver en vous une autorité, certes exigeante, mais soucieuse de leur faciliter la tâche.

» Vous êtes enfin les interlocuteurs privilégiés des juges. Ils sont la conscience de l'Etat : dans vos réquisitions, je vous invite à leur dire que le peuple français attend de leurs décisions justice et sécurité. Pour ma part, je mettrai tout en œuvre pour qu'ils puissent trouver les conditions d'indépendance et de sérénité qu'exigent leurs hautes fonctions. »

[La comparaison de cette directive de M. Chalandon avec l'une des premières circulaires adressées, le 21 octobre 1981, par M. Robert Badinter aux magistrats du parquet est éclairante. L'ancien garde des sceaux insistait sur la nécessité pour le ministère public d'éviter les risques d'arbitraire. Il demandait aux parquets de ne recourir à l'incarcération que pour les faits graves. Il soulignait que la sanction pénale n'est pas une fin en soi mais devait s'apprécier en fonction du reclassement futur du délinquant. Nulle trace de ces préoccupations chez M. Chalandon.]





POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres au palais de l'Elysée le mercredi 9 avril 1986. A l'issue du conseil, le service de presse du premier ministre a diffusé le communiqué suivant :

● **PROJET DE LOI AUTORISANT LE GOUVERNEMENT A PRENDRE DIVERSES MESURES D'ORDRE ÉCONOMIQUE OU SOCIAL.** — Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, a présenté au conseil des ministres un projet de loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique ou social. Ce texte a été préparé en concertation avec le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

Il contient deux séries de dispositions.

I. — Il habilite le gouvernement à prendre par ordonnance, dans un délai de six mois, des dispositions de nature législative en matière économique et sociale.

— Les entreprises doivent être libres de leur gestion et, en premier lieu, de leurs prix. Mais à cette liberté doit correspondre la garantie d'une vraie concurrence. Aussi le gouvernement pourra-t-il modifier ou abroger les ordonnances du 30 juin 1945 et définir un nouveau droit de la concurrence.

— La création d'emplois, pour les jeunes en particulier, suppose une action résolue. Sans remettre en cause la protection des salariés, il faut lever les contraintes qui découragent l'embauche.

Le gouvernement sera autorisé à prendre toutes mesures améliorant le placement des demandeurs d'emplois et favorisant l'emploi des jeunes, notamment en allégeant les charges des entreprises. Il pourra aussi adapter la législation relative au contrat de travail à durée déterminée, au travail temporaire, au travail à temps partiel et assouplir les règles relatives à l'aménagement du temps de travail. Des mesures particulières pourront être prises en faveur de l'emploi dans les zones les plus touchées par le chômage.

— L'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise sera favorisé. Les entreprises auront la faculté d'ouvrir leurs conseils d'administration ou de surveillance à leur personnel.

II. — Le projet de loi prévoit le transfert d'entreprises du secteur public au secteur privé et habilite le gouvernement à en fixer les conditions par ordonnance.

Pour bâtir une économie d'initiative et de responsabilité, le gouvernement entend mener une politique de privatisation de certaines entreprises publiques.

A cette fin, le projet de loi contient l'autorisation de céder au secteur privé certaines entreprises publiques concurrentielles. Il comporte aussi des dispositions permanentes fixant les règles de partage des compétences entre le Parlement et le gouvernement pour transférer des entreprises du secteur public au secteur privé.

Le gouvernement sera ainsi autorisé à céder au secteur privé, dans un délai de cinq ans, les banques et compagnies d'assurance nationalisées après la guerre, l'agence Havas, la société nationale ELF-Aquitaine et les entreprises nationalisées en 1982.

Les conditions de ces transferts, qui protégeront les intérêts nationaux, seront fixées par ordonnance dans un délai de six mois. Ces ordonnances détermineront également les règles de fonctionnement de ces entreprises pendant la période transitoire, en vue de les rapprocher progressivement du droit commun tout en garantissant la représentation du personnel.

● **PROJET DE LOI RELATIF A L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS ET AUTORISANT LE GOUVERNEMENT A DÉLIMITER PAR ORDONNANCE LES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES.** — Le ministre de l'intérieur a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à l'élection des députés et autorisant le gouvernement à délimiter par ordonnance les circonscriptions électorales. Ce projet de loi a été préparé avec le concours du ministre des départements et territoires d'outre-mer.

C'est la loi qui rétablira les règles antérieurement applicables au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Ce mode de scrutin a donné à la France, sous la Ve République, la stabilité politique qui lui avait longtemps fait défaut. Il garantit l'existence d'une majorité cohérente et durable. Il offre aux électeurs la possibilité de choisir eux-mêmes leur député.

Le texte maintient le nombre des députés tel qu'il a été fixé sous la précédente législature, ainsi que leur répartition entre départements, territoires et collectivités territoriales. Quant à l'habilitation, elle autorise le gouvernement à délimiter dans un délai de six mois les futures circonscriptions électorales. La volonté du gouvernement de tenir au plus vite ses engagements justifie le recours à la procédure de l'ordonnance.

La délimitation des circonscriptions sera établie conformément aux règles précises énoncées dans le projet de loi, après consultation d'une commission dont la composition garantit l'impartialité et l'indépendance et, ainsi que le prévoit l'article 38 de la Constitution, après avis du Conseil d'Etat.

● **ATTRIBUTIONS DU MINISTRE DE LA COOPÉRATION.** — Sur proposition du premier ministre, le conseil des ministres a adopté le décret relatif aux attributions du ministre de la coopération.

● **LE RÉAJUSTEMENT DES PARITÉS ENTRE LES MONNAIES EUROPÉENNES ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.** — Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, a présenté au conseil des ministres une communication sur le réajustement des parités entre les monnaies européennes et ses mesures d'accompagnement.

Le conseil des ministres de l'économie et des finances de la Communauté économique européenne a pris une décision de réajustement des parités touchant le deutschemark, le florin, le franc belge, la couronne danoise et le franc français. Celui-ci a été dévalué de 3 %.

I. — Le réaménagement monétaire

Le gouvernement français a pris l'initiative de l'opération. Il avait trois objectifs :

— lever toute incertitude sur le marché des changes pour mettre en œuvre, dans une plus grande sérénité, sa nouvelle politique ;

— compenser le handicap pesant sur nos entreprises dans la compétition internationale, du fait des écarts d'inflation constatés lors des dernières années ;

— situer dès à présent cette décision dans une politique économique d'ensemble.

L'opération s'est déroulée dans le calme, la discrétion et la rapidité.

II. — Les mesures d'accompagnement

Elles tendent d'abord à asseoir sur des bases saines et solides la désinflation de notre économie. Pour tirer le meilleur parti du réaménagement monétaire, il faut renforcer la lutte contre l'inflation par une politique ferme sur les plans monétaire, budgétaire et salarial.

En second lieu, elles visent à alléger les contraintes et restaurer la confiance.

L'importante libéralisation du régime des changes permettra aux entreprises françaises de combattre à armes égales avec leurs concurrentes et aux particuliers d'opérer plus aisément leurs transactions courantes.

Dans le domaine des prix, la liberté deviendra la règle. Comme en dispose le projet de loi adopté ce jour par le conseil des ministres, les ordonnances de 1945 seront modifiées ou abrogées et un nouveau droit de la concurrence sera élaboré.

Avec la confiance restaurée, l'économie française, renforcée, assainie et modernisée, pourra créer de façon durable et continue des emplois nouveaux.

● **ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT.** — Le conseil des ministres a autorisé le premier ministre à engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale :

— conformément à l'article 49, alinéa 1, de la Constitution, sur sa déclaration de politique générale ;

— conformément à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, sur le vote du projet de loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique ou social et sur le vote du projet de loi relatif à l'élection des députés et autorisant le gouvernement à délimiter par ordonnance les circonscriptions électorales.

M. MITTERRAND : pas de privatisation des sociétés nationalisées avant 1981

Au terme du conseil des ministres, le porte-parole de l'Elysée a déclaré : « *Le président de la République est intervenu au cours du conseil des ministres pour faire connaître, comme il en avait informé précédemment le premier ministre, qu'il ne signerait pas d'ordonnances portant sur le principe et les modalités de la privatisation d'entreprises nationalisées avant 1981 :*

— qui transgresseraient les règles d'évaluation admises lors du passage du secteur privé au secteur public ;

— qui entraîneraient des mesures contraires à la démocratisation du secteur public.

De la même manière, pour le projet de loi relatif à l'élection des députés, le président de la République a insisté sur la nécessité de rendre publics les avis de la commission consultative. »

Le premier mouvement préfectoral de la cohabitation

Le conseil des ministres, réuni le mercredi 9 avril, a procédé à un mouvement préfectoral.

● **Directeur de la DST : M. BERNARD GÉRARD.**

M. Bernard Gérard, préfet, haut commissaire en Polynésie française, est nommé directeur de la DST en remplacement de M. Rémy Pautrat.

[Né le 12 juillet 1932 à Niort (Deux-Sèvres), M. Bernard Gérard, diplômé de l'École nationale de la France d'outre-mer a été successivement sous-préfet de Bafia, puis de Mora (Cameroun), sous-préfet de Mirande (Gers), de Draguignan (Var), chef de mission auprès du préfet de la région Aquitaine et sous-préfet de Bayonne. Il était commissaire de la République du Jura depuis le 17 novembre 1982. Commissaire de la République de l'Ain en octobre 1984, il est nommé haut commissaire de la République, chef du territoire de la Polynésie française, le 6 mars 1985.]

● **Directeur des personnels et de la formation de la police : M. MICHEL BLANGY.**

M. Michel Blangy, préfet de région de la Réunion, est nommé directeur des personnels et de la formation de la police au ministère de l'intérieur en remplacement de M. Jean-Jacques Pascal, administrateur civil.

[Né le 5 mai 1939 à Suresnes (Hauts-de-Seine), M. Michel Blangy, ancien élève de l'ENA, est diplômé de l'Institut des études politiques de Paris. Administrateur civil en 1966, il est affecté au ministère de l'intérieur, à la direction générale des collectivités locales. Détaché en qualité de sous-préfet en 1968, il devient directeur du cabinet du préfet du Val-de-Marne, M. Lanier, qu'il suit en 1974 à la direction générale de l'administration, comme directeur de cabinet, et, en 1975, comme directeur adjoint de cabinet à la préfecture de la région parisienne. Commissaire de la République des Hautes-Alpes en juillet 1982, il est nommé préfet de la Réunion le 3 février 1984.]

● **Secrétaire général de la préfecture de région d'Ile-de-France : M. RÉMY PAUTRAT**

M. Rémy Pautrat, préfet, directeur de la DST, est nommé secrétaire général de la préfecture de la région Ile-de-France en remplacement de M. Paul Roux, préfet remis à la disposition de son corps d'origine.

[Né le 12 février 1940 à Nevers (Nièvre), M. Rémy Pautrat, ancien élève de l'ENA, a été détaché au titre de la coopération au ministère des finances et du Plan en Algérie. Il fut ensuite administrateur au ministère de l'industrie et de la recherche, secrétaire général adjoint du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz avant d'être détaché en 1978 comme sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la Manche (M. Quyollet). Il était secrétaire général de l'Yonne depuis 1979, quand il est devenu en 1981 chef de cabinet de M. Cheysson. Préfet des Hautes-Alpes en février 1984, il est nommé directeur de la Direction de la surveillance du territoire le 31 juillet 1985.]

● **Région de Basse-Normandie : M. JEAN AMET**

M. Jean Amet, préfet hors cadre, est nommé préfet du Calvados, préfet de la région de Basse-Normandie, en remplacement de M. Michel Lhuillier, nommé préfet hors cadre en février 1986.

[M. Jean Amet est né le 17 décembre 1928 au Puy (Haute-Loire). En 1954, il est chef de cabinet du préfet du Lot, puis du préfet de Tarn-et-Garonne, et, en 1955, du préfet de la Haute-Savoie. En 1958, il est nommé sous-préfet de Mauriac (Cantal), puis, en 1961, de Briançon (Hautes-Alpes), et en 1963 de Vire (Calvados). Chargé de mission auprès du préfet de la région Basse-Normandie, il est, en 1969, nommé sous-préfet de Brive (Corrèze). Préfet de la Savoie en mars 1974, de la Saône-et-Loire en avril 1976, de la Seine-Saint-Denis en avril 1979 et préfet du Doubs, préfet de la région Franche-Comté, en juillet 1981, il était préfet hors cadre depuis le 20 novembre 1985.]

● **Seine Saint-Denis : M. RAYMOND-FRANÇOIS LE BRIS.**

M. Raymond-François Le Bris, professeur d'université, est nommé préfet de Seine-Saint-Denis en remplacement de M. Aurousseau.

[Né le 18 septembre 1935 à Gouesnon (Finistère), M. Raymond-François Le Bris est agrégé des facultés de droit et des sciences économiques. Maître de conférences de droit privé à la faculté de droit de Rennes en 1965, il devient, l'année suivante, directeur adjoint de l'Institut d'études juridiques, économiques et politiques des Antilles. Il revient en France en 1968 et occupe une chaire de maître de conférences à la faculté de droit de Rennes, puis de professeur de droit privé à l'université de Bretagne occidentale à Brest. Il dirige l'Institut de droit et des sciences économiques avant d'être élu président de cette université en février 1971. En mai 1972, il est nommé directeur délégué aux enseignements supérieurs et à la recherche. Il conserve ses responsabilités sur l'enseignement supérieur lorsque, en mai 1973, les directions de l'administration centrale sont réformées. Il prend alors le titre de directeur général des enseignements supérieurs. En juin 1974, il avait été nommé directeur du cabinet de M. Soisson, secrétaire d'Etat aux universités. Il devient préfet de l'Ariège en avril 1977, puis de l'Ain en juillet 1979, jusqu'au 3 juin 1981.]

● **Région Nord-Pas-de-Calais : M. JEAN-CLAUDE AUROUSSEAU.**

M. Jean-Claude Aurousseau, préfet de Seine-Saint-Denis, est nommé préfet du Nord, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, en remplacement de M. Clauzel, nommé directeur du cabinet du ministre de la défense, M. Giraud.

[Né en 1929 à Paris, M. Jean-Claude Aurousseau est licencié et diplômé d'études supérieures de droit et des lettres, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'École nationale d'administration. En 1959, il est sous-préfet, conseiller technique au cabinet du préfet, inspecteur régional à Constantine, puis au cabinet du secrétaire général de l'administration en Algérie. Directeur de cabinet du secrétaire général des départements d'outre-mer en 1961, il est nommé, en 1966, chef de cabinet et du secrétariat particulier du ministre de l'économie et des finances, M. Michel Debré, qu'il suit aux affaires étrangères en juin 1968, puis au ministère d'Etat chargé de la défense nationale en 1969. En décembre 1967, il avait été nommé conseiller référendaire à la Cour des comptes. Il est nommé préfet de l'Orne le 30 mai 1973, avant d'être successivement préfet de la Guadeloupe (octobre 1975), de l'Isère (septembre 1978) et de la Seine-Saint-Denis, poste qu'il occupait depuis le 8 juillet 1981.]

● **Guadeloupe : M. YVES BONNET**

M. Yves Bonnet, préfet du Finistère, est nommé préfet de région de Guadeloupe, en remplacement de M. Maurice Saborin, nommé préfet hors cadre.

[Né le 20 novembre 1935 à Chartres (Eure-et-Loir), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Bonnet a été chef de cabinet du préfet de la Mayenne en 1960, puis du préfet de la Manche en 1963. Après avoir été directeur du cabinet du préfet de la Guyane, il a été nommé en 1968 sous-préfet de la Trinité (Martinique) ; détaché en 1970, en qualité d'administrateur civil au ministère de l'intérieur, nommé en 1974 sous-préfet d'Arles (Bouches-du-Rhône), en 1976, sous-préfet de Cherbourg (Manche) ; en 1978, sous-préfet de Dunkerque (Nord). Représentant du gouvernement à Mayotte en 1982, M. Bonnet était directeur de la surveillance du territoire au ministère de l'intérieur et de la décentralisation depuis le 10 novembre 1982, avant d'être nommé préfet du Finistère le 31 juillet 1985.]

● **Réunion : M. JEAN ANCIAUX**

M. Jean Anciaux préfet en service détaché, est nommé préfet de la région de la Réunion en remplacement de M. Michel Blangy.

[Né en 1930 à Paris, ancien élève de l'ENA après avoir été inspecteur des impôts, M. Anciaux devient, en 1960, chef de cabinet du préfet de Tlemcen (Algérie). Sous-préfet de Saint-Jean-d'Angely, secrétaire général des Landes, il est nommé en 1969 secrétaire général de la Guadeloupe et en 1971 chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire. Secrétaire général du Haut-Rhin en 1972, il est nommé en 1976 sous-préfet de Saint-Nazaire, avant de devenir préfet des Landes en novembre 1978. Il était préfet hors cadre depuis le 8 juillet 1981.]

● **Polynésie française : M. PIERRE ANGÉLI**

M. Pierre Angéli, conseiller d'Etat, est nommé haut commissaire de la République en Polynésie française, en remplacement de M. Bernard Gérard.

[Né le 7 août 1921 à Saint-André-de-Cotone (Haute-Corse), cet ancien élève de l'ENFOM et de l'ENA a commencé sa carrière en tant qu'administrateur de la France d'outre-mer en 1940. Après avoir occupé différents postes outre-mer, il est nommé en 1954 sous-préfet de Neufchâteau, puis de Cosne, en 1956. Chargé de mission à la présidence de la République en 1959, il est membre du cabinet de différents ministres des DOM-TOM de 1966 à 1969, avant de devenir gouverneur de la Polynésie française. Maître des requêtes au Conseil d'Etat en 1962, il fut réintégré à cette juridiction en 1974, avant d'être nommé président de la mission interministérielle pour l'aménagement de la Corse en 1979 jusqu'en 1981.]

Le Monde
DES LIVRES

Une visite chez Mac Orlan

Seize ans après sa mort, l'auteur de* Quai des brumes *nous revient avec dix-huit contes et nouvelles : un festin.

J'AI vu Mac Orlan une seule fois. Grâce à Gilbert Sigaux, ce discret serviteur des lettres à l'érudition folle, qui aimait tant faire partager ses dévotions. Sur les bords du Morin, dans la vaste maison, l'image de l'écrivain telle que le pittoresque l'avait imposée s'offrit au visiteur intimidé que j'étais. La vêture ? Celle d'un sportman coiffé d'un bonnet à pompon qu'un coureur de Six Jours eût pu emprunter. Le décor ? Cossu et raffiné, avec les touches singulières offertes par des objets choisis et apportés des quatre coins du monde. L'accueil ? Chaleureux, et, bientôt, un ravissement dans le pessimisme auquel Georges Brassens (autre zélateur de Mac Orlan) soumettait pareillement ses convives, quitte à gommer les funestes constatations et perspectives si un auditoire fragile s'en montrait trop effaré. Autant dire que ce goût de considérer tout optimisme décourageant mettait fort à l'aise le désespéré hilare que je demeure.

Le sport nourrit aussi nos propos. Car Mac Orlan, doué du même sens de l'hospitalité que Kléber Haedens, partageait avec celui qui le surnomma *« le sourcier de l'aventure »* la passion du ballon ovale. L'un, qui débarqua de son Artois natal à Paris *« les pieds dans des souliers de rugby aux crampons arrachés »* par ses soins, avait tenu un poste de trois-quarts aile à l'UAI, ce club de joyeux drilles. L'autre avait joué centre à l'Union athlétique de Libourne à côté de Jean Freustié.

Existait encore le fait que Mac Orlan souhaita en sa jeunesse devenir entraîneur cycliste sur la piste du vélodrome de la place Constantin-Pecqueur à Montmartre. Enfin, Gilbert Sigaux évoqua la surprise amusée d'André Thérive et de Francis Carco l'après-midi où Mac Orlan exigea que tous trois prennent un passage clouté plutôt que de s'enhardir boulevard Haussmann dans la profusion de voitures. *« Quelle prudence pour un homme qui a fréquenté les bas-fonds les plus insoupçonnés ! »*, s'exclama Thérive, facétieux. Ce rappel fit sourire Mac Orlan à des années de distance, et plus encore quand je répétai la phrase de Georges Brassens : *« Je suis tellement anarchiste que je traverse entre les clous afin que la maréchaussée ne me fasse pas de réflexion. »* Bref, les sujets de conversation ne manquaient pas, considérant qu'il est difficile de dire à un écrivain combien on l'admire.

Les secrets de la vie

Et voilà que, justement, nous arrivent plusieurs récits de cet auteur friand de mauvais lieux, de rues luisantes de pluie où croît une mélancolie de mauvais aloi, de légendes pas très catholiques, un écrivain qui erra longtemps en quête de sensations, d'étrange et de pain quotidien (la faim le tenailla des années durant) avant que, lassé d'aller par les routes et les mers, il décidât de recréer son univers (*« le fantastique social »*, disait-on) sans quitter ses pantoufles. Mais l'expérience était amassée, avec tout ce qu'elle offre à la vérité quand les opinions préconçues battent en retraite, tandis que l'imagination ne cesse de galoper sous l'arche des songes, fût-ce lorsqu'il s'agit de chercher les secrets de la vie.



Dix-huit contes et nouvelles – inédits en librairie ou introuvables – sont ainsi rassemblés par Francis Lacassin, théologien de l'œuvre de Mac Orlan comme il l'est pour Jack London et Joseph Kessel. On y trouve l'humour, la poésie, la nostalgie, le sens aiguisé de notre précarité – sans que jamais l'auteur se départe du souci de l'élégance, – le dépaysement, la dèche morale et pécuniaire, une force vitale de chaque instant, le rêve perpétuel, de latentes inquiétudes, la rapidité d'écriture et l'art de l'adjectif inattendu ou de la phrase qui montre parfaitement un lieu, définit une atmosphère, car Mac Orlan fut peintre et dessinateur avant d'être poussé vers la littérature.

LOUIS NUCERA.

(Lire la suite page 20.)

★ **MANON LA SOURICIÈRE, contes et nouvelles de Pierre Mac Orlan. Préface de Francis Lacassin. Gallimard, 180 p., 79 F.**

Lycéens dans l'Allemagne prénazie

Les derniers récits de Fred Uhlman et d'Alfred Andersch.

LE récit, longue nouvelle et court roman, est parfois, pour les meilleurs écrivains de fiction, une distance idéale. En témoignent ces trois petits volumes qui raviront. Deux auteurs rares, peintres intimistes d'un passé qui fut le leur et qui fut riche de conséquences, stylistes économes de leurs mots et dont la narration suit une ligne d'une pureté absolue. Deux hommes, tous deux nés allemands, tous deux morts – l'un suisse et l'autre britannique, – qui connurent les mêmes écoles, le même dressage scolaire – l'un à Munich, l'autre à Stuttgart, – l'un bavarois et l'autre souabe et qui refusèrent de ressembler à leurs pères. Deux vieillards qui, juste avant de mourir, se retournent une fois encore vers leur enfance, vers leur école, embryon de tout ce qui leur advint.

Fred Uhlman, l'aîné (1901-1985), restera, quoi qu'il arrive, l'auteur de cette miniature parfaite qu'Arthur Koestler a appelée *« un chef d'œuvre mineur »* : l'*Ami retrouvé* (1), ce « classique » du vingtième siècle (*« Les peintres savent comment adapter la composition à la dimension de la toile, tandis que les écrivains, malheureusement, ont une quantité illimitée de papier »*, note encore Koestler).

Il avait débuté à soixante-dix ans avec cette histoire d'une amitié et, tel un donateur discret, il s'était effacé devant son œuvre. On ne savait rien de lui (son apparition chez Bernard Pivot, un mois avant sa mort, fut, pour beaucoup de ses lecteurs une découverte !) : en écrivant, Fred Uhlman avait voulu, simplement, rappeler au monde et à lui-même pourquoi ses parents, et des millions d'autres, étaient morts (*« Mon seul lien avec le judaïsme tient à ce que mes parents ont été tués à Auschwitz,* nous disait-il. *Je suis juif par fidélité »*) (2). Fidélité à ses parents, fidélité à l'Allemagne qu'il avait passionnément aimée, fidélité à soi-même, tout au long de sa vie. Il avait attendu dix ans qu'un éditeur s'intéresse à *l'Ami retrouvé*, et sa traductrice, Léo Lack, se battit pour le faire reconnaître par la France. Il est mort, il y a un an, presque célèbre, sans qu'ait été publiée *la Lettre de Conrad.*

NICOLE ZAND.

(Lire la suite page 24.)

★ **LA LETTRE DE CONRAD, suivi de PAS DE RÉSURRECTION S'IL VOUS PLAIT, de Fred Uhlman, traduit de l'anglais par Béatrice Gartenberg, Stock, 212 p., 75 F.**

★ **SOUS LA LUNE ET LES ÉTOILES, de Fred Uhlman, Stock, 150 p., 69 F.**

★ **LE PÈRE D'UN ASSASSIN, UNE HISTOIRE DE LYCÉE, d'Alfred Andersch, traduit de l'allemand par Stéphane Hémon, Gallimard, 124 p., 59 F.**

(1) Gallimard, 1978. Collection « Folio », 122 p., 20 F.

(2) *Une visite chez Fred Uhlman.* « Le Monde des livres » du 22 février 1985.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

La Coalition, Aftalion, l'Amour de Pierre Neuhart, le Piège

Bove, prophète du « bof ! »

LA frénésie de nouveauté et le raccourcissement de la vie des livres laissent intactes les chances, pour peu qu'éditeurs et lecteurs les saisissent, d'exhumer des œuvres oubliées, de corriger en appel les erreurs de jugement et d'illustrer la résistance, toujours inégalée, de la littérature aux atteintes du temps. En témoignent les deuxièmes vies offertes ces dernières années, le plus souvent par des petits éditeurs dont le courage a de quoi faire rougir les plus grands, à Calet, Gadenne ou Bove.

Comme souvent les auteurs méconnus, Bove bénéficie d'un réseau de *happy few* à qui leur érudition d'initiés sert de signe de reconnaissance. Le redécouvrir à son de trompe reviendrait à dénaturer cette survie par les tirages limités, qui n'est pas la moins glorieuse, ni la moins certaine. Reconnaissons avec les meilleurs mainteneurs du culte qu'une espèce de malédiction semble avoir pesé sur Bove, comme sur ses anti-héros. Il ne fait pas toujours bon d'anticiper un mouvement : alors qu'*Armand, Un soir chez Blutel, la Coalition, Une fugue, l'Amour de Pierre Neuhart* ou *le Pressentiment* inauguraient le roman de l'homme quelconque perdu dans la masse anonyme des villes, cela dès 1928-1935, soit quinze à vingt ans avant Sartre et Camus, ce sont ces derniers qui ont passé pour acclimater en France l'absurde kafkaïen.

Jusqu'à la biographie insaisissable de Bove (1898-1945) qui, selon l'expression ajustée de Raymond Cousse en postface à la réédition d'*Aftalion Alexandre* (Le Dilettante, édit.), fait de lui, comme de ses personnages, un « laissé-pour-compte de la société », par refus de la « singularisation » ressentie comme une envie de pouvoir, donc de « meurtre »...

QUATRE rééditions simultanées mettent en lumière les constantes de ce comportement asocial dans des situations variées.

La Coalition, reprise par Flammarion, date des débuts, 1927, la même année qu'*Un soir chez Blutel* (reparu en 1984). Elle retrace les pérégrinations d'un ouvrier autodidacte, Aftalion, de Sofia à Vienne et Paris, son mariage avec la fille d'un petit artisan, puis, après sa mort, la survie en grisaille de sa veuve et de son grand fils, aux crochets de parents ou d'amis. C'est le roman de la perpétuelle errance, sans l'accueil chaud qu'assurent les colonies d'exilés. Le recours aux collatéraux met en crise la morale de la charité dont se réclame la petite-bourgeoisie bien pensante de l'entre-deux-guerres. « Quelque chose », on ne sait quoi, empêche les tapeurs de s'imposer tout à fait et les bienfaiteurs d'aller au bout de leur générosité. Chacun se réfugie dans l'attentisme mollasson et les lieux communs vidés de sens.

Pour qui s'intéresse à la création romanesque de Bove par imbrication de nouvelles et de portraits épars, la brève biographie d'*Aftalion,* que reprend isolément Le Dilettante, gagne à être lue en parallèle des pages 30 à 38 de *la Coalition.* Elle éclaire le fatalisme atavique du personnage, qui n'exclut pas, dans la dèche, une fantaisie de grand seigneur. Certains originaux, souvent artistes et étrangers, sauvent cette humanité trop vite acquise à la noirceur de tout. Mais le pire, chez Bove, est toujours sûr. Le bovisme, dont la consonance paraît annoncer avec quarante ans d'avance le « bof ! » des années 70, repose sur une allergie sans remède à la compétition ambiante.

(Lire la suite page 20.)

A LA VITRINE

• EN POCHE

• Dans la collection « Folio-Essais », la réédition augmentée et actualisée d'un panorama sur *le Théâtre du vingtième siècle*, par l'un de ses meilleurs spécialistes, Paul-Louis Mignon (nº 36).

• Dans son essai sur *la Société de consommation*, paru en 1970, Jean Baudrillard analyse les éléments de cette nouvelle mythologie qui constitue un mode de *« réponse globale sur lequel se fonde tout notre système culturel »*. (« Folio-Essais », nº 35.)

• Publié en feuilleton en 1857 — l'année des *Fleurs du mal* — *le Roman de la momie*, de Théophile Gautier, *« poète impeccable »*, évoque l'Egypte des temps bibliques. Un chef-d'œuvre de l'exotisme oriental au goût romantique. Préface de Jean-Michel Gardair. (« Folio », nº 1718.)

• Parus vingt ans après *le Roman de la momie*, les *Trois contes*, de Flaubert constituent, selon Pierre-Marc Biasi qui a dirigé cette édition, *« une sorte de testament esthétique »* de l'auteur. (GF-Flammarion, nº 452.)

• Dans la collection « Double » en format de poche, les Editions de Minuit rééditent deux œuvres marquantes de la littérature française du tournant de ce siècle : *l'Herbe*, de Claude Simon, avec une étude d'Alastair Duncan, et *l'Inquisitoire*, de Robert Pinget, accompagné d'un texte de Jean-Claude Lieber.

• La *Ligne droite* est le récit de la réhabilitation personnelle d'un sportif blessé dans son corps. Yves Gibeau obtenait en 1957 avec ce livre le Grand Prix de la littérature sportive. (Presses-Pocket, nº 2619.)

• La passion amoureuse d'*Adrienne Mesurat*, jeune provinciale qui, après un parricide, sombre dans la folie, est le thème de l'un des grands romans de Julien Green. L'auteur définissait lui-même le jeune homme qu'il était dans les années 20, au moment de la rédaction de ce livre, comme un *« hurluberlu neurasthénique »*. (« Points »-Seuil, nº R 234.)

• Inédit en français jusqu'en 1977 — année de sa publication en feuilleton dans *le Monde* et de sa reprise chez Stock, — *les Envoûtés* ont été rédigés par Witold Gombrowicz en Pologne avant l'invasion allemande. L'auteur de *Ferdydurke* développe dans ce roman noir sa vision pessimiste et subversive du monde. (« Points »-Seuil, nº R 236.)

Le programme 1986 de Cerisy-la-Salle

Voici la liste des sujets retenus pour les colloques qui se dérouleront cette année au Centre culturel international de Cerisy-la-Salle :

1-5 juin : Quatrième Colloque international de psychomécanique du langage.

7-14 juin : « Variations des processus d'apprentissage selon les cultures ».

16-25 juin : *« Arguments* pour une méthode (autour d'E. Morin) ».

27 juin-7 juillet : « La nouvelle : Maupassant et après ».

9-19 juillet : « Penser le sujet aujourd'hui ».

21-31 juillet : « La mort dans le texte ».

2-12 août : « Le roman populaire et le roman-feuilleton français d'Eugène Sue à Ponson du Terrail ».

2-12 août : « Initiation à la textologie ».

14-21 août : « Léopold Sédar Senghor ».

23 août-2 septembre : « Emmanuel Lévinas : Ethique et philosophie première ».

4-8 septembre : « Description dans les sciences sociales ».

19-29 septembre : « Perspectives systémiques ».

10-12 octobre : « Nicole D'Oresme (auteur du premier traité des monnaies), homme de science et d'action ».

★ Pour renseignements et inscriptions, s'adresser : CCIC, 27 rue de Boulainvilliers, 75016 Paris.

PHILOSOPHIE

Petite énigme, grande découverte

Voilà un livre qui n'a rien pour faire parler de lui. L'auteur, traducteur à l'ONU, n'appartient pas au sérail philosophique. Le titre est étrange : *le Statut parisien des nominalistes*. A première vue, le thème est propre à décourager tout éditeur possible, voire tout lecteur potentiel, mis à part un quarteron de chercheurs hyperspécialisés. La recherche porte en effet sur les changements intervenus dans la philosophie du langage au quatorzième siècle.

Erreur. Cette œuvre n'est pas seulement un monument d'érudition. C'est une grande leçon de philosophie — cela dit en pesant les termes.

A son point de départ, on trouve une de ces petites énigmes dont fourmille l'histoire de la philosophie, et qui ne préoccupent personne. En décembre 1340, l'Université de Paris publie un « statut » qui interdit l'enseignement et la diffusion de certaines doctrines nominalistes issues de l'œuvre de Guillaume d'Occam. Or ce document paraît pendant le rectorat de Jean Buridan, lui-même nominaliste. D'où l'énigme : comment Buridan peut-il faire condamner les thèses qu'il partage ?

On ne s'en tire pas en attribuant les thèses condamnées à des épigones plutôt qu'à Guillaume d'Occam lui-même. Il faut lire, comparer, analyser, comprendre. C'est ce qu'a fait Ruprecht Paqué durant quelque vingt années, brossant finalement le tableau le plus précis du nominalisme au quatorzième siècle dont on puisse disposer.

Si l'examen de ce détail historique nous avait valu seulement cette fresque, il y aurait de quoi admirer l'historien, mais pas matière à louer le philosophe. Au-delà de cette énigme infime, le travail de Ruprecht Paqué éclaire un tournant capital de l'histoire de l'esprit. Sous couvert de condamner Occam, Buridan assure subtilement sa victoire. Cela n'est possible que sur fond de déclin de la conception médiévale du réalisme des essences. Une mutation profonde s'est donc opérée dans les liens de l'être et du langage, dans la conception de la connaissance et de la vérité. Galilée, Descartes, les temps modernes deviennent possibles.

Si l'on en suit toutes les conséquences, ce grand livre peut modifier notre vision de l'émergence du discours scientifique et technique. Si sa lecture peut paraître aride, c'est, comme disait Spinoza, que *« tout ce qui est beau est aussi difficile que rare »*.

R.-P. D.

★ LE STATUT PARISIEN DES NOMINALISTES, par Ruprecht Paqué, traduit de l'allemand par Emmanuel Martineau, Presses universitaires de France, coll. « Epiméthée », 416 p., 280 F.

LETTRES ÉTRANGÈRES

Le Scythe et le commissaire

En 1928, la Russie profonde reprend son souffle. Le souvenir de la grande guerre, de la révolution, de la guerre civile, reste vivant, mais, dans une pagaille sympathique et bien slave, le pays se porte plutôt mieux. Dans les villes, les citadins jouissent toujours des bienfaits de la NEP (1), alors que les paysans deviennent maîtres de leurs terres.

A Chibanikha et à Olkhova, paisibles villages voisins au nord du pays, c'est la fête. Pavel Rogov épouse la belle Véra, fille d'un paysan habile et aisé. Le jeune marié rêve de bâtir un moulin à vent avec le sapin géant qui, depuis des siècles, domine la forêt. Pavel obtient de son beau-père de quoi financer les travaux. Les paysans se mettent à l'œuvre avec enthousiasme et gaieté tout en suivant les traditions millénaires, mélange fascinant de rites chrétiens orthodoxes et de pratiques païennes, héritées des Scythes et des Varègues, leurs ancêtres lointains. Mais les temps changent et d'autres bouleversements se préparent. Cependant qu'à Moscou l'opposition à la « ligne dure » de Boukharine et de Zinoviev s'essouffle, de curieux émissaires parcourent les campagnes, font la chasse aux koulaks (2) et sèment la zizanie dans les isbas, selon les directives du successeur de Lénine. Ils sont des milliers, et, parmi eux, le bolchevik Ignakha Sopronov, qui trouve sur son chemin Pavel, le bâtisseur du moulin.

A travers leur affrontement, feutré au début, violent à la fin, se dessine la gigantesque empoignade historique entre le Scythe et le commissaire, entre la tradition et le stalinisme. Le moulin de Pavel, construction symbolique, ne sera jamais achevé. Sa carcasse dépourvue d'ailes se dressera sur la butte désertique, sans doute pour témoigner des événements à venir : la dépossession des paysans, l'irrésistible ascension du collectivisme, le triomphe du kolkhoze sur la communauté. Comme un fleuve lent, mais ô combien puissant !, le récit — très bien traduit en français — déroule ses méandres entre des paysages chatoyants, porteur de l'odeur de neige et de forêts évoquant l'espace russe infini.

E. R.

★ VEILLES, de Vassili Belov, traduit du russe par Lily Denis. Gallimard, coll. « Du monde entier », 420 p., 140 F.

(1) Nouvelle politique économique préconisée par Lénine, et qui prévoit l'existence d'un marché libre.

(2) Paysans aisés liquidés par la collectivisation forcée.

Ont collaboré aux pages 18 et 19 : Alain Bosquet, Pierre Drachline, Roger-Pol Droit, Patrick Kéchichian, Vincent Landel et Edgar Reichmann.

ROMANS

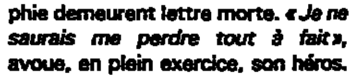
Les irrévérences de Patrick Grainville

Certains écrivains aiment bien, de temps en temps, publier, sous pseudonyme, quelque petit texte suave et licencieux, où ils s'amusent, comme l'Apollinaire des *Onze mille verges*, à tordre le cou à la bienséance et aux conventions.

Autrefois, ces brûlots circulaient sous le manteau. Patrick Grainville, lui, aidé par l'époque, brandit ses irrévérences en pleine lumière. Un titre ronflant, une jaquette suggestive, un premier chapitre qui annonce la couleur, voilà qui s'appelle jouer franc jeu. Pas de doute, non plus, sur l'identité du narrateur : un sybarite sodomite qui se reconnaît tel, partagé entre les séductions d'une vendeuse de petites culottes, d'une névrosée grande massacreuse de pigeons, de deux jumelles assassines et de fraîches étudiantes qu'il va pêcher sur les bancs du lycée où il enseigne. Entomologiste scrupuleux, il détaille les appâts de ses *« petites chouchoutes »*, les enfourne avec lyrisme, les tripatouille avec des mines extatiques de marmot farfouillant dans la glaise. Exultant et bavant, bêtifiant parfois, il s'esbaudit devant la partie la plus charnue de leur anatomie : *« Je vous salue, ô fesses. Dolmens sur la mer. Sœurs immaculées. Joconde dédoublée au miroir de Vinci. Je te salue, ô cul, global et gémellaire, bel igloo de bonheur »*...

Bataille voyait dans la transe amoureuse une sorte de prélude à la mort ; il avait exploré ces abîmes. Grainville danse au bord du gouffre en faisant des pirouettes, cachant avec force alacrité sa peur de tomber. Il feint de ne pas saisir le trouble occasionné par le désir dans une pensée, et cet attrait de la perdition sans quoi l'érotisme et la pornographie demeurent lettre morte. *« Je ne saurais me perdre tout à fait »*, avoue, en plein exercice, son héros.





• EN BREF

• Le prix Cazes 1986 a été décerné à Xavier de La Fournière pour sa biographie de Louise Michel (édit. Perrin).

• Une initiative originale en faveur d'un genre littéraire, la nouvelle, qui ne bénéficie pas de toutes les faveurs qu'il serait en droit d'attendre : dans le cadre du deuxième Festival de la nouvelle à Saint-Quentin (11-19 avril), les vingt écrivains invités ont donné chacun un texte inédit, qui sera tiré sur format journal à six mille exemplaires par *l'Aisne Nouvelle*. Ces nouvelles seront distribuées gratuitement dans les lycées et collèges, dans les librairies et dans les bibliothèques.

• Un séminaire sur « Philosophie et histoire », animé par C. Descamps, aura lieu les 24 et 25 avril, à 21 heures, dans la petite salle du Centre Georges-Pompidou. P. Veyne, D. Janicaud, M. Ferro notamment, participeront à cette rencontre.

• Le 5e Salon de l'édition régionale se tiendra, les 12 et 13 avril, à La Couture, près de Béthune (Pas-de-Calais). Au cours de cette manifestation, organisée conjointement par le conseil régional du Nord et l'Association des libraires de la région, le prix Georges-Bernanos sera remis à la Québécoise Nicole Lavigne, pour son roman *le Grand Rêve de Mme Wagner* (édit. J. Picollec-édit. Quinze de Montréal).

• Le groupe de recherches sur James Joyce tiendra son septième colloque les 18 et 19 avril à la Sorbonne (salle Bourjac).

• « Genèse d'*Enfance*, de Nathalie Sarraute » est le thème d'un exposé présenté par Georges Raillard dans le cadre du séminaire sur « L'auteur et le manuscrit », organisé par l'Institut des textes et manuscrits modernes (CNRS) à l'Ecole normale supérieure, 45, rue d'Ulm, 75005 Paris ; salle Dussane, samedi 19 avril, à 14 heures.

• PRÉCISION : Le texte de Roland Barthes « Culture et tragédie », paru dans *le Monde* du vendredi 4 avril, était publié avec l'autorisation des héritiers de l'auteur.

• DERNIÈRES LIVRAISONS

BIOGRAPHIES

• Henry Bouillier : *Victor Segalen*. Depuis la première édition de cette biographie critique, en 1961, la connaissance de l'œuvre superbe de Segalen a été augmentée par la publication de nombreux inédits. Cette nouvelle édition a été entièrement revue et corrigée. (Editions Mercure de France, 624 p., 220 F.)

• Danielle Digne : *Nicolas Paquet*. L'auteur, arrière-petite-fille de l'armateur Nicolas Paquet, raconte la vie et la carrière du créateur de la fameuse compagnie marseillaise de navigation qui porte son nom. (Editions Robert Laffont, 236 p., 89 F.)

ROMANS

• Louis-René des Forêts : *Les Mendiants*. Auteur de quatre livres, dont l'admirable *Bavard*, L.-R. des Forêts propose ici l'édition définitive de son premier roman, paru en 1943. (Editions Gallimard, 332 p., 98 F.)

• Jean-Noël Schifano : *la Danse des ardents*. Passion et cruauté, pour cette chronique tumultueuse des amours de Bernardina et de son amant Masaniello, dans la *« charnelle allégresse »* de Naples, au début du XVIIe siècle. (Editions Gallimard, 345 p., 90 F.)

SOUVENIRS

• Jean-Henri Fabre : *Souvenirs d'un entomologiste*. *« Science superbe, humiliez-vous ! »* devant *« la sublime logique »* des trois coups de poignard du sphex à ailes jaunes immolant le grillon ! Préfacé par Diane de Margerie, un choix tiré des dix volumes des *Souvenirs* de cet observateur et poète passionné du monde animal. (Editions Balland, 283 p., 89 F.)

HISTOIRE

• Ouvrage collectif : *La mort de Marat*. Jean-Claude Bonnet, qui a animé ce travail collectif mené au sein d'une équipe du CNRS, définit ainsi le projet du livre : *« Etudier un événement à travers ses effets sur un corps social en effervescence et ses multiples réceptions ultérieures. »* (Editions Flammarion, 508 p., 125 F.)

LITTÉRATURE

• Auguste Anglès : *André Gide et le premier groupe de la Nouvelle Revue française*, tome 2, *L'âge critique 1911-1912*. L'auteur de cette étude magistrale sur les débuts de la NRF, décédé en 1983, avait préparé la matière des deux volumes qui devaient faire suite au premier volet, paru en 1978 et portant sur « les années d'apprentissage ». (Editions Gallimard, 620 p., 195 F.) Auteur de ce seul livre, Auguste Anglès a écrit, de 1942 à sa mort, de nombreux articles pour différentes publications. Un choix de ces textes, présenté par Jacques Robichez et complété par une chronologie et une bibliographie, vient de paraître sous le titre *Circumnavigations*. (Editions Presses universitaires de Lyon, 325 p., 150 F.)

• Ouvrage collectif : *Artaud*. Il s'agit de la réimpression du numéro spécial de la revue *Obliques* consacré à Antonin Artaud, publié en 1976 par Roger Borderie et Jean-Jacques Pauvert. (Editions Har-Po, 278 p., 295 F.)



A LA VITRINE DU LIBRAIRE

ROMANS

Les irrévérences de Patrick Grainville

La fin a beau suggérer l'ébauche d'une quête, d'un *« consentement aux origines et à la mort »*, cela tombe un peu tard pour faire de ces copulations joyeuses autre chose qu'une roborative et littéraire priapée. D'ailleurs quelle importance ? Grainville ne cache pas qu'il aime avant tout les *« grandes contagions d'images »*. En l'absence d'idée-force, il ouvre la vanne du vocabulaire, s'en va saluer Rimbaud (qu'il ne déteste pas taquiner : *« la vraie vie est aux cabinets »*) et se lover au plus soyeux des mots (qu'il manie formidablement). Peu importent les thèmes abordés : l'année prochaine, après cette entomologie de la fesse, vous allez voir qu'il va y aller d'une ode aux mollets. Il y a en aura des nerveux, des longilignes et des galbés. Il y verra des croissants de lune, des pains au beurre et des astéroïdes. Et tout cela sera nappé de cette écriture inventive et savoureuse qui empêchera toujours l'auteur des *Flamboyants* de nous être franchement insupportable.

V. L.

★ **LE PARADIS DES ORAGES, de Patrick Grainville, Ed. du Seuil, 414 p., 99 F.**

POÉSIE

Un retour à la simplicité : Jean-Pierre Lemaire

Vers 1953, les jeunes poètes se sont détournés de la poésie civique et grandiloquente, née durant la Résistance et la Libération. Ce fut une fuite devant le signifiant, jusqu'à l'apparition – dans les officines de *Tel Quel* – d'un lyrisme de laboratoire, ennemi de toute communication directe. Trente ans de recherches ont tari ce nouveau poncif. On remarque chez les jeunes poètes un timide retour du message direct et sans obscurité volontaire. Chez Jean-Pierre Lemaire, auteur de *Visitation*, on lit des poèmes qu'un Francis Jammes n'aurait pas désavoués. Comme ses allusions sont fréquentes à la poésie du passé, on peut se dire qu'il est parfaitement conscient de cette orientation, que désormais il représente.

Il s'agit, pour cet élégiaque à peine tourmenté, ici et là, de dire la fragilité des choses et de l'esprit, puis de s'attarder à des descriptions où, comme chez Jean Follain – autre ancêtre qu'il rappelle quelquefois, – la fantaisie est à la portée de chaque lecteur : il lui suffit d'un trait spontané et allègre pour caresser, en quelque sorte, le réel, sans vraiment s'en détacher. Ainsi, il peut dire, de façon désarmante :

Depuis le sixième étage,
l'adolescent effleure avec un doigt
tout près, le bronze séculaire
des grands nuages suspendus
comme des cloches au-dessus
[de la ville.

Ailleurs, malgré les maladresses, Jean-Pierre Lemaire sait être un poète de la foi, avec des accents franciscains et néanmoins post-existentialistes, qu'on n'avait pas entendus depuis de longues années :

Joseph d'Arimathie
Ce tombeau était presque
trop blanc pour lui
trop nouveau pour sa propre mort.
Peut-être sans le savoir
l'avait-il préparé pour un autre
celui-là même
qu'on venait de dépendre
sur la colline à la fin de la journée ?
Ainsi, dit-il,
le mort lui aussi sera vraiment neuf.

A. B.

★ **VISITATION, de Jean-Pierre Lemaire, Gallimard, 198 p., 90 F.**

Jean-Pierre Lemaire vient de recevoir le prix Max-Jacob, placé sous les auspices de la Fondation Florence-Gould, et doté de 20 000 F.

Claude Herviant le nomade

Claude Herviant occupe une place un peu à part parmi les poètes d'aujourd'hui, car tous ses textes semblent être la transcription fidèle d'émotions et d'idées d'un autre temps. Claude Herviant croit encore en la fraternité, mais, comme tous les pessimistes, il dialogue avec l'espoir à l'imparfait du subjonctif et, quand il se surprend à envisager un futur possible, il imprime un peu plus de hargne à ses textes.

Si je ne suis moi
au moins que ton ombre
me cache des fouets et des
[nouvelles
de l'autre monde,

écrit Claude Herviant à la femme aimée. Il l'invite à le suivre dans des déserts où l'homme est encore à hauteur de regard. Nomade, Claude Herviant l'est ; car il craint plus que tout l'immobilité, cette sœur jumelle de la mort. Enfant désavoué par l'âge, il s'en va rejoindre d'autres vagabonds dans un ailleurs sans horizon. – P. Dra.

★ **DEMEURE PARÉE, de Claude Herviant, Rougerie, 48 p., 39 F.**

● ROMANS POLICIERS

Souvenirs, souvenirs...



Hostie noire, comme on dit au Québec ! Quel drôle de bouquin que ce *Dehors les chiens* qui nous vient des neiges de Montréal ! Polar, roman d'espionnage, roman psychologique, leçon d'histoire, il est tout à la fois. Touffu, parfois confus, subtil, constamment passionnant.

Ils sont quatre mousquetaires fatigués, sexagénaires aujourd'hui tranquilles, mais au passé tumultueux. L'un venu de Grèce, l'autre d'Italie, les deux derniers du Canada, ils se sont connus et liés d'amitié quarante ans plus tôt dans les rangs du bataillon Papineau-Mackenzie des Brigades internationales. La révolution espagnole avait, pour eux, le visage fraternel de Durutti l'anarchiste ou d'Andres Nin le trotskiste, pas celui, glacé, impitoyable, des staliniens, comme cet Osip Tavriski, jeune commissaire politique, que tous quatre haïssaient. Au point que l'un d'entre eux, dans la confusion d'un bombardement, l'a abattu de trois balles.

Mort, Osip Tavriski ? Alors, pourquoi un fantôme portant ce nom resurgit-il en cette fin des années 70, à Montréal, où François Malenfant, William Cars, Thémistoklès Panos et Guido Corbo ont refait leur vie, loin de leurs illusions de jeunesse ? Et pourquoi KGB et CIA s'inquiètent-ils de cette résurrection, au point d'engager une chasse à l'homme sans merci ?

Avec virtuosité, Jacques Floch-Ribas met en place un étonnant kaléidoscope de la mémoire. S'y mêlent, s'y heurtent les souvenirs des quatre hommes, leur mémoire encore chaude de ces folles journées de Barcelone ou de Madrid 1937, où se jouait le sort du monde à venir, et la mémoire froide, implacable, scientifique des ordinateurs d'aujourd'hui. Car à Moscou comme à Washington, au quartier général de la CIA comme à celui du KGB, c'est Miss Machine qui mène le bal. Dans la gigantesque partie de ping-pong qui s'engage au-dessus de l'Atlantique, les quatre anciens brigadistes ne sont plus que la balle, dépossédés de leur passé, cette *« longue douleur qui se rappelle à vous quand vous ne voudriez que l'oublier, qu'elle s'endorme, que les chiens se taisent »*. Voilà qu'au contraire les chiens se sont éveillés, les uns après les autres. Pour mordre... (*Dehors les chiens*, de Jacques Floch-Ribas, éd. Acropole, 220 p., 89 F.)

∴

Cette quête du passé, cette traque de la mémoire, la voici encore à l'œuvre dans le dernier roman de Francis Ryck, *Un cheval mort dans une baignoire*, ou l'étrange duel de deux espions à la retraite.

Discret Francis Ryck. Voilà trente ans et près de trente livres qu'à l'écart des effets de mode, du tape-à-l'œil tapageur, du bric-à-brac de la violence facile ou de l'exotisme aguicheur, il construit une œuvre originale et forte où règne, souveraine, l'ambiguïté. Les personnages de Ryck ne sont jamais là où on les attend. D'une *« bouleversante humanité » – dixit* Jean Vautrin, et le père de Billy-Ze-Kick est un expert, – ils opposent à une société conformiste – où, ce qui revient au même, à l'univers froid et sans rêves des services secrets – une morale personnelle qui n'est jamais celle du cynisme ou de l'opportunisme. Parce qu'ils savent que *« même si nos paroles sont justes, même si nos pensées sont exactes, cela n'est pas conforme à la vérité »* (1). Framer et Kola, les deux héros vieillissants de son dernier roman, ne font pas exception à la règle, dont l'affrontement est aussi, au-delà des apparences et des systèmes, reconnaissance, fraternelle complicité. Avec la même économie de moyens qu'un Hitchcock au cinéma, le même humour grinçant, le même sens de l'absurdité tragique des choses, Francis Ryck réussit, une fois de plus, un captivant suspense (*Un cheval mort dans une baignoire*, de Francis Ryck, Albin-Michel, 198 p., 69 F.)

Comme Francis Ryck, Michel Lebrun est – selon sa propre expression – *« une vieille tige »* du polar français. C'est aussi un « fada » de cinéma. Il a donc eu l'idée de saluer l'édition 1986 du Festival de Cannes – c'est dans un mois – par ce qu'il présente comme un polar « starophile ». Las ! Cette histoire d'un scénariste qui se débat entre le souvenir d'une star disparue et la présence troublante de la jeune comédienne chargée de la faire revivre à l'écran, ne convainc guère. Les personnages, à force d'archétypes – *le* producteur mégalomane, *le* producteur faisan, *la* starlette avide de gloire, *la* veuve richissime collectionneuse de gigolos, etc., – manquent de vie et la critique de cette foire aux vanités qu'est aussi Cannes est bien convenue. Où est passé cet art du réalisme fantastique qui, dans *le Géant*, un précédent Lebrun, dynamitait allègrement l'univers des hypermarchés ? Et l'humour caustique qui égaye, chaque année, *l'Almanach du polar ?* Peut-être faut-il lire au second degré des expressions comme *« ses mains polluées sur cette chair fraîche et tendre », « quelques instants moururent »* ou encore *« le mystère de la femme évanescente »*...

On attendait Mocky, nous voici avec Jean Girault. Autant dire qu'aux *Rendez-vous de Cannes*, Michel Lebrun nous a posé un lapin. Une fois n'est pas coutume. (*Les Rendez-vous de Cannes*, de Michel Lebrun, éd. Lattès, 240 p., 85 F.)

∴

Et les Américains ? Ils se portent bien, merci. Témoin ce *Meurtre à la une*, de Joe Gash, variation sur le trio infernal presse-police-justice, à la base de quelques-uns des plus grands classiques du polar.

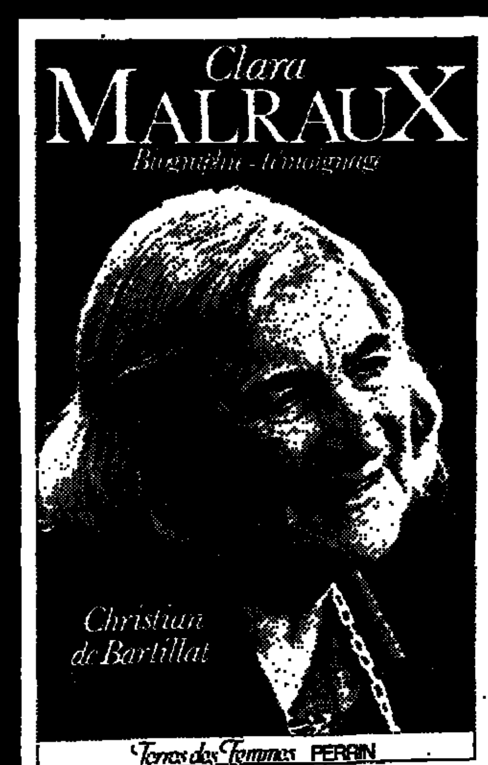
Dans Chicago noyé sous la neige, un journaliste, Sweeney, est assassiné. Alcoolique, au bout du rouleau, a-t-il été victime d'un gang noir qu'il dénonçait dans les colonnes du *Tribune*, de la Mafia, dont il était financièrement débiteur, ou a-t-il payé les sarcasmes dont il abreuvait ses collègues ? Difficile, pour le lieutenant Matt Schmidt et ses hommes, de mener l'enquête quand monte la tension raciale et que se multiplient les coups bas de certains politiciens... Efficacité, simplicité, réalisme, *Meurtre à la une* confirme que la collection « Haute tension » n'usurpe pas son slogan : *« Les nouveaux romans noirs sur l'Amérique des années 80. »*

De la même école, on lira avec plaisir deux romans récents parus dans la Série noire : *la Cave aux icônes*, qui marque le retour du privé Amos Walker, enquêtant sur une disparition dans le quartier polonais de Detroit, et *Pas si pourri*, qui présente une intéressante inversion de thème : cette fois, c'est un flic corrompu qui, après avoir purgé sa peine, cherche à laver l'honneur de son ex-meilleur ami, flic intègre soupçonné de trafic de drogue. Même les ripoux ont une âme... (*Meurtre à la une*, de Joe Gash, traduit de l'américain par Hubert Tézenas, coll. « Haute tension », Presses de la cité ; *la Cave aux icônes* de Loren D. Estleman, traduit de l'américain par S. Hilling, « Série noire » nº 2043 ; *Pas si pourri* de TN Murari, traduit de l'américain par F. M. Watkins, « Série noire » nº 2041).

BERTRAND AUDUSSE.

(1) Citation extraite de l'excellent *les Fils des alligators* (« Super Noire » nº 76). Le plus beau Ryck est à notre avis, mais le choix est difficile, *le Compagnon indésirable* (« Série noire » nº 1549).

● EN BREF



● RÉCITS ET NOUVELLES

Dominique Fernandez, une éducation sentimentale

L'Amour, *une invitation au voyage littéraire et esthétique.*

FRIEDRICH OVERBECK, le fils du bourgmestre de Lübeck, se croit enfant de la Révolution française. *« N'était-il pas né lui-même le 3 juillet 1789, onze jours avant le déclenchement du cyclone ? Se sentir un enfant de 89 lui avait toujours paru exaltant : comment ne pas se croire promis à une grande destinée quand on a commencé dans la vie en renversant des murailles qui résistaient depuis des siècles ? »* Pour l'heure, Friedrich est surtout promis à épouser Elisa, la fille du sénateur Böhlke, à entrer le jour de ses vingt ans aux Entrepôts réunis Overbeck et à ne plus penser à la peinture, sa passion, qu'en dehors des heures de bureau.

A trois mois de ses vingt ans, Friedrich quitte Lübeck clandestinement pour entreprendre le voyage traditionnel des jeunes artistes allemands de l'époque, vers l'Italie. Il doit passer par Vienne pour y retrouver son ami musicien, Franz. C'est le roman de ce voyage d'apprentissage — commencé à la sortie de Lübeck par un *« je veux l'Amour, je suis parti à la recherche de l'Amour »* — qu'a minutieusement construit Dominique Fernandez.

Jusqu'à Vienne, le narrateur est le romancier : celui-ci intervient directement dans le récit. Ensuite, la narration passera à la première personne. Friedrich tiendra une sorte de journal de bord de sa découverte du pays tant désiré, *« où l'art n'est pas toléré seulement comme un passe-temps agréable ou édifiant, mais vénéré comme une fin »*.

Friedrich cherche *« une peinture qui adhère au monde, qui exalte chaque détail de la création, à commencer par le visage humain »*. Il privilégie donc l'Italie, les proportions, l'harmonie, la *Madone sixtine* de Raphaël — dont il a sur lui une reproduction qu'il regarde à chaque étape, — les Giotto d'Assise. Dans la peinture allemande, les horizons sont flous, comme dans les toiles de Caspar David Friedrich, auquel le jeune homme rend visite à Dresde. *« Vous avez pris le ciel pour la mer et la mer pour le ciel »*, lui dit le peintre en retournant un tableau que Friedrich regardait à l'envers. *« Je saurais bien, moi,* se dit Friedrich, *concilier la clarté italienne et le génie gothique, la terre et le ciel, le soleil d'Apollon et la nuit de Novalis. »*

La bataille de Wagram

Sur la route, à pied, dans l'Europe sillonnée par les armées de Napoléon, Friedrich tente cette conciliation. A Vienne, il croise Beethoven, ainsi qu'un drôle de Français au ventre rond qui dit s'appeler Enrico Beyle... On sait que Stendhal était à Vienne en 1809 mais qu'il n'assista pas à cette bataille de Wagram dont Friedrich, symboliquement, se souviendra à cause du *« petit tas de noyaux qui grossissait dans la coupelle déposée sur la table de la mère de Ludwig »*. Les sept jeunes gens qui allaient former le Lukasbund et partir, en groupe, pour l'Italie mangeaient du clafoutis aux cerises pendant la bataille de Wagram ! Cette même année 1809, Goethe, qui agace Friedrich et dont l'image négative ponctue le roman, publie *les Affinités électives* (et le jeune Overbeck porte le même prénom, Friedrich, que Schiller, l'ami de Goethe...)

Cet « Amour » à la recherche duquel il s'était mis en route, Friedrich le découvre dans le trouble que lui cause Franz. Mais celui-ci, féru de philosophie orientale, est aussi éloigné que possible des plaisirs du sexe. Revenant, à Vienne, d'une représentation de *la Flûte enchantée* de Mozart, les deux amis ont une conversation sur l'amour qui annonce la fin du livre, la fin du rêve de Friedrich. Pour Franz, la reproduction de l'espèce est la seule justification de la sexualité. S'il cède aux étreintes de Friedrich, tout au long de leur chemin vers Rome — ROMA, anagramme d'AMOR, note ce dernier — Franz reste absent et froid.

A Rome — où cesse le discours de Friedrich à la première personne — le Lukasbund s'installe et se défait peu à peu. Entre Friedrich et Franz tout se délite, et il devient certain que ces émois amoureux n'auront été qu'une escapade, *« selon cette règle qui pousse les jeunes gens à commettre leurs premières transgressions loin de chez eux, dans un pays où l'on ne parle pas la langue de leurs pères et de leurs mères (...). L'Italie leur avait permis de s'aimer, oui. Mais à présent ? »*

« Quelque chose de précaire et d'inaccompli »

A présent Friedrich a sa soirée hebdomadaire d'« amour », concédée par Franz, le samedi. Il rencontre le sculpteur Canova, qui *« cultive le beau »* et *« pratique le laid »*, annonçant l'univers de Baudelaire, et qui, comme par hasard, *« ressemble à Goethe »*, mais *« garde en lui quelque chose de précaire et d'inaccompli. Et peut-être de touchant, si l'on admet que la plénitude triomphante n'est pas un idéal universel et qu'une réussite comme celle de Goethe devient antipathique à force de perfection »*.

Pourtant, la maturité de Goethe rentrant en Allemagne après vingt mois d'Italie, sa maîtrise et son renoncement tant détestés par Friedrich, celui-ci va les faire siens (après la mort de Franz, d'une phtisie), en retournant vers sa fiancée. Sa lettre à Elisa marque la fin de cette « éducation sentimentale ». (Elisa était justement le prénom de Mme Schlesinger, qui fut à l'origine de l'*Education sentimentale* de Flaubert. Or Friedrich est lui aussi, par son prénom, un lointain cousin de Frédéric Moreau, dont l'histoire sera publiée en 1869.) En écho à sa conversation de Vienne à la sortie de *la Flûte enchantée*, Friedrich vante désormais, comme Franz ce soir-là, les mérites de la procréation et revient vers Elisa, après un voyage littéraire et esthétique à la construction duquel Dominique Fernandez s'est adonné avec la jubilation de l'homme de culture qu'il est.

On y retrouve toutes les fascinations de Fernandez : les voluptés italiennes, les ambiguïtés amoureuses, les débats esthétiques (sur Watteau, Giotto et Titien notamment) les émois d'une jeunesse à laquelle l'Italie *« procure (...) une sorte d'ivresse de liberté »* mais qui revient vers la mère-patrie, comme Friedrich *« comblé, mûri »*, invoquant les frères Grimm pour pouvoir conclure : *« Ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants. »*

Au terme de cette autre *Education sentimentale*, on entend en écho le célèbre *« c'est là ce que nous avons eu de meilleur »*, qui clôt le roman de Flaubert. *L'Amour* est, de même, l'écho de tout l'univers romanesque et culturel de Dominique Fernandez, un roman hyperboliquement « fernandézien ».

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ L'AMOUR, de Dominique Fernandez, Grasset, 410 p., 98 F.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Bove, prophète du « bof ! »

(Suite de la page 17.)

LA collectivité est-elle si contraignante que des gens de bonne volonté ne puissent passer entre les gouttes et se construire, la chance aidant, un petit bonheur ?

Les tableautins d'*Un Raskolnikoff*, joints par Flammarion à *la Coalition*, tendent à montrer qu'aucun salut privé n'est accessible. Des piliers de bistrots donnent, de cette impasse, des raisons qui rappellent ouvertement celles de Dostoïevski. Pas de bonheur qui tienne sans une innocence que la société et notre conscience nous refusent. Reste le soulagement, si l'on peut dire, de rêver de crimes sans châtiment, comme Raskolnikoff, ou d'endurer, comme Joseph K. du *Procès*, des châtiments sans crime. Tel le persécuté de Kafka, le traînard étourdi de Bove a vite fait de se mettre dans son tort. Comme s'il était moins affolant d'expier d'improbables forfaits que de rejeter toute culpabilité !

Si Dieu n'existe pas, tout est permis, disait Dostoïevski. C'est ce *permis*, dirait-on, qui angoisse et exténue d'avance la créature bovienne, plus que l'excès de détermination.

PRENEZ *Pierre Neuhart*, réédité par Le Castor astral. Il pourrait prendre, à tout le moins, du bon temps. Sans rouler sur l'or — il est marchand de gravier et règne sur une seule secrétaire revêche, — il aurait de quoi égayer sa vie de quadragénaire célibataire. Quoique indifférent de nature, il se lie facilement. C'est important de savoir frayer, quand on traîne, comme souvent chez Bove, des petits destins cafardeux. Lors d'une soirée navrante où d'autres éclopés dans son genre mentent pour se croire « arrivés », il rencontre une jeune fille de dix-sept ans, avec qui il pourrait faire l'économie d'une comédie sans objet. Mais non ! Une malédiction — on ne voit pas d'autre mot — veut qu'il s'empêtre dans des susceptibilités, des humeurs et des jalousies inextricables. La rupture est au bout ; et avec elle la misère, le jeu, la clochardisation, seul état respectable parce qu'entouré d'opprobre. Plaisir de se mettre au ban d'une société honnie, ou manie de se placer dans son tort ?

POUR ce qui est de gaffer, le lunatique Bridet du *Piège*, réédité par La Table ronde, se pose là ! D'autant que l'histoire amplifie les infortunes et que l'époque sanctionne la moindre maladresse. Nous sommes aux premiers mois de l'occupation allemande. Les policiers de Vichy s'entendent à changer le plus petit lapsus en preuve de trahison.

Bridet n'a pas vraiment le projet de gagner la France libre, de Lyon où il s'est replié, comme beaucoup de journalistes parisiens. Il lui semble seulement qu'il se sentirait plus à l'aise, éventuellement plus « utile » — si la notion a un sens pour un personnage de Bove — en gagnant l'Afrique du Nord. D'un ancien condisciple devenu policier de haut rang, il espère un sauf-conduit, en singeant un pétainisme qui ne trompe personne.

Et voilà que la machine à suspicion le broie, l'accule à la faute, selon une logique de cauchemar qui vaut celle du *Procès* de Kafka. Rien ne dévoile mieux nos intentions, observe l'auteur, qu'une longue impuissance. Et rien n'enfonce dans la faute comme le zèle déployé pour s'en défendre. Bridet met à se dédouaner un soin enfantin et catastrophique. Faire bon effet, filer doux : notre as du pataquès croit jouer au plus fin, quand il accumule les bourdes. C'est pitié de le voir implorer, jauger les regards, interpréter les intonations, continuer à parier sur l'amitié, sur la bonté humaine, se reprocher des impatiences légitimes, des révoltes élémentaires ! Et son épouse qui n'arrange rien, qui favorise le piège, en croyant bien faire, en admirant les bonnes manières des persécuteurs, eux-mêmes moins diaboliques que bafouilleux et serviles !

EMPRISONNÉ à la Santé à la suite d'une machination policière, acquitté, mais interné dans un camp de représailles allemand sous garde française, Bridet se persuade, comme Joseph K., que quand survient un malheur *« on doit s'en prendre à soi, non à autrui »*. C'est seulement à l'instant de mourir fusillé comme otage qu'à tout prendre il préférera disparaître courageusement.

Dans cette décision qui en fera un héros authentique, on retrouve l'infime marge de choix à peine conscient qui l'incline, à l'origine, du côté de la Résistance. Image d'un temps où l'histoire change en tragédie la moindre velléité ; mais d'abord illustration renouvelée, et sans doute la plus accomplie, de la bravoure selon Bove, aussi pure et grandiose, finalement, qu'elle se croit fautive et négligeable...

★ LA COALITION, suivie de UN RASKOLNIKOFF, d'Emmanuel Bove, Flammarion, 406 p., 98 F.

★ AFTALION ALEXANDRE, d'Emmanuel Bove, le Dilettante édit., 56 p., 59 F.

★ L'AMOUR DE PIERRE NEUHART, d'Emmanuel Bove, Le Castor astral édit., 126 p., 58 F.

★ LE PIÈGE, d'Emmanuel Bove, La Table ronde, 222 p., 82 F.

Mac Orlan

(Suite de la page 17.)

Est-ce ridicule de prétendre choisir parmi ces textes conçus entre 1921 et 1968 ? Pourtant j'aimerais dire combien *Une fin comme une autre* et *Une nuit* m'ont retenu. Le premier texte raconte comment François Villon après sa sortie de prison, le 7 janvier 1463, aurait pu mourir, parce que Catherine de Vauselles, dont *« les yeux s'allumaient aux feux d'une haine merveilleuse »*, voulait sa vengeance. Toutes les lignes du second récit paraissent éprouvées par Mac Orlan jusqu'au plus nocturne de son être. Il dit la faim quand on est *« trop faible pour sentir la honte »* et qu'elle jette l'homme au bout du désespoir. *« Ma faim tournait dans ma tête ainsi qu'une meule qui polissait mes idées et les repolissait jusqu'à la bêtise.* (...) *Depuis mon départ de la batteuse où je travaillais, depuis la guerre, depuis ma naissance, peut-être, j'avais faim et j'accomplissais des métiers ridicules pour le seul plaisir de manger. »* Ces *« souvenirs de la Brie »* qui laissent *« entendre dans les coquillages la rumeur des ports et des sirènes marines »* confinent au chef-d'œuvre.

« J'écris pour ne pas devenir un assassin », dit un soir au cabaret du Lapin agile, chez Frédé, Pierre Dumarchey, devenu Pierre Mac Orlan. Dieu que nous y avons gagné !

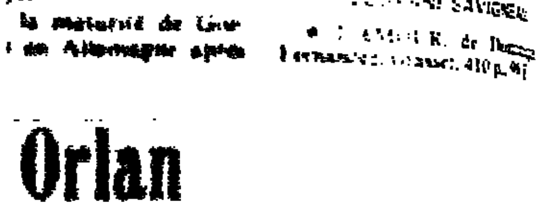
LOUIS NUCERA.

Curiosités érotiques

C'est en 1926 que Pierre Mac Orlan publia, sous le couvert de l'anonymat, et à 275 exemplaires, *la Semaine secrète de Vénus*. Minerve (Diffusion Alternative) vient de rééditer ce livre qu'il convient de ranger parmi les curiosités de la littérature érotique. Cette *Semaine* est en effet composée de sept tableaux, sept fantasmes d'hommes ou de femmes. Mac Orlan s'y montre égal à lui-même, à savoir un brin canaille (dans la langue) mais jamais vulgaire (c'est le style).

Signalons par ailleurs que Gallimard publie en « Folio » *Chronique des jours désespérés*, un recueil de nouvelles peu connues jusqu'alors et où Mac Orlan met en scène son théâtre de la vie, noir, cruel. La collection « 10-18 » nous propose, quant à elle, *le Mystère de la malle n° 1*, quatre grands reportages (préfacés par Francis Lacassin). On y lira notamment une évocation, très lucide, de l'Allemagne des années 30 (*« Depuis que je suis ici,* écrit Mac Orlan, *je n'entends parler que de faim, de froid et d'horreur de l'avenir »*).

B.G.



● BIOGRAPHIES

Jean-Pierre Brisset, le prince des fous littéraires

La biographie d'un personnage extravagant qui jouait comme personne avec le langage.

JULES ROMAINS aimait les farces et les canulars : avec ses « Amis de l'Abbaye », il fonda même un jour le « *Parti congressiste* » qui promettait, devant la foule ébahie, « *l'inhumation de tous les prolétaires au Panthéon* ». En 1912, un obscur commissaire de surveillance aux chemins de fer lui procura l'occasion de mystifier le Tout-Paris. Alors professeur au lycée de Laon, Jules Romains reçut d'un certain Jean-Pierre Brisset deux ouvrages intitulés *Le mystère de Dieu est accompli* et *les Origines humaines* : un fou, se dit Jules Romains, mais un « *fou très logique, plein d'un certain genre d'érudition* ».

Avec Georges Duhamel, Léon-Paul Fargue et Charles Vildrac, Jules Romains créa alors la « *Société d'idéologie* » et décida de couronner un philosophe émérite du titre de « *prince des Penseurs* ». Le 6 janvier 1913, après une séance d'élection houleuse, Jean-Pierre Brisset, l'illustre inconnu, fut triomphalement élu prince des Penseurs, emportant une nette victoire sur Anatole France et Henri Bergson. Arrivé d'Angers le 13 avril de cet an de grâce, le prince fut accueilli dans le hall de la gare Montparnasse par des admirateurs enthousiastes qui le conduisirent à la place du Panthéon pour rivaliser avec *le Penseur* de Rodin, devant lequel Brisset lâcha cette terrible sentence : il n'est pas nécessaire d'être nu pour penser.

La journée prit fin avec une brillante conférence au cours de laquelle le prince dispensa son savoir : l'homme descend de la grenouille. « *Les raines, nos ancêtres, portaient leur nombril en sautoir. Et c'est pourquoi, aujourd'hui, le président de la République porte ainsi le grand cordon de l'ordre de la Légion d'honneur...* » Quelques couacs, émis par les dames bergsoniennes, ne parvinrent pas à gâcher le concert d'applaudissements, et les grenouilles s'avouèrent satisfaites d'avoir élu un roi débonnaire et doux...

Ainsi entra en scène Jean-Pierre Brisset, ce vieux fou littéraire que Marc Décimo, avec l'allure désinvolte et le style humoristique d'un « prince sans rire », se charge de rappeler à notre mémoire oublieuse, dans *Jean-Pierre Brisset, prince des Penseurs*, une biographie édifiante à l'intention des nostalgiques de la parole ludique.

La « tour de Babil »

Ce « *rénovateur de la philosophie biologique, des sciences religieuses et de la philologie* », comme le qualifièrent les amis de Jules Romains, avait eu une enfance qui ne laissait guère présager de son auguste vieillesse. Né en 1837 d'une famille de fermiers, Jean-Pierre Brisset sut tout juste lire, écrire et compter. Seule sa passion pour les livres le sauva. Un jour, alors qu'il avait onze ans, il surprit une grenouille, l'écrasa avec une tige de bois appuyée sur le ventre et vit avec stupéfaction la bête étendre les jambes et les bras : « *On dirait une personne* », s'exclama-t-il. A quinze ans, Brisset devint pâtissier à Paris avant de s'enrôler dans l'armée et de publier un traité sur la natation, ou *l'Art de nager appris seul en moins d'une heure*, qui accompagna son brevet d'invention : la ceinture de natation.

La destinée de l'excellent inventeur le conduisit sur les quais d'une gare où, entre son travail de commissaire de surveillance et deux disputes avec ses confrères, il imprima et publia lui-même deux ouvrages : *le Mystère de Dieu* et *la Science de Dieu*. Les critiques ne prêtèrent guère attention à ce « *fou* », et les journalistes le citèrent comme « *un aliéné qui, sur un système d'allitération et de coq-à-l'âne, avait prétendu fonder tout un traité de métaphysique intitulé* la Science de Dieu ».

L'œuvre de Brisset ? Une véritable « *tour de Babil* », un jeu sur le langage à faire perdre la tête même aux adeptes de Roussel, des cadavres exquis et de Wolfson. C'est à ce prince des couacs que nous devons le plus subtil des coassements sur le quoi et le pourquoi de la *théologie* : on discute de choses élevées en prenant le *thé au logis* et en s'exclamant « *T'es haut, logis !* »

Les méchantes langues le comparèrent à cette « *chétive pécore* » qui enfla son ventre pour égaler le bœuf et se contentèrent de rire sous cape en apprenant la nouvelle de sa mort survenue en 1919. Jules Romains, le légataire universel du prince, et qui n'en était pas à sa dernière facétie, obéit au désir de Brisset de voir ses ouvrages distribués aux quatre coins du globe : il envoya un colis à destination du Groenland.

En 1953, André Breton demanda aux amis de son cénacle : « *Et si Brisset se présentait à l'improviste chez vous, l'inviteriez-vous à bavarder au coin du feu ?* » « *Oui, par curiosité* », répliqua Julien Gracq. « *Oui, pour l'entendre parler du langage* », fut la réponse de Benjamin Péret. N'hésitez donc pas, ouvrez votre porte à ce prince des Penseurs taxé de folie, et prêtez une oreille attentive à ses coassements majestueux.

ROLAND JACCARD.

★ JEAN-PIERRE BRISSET, PRINCE DES PENSEURS, de Marc Décimo. Ramsay, 167 p. 95 F.

BERENICE CLEEVE.

● POÉSIE

Tristan Cabral et ses ombres

« JE suis né d'une *erreur du vent et de la mer* », confessait Tristan Cabral dans *Ouvrez le feu !* (1), son premier recueil, paru il y a douze ans déjà. Depuis, ce poète n'a cessé, de texte en défaite, de réfuter cette naissance, de nier cette présence au monde. Pourtant, on devinait, sous l'écorce des poèmes, que quelque chose ou quelqu'un le retenait.

Dans *le Passeur de silence*, qu'il publie aujourd'hui, on voit apparaître Juliette, « *la jeune fille de tous ses matins* », entre ses bras un matin d'août 1984. Pour cette mère, « *défigurée* », par la mort trop tôt venue, le poète construit une maison de mots incandescents.

« *Je ne savais pas de quel silence j'étais la voix* », dit-il avant d'apostropher les ombres qui l'assaillent : « *J'ai des siècles de retard ! En ce temps-là, les nuits résistaient bien au feu. On portait le soleil à dos d'hommes !... Tous mes pays s'égarent ! La chair ne cesse de croître sous les pluies. Quant un enfant s'abat, toute la forêt brûle ! Et le loup a chanté dans la gorge de l'homme.* »



Tristan Cabral en couverture d'un de ses premiers recueils.

Voyageur sans destination, Tristan Cabral erre parfois de ville en ville, croquant les visages de ceux qui périrent parce qu'ils n'acceptaient pas d'endosser l'uniforme des loups. Tristan Cabral se veut toujours le dépositaire des cris des hommes que l'on prive de parole.

« *Si tu ne brûles pas toi-même, il n'y aura de lumière nulle part* », disait une mère à son enfant. Le poète ne précise pas où il entendit pour la première fois ces mots. Qu'importe ! C'était certainement dans un de ces lieux où « *des corbeaux se mourraient d'avoir mangé de l'homme* ».

Quelques poèmes dédiés à Sarah, sa fille, témoignent pour un avenir que Tristan Cabral n'envisage pas pour lui-même. Sur une plage d'Arcachon, il attend que le vent et la mer réparent leur erreur. Il a disposé à ses côtés : une paire de rames, un sac marin, le Rimbaud bleu de poche 491, un bouquet d'immortelles, du tabac blond et une pipe d'Irlande.

PIERRE DRACHLINE.

★ LE PASSEUR DE SILENCE, de Tristan Cabral ; préface de Tahar Ben Jelloun. Ed. La Découverte, collection « Voix », 184 p., 85 F.

(1) Plasma, 1974.

● HISTOIRE

L'invention de la liberté

L'ARCHAISME grec est fait de séduction (le fameux sourire), de prestige (la première (?) pensée rationnelle) et de mystère (ces poésies plus troublantes d'être en lambeaux).

Dans cette Grèce, Antony Snodgrass, archéologue et historien, nous fait assister à la naissance d'une forme politique plus bizarre qu'il ne semble, la cité-Etat, sur des territoires exigus, autour de groupes d'agriculteurs individualistes, durs à la peine et prompts à la bagarre.

La guerre et la religion constituent alors, à côté de l'agriculture, les principaux moteurs de l'activité économique : l'une, grâce au butin, crée des richesses ; l'autre permet de les thésauriser dans les temples, à la fois coffres-forts et dépôts d'armes. Un autre moteur important est le souci du prestige, le désir d'être le premier, qui entraîne des conflits, mais aussi le développement de concours pacifiques, à Olympie ou ailleurs, et des progrès, dans la métallurgie ou dans l'architecture.

Certaines thèses de l'auteur ont appelé ou appellent la discussion. On peut regretter aussi que ce livre, paru en 1980, ait été traduit (parfois un peu vite) en 1985 sans remise à jour du texte. Mais l'ensemble reste solide, provocant et vivant — l'archéologue Antony Snodgrass passède le don émouvant de retrouver, derrière les objets qu'il étudie, l'ombre de leurs créateurs, sculpteurs, fondeurs-forgerons ou potiers.

Et surtout, il déchiffre le message de ces gens, dans les derniers chapitres de son livre. Cela tient en deux mots : liberté, solidarité. La liberté est d'abord celle de la parole et ne se limite pas au domaine politique, comme le montre, au septième siècle av. J.-C., l'impudent Archiloque dans un poème retrouvé en 1974 seulement : *« Et tandis que de peur elle tremblait comme un faon — je l'encourageai — et j'attrapai doucement ses seins dans mes mains. »*

Mais le franc-parler a eu son exercice le plus remarquable à l'intérieur de ces cités souveraines : c'est là qu'il a fourni un modèle décisif à notre civilisation. *« Si l'oubli du vieux monde avait été total, jamais le nouveau (...) n'aurait vu le jour »*, écrit Antony Snodgrass. Comme il a raison, et pas seulement à propos de la transition entre la Grèce mycénienne et la Grèce archaïque !

P. C.

★ GRÈCE ARCHAIQUE, d'Antony Snodgrass, traduit de l'anglais par A. Schapp-Gourbeillon. Hachette, « Bibliothèque d'archéologie, » 198 p., 180 F.

L'enfant qui croyait au Soleil

HÉLIOGABALE : ce nom étrange et doux pourrait ne désigner que l'un des empereurs débauchés qui défrayèrent la chronique de la Rome antique. Mais, empereur à quatorze ans en 218, assassiné à dix-huit ans en 222, ce sensuel fut aussi et, avant tout, un dévot, *« un jeune Eliacin »*, comme dit fort bien Robert Turcan, spécialiste reconnu de la diffusion des religions orientales dans l'Occident romain, et le dernier en date des biographes d'Héliogabale.

Descendant d'une très noble famille arabe de rois et de prêtres d'Émèse (Homs, en Syrie), Héliogabale apporta à Rome son dieu, le Soleil, sous les espèces d'une pierre noire conique (un bétyle nommé Elagabal) et voulut le placer au sommet du panthéon de la ville et de l'Empire. Scandale inouï, pire que sa vie dissolue : on acceptait les rituels étrangers à condition qu'ils restent à leur place, privée.

Robert Turcan est à son aise. Il décrit les croyances qui grouillaient dans Rome au troisième siècle et dégage avec maestria la portée des audaces religieuses de l'empereur.

Autour de l'enfant-prêtre, une puissante famille et sa clientèle tâchent de canaliser son délire. Famille de femmes cultivées : sa mère Soaemias, une jouisseuse, sa tante Mammaea et sa grand-mère Maesa, de vraies têtes politiques, ces deux sachant parler aux prétoriens. Le règne finit dans le sang d'Héliogabale et de sa mère, cependant qu'un cousin plus présentable assure, pour quelques années encore, le pouvoir si original de ces « impératrices syriennes ». Robert Turcan, qui a ses idées, n'en pense guère de bien : *« L'émancipation et la domination politique* [des femmes] *coïncident presque toujours avec la déchéance des hommes. »* Qu'on partage ou non ce pessimisme, il a écrit, sur un sujet difficile, un livre neuf et vigoureux.

P. C.

★ HÉLIOGABALE ET LE SACRE DU SOLEIL, de Robert Turcan, Albin Michel, « L'homme et l'événement », 284 p., 95 F.

Portrait de l'empereur en artiste

Dans son livre sur le théâtre romain, Florence Dupont montre qu'à l'époque de Néron, la politique c'est la tragédie.

ON ne croit guère en France au théâtre romain. Quelques souvenirs scolaires surnagent dans les têtes passées par l'éducation classique : les grosses farces de Plaute, les finesses de Térence, et quelques vers montrant leur influence sur Molière. Quant à Sénèque le tragique, il passe pour être un raseur. C'est là oublier, entre autres, que Shakespeare ne lisait pas Sophocle, mais qu'il était profondément nourri de Sénèque, et que ce même Sénèque joua jusqu'à la fin du dix-huitième siècle au moins un rôle capital dans notre rapport au théâtre grec.

Il est vrai que la littérature romaine est nourrie des Grecs, que le théâtre romain est nourri, pour la comédie, de la comédie nouvelle de Ménandre, pour la tragédie, du théâtre du cinquième siècle. Les Latins avaient cet immense avantage : ils devaient être bilingues, biculturels. Le théâtre romain commence en 240 av. J.-C. avec les premières traductions latines de pièces grecques dues à Livius Andronicus, un affranchi originaire de la cité grecque de Tarente. La muse latine est vêtue d'oripeaux grecs, mais aussi étrusques et osques. De ces oripeaux, elle fit sa fortune et son originalité...

Florence Dupont nous le montre dans son livre : le théâtre latin s'inscrit dans l'ensemble des *ludi*, des jeux, dont les représentations ne sont qu'un moment. Or le monde des jeux ne cherche en aucune façon à imiter le réel. Il crée au contraire un espace et un temps entièrement artificiels et irréels. Le front de scène amplement décoré sépare comme magiquement le spectateur du monde extérieur.

Un athlète de scène

Florence Dupont, qui enseigne la littérature latine comme maître de conférences à la Sorbonne, avait publié en 1977 un livre consacré à Pétrone : *le Plaisir et la Loi* (1). L'ouvrage qu'elle nous donne maintenant est une sorte de chef-d'œuvre, une anthropologie historique du théâtre romain. Au centre : moins l'auteur que l'acteur, ce corps chantant, dansant, parlant, cet histrion indispensable au plaisir des aristocrates d'abord, puis de tous, ce personnage tout à la fois maudit, exclu de la société, et cependant triomphant.

A la fin de l'évolution décrite par Florence Dupont, à l'époque impériale : *« Plus que jamais l'acteur, depuis qu'il est l'unique, la seule star du spectacle, est l'acteur-roi. Il est vrai qu'il est devenu un véritable athlète de scène qui porte toute la pantomime sur ses épaules. Il suit un entraînement sévère : régime strict, sans aliments ni boissons acides, vomitifs et purgatifs pour garder sa minceur, gymnastique d'assouplissement et exercices de respiration avec plaques de plomb sur la poitrine. Il fait de son corps un véritable instrument de musique. »*

Nous sommes au temps de Néron, et ce n'est évidemment par par hasard que cette même époque a vu à la fois un empereur qui vécut et mourut comme artiste de la scène, demandant au théâtre la consécration populaire de son pouvoir, et un ministre philosophe que ledit empereur condamna du reste à mourir et qui devait rassembler dans ses tragédies deux traditions romaines, celle du théâtre de scène comme celle du théâtre des auditoriums et des bibliothèques. Grâce à Florence Dupont, Sénèque le tragique ressuscite, non pas comme un banal imitateur de Sophocle, mais comme un homme de théâtre qui réfléchit sur son art.



CAGNAT.

Dès l'origine, la politique romaine avait été ostentatoire et spectaculaire : les grandes familles exhibaient les portraits de leurs ancêtres ; les généraux triomphateurs violaient solennellement en armes l'espace où les armes ne devaient pas pénétrer. Bientôt ils laisseraient leurs traces matérialisées sous la forme des arcs de triomphe.

Napoléon disait un jour à Gœthe : *« Aujourd'hui, monsieur, la tragédie, c'est la politique. »* On serait tenté de dire qu'à l'époque de Néron, et d'une façon entièrement opposée à ce qu'avait connu la Grèce, la politique, c'est la tragédie.

PIERRE VIDAL-NAQUET.

★ L'ACTEUR-ROI OU LE THEATRE DANS LA ROME ANTIQUE, de Florence Dupont, Les Belles-Lettres, collection « Realia », 462 p., 130 F.

(1) Maspero.

Naissance de Dieu

Jean Bottéro « fait le ménage » dans la Bible

LIVRE sacré et livre d'histoire(s), la Bible retient en général ses innombrables lecteurs par l'un ou par l'autre de ces deux aspects, moins souvent par les deux à la fois. Voici que Jean Bottéro les réunit en retraçant l'évolution de la pensée hébraïque, puis juive, dont les strates quelque peu emmêlées ont constitué la Bible en un petit millénaire. Avec cet auteur, nous assistons bel et bien à la « naissance de Dieu » ; nous voyons se former la notion d'un Dieu unique, totalement extérieur au monde qu'il a créé.

Armé d'une profonde connaissance de l'hébreu comme de ses sœurs et cousines, Jean Bottéro est un savant d'une espèce rare, « akkadologue », spécialiste de ces premières civilisations qui fleurissaient en Mésopotamie deux mille ou trois mille ans avant Jésus-Christ. Il s'attache particulièrement aux premiers chapitres de la Genèse (création et péché originel), au Livre de Job et à l'Ecclésiaste, dont il donne d'amples traductions, explicitant les ellipses et les références à des réalités disparues sans le moindre étalage d'érudition (un tour de force !).

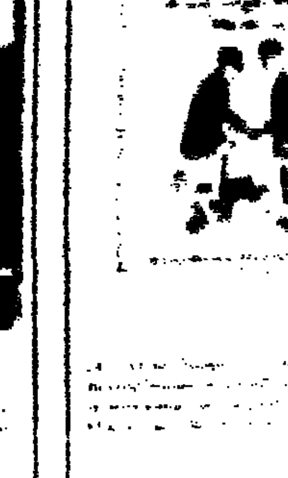
Mais, dira-t-on, la Bible n'a-t-elle pas été déjà cent fois traduite en français, à l'usage de toutes les confessions comme à celui des incroyants ? Il fallait pourtant revenir au texte pour une tâche tout à fait spécifique. On a reconnu, depuis longtemps, que les écrits très divers inclus dans la Bible n'y sont rangés ni par ordre chronologique de composition ni par auteurs (la plupart inconnus), mais de manière, disons, thématique. Ainsi la Genèse est faite de l'entrelacement de trois œuvres différentes. Jean Bottéro défait la tresse, démêle ces contributions, les date et retrace le chemin qui mène de l'une à l'autre. Puis il s'attache à retrouver les racines des auteurs successifs. Dans ce but, il faut connaître le pays (pour montrer combien la sensibilité des paysans cananéens marque le premier récit de la Genèse) les littératures plus anciennes (pour faire ressortir les emprunts babyloniens), et la représentation qu'on avait du monde en ce temps-là (pour comprendre ce que sont les « eaux » séparées le deuxième jour de la Création).

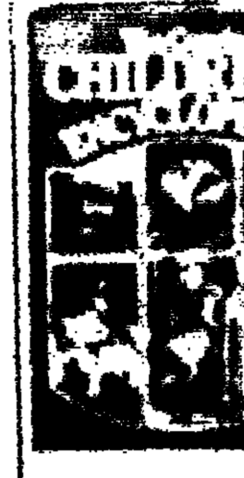
Le résultat est limpide. Jean Bottéro nous montre un univers où tout est rangé, oubliant presque de dire que c'est lui qui vient de faire le ménage.

Ce non-conformiste a certes ses préférences. Avant Ezéchiel, *« nationaliste et moraliste »*, prophète du *« retranchement »*, il fait passer le Second Isaïe, universaliste tourné vers la connaissance de Dieu et abandonné à ce Dieu qui ne punit ni ne réglemente, mais *« comble le cœur de tout homme »*. Justice n'en est pas moins rendue à Ezéchiel qui, — avec quelle force ! — a proclamé la responsabilité individuelle de chacun. C'est sans doute cette équitable subjectivité qui rend *Naissance de Dieu* aussi attachant.

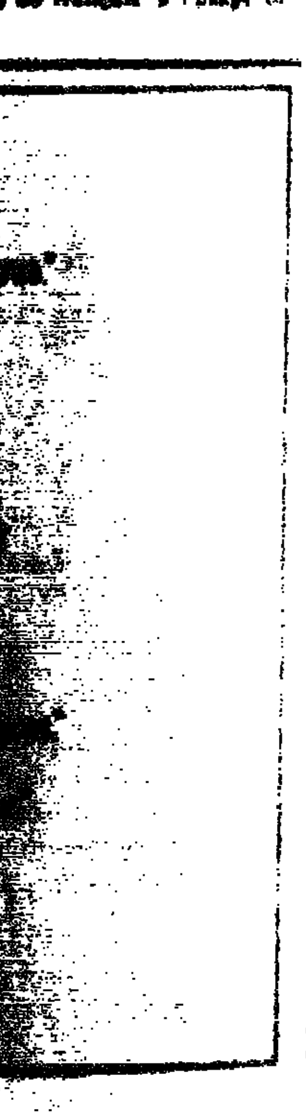
PIERRE CHUVIN.

★ NAISSANCE DE DIEU. LA BIBLE DE L'HISTOIRE, de Jean Bottéro, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 256 p., 95 F.









● LETTRES ÉTRANGÈRES

Jérôme Charyn, l'Amerykanki de Nowy-York

Pour les habitants de la « Petite Pologne » de « Panna Maria », la terre promise, c'est le monde de l'enfance

DANS les années 60, on découvrait ce qu'on nomma la « Renaissance juive ». Saul Bellow, Bernard Malamud, Philip Roth, en furent proclamés les hérauts, parfois à leur corps défendant. S'ils s'insurgeaient contre ce qui leur apparaissait parfois comme un ghetto de plus, il n'en était pas moins vrai qu'ils étaient nombreux, soudain, à évoquer la rencontre compliquée du passé, dont ils étaient les héritiers, et du présent, dont ils se voulaient acteurs. Un peu plus tard, on salua l'humour juif new-yorkais, de Joseph Heller à Woody Allen en passant par Mel Brooks : les jeux de mots et les gags s'affirmaient comme un humanisme tordu mais têtu, explosion du sens commun, revendication de la souveraineté des mots, surtout pris au pied de la lettre. Jérôme Charyn, à son tour, fait jouer les beautés de la culture juive dansant avec la vie et la langue américaines. Mais à sa façon.

Son Manhattan est à Nowy-York : il est un Amerykanki ; à jamais un immigrant ; qui, pour maintenir son pays et sa langue perdus, retrouve la liberté de ceux qui avaient pour tâche, autrefois, de donner forme à l'identité d'une communauté. Charyn de New-York-sur-Vistule, c'est la légende yiddish, recommencée, électrisée, dans sa simplicité sophistiquée. Il ressuscite ces poètes de village, un peu histrions, un peu prophètes, qui colportaient les nouvelles, transmettaient le souvenir et métamorphosaient les anecdotes en prouesses héroï-comiques, non dénuées d'un subtil enseignement. Charyn fait partie de ces beaux menteurs qui disent la vérité tout en... *« racontant des histoires »*. Avec lui, ce n'est pas à une « Renaissance juive » qu'on est convié, mais au déploiement de la pérennité d'un chant.

La langue anglaise se fait alors musique, comptines, refrains, elle a la rapidité joyeuse et la ronde ampleur des sagas anciennes, elle se transforme en l'écho paradoxalement vif et juvénile des voix de jadis. Mystérieusement, cette vigueur naïve qui mêle l'exagération épique à la bouffonnerie familière nous est aussi proche que les syncopes et la nervosité des romans qui se veulent évocation de notre « modernité ». Car cette terre promise qu'on croit reconnaître dans l'œuvre de Charyn, ce n'est pas le seul domaine des aïeux, c'est aussi et surtout le monde de l'enfance, notre propre et intime pays perdu.

Sous la protection de « Panna Maria »

Panna Maria conte ainsi les aventures des habitants d'un quartier pauvre de New-York, du début du siècle jusqu'aux années 30. Dans un immeuble lamentable mais couronné d'un toit de cuivre orné de flèches, vivent des Polonais passablement cinglés, pour qui ce fragment d'Amérique n'est jamais qu'une *« Petite Pologne »*. Ils se sont d'ailleurs mis sous la protection de la Vierge, *« Panna Maria »*, ce qui ne les empêche assurément pas de faire gaillardement tourner un bordel empli de « blondinettes », et de se battre, pas toujours à la loyale, avec les différents « protecteurs » qui souhaitent s'occuper d'eux, à fins strictement électorales. Tantôt sous régime démocrate, tantôt sous tutelle républicaine, les Panna Maria reçoivent et donnent des coups, ont des histoires d'amour pleines de secousses, rêvent comme des fous et ne voient pas que le temps passe et qu'ils vieillissent.

Parce que là, ce qui importe, ce sont moins les péripéties d'un feuilleton proprement picaresque que l'enchaînement même de ces aventures déchaînées. Jérôme Charyn n'est pas du tout sérieux. Il est grave : comme un bambin, et à peu près aussi porté sur la moralité et la logique. Ce qui ne signifie pas qu'il manque de cohérence. Mais c'est celle d'avant l'arithmétique. C'est celle qui dit que un et un peuvent faire trois, parce qu'un homme et une femme peuvent faire un enfant ; celle qui dit qu'une baraque peut être un château, si l'on s'en considère comme le prince. Charyn ne se préoccupe pas de l'univers des personnes raisonnables, il ne connaît que l'innocence.

Une tente de cirque et les Tables de la Loi

Toute la petite foule de *Panna Maria*, du gardien de l'immeuble aux messieurs de la politique, ce sont les habitants du Charynland : des sauvages, des primitifs, des faux adultes, qui ont du poil gris dans les oreilles mais continuent à croire qu'il suffit de dire : *« Je suis le tzarévitch »*, pour le devenir. L'argent, le travail, le pouvoir, ça n'a pas de sens pour eux. Pour le tzarévitch, comme naguère pour Isaac le Solitaire (1), la famille, c'est le monde, et vice versa, bien entendu : comme quand on était petits. Seuls existent les grands élans, les grands chagrins et les imaginations qu'on se fait, autour des seuls rois qu'on connaisse, le père et la mère. Tous les héros de Charyn courent comme des fous pour se trouver un papa qui leur convienne mieux, et une maman plus gentille, ou, éperdument, faire revivre l'original. Ce sont des nourrissons avides et majeurs, qui ne peuvent plus retourner au début de leur histoire et ne veulent pas passer de l'autre côté : la Pologne est par-delà les mers, et l'Amérique juste en face de l'immeuble. Eux, ils sont dans leurs désirs nus et impossibles.

C'est là l'extrême émotion que suscitent les romans de Charyn. De course poursuite en scène loufoque, ils nous rendent à la violence, à l'âpreté de nos commencements. *Panna Maria* est un roman fantasque, givré, drôle comme seul sait l'être ce qui dit la douleur, car c'est un roman d'amour : des amours primordiales, celles qui nous blessent à vie, et nous font nommer le monde, et le fonder : maman, tu es une reine, et hop, c'est pour de vrai. Comme dans la bande dessinée dont Charyn est le scénariste – *la Femme du magicien* (2), – chacun peut se rappeler qu'il est, sous ses rides raisonnables, un enfant triste et un petit sorcier. Sur la scène de l'imaginaire, il y a une tente de cirque, et les Tables de la Loi. C'est à cet endroit enfoui que Charyn, avec ses berceuses débridées, nous donne accès.



Illustration de Boucq pour *La femme du magicien.*

EVELYNE PIEILLER.

★ **PANNA MARIA, de Jérôme Charyn, traduit de l'américain par Bernard Geniès, Seuil, 395 p., 99 F.**

(1) Le personnage de la trilogie (*Marilyn-la-Dingue, Kermesse à Manhattan, Zyeux bleus*, « Série noire ») et d'*Isaac le mystérieux* (Seuil).

(2) *La Femme du magicien*, de Boucq et Charyn, Casterman, prix du Festival de BD d'Angoulême 1986.

Le périple britannique d'un « Américain sans indulgence »

Le Royaume-Uni, village après village : une chronique féroce de l'écrivain Paul Theroux.

SI Paul Theroux n'avait pas quelque tendresse pour le Royaume-Uni, où il vit depuis plusieurs années, il n'aurait sans doute pas entrepris, en 1982, ce voyage de trois mois, en longeant les côtes, *« dans le sens des aiguilles d'une montre »*. Une promenade en train, en autocar, en stop, à pied, qu'il raconte avec humour et férocité dans les vingt-cinq chapitres de son *Voyage excentrique et ferroviaire autour du Royaume-Uni*, désormais traduit en français (1).

Cet écrivain américain de quarante-cinq ans, originaire du Massachusetts, est surtout connu en France pour deux romans, *le Palais des images* (2) et *le Royaume des moustiques* (3). Mais il s'est affirmé comme l'un des maîtres actuels du récit de voyage avec deux ouvrages – antérieurs à celui que Grasset publie aujourd'hui – devenus des classiques dans les pays anglo-saxons, mais pas encore disponibles en français : *The Great Railway Bazaar* raconte le voyage que fit Paul Theroux de Londres à Tokyo et *The Old Patagonian Express* décrit sa traversée des deux Amériques en train.

Paul Theroux, partant de Margate, à l'est de Londres, a dédaigné les habituels itinéraires touristiques et, muni de son sac à dos, de ses cartes d'état-major, s'en est tenu à deux principes : longer les côtes et faire le tour complet du Royaume-Uni. Les quelque cinq cents villes et villages qu'il a traversés ou visités, en Angleterre, au Pays de Galles, en Irlande du Nord et en Ecosse, sont indiqués, sur une carte impressionnante, à la fin du livre, et sont cités, ne serait-ce que d'une phrase, dans le texte.

Le souci de précision de Theroux n'a d'égal que son absence de complaisance. Qu'on n'attende pas des guides de tourisme qu'ils reprennent ses descriptions : des « chalets » de Hove (au Sud, à côté de Brighton, ville qu'il déteste), tenant plus du *« box pour chevaux »* que des *« pavillons miniatures »*, à la *« côte-des-villégiatures-en-désespoir-de-cause »* (Mablethorpe, à l'est).

Un voyage en terre lointaine

Quant à ses conclusions, elles ne risquent guère de devenir des slogans pour agences de voyages. *« Ces graffitis suggéraient que l'Angleterre, et peut-être même toute la Grande-Bretagne, devenait un pays de plus en plus pauvre et de plus en plus violent »*, écrit-il. *« C'est ainsi que je commençais à voir le pays dans son ensemble. Si j'avais dû qualifier d'un seul adjectif le visage qu'offrait l'Angleterre, j'aurais dit : insulté. »* Ou bien encore : « Elle se laisse aller ! *dit-on d'une femme qui grossit et ne se maquille plus. La Grande-Bretagne me donnait parfois cette impression. »*

Il reste que ce périple dans le Royaume-Uni comme-vous-ne-le-verrez-sans-doute-jamais, et comme vous n'avez peut-être pas envie de le voir, devient avec Paul Theroux un voyage en terre lointaine, exotique. On finit par se perdre, de village en village. Surtout avec ces noms qui *« vous induisaient toujours en erreur : « Freshfields »* (les fraîches prairies) *avait le chic pour désigner un bidonville, ou presque, « Messing »* (désordre), *« Turdley »* (la crotte) et *« Swines »* (les porcs) *étaient à coup sûr de jolis villages »*.

Au terme du parcours, on ne sait plus bien où Theroux a fait quoi, mais il reste la ponctuation : la guerre des Malouines, la naissance du prince William, la violence quotidienne de l'Ulster, les portraits drôles ou touchants de ses hôtes d'un jour, les pensions de famille – celles, désertes, où il hérite pourtant de la plus mauvaise chambre, celles aux vieilles dames bavardes, – les chambres chez l'habitant où l'on a parfois envie de fuir tant on a l'impression d'être tombé chez une belle mère ronchon, et quelques personnages dont la séduction survit à la grisaille ambiante.

Dans ce voyage d'écrivain – où surgissent au gré des villages des traces de Virginia Woolf, d'Henry James, de Georges Orwell et de quelques autres, notamment Ayton et ses *Voyages autour de la Grande-Bretagne*, – on ne peut guère chercher d'idées, même saugrenues, de vacances. Il faut lire comme un roman d'aventures ce carnet de bord revendiquant sa subjectivité et ses excès, où, de l'attendrissement à la nausée, du sourire à la colère, un explorateur curieux de tout balade son regard d'étranger fouineur sur le pays, jusqu'alors inconnu de lui, où il a élu résidence : un pays si voisin de la France qu'il lui sera bientôt relié par un tunnel, mais une île mystérieuse, qui n'avait pas encore livré ses recoins.

Jo. S.

★ **VOYAGE EXCENTRIQUE ET FERROVIAIRE AUTOUR DU ROYAUME-UNI, de Paul Theroux, traduit de l'anglais par Marie-Odile Fortier-Masek. Grasset, 356 p., 98 F.**

(1) Il a été publié en 1983 à Londres sous le titre *The Kingdom by the Sea* par Hamish Hamilton.

(2) Presses de la Renaissance, 1980.

(3) Calmann-Lévy, 1983.

Lycéens dans l'Allemagne prénazie

(Suite de la page 17.)

Cette *Lettre de Conrad*, qui vient de paraître chez Stock, ce n'est ni la suite ni la fin de *l'Ami retrouvé*. C'est un autre chapitre, un récit en miroir tout aussi passionnant, tout aussi bouleversant. La lettre que le dernier des Hohenfels écrit à son ami Hans Schwartz avant d'être exécuté le 13 septembre 1944, pour sa participation à l'attentat contre Hitler. La même histoire racontée non par le juif, mais par l'aristocrate qui va mourir à trente-deux ans et qui partage avec son ami, malgré toutes les différences, le même amour pour l'Allemagne et sa culture, pour *« la beauté qui régnait – qui règne toujours – entre le Main et le Rhin, le Neckar et le Danube »*, pour Kleist et *le Prince de Hombourg : « Je suis terrifié moi aussi. Je ne veux pas mourir*, écrit Conrad. *Quand je mourrai, les Hohenfels disparaîtront. J'ai toute la vie devant moi, des années et des années. Je veux retourner chez moi. Je veux écrire de beaux poèmes. »*

Il y a chez Fred Uhlman une capacité d'identification, d'empathie, qui lui permet de nous faire percevoir à la fois l'envers et l'endroit, les deux courants historiques, les deux « familles » de pensée qui commandent encore le monde d'aujourd'hui. Il sait comprendre. Il ne cherche pas à faire admettre.

Quand il est retourné à Stuttgart, longtemps après la guerre, Uhlman, comme il le raconte dans *Pas de résurrection, s'il vous plaît, « continuait à soupçonner tous les Allemands d'avoir participé aux agissements dont l'Allemagne hitlérienne s'était rendue coupable »*. Mais il refuse le poison, il refuse de perpétuer la haine. *« Un seul enfer suffit ! »* C'est le conseil personnel d'un survivant. Pas une leçon. Mais qui est apte à survivre ?... Fred Uhlman tente de répondre lorsqu'il confronte les rescapés d'une catastrophe aérienne dans *Sous la lune et les étoiles*, une belle fable sans morale.

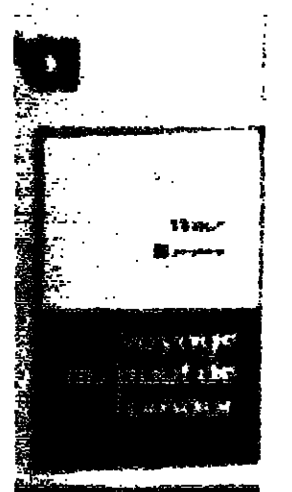
∴

C'est le même type de lycée allemand qu'a connu Alfred Andersch (1914-1980) – le lycée Wittelsbach de Munich – et qu'il évoque dans *le Père d'un assassin*, écrit un mois avant sa mort. Une histoire autobiographique : comment un certain matin de mai 1928, interrogé sur ses connaissances de grec, un garçon de quatorze ans va, à travers l'archiconnu « supplice du tableau », découvrir la menace, l'insinuation, la torture (mentale), la haine. Le tortionnaire, un humaniste hellénisant qui rêve d'un disque avec la voix de Socrate (discourant au « banquet » ou buvant la ciguë ?...), se nomme Himmler. Himmler père. Sans prénom.

Son fils, Heinrich, est brouillé à mort avec lui. Il a fui son père pour en trouver un autre, un Führer. *« Le jeune Himmler, même s'il ne le connaissait pas, lui était sympathique ; un fils qui avait quitté un pareil père pour aller gagner sa vie, qui avait fui ce vieux disque de phonographe usé et rayé, un tel fils ne devait pas manquer de qualités »*, se dit Franz le narrateur. Quel lien peut-il y avoir entre un tel père et un tel fils ? demande Alfred Andersch dans ce récit énigmatique et dense, passionnant, que seul son titre projette dans le futur, *« car il comporte une vérité irréfutable : que le vieux Himmler fut le père d'un assassin »*...

Dans l'épigraphe, une citation de Fritz Mauthner (*« Un jour (...), les Etats auront à payer pour avoir fait de leurs écoles des institutions où l'âme de l'enfant est systématiquement assassinée »*...) élargit le sujet et nous renvoie loin de nos certitudes. Au-delà du bien et du mal.

NICOLE ZAND.



Patricia Highsmith et la Cendrillon de Manhattan

AVEC un livre par an, ou peut s'en faut, depuis le foudroyant démarrage de *l'Inconnu du Nord-Express* (1950) (1), Patricia Highsmith s'est imposée parmi les maîtres du suspense. Elle pourrait même se permettre d'en snober beaucoup, tant son élégance sèche, son humour perfide, un rien venimeux, sa souveraine intelligence, la situent au-delà, au-dessus des polars les mieux ficelés. Loin d'elle l'ambition d'enrôler le lecteur parmi les auxiliaires de police et de le conduire, au fil de pistes vraies ou fausses, jusqu'au dénouement de l'énigme. C'est moins le crime qui intéresse Patricia Highsmith que tout ce qui le précède, l'accompagne, le suit, moins les mobiles et les preuves que le climat. Une menace plane dont elle seule connaît exactement l'origine et l'aboutissement, mais dont nous sentons l'étau se refermer sur nous. Comme l'assassin et la victime, nous voici pris au piège, Miss Highsmith ne nous lâchera plus, quelle chance !

Elle a un visage de sorcière squaw et de fortes mains de sculpteur. Ayant renoncé à l'élevage des escargots, c'est du fond d'une retraite suisse qu'elle trame ses complots, sous la garde d'un chat siamois. Aujourd'hui, Miss Highsmith nous présente *Une créature de rêve* lancée à la conquête de Manhattan.

Vingt ans, blonde comme les maïs de sa province natale, tout le bleu de l'enfance dans les yeux, Elsie rayonne de séduction. Dans la cafétéria où elle est serveuse, chacun lui sourit et lui fait la cour. Une seule ombre au tableau : le vieil imbécile toujours planté devant elle, *« qui s'imagine être l'image de sa conscience assise sur un tabouret »*. Quel besoin a-t-on de conscience lorsqu'on déborde de sex-appeal ? Que ce pauvre type s'occupe de la sienne ! Il n'y manque pas.

Un chien nommé Dieu

Mais il entend, en outre, sauver New-York, en compagnie de son chien, qu'il a nommé Dieu pour montrer en quel respect il tient la religion. Délivré de la foi, il se rattrape sur les principes. Qui d'autre, dans cette ville damnée, rapporterait un portefeuille perdu à son propriétaire ? Ce minuscule incident dérange l'ordre des choses, crée l'« ouverture » par laquelle Elsie se précipite au sein de la « jet society ». Voici Cendrillon transformée en Rastignette, posant pour des magazines de luxe, courant cocktails et vernissages, traînant tous les cœurs derrière elle. Et puis après, où est le mal ? Entre gens civilisés les passions ne tirent guère à conséquence. Elsie accepte hommages et caresses... de la part des femmes *« pour le moment »*. Que les hommes patientent. Peut-être auront-ils leur tour. Et la société permissive rit de se voir si belle en ce miroir.

En vain le moraliste têtu multiplie-t-il les signaux d'alarme. Il ne comprend rien, il accuse et prophétise à contresens. C'est lui, pourtant, avant tout autre, qui flaire le danger. Et le coup viendra de la piétaille, des ratés, des aigris, des hors-jeu qu'exaspère la triomphale ascension d'Elsie. Quel gâchis !, dira-t-on. Erreur ! Les rêves ont la peau dure et les phénix renaissent de leurs cendres pour voltiger dans le ciel new-yorkais. Dès qu'ils approchent du zénith, Patricia Highsmith les abat. Place au suivant !

Elle prépare pour l'an prochain une nouvelle attaque de Manhattan, cette fois corsée de nucléaire ! A la bonne vôtre !

GABRIELLE ROLIN.

★ UNE CRÉATURE DE RÊVE, de Patricia Highsmith, traduit de l'anglais par Michel Courtois-Fourcy, Calmann-Lévy, 320 p., 89 F.

(1) Les éditions presses Pocket commencent la publication des œuvres complètes de Patricia Highsmith. Quatre romans viennent de sortir : *l'Inconnu du Nord-Express*, *le Journal d'Edith*, *Ripley et les ombres*, *l'Amateur d'escargots*. (Prix : de 17 à 23,50 F).

Happy Boyd !

Le jeune romancier britannique parle de la littérature comme d'un mode de vie

WILLIAM BOYD est un écrivain heureux. Un recueil de nouvelles et trois romans ont permis à ce jeune Britannique – né au Ghana en 1952 – d'accéder à la renommée. Son avant-dernier livre, *Comme neige au soleil*, s'est vendu à cent cinquante mille exemplaires en Angleterre et a été traduit dans dix pays. En France, les ventes en librairie ont atteint quatre-vingt mille exemplaires... *« Je ne m'explique pas très bien ce succès,* nous dit Boyd. *Il est certain que l'émission* « Apostrophes » *où Bernard Pivot a défendu mon livre avec enthousiasme a joué un rôle. Je crois cependant que les Français connaissaient mal la période et les faits dont je parlais. C'est peut-être ce qui a attiré leur curiosité. »*

Boyd parle notre langue avec aisance. Il s'exprime calmement, sans jamais donner l'impression de vouloir assener une vérité. Il parle de tout. Du sport : *« Oui, j'aime bien regarder le football ou le rugby à la télévision. Lorsque j'étais étudiant, j'ai pourtant toujours refusé de faire partie d'un club : cela suppose tellement de choses. Il faut vivre avec le club, pour le club, dans le club. Et je n'aime pas ça. J'apprécie trop l'indépendance. »* Du rock. *« J'en écoute, oui. J'ai même un projet de clip assez original : je veux écrire un scénario à partir de certaines de mes nouvelles. La musique serait signée par U 2, un groupe rock irlandais, mais on ne les verrait pas apparaître à l'écran. »*

Le plus grand romancier contemporain ? Nabokov

Et Boyd d'évoquer dans la foulée un autre projet, celui de la possible adaptation au cinéma de son dernier roman, *la Croix et la Bannière*, grâce à une production anglo-américaine. Un film qui pourrait bien l'aider à se faire davantage connaître de l'autre côté de l'Atlantique.

« La critique américaine a toujours favorablement accueilli mes ouvrages. Cependant, je ne puis pas dire que j'ai vraiment percé aux Etats-Unis. Comme neige au soleil *s'est seulement vendu à dix mille exemplaires dans l'édition américaine. Je crois que les auteurs anglais ont du mal à s'imposer là-bas. Regardez Tom Sharpe. Tous les ans, il sort en Angleterre un roman qui figure sur les listes de best-sellers. Eh bien, toutes les tentatives pour l'imposer outre-Atlantique ont échoué. Les Américains aiment pourtant bien les Anglais. »* Boyd sourit.

Il sourit encore quand on lui demande si, dans la vie, il est un aussi joyeux boute-en-train que certains de ses personnages. *« Pas du tout. Je ne connais aucune histoire drôle, pas même sur un Irlandais. L'humour, c'est pour moi quelque chose de très personnel. J'invente des gags ou des situations au moment où j'écris. Je les teste rarement sur mon entourage. D'ailleurs, quand je rédige un roman, je m'isole à ma façon. Je vais souvent travailler dans une bibliothèque proche de Piccadilly. J'écris un premier jet dans une écriture minuscule que je suis seul à pouvoir déchiffrer. Je reprends ensuite mon texte pour l'écrire en capitales, cela me donne un sentiment de recul, de détachement. »*

Sur la littérature, Boyd est intarissable. *« Je lis énormément, sauf quand j'écris bien sûr. A mes yeux, le plus grand romancier contemporain, c'est Vladimir Nabokov. J'admire sa verve et son génie créateur. Il a toujours su se renouveler. Vous connaissez* Roi, dame, valet *? C'est extraordinaire. Et quand il écrit en anglais, sa maîtrise de la langue est étonnante. C'est un véritable styliste, un écrivain pour les écrivains. »* Bien qu'il se dise *« d'un naturel réservé »*, Boyd donne le sentiment qu'il aimerait parler pendant des heures. Plus qu'une passion, l'écriture semble pour lui un mode de vie. *« Quand je n'écris pas un roman, je rassemble une documentation pour le prochain. Je ne veux laisser passer aucun détail. »* Pas même celui du succès, n'est-ce pas ?

BERNARD GENIÈS.

Des phrases assassines

POUR son troisième roman – *la Croix et la Bannière* (en anglais *Stars and Bars*), – William Boyd est revenu à ses amours de jeunesse, à l'humour dévastateur d'*Un Anglais sous les tropiques* (1). Le héros de ce récit, un dénommé Henderson, est un expert en tableaux. Il a une petite quarantaine, il est timide, anglais et gaffeur comme pas deux. Un beau jour, l'Amérique lui tend les bras. Il doit en effet se rendre en Géorgie pour évaluer la fabuleuse collection d'un amateur que l'on dit très original.

Ah, l'Amérique ! Pour Henderson, c'est la terre promise. Celle où tous ses complexes vont disparaître. A continent nouveau, homme nouveau, n'est-ce pas ? Malheureusement, les choses ne vont pas tout à fait se passer comme il l'entend. Henderson se retrouve, dès son arrivée au domicile du collectionneur, impliqué dans une histoire de famille où les intrigues des fêlés n'ont d'égales que celles des cinglés. Pauvre Henderson ! Il ne sait plus où donner de la tête. Pas un jour ne s'écoule, pas une heure, sans que survienne une nouvelle catastrophe. Henderson finit par ne plus penser à ces fameux tableaux. Il se demande simplement s'il arrivera à sortir de cette maison de fous !

Les gags, les coups de théâtre, les rebondissements se succèdent. Boyd n'accorde à son « héros » (et par conséquent à son lecteur) aucun répit. Quelle maîtrise et quel talent ! Derrière l'apparent désordre du récit, l'auteur ne laisse, en fait, rien au hasard. *La Croix et la Bannière*, c'est une machine infernale qui nous saute à la figure. Boyd n'est pas uniquement un humoriste-né. C'est aussi un observateur impitoyable. Il a le sens du détail-qui-tue, de la phrase assassine. On a souvent le tort de ne pas prendre les écrivains humoristes au sérieux. Peut-être parce que humour est synonyme de futilité. Mais lisez Boyd, vous verrez. Il nous prouve le contraire. C'est notre monde qui est futile.

B. G.

★ LA CROIX ET LA BANNIÈRE, de William Boyd traduit (fort habilement), de l'anglais par Christiane Besse, Balland, 358 p., 98 F.

(1) Balland, 1984.

culture

CINÉMA

« 37°2, LE MATIN », de Jean-Jacques Beineix

Une belle enflure

On dit Jean-Jacques Beineix très ambitieux. Il inaugure en tout cas dans un registre difficile : la menace, l'intimidation. Par voie de presse (notre confrère *le Matin* du 9 avril), il a fait savoir que si la critique (qui l'avait éreinté à la sortie de *la Lune dans le caniveau)* remettait ça, il allait sortir l'artillerie. *« La critique, c'est comme le Parti communiste. Un jour, elle sera écrabouillée. »*

Depuis un mois, on assiste à une campagne médiatique superbe, comme l'affiche d'ailleurs, où les jeux semblent faits d'avance par un de ces mécanismes de balancier classiques : on avait traîné dans la boue, excessivement, *la Lune dans le caniveau*, on va adorer *37°2 le matin*. La-dessus, ultime coup de semonce de Beineix : si vous n'aimez pas mon film, vous êtes des réacs, des staliniens, au mieux des vieux cons. Fermez-la ou criez bravo. En tablant sur la crainte permanente du milieu intellectuel de louper le train, Beineix gagne une locomotive d'avance sans effort.

Voire. On peut, on est en droit, encore, de refuser les ultimatums de cet habile manipulateur de médias et de voir *37°2 le matin* pour ce qu'il est : une belle enflure.

Belle, parce que Beineix est un artisan soigneux, très scrupuleux, qu'il ne néglige rien, qu'il sait cadrer un coucher de soleil sur une plage comme on le faisait autrefois chez Yvon, que les bruits, la musique, les couleurs sont toujours sous haute surveillance. Belle, parce que rencontrer la vigueur d'une inconnue de l'étoffe de Béatrice Dalle est réjouissant, qu'elle dégage une beauté si énergique et sympathique qu'on est heureux de son exubérance pendant la première heure. Et de la voir si volontiers nue, le sein jaillissant et ferme, d'autant que les attributs de Jean-Hugues Anglade, tristes comme les oreilles d'un épagneul, se balancent à tout bout de champ, à se demander pour qui sonne le glas.

Au fait, il faut dire d'un mot que c'est l'histoire d'une fille, Betty, un peu fêlée, et d'un écrivain, Zorg, plombier par nécessité, qui s'aiment passionnément jusqu'à la démence (pour elle) et à la publication (pour *lui*), en passant par de nombreuses cuites et beaucoup de vaisselle cassée. Mais l'histoire et la psychologie, Beineix s'en moque, c'est notre affaire. Pas de chance pour nous. Lui, il reste aux manettes, déguste la couleur d'un mur, l'angoisse d'un crépuscule qui chavire du bleu sombre au noir.

Enflure, parce que Beineix n'imagine pas qu'on puisse se passer le sel à table sans s'envoyer une paire de tartes. Si Betty est agacée, elle balance tout le mobilier par la fenêtre et met le feu au pavillon. Zorg ne déteste pas démolir un peu de mobilier quand il ne se sent pas trop à l'aise et lorsqu'il découvre que Betty s'est barbouillée de Rimmel et de rouge à lèvres parce qu'elle vient d'apprendre qu'elle n'était pas enceinte, il n'hésite pas à se recouvrir la tête d'un cassoulet toulousain, histoire de rétablir la communication sans doute. On est comme ça chez Beineix, authentique et brut de coffrage. On n'est pas des pédés.

On n'est pas chez Lubitsch non plus. Peu importe que les héros soient marginaux et vivent une histoire violente, les journaux sont pleins de ces tranches de mort étonnantes. Ce qui est grave, c'est que Beineix ne parvienne jamais à donner vie et vraisemblance à son puzzle de belles photos et de grands dégâts. Il lui faudrait pour cela un minimum de sens du rythme, de don narratif

Diva avait un charme aussi toc que son intrigue. *La Lune dans le caniveau* était un lent naufrage, malgré la Kinski, la fusée de détresse immanquable. *37° 2 le matin* est entre les deux. Pas mal. Pas de quoi croire au renouveau du cinéma français. C'est encore pataud sous le vernis, très benêt dans le dialogue


Béatrice Dalle et Jean-Hugues Anglade

(Ah, le *« stérilet qui bat comme une porte déglingée... »* On se croirait dans une chanson de Francis Cabrel), très péquenot dans l'épate (Oh, le beau bleu, oh, la belle plage, etc.).

Il ne suffit pas d'être contemporain pour être moderne. Ni d'être moderne pour être intéressant. Cela dit, si on échappe au peloton d'exécution, on peut toujours reconnaître qu'un homme de mauvais caractère a non seulement raison d'être ainsi, mais aussi quelque chance de nous plaire un jour.

MICHEL BRAUDEAU.

LES VINGT-CINQ ANS DE LA SEMAINE DE LA CRITIQUE

La parallèle indispensable

Cinquante-cinq films au total seront projetés à la Cinémathèque française à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Semaine de la critique, la plus ancienne de ces manifestations dites parallèles, qui sont devenues aujourd'hui un complément indispensable des grands festivals, Cannes, Venise, Berlin.

La Semaine est née en 1962 d'une initiative conjointe du Festival international du film (nom officiel du Festival de Cannes), du Centre national de la cinématographie et de l'Association française de la critique de cinéma. L'idée de départ : faire contrepoids à la compétition officielle, qui a perdu le goût du risque, redonner du nerf aux agapes cannoises. L'historien Georges Sadoul rédige le réglement et travaille activement au comité de sélection. Le choix se limite à des premiers ou des seconds films, mais sans distinction de genre, fiction ou documentaire, ni de format, 16 ou 35 mm.

Début mai, quand la Semaine de la critique essuie les plâtres salle Jean-Cocteau avec *la Toussaint*, du poète cinéaste Tadeusz Konwicki (Pologne), les ambitions détonnent presque par rapport à la modestie des moyens. La nouvelle vague française n'a guère plus de trois ans d'existence, l'étranger n'a pas encore suivi, la France elle-même piétine après un départ fulgurant. La Semaine sera internationale ou non, au sens le plus fort. L'utilisation du 16 mm dans l'enceinte du Palais des festivals fait figure de révolution, ce qui aujourd'hui semble un peu ridicule. Les films sont choisis par un groupe de critiques, français ou étrangers, écrivant indistinctement pour des quotidiens, des hebdomadaires ou des revues. Occupant seule le terrain, la *Semaine* affirme très vite son originalité. Tout ce qui va faire la force en même temps que la subtilité des meilleurs films des trois décennies à venir est déjà clairement visible.

Le jeune Bernardo Bertolucci effectue une entrée éblouissante avec ce qui reste peut-être à ce jour son œuvre la plus personnelle, *Prima Della Rivoluzione* (1964). La France, avec Jacques Rozier (*Adieu, Philippine*, 1962) et Chris Marker (*le Joli Mai*, 1964), confirme sa différence. Deux inconnus venus de l'Est, Dusan Makavejev (*l'Homme n'est pas un oiseau*, Yougoslavie) et Jerzy Skolimowski (*Walkover*, Pologne), s'imposent en 1965. Le documentaire politique acquiert ses lettres de noblesse avec *Point of Order*, d'Emile de Antonio, sur le maccarthysme (1963), et *l'Heure des brasiers*, de Fernando Solanas sur l'après-Guevara (1968). *L'Afrique nouvelle*, avec Sembène Ousmane (Sénégal), Désiré Ecaré (Côte-d'Ivoire) et Slim Riad (Algérie), est pour la premire fois remarquée dans une manifestation internationale. Le Canada découvre son identité avec les films de Gilles Groulx et Pierre Perrault. La Tchécoslovaquie, gravement ou cocassement, laisse passer les premiers parfums du Printemps de Prague, par Chytilova, Nemec et Schorm interposés.

Les années 70-80 avec, en 1969, la naissance de la Quinzaine des réalisateurs et, dix ans plus tard, la création d' *Un certain regard*, qui ne se limitent plus à des premiers films, posent des problèmes à la *la Semaine*, en même temps qu'elles prouvent que le message a été parfaitement reçu. C'est pourtant la Semaine de la critique qui, outre les noms déjà cités, fait connaître Jean Eustache, Philippe Garrel, Robert Kramer, Alain Tanner, qu'on retrouvera ensuite assez régulièrement à la Quinzaine, voire dans la compétition. En 1972, la Sélection de la Semaine est projetée dans la grande salle du Palais des festivals. Ce sera la seule fois bien qu'elle y connaisse un véritable triomphe, en particulier avec *Fritz le chat* de Ralph Bakshi, jugé trop choquant pour la compétition officielle, et *Winter Soldier*, film-somme sur la guerre du Vietnam.

La possibilité pour Cannes devienne également le lieu de consécration du jeune cinéma mondial, n'est pas perçue. Hollywood se déclare néanmoins prêt à saisir la balle au bond et, en 1974, sous le patronage de la Guilde des metteurs en scène, présente la sélection de la Semaine dans son intégralité. L'aventure n'aura pas de suite.

LOUIS MARCORELLES.

★ Cinémathèque de Chaillot, du 9 avril au 16 mai.

VARIÉTÉS

Georges Moustaki intra-muros

Grand voyageur, Georges Moustaki a imaginé une rentrée parisienne sans précédent : une tournée intra-muros de trois semaines dans les différents quartiers de la capitale. L'étrange aventure, commencée le mardi 8 avril salle Gaveau, mènera le chanteur aussi bien dans des théâtres, des salles des fêtes que des music-balls devenus co-producteurs – à l'exception notable de la salle Gaveau qui a exigé une garantie.

Ce circuit insolite s'accorde à l'image de ce Grec d'Alexandrie, homme de nulle part et de bien des patries comme tous les bourlingueurs invétérés. Il est l'occasion pour l'auteur du *Métèque* de raconter trente ans d'une aventure extravagante, de se promener en zigzag dans une biographie riche de rencontres et d'échanges, de s'arrêter sur un souvenir. Moustaki satisfait ainsi son goût du partage et installe presque aussitôt dans chaque salle visitée un climat fait de décontraction, de sensualité, de rêveries, de lucidité aussi, une joie de vivre sans craindre d'être heureux.

Georges Moustaki a le sens du dépouillement, une prédilection pour la frugalité. Chaque soir, il entre dans son spectacle sur la pointe des pieds et entraîne en douceur le public.

Tout a commencé à la fin des années 50 par une rencontre avec Edith Piaf, une tournée aux Etats-Unis et une chanson, *Milord*, qui empruntait à la fois à la valse lente et au charleston pour chanter une prostituée folle de douleur et de gaieté. Puis il y a eu Hadjedakis, la Grèce et le rebetika né, comme le blues et le tango, dans les quartiers malfamés d'un port : Vinicius de Moraes, le Brésil et les musiciens de Salvador rebelles aux contraintes, heureux de leurs racines africaines ; Astor Piazzolla, l'Argentine et une musique au goût de mort. Attentif aux êtres et aux mots, prenant le temps d'entendre et de comprendre, cherchant l'accord toujours difficile avec la vie et aimant celle-ci avec une voluptueuse nonchalance, Moustaki a appris la langue de beaucoup des pays visités. Il a traduit les chansons des autres, et on a traduit les siennes.

Ces rapports équitables d'artisan l'ont éloigné de la France. Il avoue être en décalage dans un showbiz insatiable, en perpétuel changement.

Mais Moustaki n'a pas perdu le plaisir de jouer, d'enlacer la musique, de s'enivrer à son rythme. Avec Marta Contreras, qui l'accompagne toujours au chant et aux percussions, et avec l'ensemble de ses musiciens, il a gardé l'enthousiasme, une manière d'entraîner à un moment ou un autre le spectateur dans un manège fraternel.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Les 10, 11 et 12 avril à Bataclan, le 14 à Mogador, le 15 à l'Elysée-Montmartre, les 16 et 17 au Théâtre du Ranelagh, le 18 à la salle des fêtes de la mairie du VIe arrondissement, le 19 à la salle des fêtes du XIIIe, le 21 au Théâtre de la Plaine, le 22 au Théâtre Mouffetard, le 23 au Forum des Halles, le 24 à l'Eldorado, le 25 au Théâtre du Bon-Conseil, le 26 à la salle des fêtes du IIIe, le 28 au Théâtre de la Gaîté-Montparnasse, le 29 à la salle des fêtes du XIXe.

Les Prix du disque de l'académie Charles-Cros

L'académie Charles-Cros vient de proclamer la liste des enregistrements retenus pour son 39e Grand Prix international.

Voici le palmarès 1986 :

1. – Franz Berwald : quatre *Symphonies* (DGG).

2. – Arthur Honegger : *Symphonie nº 1, Pastorale d'été, Pacific 231, Rugby, Mouvement symphonique nº 3* (Erato).

3. – Franck Martin : les deux *Concertos* et la *Ballade pour piano et orchestre*, Jean-François Antonioli, piano (Claves).

4. – Franz Liszt : *Œuvres vol. 6*, Jorge Bollet, piano (Decca).

5. – *Musique pour le temps de Noël* (Eurodisc).

6. – Robert Schumann : trois *Sonates pour violon et piano*, Robert Zimansky, Christoph Keller (Accord).

7. – Wolfgang-amadeus Mozart : *Quatuor avec hautbois en fa majeur, Adagio en ut mineur pour cor anglais et cordes, Divertimento en ré majeur* (Philips).

8. – Joseph Haydn : vingt-neuf *Quatuors*, Quatuor Pro Arte (EMI/VSM).

9. – Francesco Cavalli. – *Xerse*, opéra en trois actes (Harmonia Mundi).

10. – Gioacchino Rossini : *Il Viaggio a Reims*, dir. Claudio Abbado (DGG).

11. – Marc-Antoine Charpentier : *Motet pour l'Offertoire de la Messe rouge*, dir. Philippe Herreweghe (Harmonia Mundi).

12. – Jean Sibelius : *« The Orchestral Song*, including *Luonnotar* and *The Rapids Rider's »* (BIS).

13. – *Ballades et fêtes en Roumanie* (Chant du Monde/HM).

14. – Lester Bowie Brass Fantasy : *I only eyes for you* (ECM Records/Phonogram).

15. – Didier Lockwood : *Out of the Blue* (JMS, dist. Adès).

16. 8 Kenny Burrell : *Midnight Blue* (EMI/Blue Note).

17. – Sting : *The Dream of the Blue Turtles* (A. et M. Records Polydor).

18. – Louis Chedid : *Anne, ma sœur Anne* (Virgin France).

19. – Louis Capart : *Patience* (Louis Capart, dist. Keltia Mus.).

20. – Karim Kacel : *P'tite sœur* (EMI/Pathé Marconi).

21. – Emmylou Harris : *Thirteen* (WB Records/WEA).

22. – Jo Privat : *Du swing au musette* (ILS/Socadisc).

23. – Claire : *Millie Pomme* (Arc-en-Ciel/SM).

24. – *Voyage en URSS* (Chant du Monde/HM).

25. – *Festkonzert* (Orfeo/HM).

En outre, deux prix *In Honorem* ont été décernés : l'un à Claude Helffer pour un ensemble d'œuvres modernes pour piano (Harmonia Mundi), et l'autre à Bob Dylan, *Biograph* (CBS).

NOTES

CINÉMA

« Zone rouge », de Robert Enrico

Un hameau de la région lyonnaise, dont les quelques habitants souffraient de malaises bizarres, est détruit, une nuit, par un incendie, accidentel selon la thèse officielle. Mais Claire Rousset (Sabine Azéma), professeur à Lyon, qui était venue rendre visite à son mari établi là, rescapée des flammes, en a suffisamment entendu et vu. Le spectateur aussi puisque la première séquence fait entrevoir une vérité que, pendant tout le film, les autorités, les forces de l'ordre et une société de vigiles vont s'efforcer d'étouffer. On peut dire « déchets toxiques » sans briser le suspense. Claire est soumise à des manœuvres d'intimidation. Jeff Montellier (Richard Anconina), un encaisseur de traites qui flairait une combine profitable, vire de bord et lui vient en aide. Le scénario vise avant tout l'efficacité dramatique. Mise en scène à l'avenant, têtes de faux jetons caractéristiques. On marche parce que c'est bien fait. Emouvant aussi, un peu à cause d'Anconina quand il joue sans frimer, et beaucoup à cause de Sabine Azéma. En état de choc pendant l'incendie, prise au piège, refusant de céder, fragile et énergique à la fois, elle rend tout vrai, avec le métier subtil, le talent fou qu'on lui connaît, qu'on aime.

JACQUES SICLIER.

EXPOSITION

Tomi Ungerer à Bobigny

La ville de Bobigny ouvre la bibliothèque Elsa-Triolet. Cet établissement de 3 400 mètres carrés, l'un des plus importants et des plus modernes de la région parisienne, comportera des salles de prêt, de lecture adultes et enfants, des espaces d'animation, une salle polyvalente. Le système de prêt sera totalement informatisé.

L'illustrateur et affichiste Tomi Ungerer inaugurera à cette occasion une exposition de dessins tirés en majorité d'albums pour enfants et participera à une rencontre-débat avec le public le vendredi 11 avril à 20 heures (bibliothèque municipale Elsa-Triolet, 4, rue de l'Union, 93000 Bobigny).

THÉATRE

« Class Enemy », de Nigel Williams

Ils sont tous jeunes : Sweethart (François Caron), beau comme un cœur, empêtré dans ses histoires d'amour ; Raks (François Toumarkine), poète bigleux, épris d'une nature qu'il n'a jamais connue ; Snatch (Thomas Lévy), zézayeur simple et passionné par le démolissage systématique des fenêtres et des vitrines ; Nipper (Rémi Roubakha), petit, gros, suintant de racisme et de perversité ; Skylight (Xavier Clément), fils d'aveugles, ultra-lucide, les yeux grands ouverts sur un quotidien obscur, et enfin Iron (François-Eric Gendron), le chef de la bande, intelligent, brutal, adepte de l'hyper-violence.

Ils sont tous jeunes et reclus dans leur salle de classe, dans la banlieue d'une cité anglaise. Ils ont massacré tous les professeurs qu'on leur a envoyés. Alors ils font la classe, eux-mêmes. Au rythme infernal d'une mise en scène imaginée par Jean-Michel Dupuis. Géométrique, tendue, elle puise aussi bien à la source de l'émotion qu'à celle du rock, dur.

Class Enemy, pièce écrite par Nigel Williams à la fin des années 70, trouve en 1986 une modernité réfrigérante, cruelle, dans le beau décor bancal de Patrick Dutertre et sous les projecteurs d'André Diot. Six jeunes comédiens la défendent à coups de poing, de sueur et de sang.

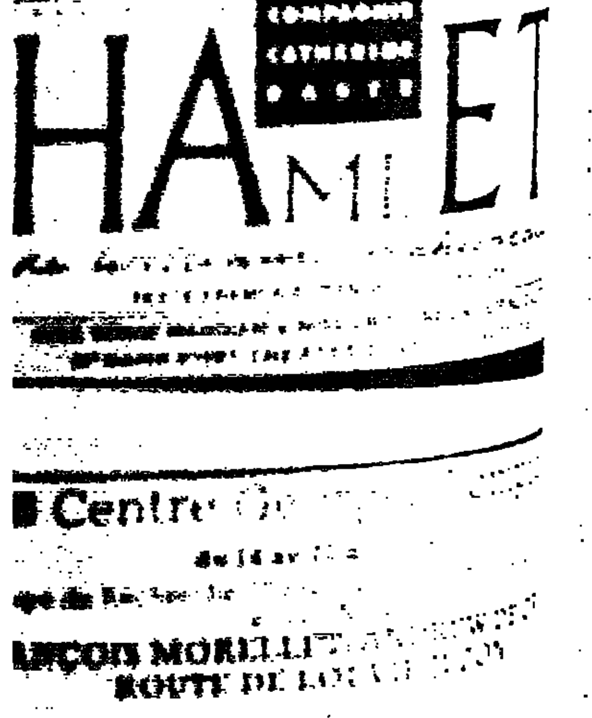
OLIVIER SCHMITT.

★ Espace Cardin (20 h 30). Location : 42-66-17-81.

ARIÉTÉS

Georges Moustaki intra-mu

Les Prix du disque de l'académie Charles-Cro



COMMUNICATION

LE REMPLACEMENT DE M. SCHOELLER A TDF

En première ligne dans l'explosion des médias

M. François Schoeller a été remplacé à la présidence de Télédiffusion de France (TDF) par M. Claude Contamine, par une décision du conseil des ministres du 9 avril (*le Monde* du 10 avril).

Nommé à la tête de TDF le 5 janvier 1983, à la suite de l'incident du « camion-grue de Latche », M. François Schoeller avait été reconduit dans ses fonctions le 3 janvier dernier. Pendant cette période, l'établissement public a été de nombreuses fois sur la sellette en raison de la place importante qu'il occupe dans le développement médiatique, et a démultiplié son activité.

Chargé auparavant de gérer et de développer les installations de diffusion des chaînes publiques, TDF a vu le nombre de ses missions augmenter. Après l'explosion des radios locales, il s'est occupé de la gestion des fréquences de la bande FM et a pour clients aujourd'hui un certain nombre de radios privées. Il a ensuite réaménagé l'ancien réseau VHF de la première chaîne de télévision pour y installer Canal Plus. Il a en charge la réalisation des têtes de réseau du plan câble, c'est-à-dire les installations de réception et de rediffusion des programmes vers les abonnés. Il a, d'autre part, la maîtrise technique du futur satellite de télévision directe TDF 1 et de son jumeau TDF 2. L'établissement a enfin mis en œuvre les deux réseaux « multivilles » pour la cinquième et la sixième chaîne de télévision.

Cette extension de l'activité a conduit TDF à signer un contrat de plan avec l'Etat et à emprunter des sommes importantes pour la réalisation des programmes, en particulier le satellite et les nouvelles chaînes par voie hertzienne.

Mais on savait depuis plusieurs semaines que les jours de M. Schoeller étaient comptés. L'action de TDF avait déjà été contestée lors de la répartition des radios sur la bande FM, en raison notamment de son pouvoir jugé discrétionnaire sur le plan des fréquences. En 1985, il se trouvait en première ligne dans le débat sur l'ouverture à des télévisions privées lancé par le président de la République. L'établissement public avait suggéré deux réseaux multivilles couvrant 60 % du territoire, mais les promoteurs de la «5» ont démontré qu'on pouvait construire un réseau couvrant 80 % de la population.

L'«affaire de la Tour Eiffel» a empoisonné les relations entre le président Schoeller et la Ville de Paris, dont le maire est aujourd'hui premier ministre. Agissant sur instructions du gouvernement, TDF, en montant à l'assaut de la tour, était devenu le bras séculier du pouvoir. Sur un plan plus général, le monopole de l'établissement public sur la gestion technique des moyens de diffusion est contesté par la nouvelle majorité. La plate-forme commune RPR-UDF prévoit en effet : « *TDF aura pour mission la diffusion des programmes du secteur public et ceux des sociétés privées qui feraient appel à ses services.* » Ainsi les opérateurs présents ou futurs pourraient, si cette disposition devient force de loi, utiliser des organismes concurrents, la Commission nationale se chargeant de répartir les fréquences.

A travers M. Schoeller, c'est donc le système actuel qui est visé. Le manque de transparence a été maintes fois dénoncé dans un passé récent et le pouvoir socialiste avait lui-même jugé opportun d'établir un contrôle sur l'organisme public. C'est le Conseil national de la communication audiovisuelle qui en a été chargé après le conseil des ministres du 31 juillet dernier. Mais, démuni de moyens techniques, le CNCA, pas plus que la Haute-Autorité, n'a actuellement la possibilité d'être un contre-pouvoir efficace. D'où l'idée de la nouvelle majorité d'adjoindre à la future commission nationale, comme aux Etats-Unis ou au Canada, le personnel qui fait aujourd'hui défaut.

On indique au cabinet de M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, que le choix de M. Contamine s'est fait sur trois critères : le professionnalisme, la nécessité d'être immédiatement opérationnel et la faculté de remplir « *une mission urgente d'adaptation et de réorganisation* » de TDF. Il n'en reste pas moins que, pour l'un des tout premiers commis de l'Etat « remerciés » par le gouvernement, — preuve de l'importance accordée à ce secteur — celui-ci a choisi un proche, exclu lui-même en 1981 à l'arrivée de la gauche.

M. Schoeller était contesté au sein de l'ancienne majorité et du personnel de TDF ; il avait été reconduit en janvier grâce à l'autorité personnelle du président. Il a en effet été membre du groupe permanent de la Convention des institutions républicaines, l'ancienne formation de M. Mitterrand.

Y.A.

● *Le SURT-CFDT et la privatisation.* — Le Syndicat unifié de radio et de télévision (SURT-CFDT), le syndicat le plus important de l'audiovisuel, déclare, dans un communiqué, que « *l'audiovisuel privé en radio et télévision existe déjà* ». Le syndicat « *veut le maintien et la rénovation du service public : programmation coordonnée, société financière, coopération et complémentarité entre toutes les entités du service public* ». Mais, estime la CFDT, « *au lieu de s'attacher à ce travail de rénovation dans un contexte de concurrence internationale forte, le gouvernement prépare une nouvelle loi, dans le secret et la précipitation* ». Le SURT-CFDT estime, en outre, que « *l'un des objectifs de la loi est la restauration du contrôle direct du gouvernement sur l'audiovisuel public* ».

RECTIFICATIF. — Une coquille a déformé une phrase de notre article consacré à la Haute Autorité dans notre première édition d'hier. Il fallait lire « *L'intervention de M. Gilbert Comte, isolé, a eu le mérite de ressouder les huit autres membres autour de Mme Michèle Cotta, que le neuvième* (et non le ministre) *attaquait personnellement.* »

DEUXIÈME ÉDITION D'« AMBITIONS »

Tapie crève l'écran

Ni Zorro ni *businessman* charismatique. Bernard Tapie est simplement quelqu'un qui « *aime entreprendre* ». Il le dit comme il clame son goût pour la réussite. Un goût qu'il voudrait susciter tous azimuts. Mais pas n'importe comment. « *Je veux montrer qu'on peut être un chef d'entreprise sans être un vieux con avec un tiroir-caisse dans le cœur* ».

Cette profession de foi est à la base de son émission, « Ambitions ». Il n'y va pas par quatre chemins, Tapie le magnifique. Il est à l'aise. Il a gagné le pari du premier numéro : 29 % d'audience et une pluie de compliments pour ses talents d'animateur — en direct s'il vous plaît, — lui qui était un novice en la matière. La nouvelle star du petit écran arbore un large sourire.

Mais on n'a encore rien vu, affirme Bernard Tapie. Cette première émission, c'était juste une « *mise en condition* ». Le sujet choisi — le développement à l'échelle industrielle de la production d'humus à base de vers de terre — était facile à comprendre. Et la candidate, Fabienne, jolie brunette de dix-huit ans qui se lançait dans cette entreprise, avait été sélectionnée parce qu'elle « *pouvait être la petite fille de tout le monde* ». Le prochain « Ambitions » sera « *bien plus musclé* », promet notre « patron » de sa voix chaude. Il y aura une « *très grosse surprise* ». Si grosse qu'au lieu des quatre-vingt-dix minutes normalement prévues l'émission en comptera cent cinq.

Quinze minutes supplémentaires pour monter une entreprise à l'échelle mondiale, c'était bien le minimum. Cette fois-ci, le candidat a une trentaine d'années ; las de ne pouvoir mener à bien son projet (la création d'une société de recherche technologique), il est sur le point de quitter la France pour le vendre ailleurs. Son « témoin » sera, vendredi 11 avril, Serge July, directeur du journal *Libération*, et son « parrain d'affaires » Pierre Barret, ancien PDG d'Europe 1.

Ce n'est pas non plus à Paris, devant mille personnes, que se déroulera le spectacle, mais au Palais des sports de Toulouse, devant un public cinq fois plus nombreux. Le décor-symbole d'« Ambitions » — une pyramide que l'impétrant gravit peu à peu au fur et à mesure qu'il convainc ses interlocuteurs (financiers, banquiers, juristes, publicitaires, spécialistes d'études de marché...) — sera là aussi. Comme la première fois, les téléspectateurs pourront donc visualiser et participer à l'« ascension » de ce nouveau créateur d'entreprise.

Une « *vraie gymnastique financière* » que ce déplacement en province, car il a fallu ne pas dépasser le montant (1,2 million de francs) de l'enveloppe allouée par TF1 pour cette émission. En gros, « *une somme équivalente à celle qui est accordée au « Jeu de la vérité » de Sabatier dans son studio 17* ». Mais, paraît-il, quantité de gens ont accepté de travailler gratuitement.

Enthousiasme contagieux sans doute. C'est le miracle Tapie. Le réalisateur, Jean-Paul Jaud, en est convaincu. On assistera de nouveau, affirme-t-il, à « *une vraie dramatique, avec ses temps forts, ses buts à marquer* ». Tout a été minutieusement préparé pour que la soirée se déroule tambour battant, que ce « jeu-spectacle » soit marqué du sceau de son animateur : divertir tout en mettant à la portée du quidam des notions économiques réputées ennuyeuses sinon incompréhensibles. Cela dit, on apprendra que la fiction peut devenir réalité, puisqu'on annoncera que Fabienne a pu recueillir les aides nécessaires à la création de sa PME.

Aura-t-on droit à la tonique mise en condition préalable dont Bernard Tapie nous avait gratifiée la première fois, nous rappelant que la France est le pays « *le plus génial, le plus inventif* » et qu'il serait grand temps qu'il s'affirme aussi comme la plus grande puissance économique du monde ? Oui. Il y aura un générique de la même veine, mais c'est à « *tous ceux qui ont des aigreurs d'estomac* » qu'il s'adressera. Car Tapie a une idée fixe : il faut que la « *société civile française* » soit forte et dynamique pour être un « *véritable contre-pouvoir* » face aux gouvernants.

ANITA RIND.

★ « Ambitions », vendredi 11 avril, TF1, 20 h 30.

TÉLÉVISION LOCALE ET CENTRE MULTI-MÉDIA

François Léotard prophète en son pays

De notre correspondant régional

Fréjus (Var). — « *Le ministre qu'il faut dans la place qu'il faut.* » Shakespeare a inspiré le jugement très positif que portent la majorité des Fréjussiens sur la nomination de leur maire comme ministre de la culture et de la communication. Le successeur de MM. Jack Lang et Georges Fillioud a fait ses classes préministérielles chez lui à Fréjus (30 000 habitants), à travers des réalisations concrètes et souvent novatrices.

Depuis son élection comme maire, en 1977, il a, notamment, déployé beaucoup d'efforts pour mettre en valeur l'exceptionnel ensemble achéologique romain dont sa commune est dépositaire. Le dossier culturel auquel il est « *sentimentalement le plus attaché* ». Il s'est aussi, et surtout, intéressé de très près aux problèmes de la communication.

Dès la fin de 1980, déjà, M. François Léotard avait joué les francs-tireurs en organisant, à Fréjus, des journées internationales de la communication, où avait été évoqué le sujet, alors tabou, de l'aménagement du monopole de diffusion. (« *L'Elysée,* se souvient-il, *m'avait tapé sur les doigts* »).

Un an plus tard, à l'aube de la libéralisation des ondes par la gauche, il lançait sa propre radio locale, Radio Esterel Méditerranée (REM). Des débuts difficiles avec une poignée de bénévoles et, en guise de studios, une caravane désaffectée servant aussi de régie. Le maire de Fréjus voulait « *prouver le mouvement en marchant* ». Il a atteint son but avec REM devenue, aujourd'hui, la radio locale la plus écoutée du litoral est-varois (quarante six mille auditeurs réguliers et un « taux de pénétration » de près de 18 %). Elle emploie une trentaine de personnes dont dix-huit permanents.

L'étape suivante a été celle de la télévision locale. Les premières émissions de Télé Esterel Méditerranée (TEM) remontent au printemps de 1984. M. Léotard avait obtenu de faire une opération de préfiguration très limitée, pendant la foire de Fréjus. Quelques points de la ville seulement devaient être alimentés en images par voie hertzienne. En réalité, toute l'agglomération de Fréjus-Saint-Raphaël fut arrosée pendant une dizaine de jours à raison de huit heures d'émissions quotidiennes, enregistrées ou en direct. Une entorse manifeste aux prérogatives de TDF, qui entraîna l'inculpation — toujours pendante — du premier adjoint au maire de Fréjus et de l'ingénieur responsable de l'installation.

TEM sera sans doute l'une des premières télévisions locales à émettre régulièrement, dès que le Parlement aura voté la nouvelle loi sur l'audiovisuel. Il se pourrait même que Fréjus soit choisie, avec deux ou trois autres villes en France, pour une expérience pilote précédant l'adoption des nouveaux textes. Tout est prêt, en effet, pour un démarrage immédiat de TEM, qui dispose d'un studio complètement équipé, d'un émetteur (au cœur de l'Esterel sur le mont Vinaigre) et du personnel nécessaire, formé au cours de l'été dernier.

La télévision fréjussienne — plusieurs communes avoisinantes, comme Cavalaire et Sainte-Maxime, sont également partie prenante — desservira une population d'environ cent mille habitants. A son menu : une heure à une heure et demie par jour d'émissions d'information et d'animation produites localement (un fonds d'archives d'une centaine d'heures a été constitué). TEM ouvrira en outre son antenne à un réseau national qui lui fournira, en contrepartie, un certain volume d'images.

« *Mon idée,* explique M. Léotard, *était de provoquer, dans un même lieu, une confrontation de tous les médias, de façon à susciter des échanges enrichissants tant pour l'individu que pour la collectivité.* » Ainsi est né, en juin 1984, le Centre multi-média de Fréjus, l'un des premiers du genre en France, qui coiffe, à la fois la radio, la télévision, un atelier d'informatique — monté avec l'aide de l'Union patronale du Var, et, d'emblée, très fréquenté, — un atelier de photo et un atelier vidéo. Pour des raisons foncières, la télévision et l'atelier vidéo ont dû être implantés sur un site différent. Manquent aussi deux éléments importants : le livre et le micro-filmage de documents.

A plus long terme, le maire de Fréjus a prévu de construire sur un autre terrain de nouvelles installations répondant mieux à ses vœux. Comme celles qui existent aujourd'hui, elles seront accessibles à tous les publics.

Autres projets de M. Léotard : un service d'informations administratives par Minitel qui complétera, dès cette année, le petit bulletin municipal actuellement distribué dans tous les foyers fréjussiens et le câblage de la ville (à l'horizon 2000). « *Je crois,* résume-t-il, *avoir changé un peu les mentalités. L'un de mes objectifs en tant que ministre est de permettre, précisément, aux petites villes de participer, comme les grandes, aux formidables mutations de la communication* ».

GUY PORTE.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE BAL DES BLATTES, Amandiers (43-66-42-17), 20 h 45.

TRAVELLING BORDEAUX, Théâtre 14 (45-45-49-77), 20 h 45.

LES TRIBULATIONS DE P. P. GÉDÉON PREUX, Plaine (42-50-15-65), 20 h 30.

ANN BOLEYN, Vincennes, Sorano (43-74-81-16), 20 h 30.

ANTOINE ET CLÉOPATRE, Cité internationale, Galerie (45-89-38-69), 20 h 30.

MISS TOOTLIE POOTLIE, Arcane (45-81-05-07), 20 h 30.

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le Menteur ; 20 h 30 : la Tragédie de Macbeth.

CHAILLOT (47-27-81-15), Théâtre Gémier : 20 h 30 : Arlequin poli par l'amour, de Marivaux ; la Tête noire, de Lesage.

ODÉON (43-25-70-32), à 20 h 30 : les Justes (dern.).

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Quel amour, de M. Boudon.

BEAUBOURG (42-77-12-33), Autriche, itinéraire culturel ; 18 h 30, Les stratégies européennes de télédistribution ; à 18 h 30, Les juifs et Vienne - Soirée viennoise avec M. Lowy ; Cinéma-vidéo : vidéo-information, 16 h, Un village inspiré : Saint-Paul-de-Vence, de D. Rimbault ; à 19 h, Que sont mes camarades devenus ?, de S. Avékidian et J. Kebadian ; Vidéo-musique : 16 h, Les troubadours du métro ; à 19 h, Cendrillon, de Rossini ; Vienne et le cinéma 1911-1938 : 20 h 30 (pour la programmation détaillée, téléphoner Salle Garance au 42-78-37-29) ; Le cinéma italien 1905-1945 : 17 h 30, Fari nella nebbia, de G. Franciolini ; Concert/Spectacles : 18 h 30, Concert « Vienne-Los Angeles » (Berg, Schoenberg, Weber) ; à 20 h 30, Concert « Der neue Klassizismus » (Hindemith, Stravinsky, Schoenberg).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Danse : 20 h 45 : troupe Sankai Juku ; (Buto/Japon) 18 h 30 : Romain Didier.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), 20 h 30 : Bajazet.

Les autres salles

AMANDIERS (43-66-42-17), 20 h 45 : Bal des Blattes.

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.

ARTISTIC-ATHEVAINS (43-79-06-18), 20 h 30 : la Dupe.

ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23), 21 h : le Sexe faible.

ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Hot House.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), 20 h : le Mahabharata.

BOURVIL (43-73-47-84), 20 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30 : Y'en a marr...ez.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Cassandre.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : Rififoin dans les labours.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h : Hurlement entre deux rêves.

CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (43-74-24-08), 18 h 30 : L'histoire terrible mais inachevée de N. Sihanouk, roi du Cambodge ; Epée de Bois (48-08-39-74), 20 h 45 : Paradoxe sur le comédien ; Tempête (43-28-36-36), 20 h 30 : Passions.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69), 20 h 30 : Antoine et Cléopâtre.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 21 h : L'âge de monsieur est avancé.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 20 h 30 : Richard Wagner ; 22 h : Intervioouve.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 20 h : les Bonnes ; 22 h 15 : les Voisins.

DIX HEURES (46-06-07-48), 18 h : Sentiments cruels ; 20 h 30 : la Femme assise ; 22 h : l'Homme de parenthèse.

EDOUARD VII (47-42-57-49), 20 h 30 : la Répétition.

ESPACE CARDIN (42-66-17-61), 20 h 30 : Class Enemy.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 20 h 30 : la Stratégie des papillons.

ESSAION (42-78-46-42), 21 h : Histoires québécoises ; 19 h : Une saison en enfer.

FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : les Vieilles Dames.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 20 h 45 : la Gagne.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Fantasticks.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h 30 : Pourquoi pas Courteline ? ; 21 h : Chrysalide.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Rhapsodie Béton.

JARDIN D'HIVER (42-62-59-49), 21 h : Une belle journée d'août 1913.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : Largo Desolato.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) : I. 19 h : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h : le Chien sous la minuterie ; 21 h 45 : le Complexe de Starsky. – II. 20 h 45 : Témoignages sur Ballybeg. Petite salle : 21 h 30 : Si on veut aller par là.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Comme de mal entendu.

MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

MARIE-STUART (45-08-17-80), 20 h 15 : Haute surveillance.

MARIGNY (42-56-04-41), 20 h 30 : Napoléon.

MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 30 : Partage de midi.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

MOGADOR (42-85-45-30), 20 h 30 : la Femme du boulanger.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, 20 h 45 : le Veilleur de nuit ; Petite Salle, 21 h : Frédéric et Voltaire

NOUVEAU THEATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 45 : la Panthère repentie.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : De doux dingues.

ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : l'Escalier ; 18 h 30 : Compagnie, de S. Beckett.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : Voisin, voisine.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 22 h 15 : Etranger dans la nuit.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), 21 h : Finalement quoi.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). I. 21 h : Ma'Dea.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Mimie en quête d'hauteur.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79). I : 20 h 30 : l'Architecte et l'empereur d'Assyrie ; 22 h 15 : 18 h : Théâtre de chambre de J. Tardieu ; II : 20 h 30 : les Chaises.

TEMPLIERS (42-78-91-15), 20 h 30 : Rêverie.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : Astro Follies Show.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). Grande Salle, 20 h 30 : le Cid ; 18 h 30 : Jacques le Fataliste. – Petite Salle, 18 h 30 : Rainer Maria Rilke ; 20 h 30 : Retour à Florence.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47), 21 h : Les carottes sont cuites.

THEATRE 14 (45-45-49-77), 20 h 45 : Travelling Bordeaux.

THEATRE 13 (45-88-16-30), 21 h : Une petite douleur.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?

TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : Dernier show en Cochinchine.

TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), 20 h 30 : Ariane ou l'âge d'or.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : les Dégourdis de la 11e.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; 21 h 45 : les Jeux de la nuit ; 23 h : William corps et âme.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Kamikazes de l'Oncle Sam ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CITHEA (43-57-99-26), 22 h 15 : les Spéléologues.

GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Poste auto-psy.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées ; 18 h 30 : D and J Memories.

SENTIER DES HALLES (42-36-27-27), 20 h 15 : La baignoire qui venait du froid.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ? ; ven. 18 h 30 : Buffo.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : la France au clair de l'urne.

Le music-hall

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 20 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises.

DEJAZET TLP (48-87-97-34), 20 h 30 : G. Pierron.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), 20 h : L. Lesha.

OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : Edith Butler.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), 22 h : Claude Maurane.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-60-44-41), 22 h 30 et 24 h : Cuarteto del centenario, 22 h 30 : T. Bozzo, P. Dilis-cia.

La danse

ESPACE MARAIS (47-71-10-19), 21 h : Danza Teatro de Argentina.

Les concerts

Radio France, 20 h 30 : Nouvel orchestre philharmonique de Radio France, E. Inbal (dir.) (Rachmaninov, Mahler).

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Jeunes solistes bulgares.

Gaveau, 20 h 30 : Orchestre de la Garde républicaine, R. Boutry (dir.) (Franck, Ravel, Dowley).

Eglise Américaine, 20 h 30 : E. Arnal (Chopin, Schumann, Ravel).

Eglise Saint-Médard, 20 h 30 : Ensemble l'Offrande musicale (Bach).

Salle Marchal, 20 h 45 : Quintette Nielsen (Nielsen, Mozart, Henze).

Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, C.M. Giulini (dir.), Chœurs de l'Orchestre (Schubert, Fauré).

Cortot, 20 h 30 : J.-P. Barral, C. Beckett (de Falla, Britten, Gut).

Table verte, 22 h : P. de Chalendar, P. Gessi (Debussy, Stravinski, Locatelli).

Jeudi 10 avril

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : Jean-Marc Jafet Groupe.

CASINO DE PARIS (48-74-15-80), 20 h 30 : Bill Deraime.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : M. Attenoux Jazz Group.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 23 h : Bozzo Billiez Band.

CITHEA (43-57-99-26), 19 h 30 : La Souris déglinguée.

GIBUS (47-00-78-88), 22 h : Les Responsables 60'.

GRAND REX James Taylor.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : S. Gérault.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : Chet Baker.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : M. Saury.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : Hommage à Django.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : Pepper Adams.

PHIL'ONE (47-76-44-26), 21 h 30 : Soirée Fresh De Dan.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h : Trio Bob Bonastre.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : René Franc Hot Jazz Sextet.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : Quartet Tal Farlow (dern.).

En région parisienne

ANTONY, Théâtre F.-Gémier (46-66-02-74) : 21 h : Capriccio.

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (48-34-67-67) 20 h 30 : la Nuit de Mme Lucienne.

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace Prévert (48-68-00-22), 21 h : On m'appelle Emilie.

BAGNOLET, Gymnase M.-Becquet (43-61-77-00), 20 h 30 : Concours chorégraphique.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44), 20 h 30 : Lady Day.

CHATILLON, Théâtre (43-79-06-18), 20 h 30 : la Dupe.

GENNEVILLIERS, Salle H.-Colin (47-93-26-30), 20 h 30 : Aden-Arabie.

LES LILAS, Salle des Fêtes (43-61-82-02), 21 h : Orchestre de l'Ile-de-France.

MALAKOFF, Théâtre 71 (46-55-43-45), 20 h 30 : la Surprise de l'amour.

NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81), 20 h 30 : la Ville.

RUEIL-MALMAISON, Théâtre A.-Malraux (47-32-24-42), les 9, 10 à 20 h 45 : J.J. Goldman.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 9 AVRIL

16 h, Au-delà des grilles, de R. Clément ; 19 h, Adieu Philippine, de J. Rozier ; 21 h 15, Neuf jours d'une année, de M. Romm.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 9 AVRIL

17 h, Naples millionnaire, d'E. de Filippo ; 19 h, le Poids des rêves.

Les exclusivités

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

AGNÈS DE DIEU (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Rialto, 19e (46-07-87-61) ; V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

ALLAN QUATERMAIN ET LES MINES DU ROI SALOMON (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; V.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31).

AMADEUS, (A., v.o.) : Cinoches (Hsp), 6e (46-33-10-82).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

L'ARAIGNÉE DE SATIN (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

A STRANGE LOVE AFFAIR (Holl., v.o.) : 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Olympic-Marilyn, 14e (45-43-99-41).

ATOMIC CYBORG (It., v.o.) : Le City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; (v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Studio Cujas, 5e (43-54-72-71) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

LE BARBIER DE SÉVILLE (All., v.o.) : Reflet-Balzac-Opéra, 8e (45-61-10-60).

LE BATEAU-PHARE (A., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Colisée, 8e (43-59-29-46).

BIRDY (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLEU COMME L'ENFER (Fr.) : City-Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Français, 9e (47-70-33-88).

BRAZIL (Brit., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

CHORUS LINE (A., v.o.) : UGC-Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

CONSEIL DE FAMILLE (Fr.), Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CONSTANCE (Néo-zéland.) (v.o.) : Studio 43 (Hsp), 9e (47-70-63-40).

CONTES CRUELS DE LA JEUNESSE (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Racine, 6e (43-26-19-68).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (43-25-10-30) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Wepler-Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DREAM LOVER (A., v.o.) (*) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Calypso, 17e (43-80-18-03).

L'ELU (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

ELENI (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ENEMY (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

ESCALIER C (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

EXIT EXIL (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES FOLLES ANNÉES DU TWIST (franco-algérien) : Reflet-Logos, 5e (43-54-42-34) ; Studio 43, 9e (43-43-01-59).

LES FEUX D'HIMATSURI (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40).

HEARTBREAKERS (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-33-42-26) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77), Hsp.

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).

INSPECTEUR LAVARDIN (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Parnassiens, 14e (32-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

JACQUES ET NOVEMBRE (Can.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-85).

JUSTICE ET FLIC (Fr.) (*) : Gaîté-Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; City-Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE JUSTICIER DE NEW-YORK (**) (v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Rex, 2e (42-36-83-93). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Le Grand Miramar, 14e (43-20-89-52).

LINK (*) (A., v.o.) : Gaumont-Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont-Opéra, 9e (47-42-60-33). V.f. : Le Grand-Bretagne (42-22-57-97).

LES LONGS MANTEAUX (Fr.) : Gaumont-Opéra, 9e (47-42-60-33).

MACARONI (It. v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE MÉDECIN DE GAFIRE (Malien-nigérien, v.o.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

MON BEAU-FRÈRE A TUÉ MA SŒUR (Fr.) : Colisée, 8e (43-59-29-46).

LES MONTAGNES BLEUES (Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Reflet La Fayette, 9e (48-74-97-27).

NATTY GANN (A., v.f.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70).

L'ORCHESTRE NOIR (Belge) : Utopia, 5e (43-26-84-65), H. sp.

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – (V.f.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

RE-ANIMATOR (A.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

REMO (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – (V.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

ROSA LA ROSE, FILLE PUBLIQUE (Fr.) (*) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.f.) : Capri, 2e (45-08-11-69).

RÉVOLUTION (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

ROCKY IV (A., v.o.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

ROMANCE CRUELLE, (Sov., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

ROUGE BAISER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SANS ISSUE (A., v.o.) (*) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE SECRET DE LA PYRAMIDE (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

SIGNÉ RENART (Suisse) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

SILVERADO (A.) : V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46). – (V.f.) : Gaumont Opéra, 2e (47-62-60-33) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais, v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

SUBWAY (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-36-79-17) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

SWEET DREAMS (A., v.o.) : Gaumont Opéra, 1er (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (43-67-63-42).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (43-29-11-30).

TOUKI BOUKI (Sénégalais, v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-52-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

TURTLE DIARY (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

TUTTI FRUTTI (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

UNE CRÉATURE DE RÊVE (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

VAUDEVILLE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LES FILMS NOUVEAUX

LES ENFANTS DU VENT, film algérien de Brahim Tsaki. v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio-43, 9e (47-70-63-40).

37°2 LE MATIN, film français de Jean-Jacques Beineix. Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) (deux salles) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97 ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ZONE ROUGE, film français de Robert Enrico. Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UCG Danton, 6e (42-25-10-30) ; UCG Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UCG Biarritz, 8e (45-65-20-40) ; UCG Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UCG Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UCG Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99)

ZOO, film britannique de Peter Greenaway. v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UCG Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

Les grandes reprises

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; (v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA BLONDE ET MOI (A., v.o.) : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74).

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

LA COCCINELLE A MONTE-CARLO (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

CUL DE SAC (A.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-it., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

DERSOU OUZALA (Jap., v.o.), St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DES FILLES DISPARAISSENT (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

DON GIOVANNI (Angl., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA FOLLE INGÉNUE (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Le Mercury, 8e (45-62-75-90).

LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Brit., v.f.) : Panthéon, 5e (43-80-30-11) ; v.o. : Calypso, 17e (43-80-30-11).

LA HUITIÈME FEMME DE BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

L'INVASION DES PROFANATEURS (A., v.o.) : Action Christine, 6e, (43-29-11-30) : Ambassade, 8e, (43-59-19-08), (v.f.) : Gaumont-Convention, 15e, (48-28-42-27).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES RIPOUX (Fr.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

LA ROUTE DES INDES (Brit., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

SÉRÉNADE A TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

THE ROSE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 15e (45-27-77-55).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (47-00-89-16), h. sp.

UNE HISTOIRE IMMORTELLE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RADIO-TÉLÉVISION

À VOIR

Entre délire et désir

En Californie, mais pas seulement là-bas, on a l'habitude de dire qu'il existe deux choses inévitables : les impôts et la mort. Il faudrait en ajouter une troisième : les scènes de ménage.

Les ennuis de la vie domestique forment aux Etats-Unis la trame de nombreux feuilletons populaires télévisés. Mais la fiction ne dépasse-t-elle pas la réalité ? Pour s'en faire une idée, deux réalisateurs de San-Francisco, Joe et Harry Gantz, ont interrogé des couples, beaucoup de couples. Mieux, ou pis, ils les ont filmés se chamaillant, se disputant, s'insultant et cinq d'entre eux, après avoir visionné ces enregistrements, ont accepté qu'ils soient diffusés. C'est sur FR3 vendredi soir.

Cette violation d'intimité nous apprend-elle quelque chose ? Pas vraiment. Les couples californiens ont, à l'évidence, les mêmes problèmes que ceux du Bas-Cotentin ou du Nord-Pas-de-Calais : l'argent, le sexe, les enfants, le respect de la personnalité de chacun et puis tous ces petits *« trucs invraisemblables »* au sujet desquels, au début, on s'accroche sans y faire attention et qui finissent, avec le temps, par creuser des failles béantes entre deux êtres.

Ces braves Américains ont malgré tout un mérite : visiblement, ils aimeraient bien s'amender et, au fond, la chambre noire de la caméra leur sert de salon de psychanalyste. Le salut thérapeutique, d'ailleurs, n'est pas exclu : l'un des acteurs de ces huis-clos conjugaux, alcoolique invétéré, s'est engagé, paraît-il, sur la voie de la désintoxication, après avoir revu à l'écran comment il avait, en pleine crise, agoni sa femme d'injures. Quand le délire devient désir...

Ces cris et ces sanglots n'ont rien de très roboratif. Et pourtant, ils semblent être un condiment indispensable à l'ordinaire des couples qui s'y livrent. *« On se dispute pour mieux se retrouver ensuite »*, dit l'un. *« La colère, c'est pour qu'on s'intéresse à moi »*, confie l'autre. Parfois, après un épuisant échange d'arguties, le rire dénoue la tension, l'angoisse s'efface devant la tendresse. L'affrontement, en fin de compte, ne vaut-il pas mieux que l'indifférence ? Ces êtres qui se déchirent n'essaient-ils pas désespérément de s'aimer ?

MANUEL LUCBERT.

★ « Scènes de ménage en Californie », magazine proposé par André Campana, vendredi 11 avril, FR3, 21 h 30.

Jeudi 10 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Feuilleton : l'Australienne
d'après N. Cato, réal. G. Miller. Avec S. Thornston, J. Waters, D. Craig...
Quatrième épisode : le mariage est célébré sur l'eau. Philadelphia, enceinte, accompagne Brenton dans un long et difficile voyage. Une très jolie série qui se passe à la fin du dix-neuvième siècle en Australie. Pour les amateurs de passions, de bohème et d'exotisme.

21 h 45 L'enjeu
Magazine économique et social de F. de Closets, E. de La Taille et A. Weiller
Au sommaire : L'homme du mois, Michel Baroin ; Comment dites-vous, patron ? Chercheurs, le nez dehors (des scientifiques créent des entreprises) ; Faut-il avoir peur de l'Espagne ? Morts illégitimes.

22 h 50 Journal.

23 h 5 Prix vidéo Jean d'Arcy.
« Saisons » de T. Subito et P. Van de Walle ; « le Plan français », d'H. Latour ; « la Règle du jeu », réalisé par une équipe de détenus de la prison de Fresnes.

23 h 35 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma : le Roi des cons.
Film français de Claude Confortès (1980). Avec F. Perrin, B. Lafont...
Un jeune homme drague toutes les femmes qu'il rencontre et devient un symbole sexuel après avoir répondu au questionnaire d'un institut de sondages. Le monde du dessinateur Wolinski adapté d'une façon morne.

22 h 15 Le magazine.
Préparé par J.-L. Saporito, présenté par M. Honorin.
Une enquête sur le GAL (ce Groupe antiterroriste de libération qui exécute des réfugiés espagnols ou des Basques français) ; Le camp des Mille (c'est ici que 2 000 juifs ou intellectuels qui avaient fui l'Allemagne nazie ont été livrés pour être envoyés à Auschwitz) ; Les Karen (une rébellion en Birmanie) ; Etes-vous homo ou hétéro ?

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : Mado.
Film français de Claude Sautet (1976), avec M. Piccoli, O. Piccolo, J. Dutronc, R. Schneider, C. Denner.
Un promoteur immobilier quinquagénaire a pour maîtresse une jeune chômeuse, libre et lucide. Une grave faute de son associé l'oblige à se battre, par coups bas, contre un député affairiste. Le désenchantement, la névrose d'une génération tenant les rênes d'une société bloquée, soumise à la loi de l'argent, plongée dans la crise économique. Des personnages contemporains, un style réaliste remarquable.

22 h 40 Journal.

23 h 5 François Mauriac : Bloc-notes 1958-1959
De Gaulle au pouvoir, face au drame algérien.

23 h 15 Série : Voyage de Camargue en Cornouaille.
Réal. H. Perks (2e partie).
Chevauchée à travers la France, par petites étapes, de la Camargue à la Cornouaille. Une aventure qui a duré pour l'éleveur Robin Hambury Tenison et sa femme deux mois et demi.

23 h 45 Prélude à la nuit.

FR3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, Thalassa ; 17 h 30, Edgar, le détective cambrioleur ; 18 h, Interviews (Guy Breton) ; 18 h 35, Quoi de neuf ? 18 h 55, Croq'Soleil ; 19 h 5, Atout Pic ; 19 h 15, Informations ; 19 h 35, L'homme au képi noir.

CANAL PLUS

20 h 35, la Nuit de San Lorenzo, film de P. et V. Taviani ; 22 h 25, Boxe (en direct d'Antibes) ; 23 h 30, le Masque du démon, film de M. Bava ; 0 h 55, Besoin d'amour, film de J. Schatzberg ; 2 h 25, Gentleman des antipodes.

LA « 5 »

20 h 30 Pentathlon, jeu et variétés.
22 h 30 Mode etc. Magazine sur la mode (0 h 30).
1 h 30 C'est beau la vie.

TV 6

14 h, 6 Tonic (et à 20 h), 17 h, Système 6 ; 19 h, NRJ 6 (et à 23 h).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 « Les Tablettes de buis d'Apronenia Avitia », de Pascal Quignard.
21 h 30 Opéra 86 : le chant bulgare.
22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; le Nicaragua.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct du grand auditorium) : « Rhapsodie sur un thème de Paganini », de Rachmaninov ; « Symphonie n° 6 », de Mahler, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. E. Inbal, sol. E. Balmas, R. Orozco.
23 h Les soirées de France-Musique : au siècle d'or.

Vendredi 11 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Ambitions.
Emission présentée par B. Tapie.
La première émission a beaucoup fait parler d'elle : huit mille dossiers déposés avant qu'elle ne commence ! Tapie, le Zorro des entreprises, a obtenu 29 % d'écoute avec son jeu. Principe : un candidat présente un projet d'entreprise. Il est confronté à des banquiers, des publicitaires, des juristes, des financiers. En direct du Palais des Sports de Toulouse. Participent à l'émission : Serge July, rédacteur en chef de Libération *; Pierre Barret, PDG d'Europe 1, Michel Sardou...*

21 h 45 Multifoot.

23 h 30 Journal.

23 h 45 Télévision sans frontière.
Spécial Kassav, concert enregistré en Angola.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 35 Feuilleton : Espionne et tais-toi.
De L. Lignières et C. Watton, réal. C. Boissol.
Désireux de déstabiliser les services secrets d'Afrique du Sud, Honnicut fait courir le bruit qu'il a été limogé. Une série drôle, légère comme du champagne, aussitôt oubliée.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : les livres du mois, sont invités : Alphonse Boudard (la Fermeture : 13 avril 1946, la fin des maisons closes), *Alberto Moravia* (L'homme qui regarde), *David Girard* (Cher David), *Gilles Perrault* (pour : « Tête de Turc », de Gunter Wallraff).

22 h 45 Journal.

22 h 55 Ciné-club : Viva Villa.
Film américain de Jack Conway et Howard Hawks (1934). Avec W. Berry, F. Wray (v.o. sous-titr. N.).
Au Mexique, un hors-la-loi qui défend les peones opprimés, se met au service de la révolution. Un journaliste américain qu'il a fait prisonnier devient son historien personnel. Un scénario de Ben Hecht (l'auteur de Scarface) *mêle les événements des années 1910-1925 à la fiction dramatique. Howard Hawks prit une bonne part à la création de ce film terminé et signé par Jack Conway. Composition célèbre de Wallace Beery.*

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Série : Madame et ses flics.
Réal. R. Bernard. Avec F. Dorner, E. Colin...
Un évêque intégriste et un industriel de l'aéronautique coproduisent un film destiné à favoriser une vente d'armes entre Paris et Istanbul. Mais des manifestations surnaturelles se produisent durant le tournage...

21 h 35 Vendredi : Scènes de ménage en Californie.
Magazine d'André Campana.
(Lire notre article.)

22 h 40 Journal.

23 h Espace francophone.
Le magazine d'expression française de D. Gallet.
La Polynésie française (cinquième et dernière émission d'une série consacrée à la francophonie dans le Pacifique). Aujourd'hui la francophonie (tour du monde des divers pays qui composent le monde francophone).

23 h 50 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 15, Jeu : Starquizz ; 21 h, les Nuits de Lucrèce Borgia, film de S. Grieco ; 22 h 45, Football : PSG-Monaco ; 0 h 35, Mr. Patman, film de J. Guillermin ; 2 h 25, Hammett, film de W. Wenders ; 3 h 55, le Masque du démon, film de M. Bava ; 5 h 20, The Devil in Miss Jones, film de H. Pachard.

LA « 5 »

20 h 30, Feuilleton : Flamingo Road ; 21 h 30, Arabesque, série de suspense ; 22 h 30, Grand Prix, magazine auto-moto.
23 h 30, Redif de Flamingo Road ; à 0 h 30, de Arabesque ; à 1 h 30, de Grand prix ; à 2 h 30, de C'est beau la vie.

TV 6

14 h, 6 Tonic (et à 20 h) ; 17 h, Système 6 ; 19 h, NRJ 6 (et à 23 h).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Espace communication : les relations entre l'édition et l'audiovisuel.
21 h 30 Black and blue : jeunes musiciens, musiques nouvelles.
22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; le Nicaragua.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Concert (en direct de Stuttgart) : « Scherzo fantastique », de Stravinski ; « Concerto pour piano et orchestre n° 1 », de Rachmaninov ; « Symphonie pathétique », de Tchaïkovski, par l'Orchestre syphonique de la radio de Stuttgart, dir. Garcia-Navarro, sol. S. Starr, piano.
22 h 20 Les soirées de France-Musique : pêcheurs de perles ; à 0 h, musique traditionnelle : année de l'Inde.

INFORMATIONS « SERVICES »

BREF

ENVIRONNEMENT

LA FORÊT EN MARCHE. – La forêt de la préhistoire à nos jours, l'histoire à travers l'homme, les regards de l'homme sur la forêt, l'évolution de l'écosystème, ce sont les grands axes de l'exposition « La forêt en marche » (un titre qui évoque *Macbeth*) qu'organise le Centre SOS Nature de Chaville, du 14 au 17 avril.

★ Salle des fêtes municipale de Chaville, 47, rue de Stalingrad. De 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h. Entrée gratuite.

SALONS

A LA RECHERCHE DU TEMPS PERDU. – Le Salon de la brocante de printemps, qui se tient jusqu'au 20 avril au stade Charlety à Paris, offre aux visiteurs l'occasion de promenades dans un passé plus ou moins lointain. Fauteuils Louis XV, cosy des années folles, secrétaires Napoléon III, bijoux, vêtements... L'exposition du Salon a pour thème cette année « l'Art Tibétain du quinzième au vingtième siècle ». Outre des costumes, objets, meubles, photos et documents, des films en vidéo seront projetés.

★ Renseignements : 45-25-92-51.

UN NOUVEAU NUMÉRO POUR LES RENSEIGNEMENTS DE LA SNCF

La SNCF réorganise son service parisien de renseignements par téléphone pour aboutir, à la mi-1987, à un numéro unique : le 45-82-50-50. Actuellement, chaque grande gare dispose d'un centre de renseignements.

Depuis le 9 avril, le numéro d'appel regroupera les centres de Paris-Montparnasse, Paris-Est, Paris-Saint-Lazare, Paris-Austerlitz et l'ancien central général (42-61-50-50). Le nouvel autocommutateur répartira les appels entre cent quatre-vingt postes d'opérateurs de 6 heures à 24 heures, tous les jours. Une expérience sera menée pour ouvrir ce centre de renseignements vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Les centres de Paris-Lyon (43-45-92-22) et de Paris-Nord (42-80-03-03) subsisteront pendant quelques mois encore.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 11 AVRIL

« Exposition pastels de Delacroix à Degas et O. Redon », 14 heures, musée du Louvre, pavillon de Flore, porte Jaujard (Approche de l'art).

« De Watteau à Fragonard », 15 h 30, 36, quai du Louvre, porte Barbet-de-Jouy.

« Les salons de l'Hôtel de Ville : histoire de la Ville de Paris, d'Etienne Marcel à la Commune », 14 h 15, métro Hôtel-de-Ville, (sortie Lobau).

« Exposition de Rembrandt à Vermeer », 16 h 30, Grand Palais (J. Angot).

« Pouvoirs et symbolique méconnus des Celtes. Le parcours initiatique des anciens druides. La géographie secrète des menhirs », 15 heures, sortie métro Temple.

« Du quartier Gaillon aux Grands Boulevards », 14 h 30, métro Quatre-Septembre (Paris pittoresque et insolite).

« Histoire et fonctionnement de l'Hôtel des ventes », 15 heures, sous la grande horloge à la sortie métro Richelieu-Drouot (M. Ragueneau).

« Le Père-Lachaise : les secteurs « vivants » d'un illustre champ des morts », 15 heures, entrée principale.

« Les quartiers méconnus : autour de la rue Monsieur-le-Prince », 15 heures, place de la Sorbonne devant chapelle (Paris et son histoire).

« Le couvent de l'Assomption », 15 heures, pied colonne place Vendôme (C.-A. Messer).

« Le Père-Lachaise à la carte », 14 h 45, entrée principale (V. de Langlade).

« Hôtels du Marais (nord) place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie rue Lobau.

« Bercy des dix-septième et dix-huitième siècles et celui des entrepôts », 14 h 30, métro Dugommier (M. Banassat).

« Versailles : la Révolution française, du quartier de Saint-Louis à la salle du Jeu-de-Paume », 14 h 30, couvent des Récollets, 9, rue Saint-Julien.

CONFÉRENCES

11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15 : « La voie vers le Maître spirituel ».

26, rue Bergère, 19 h 30 : « Psychopathologie du pouvoir. Fin de l'empire des Cairns (docteur Philippe Court-Payen).

IFRI, 6, rue Ferrus, 17 h 30 : « Les contraintes internes de la politique étrangère japonaise ».

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 10 avril 1986 :

UN DÉCRET

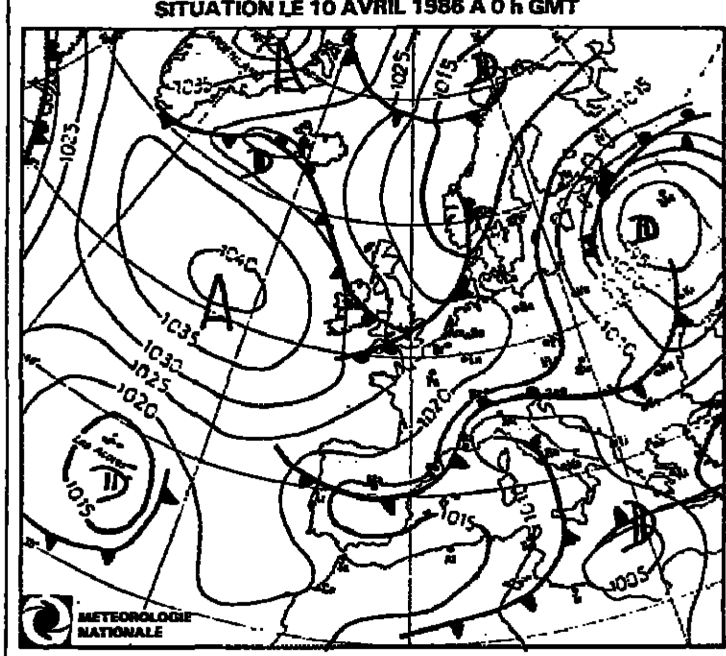
● Du 8 avril 1986 portant nominations et promotions dans l'armée active.

DEUX DÉCISIONS

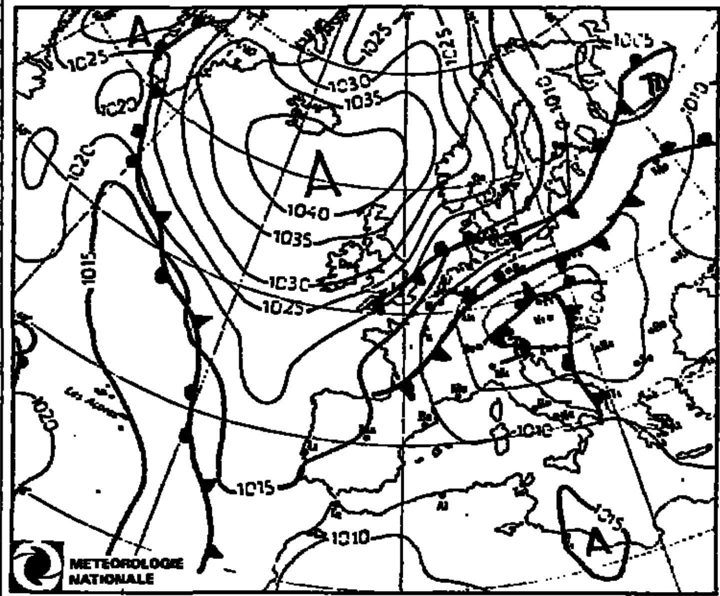
● Du Conseil constitutionnel concernant les élections législatives dans les Yvelines et dans l'Essonne.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 10 AVRIL 1986 A 0 h GMT



PRÉVISIONS POUR LE 12 AVRIL A 0 h GMT



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 10 avril à 0 heure GMT et le vendredi 11 avril à minuit.

Le flux de nord-est froid et instable s'intensifie sur la France, la zone pluvieuse et neigeuse du Midi s'élimine lentement vers le nord de l'Italie.

Vendredi 11 avril : De l'Aquitaine au Massif Central et aux Alpes une étroite bande pluvieuse et neigeuse persistera le matin. Elle se décalera à l'est du Rhône en cours de journée. Il neigera à basse altitude entre 300 et 500 mètres. Sur l'extrême Sud-Est des éclaircies matinales, mais en Corse quelques averses sont encore probables.

Sur les régions de la moitié nord temps variable en matinée. Il y aura des averses de pluie et de neige sur les côtes de la Manche.

Le temps sera plus froid avec des gelées matinales sur toutes les régions de l'intérieur.

En Manche le vent de nord-est soufflera fort. L'après-midi les averses de pluie et de neige même en plaine se produiront sur presque toute la France. Les éclaircies seront de courte durée.

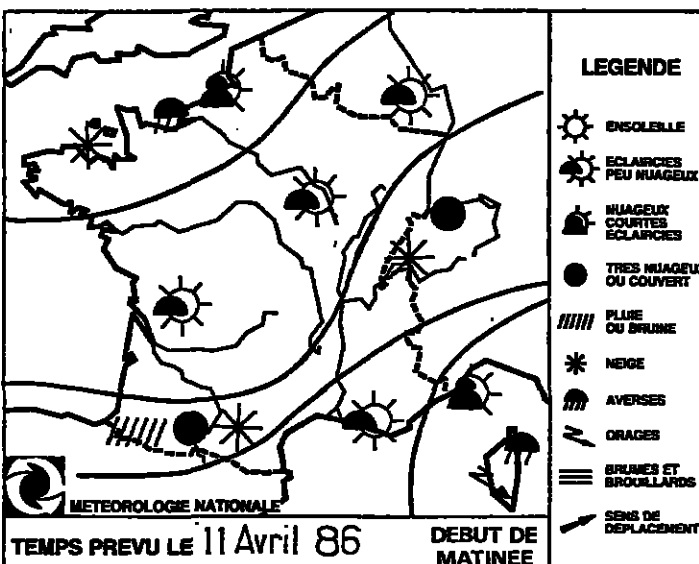
Situation générale

Le courant de nord se maintiendra vendredi sur notre pays et provoquera l'entrée d'air froid polaire instable. L'anticyclone du nord Atlantique se maintiendra jusqu'à samedi avant de s'effondrer à l'arrivée d'une perturbation venue d'Islande et qui s'accompagnera d'un temps gris, humide et froid puis instable.

Samedi 12 avril : Sur les Alpes, le Sud-Est et la Corse, le ciel sera très nuageux le matin puis plus variable mais bien installé l'après-midi, le mistral s'établiera. De la Manche au Nord-Est, les passages nuageux accompagnés de faibles précipitations seront nombreux.

Ailleurs, le ciel variable avec de belles éclaricies, sauf sur les Pyrénées où le temps restera nuageux.

Dimanche 13 avril : Le temps très nuageux accompagné de faibles précipitations, situé le matin au nord d'une ligne Bordeaux/Strasbourg, s'évacuera vers le Sud-Est dans la journée en perdant de l'activité, celui-ci sera suivi d'un temps nuageux avec des éclaircies mais aussi des averses qui se limiteront au nord du pays.



(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

FRANCE

AJACCIO	14	7	A
BIARRITZ	8	8	P
BORDEAUX	6	5	P
BOURGES	6	3	P
BREST	8	4	C
CAEN	5	4	A
CHERBOURG	8	3	P
CLERMONT-FERR.	7	4	P
DIJON	11	3	P
GRENOBLE St-M-H	15	7	C
GRENOBLE St-Geo	11	5	C
LILLE	5	3	N
LYON	13	6	P
MARSEILLE-MAR.	10	6	S
NANCY	9	3	C
NANTES	8	4	P
NICE	12	5	N
PARIS-MONTS.	5	5	P
PARIS-ORLY	5	3	P
PAU	5	5	P
PERPIGNAN	10	5	N
RENNES	6	3	C
STRASBOURG	11	4	P
TOURS	5	2	P
TOULOUSE	6	4	P
POINTE-A-PITRE	30	23	N

ÉTRANGER

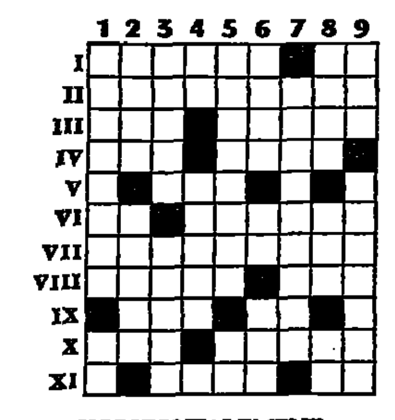
ALGER	18	4	S
AMSTERDAM	7	3	C
ATHÈNES	23	17	C
BANGKOK	35	24	C
BARCELONE	13	5	S
BELGRADE	28	10	P
BERLIN	3	-5	P
BRUXELLES	4	2	S
LE CAIRE	27	16	S
CANARIES	–	–	–
COPENHAGUE	10	1	C
DAKAR	23	18	S
DJERBA	23	11	N
GENÈVE	14	5	C
HONGKONG	26	22	C
ISTANBUL	19	10	S
JÉRUSALEM	20	10	S
LISBONNE	14	7	S
LONDRES	11	3	P
LOS ANGELES	21	11	S
LUXEMBOURG	5	0	P
MADRID	10	7	S
MEXICO	29	12	N
MILAN	13	5	P
MONTRÉAL	9	2	C
MOSCOU	3	2	P
NAIROBI	26	17	P
NEW-DELHI	37	22	N
NEW-YORK	12	6	P
OSLO	7	–5	S
PALMA-DE-MAL.	14	12	S
PÉKIN	22	10	N
RIO-DE-JANEIRO	30	28	N
ROME	15	8	P
SINGAPOUR	32	24	C
STOCKHOLM	9	–5	+
SYDNEY	25	20	S
TOKYO	22	14	P
TUNIS	21	10	C
VARSOVIE	17	5	C
VENISE	14	6	C
VIENNE	24	7	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4202



HORIZONTALEMENT

I. Rencontre où l'honneur est en jeu. Démonstratif. — II. Avancement réservé à celui qui sait jouer des coudes. — III. Saint-Louis, à Paris. Débita des contes. — IV. Personnage noble ou rapace. Jeux de balles. — V. Un des premiers compagnons de Jésus. — VI. Préposition. Général anglais. — VII. Assurait l'emploi. — VIII. Bon guide de « pointe ». Echafaudage pour monter un bateau. — IX. Domaine de chacun dont les filles appartiennent à tout le monde. Personnel. — X. La bonne enchante ; la vieille envoûte. Fait parfois des entrées en grandes pompes. — XI. Bon, il n'est pas commun. D'un auxiliaire.

VERTICALEMENT

1. Ce peut être un mort dont le cœur n'a cessé de battre. Ce qu'on en fait est toujours dédaigné. — 2. Repassé. Volume qu'on apprécie au coin de l'âtre. — 3. Oblige à rendre promptement ce qu'on a pris. Des cloups. — 4. Un rond suffit ici pour constituer une dot. Bobine de tournage. — 5. Sa main-d'œuvre œuvre pour la main. Sa naissance survient peu de jours après la Nativité. — 6. Soutien de fortune. Préposition. Pronom. — 7. Vite emballé et vite emporté. — 8. Anglais, ils ne participent pas aux chasses à courre. Il est facile de lire dans son jeu. Négation. — 9. Jeu de mots pour rire. Les petites comme les grandes appartiennent aux privilégiés.

Solution du problème n° 4201

Horizontalement

I. Tentateur. — II. Eternelle. — III. Rote. Lut. — IV. Mu. Râ. — V. Ipéca. Aar. — VI. Tl. Ev. — VII. Electrise. — VIII. Sloop. Son. — IX. Ela. Mout. — X. Tsé-tsé. Ce. — XI. Sertir.

Verticalement

1. Termites. Tu. — 2. Etoupilles. — 3. Net. Eole. — 4. Trench-coats. — 5. An. Tp. Se. — 6. Télé. Er. Mer. — 7. Elu. Aviso. — 8. Ultra. Souci. — 9. Ré. Arpenter.

GUY BROUTY.

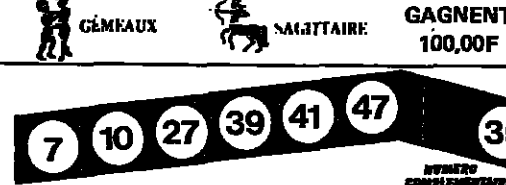
loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNEES
1	1 291	cancer	F. 10 000
		autres signes	1 000
	9 021	balance	10 000
		autres signes	1 000
	1 801	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
	02 881	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000
2	352	tous signes	400
	5 942	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	16 332	taureau	50 000
		autres signes	5 000
	29 342	poissons	50 000
		autres signes	5 000
3	863	tous signes	400
	5 363	lion	12 000
		autres signes	1 200
	06 063	lion	50 000
		autres signes	5 000
4	464	tous signes	400
	5 984	balance	12 000
		autres signes	1 200
	7 684	verseau	12 000
		autres signes	1 200
	15 554	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
	24 584	cancer	50 000
		autres signes	5 000
5	55	tous signes	200
	505	tous signes	400
	3 285	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	02 735	verseau	50 000
		autres signes	5 000
	21 845	balance	50 000
		autres signes	5 000
	27 385	bélier	50 000
		autres signes	5 000
6	4 868	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	8 746	capricorne	10 000
		autres signes	1 000

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNEES
6	4 728	scorpion	F. 12 000
		autres signes	1 200
	5 288	taureau	12 000
		autres signes	1 200
7	97	tous signes	200
	0 497	verseau	10 200
		autres signes	1 200
	2 507	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	5 277	lion	10 000
		autres signes	1 000
	8 077	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	8 337	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
	19 897	verseau	4 000 000
		autres signes	125 000
8	48	tous signes	200
	808	tous signes	400
	958	tous signes	400
	7 188	poissons	12 000
		autres signes	1 200
	8 218	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	09 898	vierge	50 000
		autres signes	5 000
9	5 179	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	6 659	vierge	12 000
		autres signes	1 200
	7 689	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
	16 439	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
0	7740	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	9 310	cancer	12 000
		autres signes	1 200
	16 820	capricorne	50 000
		autres signes	5 000

TOUS LES BILLETS NE BENIFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS :



GAGNENT 100,00F

LOTO N° 15 TIRAGE DU MERCREDI 9 AVRIL 1986

7 10 27 39 41 47 — 35 NUMERO COMPLEMENTAIRE

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 16 ET SAMEDI 19 AVRIL 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI

86 TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE 31e
TIRAGE DU MERCREDI 9 AVRIL 1986

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/03/86)

Le numéro 548282 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille: 048282, 148282, 248282, 348282, 448282, 648282, 748282 gagnent 50 000,00 F

Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
508282	540282	548082	548202	548280	15 000,00 F
518282	541282	548182	548212	548281	
528282	542282	548382	548222	548283	
538282	543282	548482	548232	548284	
558282	544282	548582	548242	548285	
568282	545282	548682	548252	548286	
578282	546282	548782	548262	548287	
588282	547282	548882	548272	548288	
598282	549282	548982	548292	548289	

Tous les billets se terminant par		gagnent
8282		5 000,00 F
282		1 000,00 F
82		200,00 F
2		100,00 F

86 TACOTAC — TIRAGE DU MERCREDI 9 AVRIL 1986 — 32e

MODE

Les souliers aux couleurs du spectre

Que ce soit avec les tailleurs de ville moulants en tons neutres ou en noir d'été, avant les tenues estivales acidulées, les chaussures prennent les couleurs de l'optimisme et de la bonne humeur : ballerines, mocassins et escarpins de production française ou italienne, formes plates sur socles compensés, tennis et modèles de bateau.

Chez *Arche*, les sandales à lanières croisées sont à boucle ou nœud, à partir de 290 francs sur fine semelle compensée, les talons moyens habillant les escarpins de nubuck, 490 francs. *Bally* propose des sandales de ville tricolores sur talon de 50 mm, 780 francs, les multibrides traitées dans le même esprit, 670 francs.

Carel affine les talons de ses escarpins de fin chevreau, 925 francs, en tons de fleurs, qui existent aussi, comme partout, en marine, noir ou blanc. *Charles Jourdan* joue les imprimés multicolores en talons hauts, 695 francs, ainsi que le vernis en ballerines, 575 francs.

Les mocassins prennent des couleurs chez *Jean Barnasson*, 640 francs, les sandales compensées vertes du vernis, 540 francs. Typiquement *Maud Frizon*, les mocassins de toile jonquille se campent sur de gros talons rouges, 1600 F. Les bords ajourés allègent des ballerines vernies orange de *Minelli*, 249 F.

Les escarpins tressés sont ouverts à l'arrière chez *Stéphane Kélian*, 995 F, à côté de sandales compensées de vernis irisé, 895 F. Tous les tons du spectre se côtoient en classique de chevreau à talons minces de *Pancaldi*, 730 F.

Xavier Danaud multiplie par trois les matières, les couleurs et les cambrures dans ses deux gammes comme en modèles griffés *Michel Klein* : cyclistes et ballerines en toile multicolore, voire en tulle et cuir métallisé imprimé, rétro des années 50.

René Mancini chausse les collections de haute couture de *Givenchy, Jean-Louis Scherrer et Hanae Mori* en escarpins à dos ouvert, trotteurs et sandales du soir (20, rue du Boccador ; 72, avenue Victor-Hugo).

Fratelli Rossetti traite en graphismes bicolores des imprimés en contraste de tons vifs ou clairs avec le noir en sandales plates compensées ou très ouvertes à talons hauts, à partir de 850 F, sans oublier les nubuck blancs et bicolores à semelles assorties pour visites de musée, 1 140 F (54, Faubourg-Saint-Honoré).

Mais les collectionneuses de chaussures se rencontrent rue de Buci, entre la rue de Seine et le faubourg Saint-Germain. Au 24, *Sacha* présente une vitrine en quadrichromie, jonquille, géranium, bleuet et vert pomme, de formes plates genre mocassin, ou ballerine allongée, à partir de 599 F. Les sandales sur semelles compensées en daim noir sont ornées de gros clous que l'on retrouve en argent sur les escarpins de toile à talons moyens. Des boots en chevreau argent gainent le pied par des arabesques latérales d'élastique noir, dégageant les orteils et le talon. Dans les premiers prix, la ballerine vernie est ornée d'un pompon de plumes, 299 F.

Au 28, *Gressino* annonce l'été indien avec des mocassins de squaw du Colorado en beige, turquoise, rouge, marine ou noir à rosace métallique sur l'empeigne frangée, 199 F. Les bottes souples dans le même esprit, 299 F, se nouent sur la jambe. Les santiags sont à 449 F. *Broadway Latin*, au 34, fait partie du groupe *Fiorucci*. Les santiags de toutes les couleurs sont taillés en imprimé façon python, 950 F, surtout vendus en vert pomme en entrée de saison.

Au 1, rue de Tournon, *Roberto Botticelli* chausse aussi du 35 au 41 dans une gamme de prix entre 385 F et 539 F en unis et imprimés en tons d'agrumes et de bleus sur chevreau, daim ou vernis avant l'arrivée des modèles de toile à semelles compensées et des noir et blanc rappelant les formes des années 50.

NATHALIE MONT-SERVAN.

LE CARNET DU Monde

Décès

— M. Paul Carour,
son époux,
M. et Mme Axel Van Boxel Bösch
et leur fils,
Mlle Christiane Carour,
M. et Mme André Trincat
et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Mercery,
M. et Mme Gilbert Tronc
et leurs enfants,
M. et Mme Roger Carour
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Micheline CAROUR MERCERY,

survenu le 7 avril à l'âge de cinquante-neuf ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 9 avril en la chapelle de l'hôpital de Garches.

101, Les Joncs-Marins,
91620 La Ville-du-Bois.

— Mme Denise Dauphin,
son épouse,
M. et Mme André Billarand,
ses beaux-parents,
M. et Mme Mestre-Mariaggi
et leurs enfants,
M. et Mme Emile Porte
et leur famille,
Mme Maurice Cacard
et sa famille,
M. et Mme Michel Bon
et leur famille,
Ses cousins et cousines
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Edmond DAUPHIN,
préfet honoraire,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 8 avril 1986, dans sa soixante-quatorzième année.

La cérémonie religieuse a lieu le jeudi 10 avril à 15 heures, à la cathédrale de Cavaillon, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Les Chaises,
78120 Raizeux.

La Mirandolle,
route nationale 7,
06220 Golfe-Juan.

— Annick et Norbert Danville,
Claude Faugeron-Nahas,
Monique Nahas et Hervé Huitric,
Joelle et Jean-François Nahas,
Pascale, Martine, Sandrine, Valérie Faugeron,
Vincent Huitric,
Sylvain et Sophie Nahas,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André DAVIDOVITCH,
directeur de recherches honoraire au CNRS,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier des Palmes académiques,

survenu le 8 avril 1986, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Les obsèques auront lieu le samedi 12 avril, à 11 h 30, au cimetière parisien de Thiais.

16, rue Gerbert,
75015 Paris,

53, boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

— Mme Paul Galmiche,
née Odile Monnot, son épouse,
Stéphane et Isabelle Galmiche,
Marie-Laure et Jérôme Dubus, Agnès et Marc Delpech, Xavier Galmiche, Hélène Galmiche,
Ses enfants, ses petits-enfants,
Les familles Galmiche, Grandcolas, de Carné-Carnavalet, Monnot, Courcelle,
font part du décès de

Paul GALMICHE,
ingénieur en chef du Génie rural des eaux et forêts,

le 8 avril 1986, à l'âge de cinquante-six ans,

et invitent à partager leur émotion et leur espérance en assistant ou en s'unissant d'intention à la messe qui est célébrée le jeudi 10 avril à 15 h 30, en l'église Notre-Dame de Boulogne.

L'inhumation aura lieu le vendredi 11 avril, à 15 heures, au cimetière de Malbuisson (Doubs).

5, rue des Abondances,
92100 Boulogne

— Mme René Piéron,
son épouse,
Florence et Giuseppe Visconti,
sa fille et son gendre,
Pierre-Louis Visconti,
son petit-fils,
Mme Charles Piéron,
M. et Mme Carrayrou,
ses beaux-parents,
M. et Mme Raymond Forestier
et leurs enfants,
M. et Mme Joffry Huignard
et leurs enfants,
M. Charles Piéron,
M. et Mme Alain Carton, née Piéron,
ses neveu et nièce,
Les familles Carrayrou, Alquier, Thellier de la Neuville, Libron, Grégoire Sainte-Marie, Sers, Malbert, Gracacap,

ont la douleur de faire part du décès, le 5 avril 1986, du

Professeur René PIÉRON,
médecin des hôpitaux de Paris.

Les obsèques ont été célébrées le 10 avril en l'église Saint-Ferdinand des Ternes dans l'intimité familiale.

— M. et Mme Gaston Roubaud.
Et toute la famille
ont la douleur de faire part du décès de

M. Claude ROUBAUD,

survenu le 5 avril 1986, dans sa cinquante-troisième année, à Paris.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 11 avril 1986, à 10 h 30, en l'église Saint-Gabriel (Cours de Vincennes, Paris-20e).

L'inhumation se fera dans le caveau de famille au cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

72, rue Saint-Blaise,
75020 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Toulon,
Mme Marie-Louise Warmee,
sa veuve,
Ses enfants et petits-enfants, ses amis, ses anciens compagnons des Brigades internationales, ont le profond chagrin de faire part du décès de

M. Emile WARMEE,

survenu à Toulon le 3 avril 1986.

Selon la volonté du défunt, qui a fait don de son corps à la science, il n'y aura pas d'obsèques.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Messes anniversaires

— Ce 11 avril 1986 est le treizième anniversaire du départ de

Aron LANGBORT,
ingénieur ESCT.

Une pensée amicale est demandée à ceux qui se souviennent.

Communications diverses

— Loge l'Equerre, n° 4. Jeudi 24 avril, 19 h 30. Tenue blanche ouverte : « Une Franc-Maçonnerie particulière : le Régime écossais rectifié. Questions et réponses ». Sur invitation. LNF, BP 81, 75160 Paris Cedex 04. Envoi de la « Charte de la maçonnerie traditionnelle libre », sur demande.

— Le Centre culturel Les Fontaines organise un colloque les 11 et 12 avril sur le thème « Société de communication : Quel avenir pour le spirituel ? »

Y participeront l'Association nationale des scientifiques pour la langue française (ANSULF), l'Union française des organismes de documentation (UFOD) et la revue *Médiaspouvoirs*. Renseignements et inscriptions : Centre culturel Les Fontaines, BP 205, 60500 Chantilly, tél. : 44-57-24-60.

— Le jeudi 10 avril, de 17 heures à 23 heures, salle Martin-Luther-King, 32, rue Olivier-Noyer, Paris-14e, métro Alésia, meeting en commémoration de la Journée de la Terre. Au programme, la projection du film de Gaza, le groupe folklorique palestinien AARA, le chanteur tunisien Mohamed Bahr et le chanteur algérien Billou. Participation aux frais : 15 F.

société

Premières naissances en France à partir d'embryons congelés

Deux bébés, Guillaume et Sarah, sont nés cette semaine à la maternité Antoine-Béclère de Clamart, neuf mois après qu'un embryon, congelé auparavant, eut été implanté dans le sein de leurs mères. Six autres grossesses identiques sont en cours dans le même hôpital.

Une vingtaine d'enfants ont déjà vu le jour de la sorte dans le monde depuis deux ans : ils résultent d'une fécondation de l'ovule prélevé chez une mère rendue stérile par l'obstruction de ses trompes, ovule mis en contact en laboratoire avec les spermatozoïdes du père.

La congélation des embryons multiplie les chances de succès de la grossesse. Le miracle n'est plus tellement, cette fois, dans cette réalisation en éprouvette (baptisée Fivete) du grand mystère qu'est la procréation humaine, mais dans le fait que des embryons humains puissent être conservés durant des mois ou des années dans de l'azote liquide à – 196 degrés et garder néanmoins intactes les forces encore mystérieuses d'un développement qui leur confère tous les attributs de la personne humaine.

Les progrès successifs accomplis depuis dix ans par les biologistes de la reproduction – M. Jacques Testart en tête – avaient, peu à peu, ouvert, chez l'animal d'abord, chez l'homme ensuite, les voies de la fécondation en éprouvette. Les cryobiologistes découvraient, pendant ce temps chez l'animal le miracle de la suspension de la vie dans le froid. Une vie préservée dans ses mécanismes les plus complexes et dont les premières applications humaines permirent l'insémination artificielle par du sperme congelé. L'Australie, pour sa part, annonce le succès très récent de la congélation des ovules, et celle des embryons humains ne pose plus de difficulté majeure.

Les techniques utilisées en France à cette fin par MM. Jean-Paul Renard (Institut Pasteur de Paris) et Bruno Lasalle, apportent à la résurrection de ces parcelles de vie plongées dans les grands froids, des garanties sans pareilles. Les succès ainsi obtenus placent les équipes médicales, les juristes et, à vrai dire, la société tout entière devant une interrogation sans précédent. Celle que suscite, en matière de procréation humaine, la transcendance du temps. Celle, aussi, qu'inspire, non sans quelque effroi, l'existence de ces banques glacées où dorment, à la disposition d'on ne sait trop qui, ceux dont les biologistes – et eux seuls pour l'instant – détiennent l'exorbitant pouvoir de décider s'ils deviendront – ou non – des hommes, ou s'il faut les considérer comme un vulgaire matériau de laboratoire.

Dr E.-L.

UN ENTRETIEN AVEC LE PROFESSEUR RENÉ FRYDMAN

« Nous avons fixé à six mois le délai de conservation »

Le professeur René Frydman est chef du service « stérilité et gynécologie chirurgicale » à l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il estime qu'une gestation complète en laboratoire, de la conception à la naissance, n'est ni justifiée ni d'ailleurs techniquement possible aujourd'hui.

« Quel est l'avantage clinique offert par l'implantation d'embryons congelés ?

– Au cours d'une tentative de fécondation *in vitro* (FIVETE), plusieurs ovocytes sont recueillis, ils sont tous soumis à l'insémination avec le sperme du conjoint. Le résultat en est très variable. Tous les ovocytes ou un seul peuvent être fécondés (et donc devenir des embryons), c'est une loterie ! Les biologistes n'ont aucun moyen de discerner les bons ovocytes des mauvais.

» Une fois en présence de plusieurs embryons, il est préférable d'en remettre plusieurs dans l'utérus, car avec deux embryons, les chances de succès sont plus grandes qu'avec un seul, et ainsi de suite. Au-delà de trois embryons replacés, le risque de grossesse multiple est trop important. Or les grossesses multiples s'accompagnent d'un taux de morbidité et de mortalité fœtale important. Afin de donner une chance à ces embryons surnuméraires, il est donc préférable de les congeler (sinon il faudrait les détruire). Si le premier trasfert a échoué (il n'y a que 15 % de réussite) nous replaçons les embryons surnuméraires les mois suivants, évitant de faire subir à la femme une seconde opération pour recueillir de nouveaux ovocytes.

– Le risque que l'enfant conçu de cette manière présente des anomalies peut-il être totalement écarté ?

– Ce risque est théoriquement écarté. Il devrait être identique à celui de la nature. Nous proposons cependant un registre des naissances après fécondation *in vitro* et congélation de l'embryon, afin de pouvoir comparer. D'où l'intérêt des centres agréés.

– Ces embryons ont-ils pour vous les attributs de la personne humaine ?

– Ces embryons, ou plutôt ce zygote, cet œuf, ces cellules embryonnaires, n'ont pas les attributs de la personne humaine, mais ils en ont le potentiel. Pour acquérir ces attributs, il leur faut être portés par un désir d'enfant de la part d'adulte et passer les embûches concrètes du développement (division cellulaire, implantation, malformation...).

Six mois de conservation

– Quel accord passez-vous avec les parents quant au statut et au devenir de ces embryons ?

– Le devenir des embryons humains dépend de la volonté des géniteurs, mais celle-ci doit s'exercer au cours d'un délai de temps défini. Les embryons congelés étant la prolongation de la FIVETE (c'est-à-dire du traitement de la stérilité), la plupart ont été implantés un à trois mois après le cycle FIVETE. Si le désir des géniteurs était autre (destruction, dons), nous attendrions le terme du délai afin d'éviter tout changement d'attitude, mais nous nous sentirions obligés d'y souscrire, même à contre-cœur. Une structure légale qui puisse, passé ce délai, décider du devenir des embryons permettrait de tempérer d'éventuels souhaits contradictoires du couple et différents projets des médecins et biologistes du centre de fécondation *in vitro*.

– Combien de temps pouvez-vous et voulez-vous les conserver ?

– La possibilité de garder des embryons au froid semble indéfinie. Cela dit, les embryons surnuméraires congelés ne peuvent avoir que quatre destinations : être implantés chez la femme stérile pendant un délai de temps défini (six mois) ; être purement et simplement détruits ; être utilisés à des visées scientifiques ; être donnés à un autre couple stérile (adoption anténatale).

» A Antoine-Béclère, nous avons fixé à six mois le délai de conservation des embryons après une fécondation *in vitro*. Seules Les femmes qui sont enceintes dès la première implantation d'embryons non congelés (il n'y en a que 15 %) pourraient bénéficier d'un délai supplémentaire, de dix-huit mois à deux ans, pour un deuxième enfant éventuel.

» Que faire une fois passé la date limite si les embryons ne sont pas réclamés, s'ils ne font l'objet d'aucun désir, s'ils deviennent « pupilles du laboratoire » ? Que faire en cas de désaccord du couple, de séparation, de décès de l'un de ses membres ? La limitation de la durée de conservation des embryons a pour but de ne retenir comme solution des embryons congelés que dans le cadre du traitement de la stérilité. Elle a également pour but d'éviter le commerce de ceux-ci.

– Avez-vous essayé de faire poursuivre en laboratoire le développement de ces embryons humains et jusqu'à quel stade est-ce possible dans l'état actuel de la science ? Quel type de recherche pourrait-on conduire (ou conduisez-vous) sur eux et quelles en seraient, selon vous, les contraintes éthiques ?

– La poursuite du développement de ces embryons humains a été menée à plus de huit jours pour une ou deux équipes internationales. Les embryons obtenus au laboratoire de l'hôpital Antoine-Beclère, dont Jacques Testart est le responsable, sont destinés à être implantés et non à être utilisés à des fins de recherche. En ce qui concerne les recherches à venir, il serait intéressant d'entendre le point de vue des biologistes, car il peut différer de celui du médecin.

– Concevez-vous que l'on puisse obtenir un jour une gestation complète jusqu'à terme, en laboratoire ?

– Elle comporterait des difficultés techniques aujourd'hui insurmontables. Une telle recherche ne me paraît pas justifiée et ne pas devoir être entreprise.

– Pourquoi, devant toutes ces interrogations éthiques non résolues, avez-vous passé outre à la demande que vous avait faite le comité d'éthique de surseoir à la congélation des embryons humains ?

– C'est le comité d'éthique de l'INSERM, avant son remplacement par le Comité national, qui avait demandé de surseoir à l'implantation des embryons congelés, mais non à l'étude de la cryopréservation. Autrement dit, il demandait de mettre d'abord au point la méthode avant de réimplanter. C'est ce qui a été fait par Jacques Testart et Bruno Lasalle, sur les conseils de Jean-Paul Renard. Nous avons donc stoppé toute réimplantation d'embryons congelés pendant deux ans. Une fois la méthode mise au point et publiée par ses auteurs, il nous a semblé contraire à l'éthique de ne pas donner une chance supplémentaire à chaque embryon et, par là-même, au couple.

Prévenir la stérilité

– Avez-vous l'intention d'accepter le « don d'embryon » d'un couple à un autre couple ? S'agit-il pour vous d'une adoption prénatale ?

– Les cellules embryonnaires humaines, pour devenir une personne humaine, doivent être portées par un projet d'enfant de la part d'un couple. Il faut donc, en tout premier lieu, et puisque notre démarche est médicale (le traitement de la stérilité d'un couple), favoriser la reprise rapide des embryons congelés ou favoriser le don d'embryons qui serait une adoption avec neuf mois d'avance, dans un cadre de non-commercialisation des produits du corps humain et de l'anonymat ainsi respecté.

» En ce qui concerne la légitimité de l'expérimentation sur les cellules embryonnaires humaines, ma position n'est pas arrêtée, car d'un côté il paraît difficilement envisageable, qu'une société qui admet l'interruption de grossesse jusqu'à douze semaines ne puisse accepter de voir des cellules embryonnaires utilisées à des fins scientifiques.

» D'autre part, l'absolue nécessité de procéder à la destruction de ce matériel n'est pas démontrée. Les commissions scientifiques auraient de toute façon à statuer sur le bien fondé de la recherche. Mais il y a tant de couples stériles, l'embryon est tellement rare, qu'en moi-même aujourd'hui le médecin supplante le chercheur pour que ces embryons soient de toute façon dans leur grande majorité repris par leurs géniteurs ou bien qu'ils soient donnés à d'autres couples qui souffrent du manque d'enfants.

– Etant donné le coût faramineux et le faible rendement des fécondations in vitro, n'y aurait-il pas lieu d'entreprendre une campagne de prévention de la stérilité ?

– Pour la prévention de la stérilité, le scandale n'est pas à venir : il existe déjà. Cette prévention des maladies sexuellement transmissibles, grandes pourvoyeuses des stérilités, devrait être la préoccupation des années à venir. Il faut parfaire les efforts entrepris et leur donner une véritable dimension nationale. Un comité pourrait récenser et organiser les moyens d'informations sur les facteurs de risques et les moyens prophylactiques à donner. Car enfin, nous avons bien réussi à prémunir les adolescentes qui le veulent d'une grossesse indésirée, ne pourrait-on le faire pour les maladies sexuellement transmissibles ? Nous avons bien réussi à organiser le dépistage anticancéreux par les frottis cervicaux.

Ne pourrait-on faire de façon systématique le dépistage des porteurs sains de maladies sexuellement transmissibles ? Mais pour cela, il faut certainement en parler et en parler encore, afin d'enlever le côté honteux de ces maladies. Et s'il faut aller là où sont les jeunes au lieu de les faire venir à nous, médecins, et s'il faut mettre des vidéo-clips dans les dispensaires antivénériens, les centres de planning, les infirmeries scolaires, faisons-le. S'il faut mettre les préservatifs en distributeurs automatiques, pourquoi hésiter ?

Propos recueillis par le docteur ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

Un coût exorbitant

A ce jour, 16 000 enfants sont nés en France par insémination artificielle avec sperme congelé d'un donneur, et plus de 300 sont issus d'une fécondation en laboratoire, sperme et ovule provenant cette fois des parents. Certains organismes spécialisés dans la reproduction artificielle animale ont déjà fait part aux pouvoirs publics de leur intention de créer des banques de sperme humain dans un but commercial.

Depuis 1982, année de la naissance à Clamart du premier bébé-éprouvette français, une centaine de centres de fécondation *in vitro* (Fivette) se sont créés en France, dans la plus totale anarchie, et sans qu'aucun contrôle soit exercé sur la compétence, voire l'intégrité de leurs animateurs. Or, une quarantaine de ces centres spécialisés suffiraient largement pour couvrir les besoins des 5 600 femmes susceptibles de bénéficier chaque année d'une fécondation *in vitro* pour cause de stérilité tubaire (obstruction des trompes survenue à la suite d'une infection génitale due, neuf fois sur dix, à une maladie sexuellement transmissible). Le nombre de ces infections a doublé au cours de ces vingt dernières années chez les femmes de vingt à trente ans, et cent mille nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année en France, dont dix à vingt mille occasionnent une stérilité tubaire définitive.

Le groupe de personnalités (1) chargé de remettre au premier ministre un rapport sur « Les procréations artificielles », rapport préliminaire à une consultation nationale, cite ces faits et ces chiffres, car ils ne peuvent être dissociés de ce qui se passe actuellement au sein des cliniques ou des hôpitaux un peu partout en France, où l'on manipule à plaisir les attributs de la procréation humaine. Le *« droit à la procréation artificielle »* fait-il partie des libertés fondamentales ? Et la collectivité se doit-elle de l'assumer, quel qu'en soit le prix ? s'interroge le groupe de travail.

Trente millions de francs

Dans l'état actuel des choses, c'est bien, en effet, la collectivité qui assume et le coût de l'installation d'un centre de procréation artificielle (4 millions de francs environ), et le prix de revient d'un bébé né après fécondation *in vitro* (150 000 F à 450 000 F, selon les centres), le tout remboursé à 100 % par la Sécurité sociale (loi du 12 juillet 1978). Les trois cents enfants nés en France après Fivette ont donc coûté à la communauté entre 45 et 135 millions de francs (étude de M. N. Athea, direction générale de la santé).

Quant à l'insémination artificielle avec donneur, elle revient à 10 400 francs par femme, soit entre 20 500 et 40 000 francs par succès obtenu (naissance de l'enfant). Les deux mille grossesses survenues à la banque du sperme de Necker (Cecos) ont coûté 30 750 000 F, assumés à 100 % par la Sécurité sociale... La notion de « droit à l'enfant » justifie-t-elle une telle dépense, et l'absence totale de participation des parents ? Ces coûts ne sont-ils pas démesurés au regard de l'effort minime qu'impliquerait une campagne de prévention des stérilités, et donc des maladies sexuellement transmissibles ?

Le groupe de travail demande au gouvernement que soit révisé ce taux de remboursement à 100 % des traitements de la stérilité. Il demande aussi qu'une loi, soumise au Parlement, affirme la gratuité des démarches entourant les manipulations de gamètes ou d'embryons, loi permettant de sanctionner ceux qui se livreraient à leur commerce. Une réglementation sévère des centres de procréation artificielle faciliterait ce contrôle, et devrait, selon le comité, relever également d'une loi, en l'attente de la refonte d'ensemble du droit de la filiation *« qui paraît inévitable »*.

C'est toute la structure familiale et sociale – et donc celle de l'Etat lui-même, qui risque de se voir profondément bouleversée par cette nécessaire révision du droit de filiation. C'est pourquoi une consultation nationale – comportant plus de cent questions posées au public – est demandée au gouvernement, auquel ni les biologistes, ni les médecins, ni les moralistes, ni les juristes ne peuvent, dans l'état actuel des choses, fournir d'autres éléments que ceux, approfondis, d'une réflexion complexe, et ceux, alarmants, dénonçant les carences actuelles, leurs dangers, et le fait que le *« meilleur des mondes »* s'entr'ouvre dès à présent sous nos yeux.

Dr E.L.

(1) « Les procréations artificielles ». Rapport au premier ministre, préparé par M. O. Alnot, C. Labrusse-Riou, J. Mandelbaum-Bleibtreu, Y. Perol et J.-P. Roseuczveig. Ce rapport exhaustif – et ses nombreuses annexes – feront l'objet d'une publication ultérieure par *La Documentation française*. Il n'est donc pas encore accessible.

SELON UN RAPPORT DE L'IGAS

Le stockage du sperme humain devrait être réglementé

Un rapport confidentiel de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) préconise une réglementation du fonctionnement des centres d'études et de conservation du sperme humain (CECOS) et plaide pour la mise en chantier d'une politique en faveur des nouvelles techniques médicales contre la stérilité (insémination artificielle et fécondation *in vitro*). Les responsables de la Fédération des CECOS doivent, pour leur part, à l'occasion des premières journées de périconceptologie, organisées les 11 et 12 avril à Clamart (Hauts-de-Seine), souligner publiquement les difficultés qu'ils rencontrent dans leur action. *« Tout se passe, expliquent-ils, comme si les pouvoirs publics avaient décidé de nous laisser nous appauvrir. »*

Le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (1) est la première enquête administrative approfondie sur les dix-huit CECOS actuellement en activité. Ces centres traitent chaque année plus de trois mille cas de stérilité et ont, depuis leur création, obtenu plus de dix mille grossesses.

Les CECOS se sont créés à partir des années 1973-1974, époque à laquelle l'insémination artificielle avec donneur se heurtait à de fortes réticences d'ordre éthique. *« Cette situation*, note le rapport, *favorisait le développement des pratiques clandestines basées sur l'utilisation de sperme frais dont les donneurs étaient rémunérés. »*

La création des CECOS ne se fit donc pas sans mal. *« Ils ont dû affronter, à l'intérieur et à l'extérieur de l'hôpital*, peut-on lire dans le rapport, *des réticences, voire des hostilités. Mais, aussi, en l'absence de textes législatifs réglementaires relatifs à l'insémination artificielle avec donneur, il leur a fallu élaborer eux-mêmes leur propre code éthique de fonctionnement »* : l'insémination artificielle avec donneur est utilisée comme palliatif de la stérilité masculine et non comme réponse aux demandes des femmes seules ou des couples homosexuels, masculins ou féminins ; le don de sperme n'est pas rémunéré ; l'anonymat est total entre donneurs et couples receveurs ; le « don » est celui d'un couple fertile à un couple stérile. Faut-il conserver ce code, que beaucoup s'accordent à trouver exemplaire, alors qu'il est régulièrement et publiquement soumis à de sévères critiques ?

D'autre part, les responsables de la Fédération font publiquement, aujourd'hui, état de difficultés financières croissantes et d'une réduction importante du nombre de donneurs.

Un appauvrissement des centres

Le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales analyse longuement les sources de financement et la gestion des CECOS. Il apparaît que, mises à part quelques subventions ministérielles et l'aide directe ou indirecte des établissements hospitaliers qui les hébergent, les CECOS tirent l'essentiel de leurs ressources de l'assurance-maladie par l'intermédiaire de la « paillette de sperme », tube contenant 0,25 millilitre de sperme d'un donneur mélangé à un milieu le protégeant du froid. Son prix actuel est d'environ 300 francs.

« De 1980 à 1986, déclare pour sa part le professeur Georges David, (hôpital du Kremlin-Bicêtre), *le prix de la paillette n'a augmenté que de 15 % alors que, dans le même temps, le flacon de sang augmentait de 94 %. Il en résulte un état d'appauvrissement extrême des centres. D'autant que nous avons en outre développé de nouvelles activités, comme l'autoconservation de sperme, sans qu'il y ait eu de prise en charge par la Sécurité sociale. »*

Tout cela ne va pas sans effets pervers. Ainsi le rapport note-t-il que la situation actuelle place les CECOS *« dans une situation ambiguë, les contraignant, pour améliorer leur gestion, à vendre beaucoup de paillettes, et donc à être moins exigeants sur la qualité du produit étant donnée la rareté actuelle du don. Des impératifs d'ordre financier nuisent ainsi au service rendu »*.

Les enquêteurs de l'Inspection générale s'interrogent sur l'opportunité de maintenir le statut associatif de ces centres en matière de gestion. En fait, plus de dix ans après leur création, le rapport insiste sur l'urgence d'une réflexion sur la mission des CECOS et sur la nécessité *« d'une planification, d'une maîtrise et d'une coordination des moyens dans le domaine des fonctions de la reproduction »*. Réflexion et planification d'autant plus urgentes qu'on observe déjà un développement anarchique des centres FIVETE (Fécondation *in vitro* et transplantation d'embryon) et qu'à l'évidence on assistera demain (avec tous les dérapages éthiques imaginables) à une banalisation de la technique de la congélation d'embryons humains. Sur ce point, le rapport estime que la fécondation *in vitro*, et plus généralement la cryobiologie, constitue le domaine spécifique des CECOS et qu'*« il serait regrettable qu'ils en soient dépossédés »*.

Sur le fond, le rapport réclame une véritable politique en faveur des nouvelles techniques médicales de prise en charge de la stérilité humaine.

JEAN-YVES NAU.

(1) Rédigé à la demande du directeur de la Sécurité sociale, ce rapport de 125 pages fait suite à une mission conduite par MM. Guy-Michel Billard et Jean Legrain, et par Mmes Jacqueline Guirriec et Liliane Reyrole, tous membres de l'Inspection générale des affaires sociales.

ANNONCES CLASSÉES

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

BOURDONNAIS, Hôtel de Villeroy, 118 m² à amén., haut plafond, déductions fiscales. MATIMO 42-72-33-25.

6e arrdt

ST-GERMAIN, près Seine luxueux atelier d'artiste + 2 chambres + mezzanine, cheminée, grand confort, étage élevé sans asc. 2.200.000 F. 43-22-31-75.

7e arrdt

ST-DOMINIQUE
Très beau liv. + 2 chambres 2 bains, 100 m² refait neuf GARBI 45-67-22-88.

ST-FRANÇOIS. 5 P. au soleil, 5e ét., asc., possible, vue. Prix intéressant. 43-20-73-37.

13e arrdt

TOLBIAC - JEANNE-D'ARC
STUDIOS 2 PIÈCES, 3 PIÈCES IMM. PIERRE DE TAILLE, ASC. GARBI 45-67-22-88.

18e arrdt

Part. vend studio 25 m², 3e ét., sur rue, parfait état. Téléphone : 46-06-07-67.

appartements achats

Recherche 2 à 4 P. PARIS préf. 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e, av. ou sans travaux PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-20-67, même le soir.

ACHÈTE COMPTANT
Studio ou 2 P., même à rénover. Paris. 42-52-01-82.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F. aide comptable, BEPC - CAP - BEP - Options dactylographie, informatique terminal 101 UT digital - 3279 2A IBM, 2 ans dans un service trésorerie cherche emploi stable. Ecrire sous le n° 7.177 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

villégiature

A LOUER VAR 20 km mer studio confort : 800 F quinzaine. Du 1er/5 au 30/9 Téléphone : 94-67-92-75.

locations non meublées offres

Paris

28, AV. NIEL. 4 P. tt cft. 7.700. Reprise 20.000, jeudi, 14 h à 18 h. GERANCE « FAC » 43-37-69-59.

ST-DOMINIQUE. 42-03-32-31
MAISONNETTE, JARDIN

AV. DE VERDUN, dans très bel imm. ancien, 7e ét., asc. 3 P., cft. Parfait état. 4.000 F + ch. Tél. le matin SEGECO - 45-22-69-92.

locations non meublées demandes

Paris

Pour employés et cadres, sté informatique rech. appts 2 à 5 P., Paris et env., loyers élevés acceptés. 43-07-12-44.

Pour cadres et employés mutés, IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE PRODUITS PÉTROLIERS rech. Paris et env. appts 2 à 6 P., studios, villas. 45-03-30-33. 9 h 30 à 19 heures.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas ttes banl., loyer garanti. (1) 48-89-89-66 - 42-83-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. Tél. : 45-26-18-95.

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine, 75008 PARIS.
Recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps dipl. et cadres de stés multinationales.
45-62-78-99

bureaux

Ventes

PARIS-9e
Prof. lib., cède bail appt mixte. 7 pces princ., 175 m² stand. Téléphone : 42-80-34-11.

Locations

DOMICILIATION DEPUIS 90 F/MS Rue St-Honoré ou Paris-12e CONSTITUTION SARL 2000 F. INTER DOM. Tél. 43-40-68-50.

VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitutions de Sociétés et tous services. 43-55-17-50.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

fonds de commerce

Ventes

VENDS CAUSE RETRAITE SARL NICE COMMERCE SIÈGES, TABLES. C.A. 2.500.000 F. - 93-84-84-32.

Vends grande salle de cinéma (grande ville Côte-d'Azur) C.A. 900.000 F possib. autres commerces Ecrire HAVAS B.P. 348 06072 NICE CEDEX. Réf. 445.

Vds dans île paradisiaque 1 fonds de commerce (pptaire des murs) + 2 appartements Prix intéressant. Ecrire à : M. BUENDIA Félix, n° 78 La Frégate - Port-la-Royale St-Martin - GUADELOUPE Tél. au 19-590.87-73-03 entre 15 h et 18 h et entre 21 h et 24 heures.

immeubles

J.-M. CLEMENT ach. cpt tous IMM. dans Paris, 111 av. V.-Hugo (75116) 45-53-60-36.

villas

Au pied du LUBERON (84) PARTICULIER VEND
TRÈS BELLE VILLA
2 chambres + bureau Cuis. équipée, grand séjour avec cheminée garage (2 véhicules) très bon standing avec piscine sur 1.200 m² clôt. Arboré. Vue imprenable village agréable PRIX : 95 unités Téléphone : 90-20-39-45.

domaines

Achète VASTE DOMAINE préférence Sologne ou région Centre Discrétion assurée Écrire Havas Orléans ss n° 204.623, B.P. 1519 45005 ORLEANS CEDEX 01.

COLLECTIVITÉ LOCALE VEND A GROSSOUVRE (Cher) 30 km Nevers, 250 km Paris Domaine de 28 ha. à usage de colonies de vacances (ou hôtellerie pour collectivité) pouvant accueillir simultanément 240 enfants, comprenant parc de 11 ha. et bois 16 ha. Possibilité aménagement aire de camping. Comprenant : 5 bâtiments de 380 m² pour 56 lits chacun, sanitaires, infirmerie : 240 m², bâtiment de direction : 120 m². Habitation du personnel : 10 chambres avec sanitaires individuels, grand bâtiment 1.500 m² développés env., 3 salles de restaurant de 130 m² chacune, cuis. équ. pour 250 repas, salle des fêtes de 270 m², salle de jeux, lingerie, sanitaires. Le tout en excellent état. La propriété comprend également un château édifié du XIIe au XVe siècle, comprenant 54 pièces à restaurer. Possibilités conditions de paiement de l'ensemble. Téléphoner au 21-43-20-20 Service Action Foncière pour tous renseignements complémentaires.

propriétés

150 KM SUD PARIS
PROPRIÉTÉ EN U, 5 P. cuis. bains, w.-c., chauf., grandes dépendances. 3.700 m² 520.000 F. CRÉDIT 100 % Tél. : (16) 86-74-08-12 ou après 20 h (16) 38-31-48-74.

viagers

F. CRUZ - 42-66-19-00
8, RUE LA BOÉTIE-8e
Conseil 48 ans d'expérience. Px rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

Libre, beau 2 P., entrée, cuis., s. d'eau, w.-c., bel imm. pierre, près Mo Ledru-Rollin, 5e ét. sans asc. 185.000 cpt + 3.000. Femme 79 ans. Cruz 42-66-19-00.

LAPOUS 45-54-28-66
SPÉCIALISTE VIAGER
354, rue Lecourbe, Paris-15e.

immobilier information

VALEUR D'USUFRUIT
(son estimation en centièmes de la propriété), par Robert Louvet. Opuscule (petite brochure de poche) au prix franco de 13 F. Librairies techniques 27, place Dauphine - 75001 Paris C.C.P. : 65-09 F - Paris.

OFFICIERS MINISTÉRIELS VENTES PAR ADJUDICATION

Vente s/surenchère au palais de justice Paris - JEUDI 17 AVRIL 1986 à 14 h
GRANDE BOUTIQUE
Av. arr. boutique à la suite, dt aux w.-c. comm. pte const. servant actu. de cuis. - ss-sol très gde cave au r.-d.-ch. bat. A à gauche de l'entrée de l'immeuble sis 44, r. d'Aubervilliers et 16, rue Bellot à
PARIS 19e
MISE A PRIX : 90 200 F
Louée commercialement
S'ad. Me J. Lyonnet du Moutier avt 182, r. de Rivoli, à Paris 1er - Tél. : 42-60-48-09. Me Meille, syndic 41, r. du Four, Paris 6e Au greffe du T.G.I. Paris où cahier des charges est déposé.

Vente sur saisie, Palais de justice de Paris, 24 avril 1986, à 14 h, en 2 lots
à PARIS 18e - 12 à 16, RUE GABRIELLE
1er lot APPARTEMENT et PARKING - M. à P. 500000 F
au rez-de-chaussée - 2 pces ppales - Séjour, cuis., s. de bs, dégagt, rangts
2e lot APPARTEMENT et PARKING - M. à P. 800000 F
au 1er étage - 2 pces ppales av. terrasse et jardin, entrée, séjour, c. cuis., s. de bs, WC, dégagt, rangt. — S'adr. Me BALOUP, avocat, 50, rue de Lille, à Paris (7e) - Tél. : 42-61-25-14. Sur les lieux pour visiter.

Vente sur saisie immobilière, au palais de justice à Créteil
Le jeudi 24 avril 1986, à 9 h 30 — EN UN LOT
UN APPARTEMENT de 3 pièces princ. en duplex, aux 3e et 4e étages — CAVE — PARKING
70-70 bis, avenue Sainte-Marie — St-Mandé (94)
M. à P. : 250 000 F S'adr. SCP Gastineau, Malangeau et Boittelle-Cousseau, avocats associés 29, rue des Pyramides, 75001 Paris - Tél. : 42-60-46-79 - Ts avocats pr. trib. gde inst. Créteil. Sur les lieux pour visiter.

Vte s/sur. après saisie pal. just. Nanterre (92) 179-191 av. J.-Curie
Jeudi 24 avril à 14 h **APPARTEMENT TYPE F4**
A VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)
Lieudit rue de la Noué n° 1 à 53, av. J.-Jaurès, n° 2 à 42, av. de Verdun, n° 79 à 83 BIS 4 pces Ppales — 8e étage, bât. B, cage D
S/2 niveaux — cave au sous-sol **M. A PX : 165 000 F**
Rens. Me O. Sidem-Poulain, avocat, 24, rue Saint-James à Neuilly-sur-Seine (92200) réd. cah. charges. T. : 47-45-02-38 pr vis. s/pl. mardi 22 avril 1986 de 14 h à 16 h.

Vente après liquidation des biens au palais de justice Nanterre
Le jeudi 17 avril 1986 à 14 heures — EN DEUX LOTS
1er LOT ENSEMBLE INDUSTRIEL
1 et 3, rue Louis-Blanqui sur un terrain de 2 hectares sis à
GRANDE-SYNTHE (Nord)
MISE A PRIX : 1 750 000 FRANCS
2e LOT ENSEMBLE INDUSTRIEL
Lieudit « Moulin du Prieuré » S/terrain de 5 635m² à
DONGE (Loire-Atlantique)
MISE A PRIX : 360 000 FRANCS
S'ad. pr ts rens. à Me M. Wislin avt 7, av. de Madrid à Neuilly-sur-Seine — Me G. Johanet, avt 43, av. Hoche, 75008 Paris. Tél. :47-66-03-40 — Me Didier Segard syndic à Nanterre 130, rue du 8-Mai-1945

Vente sur saisie immobilière, au Palais de justice de VERSAILLES (Yvelines), 3, place André-Mignot, mercredi 16 avril 1986, à 9 h 30
MAISON D'HABITATION av. JARDIN
cad. section D, n° 434, pr 4 a 7 ca, (loué, bail de 3 ans, à compter du 1er octobre 1984, loyer mensuel 4 000 F)
16, avenue Molière, commune de
SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE (78)
MISE A PRIX : 100 000 FRANCS
Rens. Cab. de Me Xavier SALONE, avocat, 19, rue Sainte-Sophie, 78000 VERSAILLES - Tél. : 39-50-01-69

Cab. de Me Mallah Sarkozy de Nagy Bosca, avocat à Neuilly (92) 188 *bis*, av. Charles-de-Gaulle — VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE au palais de justice à Nanterre, jeudi 24 avril 1986, à 14 h
UN APPARTEMENT de 3 pièces princ. d'une surf. habit. de 79 m², au niveau + 12, face nord-est, avec cave et emplacement de parking, dans immeuble
23, rue Louis-Pouey — Puteaux (92)
M. à P. : 150 000 F S'adr. SCP Gastineau, Malangeau et Boittelle-Cousseau, avocats associés 29, rue des Pyramides, 75001 Paris - Tél. : 42-60-46-79 - Ts avocats pr. trib. gde inst. Créteil. Sur les lieux pour visiter.

Vte s/lic. pal. just. Paris — lundi 21 avril 1986 à 14 h
APPARTEMENT A PARIS 15e
96-96 bis et 98, avenue de Suffren
1-3 et 5 r. de l'Abbé R.-Derry — 13 et 15, r. du Laos
Bât. n° 1-6e étage — r. de l'Abbé R.-Derry — Esc. G, porte droite
3 pces, cuis., balcon — cave au 3e sous-sol et parties comm. corresp.
MISE A PRIX : 600 000 F
S'ad. Me Danet avocat poursuivant, 1, r. Georges-Berger à Paris 17e (T. 46-22-26-15), Me N. de Toledo-Dreyfus avocat, 9, rue Fagon à Paris 13e (T. 43-37-57-70), Me A. Hamidi avocat, 97, av. V.-Hugo à Paris 16e (T. 45-53-83-05) et s/pl. pr vis.

Vente ap. liquidation de biens au palais de justice Nanterre
LE JEUDI 17 avril 1986 A 14 H — EN DEUX LOTS
1er LOT TERRAIN A COLOMBES (92)
Boulevard Charles-de-Gaulle, numéros 36 à 40
Sur lequel sont édifiés divers bâtiments à usage d'habitation de bureaux, d'entrepôts
LIBRE — MISE A PRIX : 1 000 000 FRANCS
2e LOT TERRAIN A COLOMBES (92)
Boulevard Charles-de-Gaulle, numéro 44
Sur lequel sont édifiés divers bâtiments
LIBRE — MISE A PRIX : 50 000 FRANCS
S'ad. pr ts rens. à Me M. Guilberteau avt 38, square de la Brèche-aux-Loups à Nanterre (92). Tél. : 42-60-20-49 — Me P. Ouizille syndic 72, Av. G.-Clemenceau à Nanterre (92). Au greffe du t. g. i. de Nanterre où le cahier des charges est dép.

Vente ap. r. j. au palais de justice de Nanterre - En deux lots
LE JEUDI 17 AVRIL 1986 A 14 HEURES
1er LOT PROPRIÉTÉ A MONTROUGE (92)
Comp. pavillon d'habitation s/terre plein d'un r.-d.-ch. et ét. av. atelier cour et jardin, le tt s/terrain de 306 m².
VILLA JOSÉPHINE NUMÉRO 7
MISE A PRIX : 325 000 F
2e LOT PROPRIÉTÉ A LA CHABANE (03)
Ldt « Ladre » comp. maison d'habitation élevée s/cave de 6 demi-niveaux av. jardin, le tt d'une cont. de 470 m² et une
Parcelle de terre de 26 430 mètres carrés
MISE A PRIX : 75 000 FRANCS
S'ad. à Me M. Wislin avt 7, av. de Madrid 92200 Neuilly-sur-Seine. Me G. Johanet, avt 43, av. Hoche, 75008 Paris. Tél. : 47-66-03-40. Me Didier Segard, syndic pl. de l'Hôtel de Ville, 130, r. du 8-mai-1945, 92 Nanterre, cedex.

JUSTICE

LIONEL CARDON DEVANT LA COUR D'ASSISES DE PARIS

La mort du brigadier Hochard affolement ou préméditation ?

Il fallait qu'il ait lieu ce bras de fer entre un Lionel Cardon qui, la veille, avait déjà montré sa volonté de paraître toujours à son avantage et un président qui, aux termes de la loi, est le seul maître de la conduite d'une audience. Et il a eu lieu. Tout cela parce que, au moment où devait s'engager le traditionnel interrogatoire sur les faits, M. Xavier Versini, homme courtois par excellence, mais peu disposé à un abandon de ses prérogatives, a trouvé devant lui un rebelle qui exigeait de pouvoir parler à sa guise.

Ce fut, du coup, une belle joute ; à qui des deux userait le mieux de son micro. D'un côté, M. Versini entendait poser des questions et obtenir à chacune des réponses précises. De l'autre, Cardon criait que c'était là une manière de l'empêcher de s'exprimer, de dire ce qu'il avait à dire sur une instruction menée, selon lui, uniquement à charge par M. Jean-Louis Debré, devenu aujourd'hui député et déjà traité la veille par lui de « facho » : « *C'est bien ça, vous voulez avoir le monopole de la parole. Eh bien, dans ces conditions, je demande à sortir et vous pourrez manœuvrer les jurés à votre guise.* »

Il fallut deux suspensions pour aboutir, les calmants administrés entre-temps ayant fait leur effet, à une promesse de bonne conduite. Car, finalement, Cardon est ce qu'il est. Dans cette bourrasque qu'il avait voulue, dans cette tentative à la fois irritante et pathétique de s'assurer un avantage, c'est lui qui a dû baisser pavillon, incapable au fond d'aller jusqu'au bout de sa logique, c'est-à-dire d'accepter ce qu'il semblait lui-même demander, un procès d'où il serait absent.

Ainsi, le débat a pu revenir à un relatif classicisme. Il s'agissait, en cette deuxième journée, de reconstituer les circonstances dans lesquelles Lionel Cardon, après avoir été interpellé le 21 novembre 1983 vers minuit, aux Champs-Elysées, par deux gardiens de la préfecture de police pour un défaut d'éclairage de la moto qu'il conduisait sans assurance ni permis, prit le parti de fuir alors que, dans l'esprit des deux policiers, le véhicule devait seulement être mis en fourrière et pouvait être récupéré le lendemain après production des papiers manquants.

Cette fuite s'acheva dans le bois de Boulogne par la mort du brigadier Claude Hochard, tué de deux balles après une folle poursuite. Dans l'équipée, Cardon fut lui-même blessé par le policier qui, de son côté, avait pu tirer trois balles avant de mourir.

L'ordre des coups de feu

Durant six heures, on s'est donc échiné pour savoir dans quel ordre furent tirés ces coups de feu. Version de l'accusation, que le président Versini paraît, de son côté, adopter : Cardon a tiré d'entrée le premier et deux fois. Version de Cardon : il a bien tiré le premier, mais une seule fois. C'est seulement après la riposte du brigadier qu'il a fait feu de nouveau. Sur le moment, on se demande ce que cela change, les deux balles tirées par l'accusé ayant été l'une et l'autre mortelles.

A y regarder de plus près, on mesure pourquoi Cardon se cramponne à sa version. Son premier tir aurait été celui d'un homme affolé devant un policier qui s'apprêtait à dégainer. L'autre n'apparaîtrait que comme une riposte instinctive, mécanique, au tir de Claude Hochard.

Mais des témoins — car le bois de Boulogne à une heure du matin n'est pas désert — disent, eux, qu'ils n'ont pas vu Cardon affolé. Ils le découvrent au contraire en position de tireur sportif, les genoux légèrement ployés, l'arme tenue à deux mains et les bras tendus. Dès lors, la préméditation apparaîtrait.

C'est contre cette circonstance aggravante que Cardon mène, comme il peut, son combat désespéré. Et voilà sa thèse : « *J'étais recherché pour l'affaire Aran. J'étais dans un contexte de cavale et à la « une » des journaux. Dans cette situation, on a toujours un côté parano qui se réveille. Attention, je ne dis pas que je ne suis pas responsable de mes actes, mais j'explique ce qui s'est passé dans ma tête. Je n'allais pas chercher un contact avec des policiers. Dans la poursuite ils avaient, eux, leur sirène. Pour moi c'était la panique. Je me disais : « Est-ce que je vais réussir à les décrocher. » Quand Hochard m'a rejoint, je me suis dit : « En aucun cas, je ne dois me laisser arrêter. » Il fallait que je puisse m'expliquer, répondre dans la presse sur cette affaire Aran.* »

Un détail, au passage, a retenu l'attention. Le 7,65 utilisé par Cardon cette nuit-là est l'arme qui a servi au meurtre d'Aline Aran, en octobre 1983, près de Pessac, en Gironde. « *Cela a été scientifiquement démontré* », a précisé M. Fernand Ceccaldi, l'expert en balistique. Réponse de Cardon : « *L'arme m'a été donnée à moi, en novembre.* » Simple incident, car l'affaire Aran n'est pas au programme des assises de Paris, mais le détail figurait dans le dossier de Paris. Voilà pourquoi il a été livré avec tous les effets qui peuvent évidemment en résulter.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

POLICE

M. PASQUA : enfin l'ordre

« *En moins de huit jours, les policiers sont réapparus dans les rues. Les fouilles de voitures ont recommencé. L'ordre revient (...). Il faut que les honnêtes gens se sentent protégés et les crapules pourchassées !* » Ainsi s'exprime M. Charles Pasqua dans une interview publiée par *Paris-Match* (daté 18 avril). Le ministre de l'intérieur confie : « *J'ai été bien accueilli par des gens qui savent que je ne suis pas un mou (...). Il faut être impitoyable.* »

M. Pasqua rappelle que son père était gardien de la paix et révèle qu'il a été un an détective privé avant d'entrer chez Ricard, ce qui lui apermis de « *réorganiser l'UNR et le RPR sur les mêmes bases qu'un grand réseau de vente* ».

A propos des demandes d'asile politique, le ministre de l'intérieur déclare : « *La France doit cesser d'être un dépotoir. J'essaie actuellement d'en apprendre davantage sur les conditions des négociations qui ont amené M. Jean-Claude Duvalier à s'installer chez nous. Je sais seulement que les Américains nous ont bien eus en nous assurant qu'il y aurait un bain de sang si nous ne l'accueillions pas sur notre territoire.* »

M. Pasqua compense ses déclarations « musclées » en précisant : « *L'intérieur doit être à la fois le ministre de la sécurité et le principal défenseur du droit des gens.* »

ÉDUCATION

M. GÉRARD DRUESNE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ NANCY II

M. Gérard Druesne, professeur de droit, vient d'être élu président de l'université de Nancy-II au premier tour et à une très large majorité.

[Né en 1945 à Amiens, M. Gérard Druesne fut assistant puis maître-assistant à la faculté de droit de Paris-II, de 1969 à 1976, date à laquelle il a obtenu l'agrégation de droit public. Nommé professeur à la faculté de droit de Nancy en 1977, il en fut élu doyen en 1983. Spécialiste des questions européennes, il est notamment chargé de cours au Collège d'Europe de Bruges, à l'université de Madrid et à l'université catholique de Lisbonne. Il vient de publier, aux Presses universitaires de France (PUF), le premier manuel en langue française de *Droit matériel et politique de la Communauté européenne.*]

SCIENCES

DES HAUTS DU CIEL AUX FONDS DE LA MER

L'astronaute français Patrick Baudry, qui a volé à bord de la navette américaine *Discovery*, tournant autour de la Terre à 350 kilomètres d'altitude du 17 au 24 juin 1985, participera au cours de l'été prochain aux plongées du petit sous-marin français *Nautile* sur l'épave du *Titanic*, qui repose depuis 1912 au fond de l'Atlantique nord sous 3 950 mètres d'eau.

ARIANESPACE RÉCUPÈRE UN CONTRAT DE LA NAVETTE

Le groupe privé nippo-américain Japan Communications Satellite Corp. a pris des options pour la mise en orbite de deux satellites auprès de la société Arianespace, laquelle vient d'ouvrir un bureau à Tokyo. Il a rompu, à cette occasion, un contrat de lancement signé l'an dernier avec la NASA. Il souhaite des lancements fin 1987 et début 1988, ce qui suppose la transformation à bref délai de l'option en contrat ferme. Une autre société japonaise, qui n'était encore engagée d'aucun côté, a pris, fin mars, deux options sur Ariane, pour des lancements en 1988. Ce qui pourrait bien donner à l'Europe l'exclusivité de fait du marché japonais des satellites de communication privés, une perspective jugée invraisemblable il y a quelques mois.

C'est la première rupture de contrat au profit d'Ariane. L'accident de Challenger peut faire gagner au lanceur européen d'autres compétitions pour lesquelles ce dernier n'avait pas auparavant les meilleurs atouts. On ne sait toujours pas quand les navettes reprendront leurs vols. La récupération des débris se poursuit ; il se pourrait que la cabine des astronautes ait résisté à l'explosion et ne se soit brisée que lors de sa chute dans l'océan.

SPORTS

● FOOTBALL : *championnat de France de deuxième division.* — Tous les leaders du groupe A ayant perdu, mercredi 9 avril, au cours de la trente-troisième journée de championnat, il faudra attendre l'ultime journée, samedi 12 avril, pour connaître les deux équipes qui pourront disputer les barrages en vue de l'accession en première division.

Thonon b. *Saint-Etienne	1-0
Le Puy b. *Alès	1-0
*Istres b. Sète	4-2
*Tours b. Lyon	3-1
*Montceau b. Nîmes	2-1
*Montpellier b. Chaumont	3-1
*Béziers b. Grenoble	4-2
Gueugnon b. *Red Star	2-1
*Cannes et Martigues	1-1

Classement. — 1. Saint-Étienne, 44 pts ; 2. Alès, Sète, 39 ; 4. Lyon, 38 ; 5. Nîmes, Montpellier, 37.

● CYCLISME : *Gand-Wevelgem.* — L'Italien Guido Bontempi, déjà vainqueur de l'épreuve en 1984, a remporté, mercredi 9 avril, la classique belge Gand-Wevelgem en battant au sprint le Néerlandais Twan Poels, le Belge Wampers et le Suisse Imboden.

● TENNIS : *Masters WCT de Dallas.* — Souffrant d'une tendinite à l'épaule droite, Thierry Tulasne a abandonné, mercredi 9 avril, en huitième de finale du tournoi WCT de Dallas, alors qu'il était mené 6-3, par le Suédois Anders Jarryd.

économie

REPÈRES

Dollar : stable à 7,42 F

Après son vif recul des deux jours précédents, le dollar est resté stable, jeudi 10 avril, à 7,42 F, contre 7,41 F, et 2,33 DM, contre 2,3230 DM. A Washington, à l'issue de la réunion informelle du groupe des Cinq, le ministre allemand des finances, M. Gerhard Stoltenberg, a indiqué que de nouvelles interventions des banques centrales ne s'imposaient pas dans la mesure où la valeur actuelle du dollar vis-à-vis des autres monnaies apparaissait, désormais, « appropriée ».

Commerce extérieur : excédent de 52,8 milliards de dollars au Japon

Durant l'année budgétaire, qui s'est terminée le 31 mars dernier, le Japon a enregistré un excédent record de 52,85 milliards de dollars, contre 35,07 milliards lors de l'exercice précédent. Ce solde positif, sur la base de données douanières, accentue encore la tendance de l'année calendaire 1985, qui s'était terminée sur un excédent de 46,14 milliards de dollars. Les exportations ont progressé de 7,7 % durant l'année 1985-1986, tandis que les importations régressaient de 3,3 %. Avec les Etats-Unis, l'excédent atteint 43,53 milliards de dollars, un record atteint grâce à une poussée de 12,9 % des ventes japonaises. Avec la CEE, il représente 12,66 milliards de dollars, recouvrant une hausse de 16,2 % des exportations nippones.

MONNAIES

AU COMITÉ INTÉRIMAIRE DU FMI

Parti pris d'optimisme parmi les pays industriels

De notre envoyé spécial

Washington. — Que se passerait-il le 16 avril si, comme cela paraît probable, le Pérou ne paie pas ce jour-là les 120 millions de dollars d'arriérés d'intérêt qu'il doit au Fonds monétaire ? Un premier délai de trois mois lui avait déjà été accordé au début de l'année. Un deuxième lui sera-t-il consenti ? Telle est la question qui inquiète les pays créanciers alors que les vingt-deux ministres du comité intérimaire du FMI, dont la moitié représentent les pays industrialisés et l'autre les pays du tiers-monde, achèvent, ce jeudi 10 avril, à Washington, leur session bi-annuelle commencée mercredi matin. L'attitude de Lima fait figure de *« fausse note »* dans une réunion marquée par un parti pris d'optimisme de la part des représentants des pays occidentaux, contrastant, il faut le dire, avec le parti pris contraire adopté par les porte-parole du groupe des pays en voie de développement.

M. James Baker, secrétaire américain au Trésor, penchait pour une riposte ferme. Du côté européen, français notamment, on estimait au contraire que l'affaire devait être traitée avec une grande prudence. Quelles sanctions prendre le cas échéant ? Le Pérou n'a plus de nouveaux crédits à attendre du Fonds monétaire.

Un autre pays, le Nigéria, pourrait, craint-on de plus en plus du côté des représentants des pays créanciers, être à l'origine d'un rebondissement de la crise de l'endettement.

Si la situation s'est malgré tout quelque peu détendue, cela est dû, pour l'essentiel, aux réformes argentine et brésilienne en cours, qui ne doivent rien au FMI et encore moins au plan Baker. Le ministre brésilien, M. Furnaro, a pu annoncer une baisse de 1,7 % des prix en mars, ce qui ne s'était pas vu dans son pays depuis 1933. En Argentine, les prix ont, depuis juin 1985, augmenté de 40 %, ce qui est peu par rapport à l'inflation de 1 000 % qui sévissait avant les mesures introduites par le président Alfonsin, mais beaucoup trop pour qu'on puisse être rassuré. En Amérique latine, le centre des inquiétudes reste le Mexique, bien qu'on estime que la baisse des taux d'intérêt a partiellement annulé les effets, catastrophiques pour ce pays, de la baisse des prix du pétrole.

Un système de « surveillance mutuelle »

L'autre sujet des débats de mercredi aura été l'amélioration du système monétaire international. Les Français estiment que la discussion a été positive et *« de bonne qualité »*, après, il faut dire, les déceptions rencontrées sur ce chapitre au sein du groupe des Dix (*le Monde* du 9 avril). M. Michel Camdessus, gouverneur de la Banque de France, s'est donné les gants de démontrer que, dans les faits, le groupe des Cinq avait déjà mis en application les quatre cinquièmes d'un système de change fondé sur des *« zones de références »*. Les Etats-Unis, la France, la RFA, la Grande-Bretagne et le Japon n'avaient-ils pas en tête une certaine grille de parité implicite quand ils décidèrent en septembre dernier d'annoncer leur intention de voir le dollar baisser ? Le ministre allemand des finances, M. Stoltenberg, ne l'entend pas de cette oreille. Pour lui, la grande majorité des pays du groupe des Dix (qui sont onze avec, outre ceux qui ont déjà été cités : l'Italie, le Canada, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse), sont opposés à la définition de *« zones-cibles »* pour les taux de change. Ce que l'Allemagne veut éviter à tout prix, c'est un système où serait rétablie une obligation d'intervenir sur les marchés des changes à cause des conséquences inflationnistes de telles opérations.

Finalement, estime-t-on du côté français, le résultat le plus tangible de cette session utile aura été l'accueil favorable réservé à l'idée défendue par M. Jacques de Larosière, directeur général du FMI, avec semble-t-il l'appui du département du Trésor américain, qu'il conviendrait de mettre en vigueur un système de *« surveillance mutuelle »* (entre grands pays, et avec le concours du Fonds) des politiques économiques et monétaires, surveillance qui s'exercerait à travers l'évolution de certains critères (prix, budget, masse monétaire etc.), parmi lesquels il conviendrait d'inclure l'indicateur que constitue le taux de change.

La délégation française voit dans cette initiative une satisfaction majeure donnée à ses thèses, alors que la délégation allemande l'interprète au contraire comme le signe qu'on a tourné le dos aux *« zones-objectifs »*. Quant à M. Baker, il a déclaré que c'est pendant le courant de l'été qu'il déciderait de l'opportunité de demander la tenue d'une conférence internationale sur les questions monétaires.

PAUL FABRA.

● **La CFTC a rencontré le CNPF.** — M. Jean Bornard, président de la CFTC, s'est entretenu, le 9 avril, avec M. Yvon Gattaz, président du CNPF, dans le cadre des consultations actuellement en cours. Le redémarrage économique *« ne doit pas se faire au prix du sacrifice des salaires »*, a estimé M. Bornard, pour qui les mesures de relance doivent faire l'objet de négociations, et qui a regretté *« le caractère quasi inexistant des négociations sur les salaires »*. Réservé sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, le président de la CFTC refuse *« l'abandon de tout contrôle et l'absence d'un dispositif de formation et de reclassement »*. Quant à M. Gattaz, il a qualifié de *« constructif »* l'entretien et a noté une convergence de vues sur la formation en alternance.

AFFAIRES

UN ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES DE COMMERCE

« Les entreprises attendent du gouvernement de vigoureuses incitations à l'investissement »

nous déclare M. Netter

M. Pierre Netter, président de l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie (APCCI), qui rassemble 153 chambres locales et départementales, 22 chambres régionales et 8 dans les DOM-TOM, analyse dans l'interview ci-dessous les conditions de réussite pour l'économie française du changement de parité monétaire décidé dimanche.

« Il y a trois semaines, vous déclariez que dévaluer serait une opération tout à fait regrettable. Avez-vous aujourd'hui la même opinion ?

— Mon point de vue est clair. Une dévaluation n'est pas une mesure prise de gaieté de cœur, et ce n'est jamais une recette miracle. En tout cas, un accord est intervenu entre des pays dont les monnaies constituent ensemble le SME. Là est l'essentiel. Si le gouvernement n'avait pas dévalué, l'économie risquait de connaître des désordres monétaires préjudiciables aux réserves de devises du pays.

» Inévitable ? Sans doute. En tout cas, ce réajustement le serait devenu à court, terme car les différences des rythmes de productivité entre la France et l'Allemagne imposaient tôt ou tard une remise en ordre. L'opération, en fait, est très mesurée car, sur les marchés des changes, l'écart reste inférieur à 4 %.

— Dévaluer est une chose, relancer en est une autre...

— Oui, et l'opération monétaire en soi ne résout pas grand-chose. L'important est qu'elle introduit une sérénité qui crée elle-même des conditions favorables...

— Tout est donc dans les mesures d'accompagnement ?

— L'essentiel, sinon tout, et les mesures prises sont bonnes. Il fallait les prendre. La conjoncture est favorable. Psychologiquement, je dirai que le climat des affaires est plus décontracté. Stimuler l'économie dans la discipline — car la lutte contre l'inflation doit rester l'objectif numéro un, — voilà le pari.

— La libération des prix n'est pas totale, vous applaudissez tout de même ?

— Notre objectif reste, pour le secteur concurrentiel, la liberté totale des prix des marchandises et des services. J'apprécie la prudence du gouvernement dans ce domaine, à condition qu'elle ne cache pas un prétexte pour revenir en arrière demain.

La confiance en liberté

— Liberté des changes, réduction des déficits publics, vous adhérez ?

— Sur le premier point, sans aucun doute. Les entreprises vont en fait bénéficier d'une liberté totale des changes, donc d'une stratégie internationale. C'est très important car la liberté de circulation des capitaux signifie une liberté de circulation de la confiance. Sur votre deuxième question, avant de connaître le détail des mesures en préparation, je note un changement profond de mentalité par rapport au précédent gouvernement.

— Dans l'immédiat, avec cette dévaluation, les entreprises vont être incitées à exporter, par exemple en Allemagne.

— Il y a deux sortes d'entreprises, celles qui fabriquent des produits banals et, pour celles-là, la prime de change diminuera leur prix exprimé en marks. Mais pour beaucoup d'autres entreprises qui fabriquent des produits plus sophistiqués dont le prix n'est en définitive pas l'essentiel, elles dégageront des marges qui devraient être mises à profit pour mener des actions de promotion commerciale, faire de la recherche ou lancer des investissements de productivité. Cet effort de modernisation est essentiel car, dans quelques années, il n'y aura plus de place dans le monde occidental pour les produits banals.

— Exporter c'est bien, mais investir c'est encore mieux...

— Cela est si vrai que nous demandons que le plan d'accompagnement soit complété par de vigoureuses incitations notamment fiscales pour alléger le coût des investissements. En tout cas je suis hostile à toute forme de primes sectorielles ou catégorielles à l'investissement.

— Dans un marché commun à Douze, les entreprises françaises n'ont-elles pas un peu peur ?

— L'APCCI s'est toujours montrée favorable à l'évolution et à l'élargissement de l'Europe. Pour nos entreprises, un marché de 320 millions d'habitants, c'est une aubaine. Les ministres ont fixé à 1992 la date butoir auprès laquelle tomberont les dernières entraves douanières dans le marché européen. Il faut que cette date soit tenue coûte que coûte, même s'il doit y avoir de la casse. D'ici là, je voudrais que les grandes firmes européennes parviennent à définir des politiques communes dans l'automobile, les télécommunications, l'informatique ou le textile. Dans la foulée, beaucoup de PME en profiteront pour élargir leur marché et faire des économies d'échelle.

Deux attitudes sont, en définitive, possibles : se protéger ou voir grand. Pour ma part, je suis sûr que, d'ici à l'an 2 000, toutes les protections auront volé en éclats.

Propos recueillis par
FRANÇOIS GROSRICHARD.

● **Accord entre la CGT et les Charbonnages de France pour le puits de Ladrecht.** — Un accord, passé entre la CGT et les Charbonnages de France, le lundi 7 avril à Paris, mettrait fin au conflit provoqué par la fermeture du puits des Oules dans le gisement de Ladrecht (Gard). La trentaine de mineurs, qui avaient refusé les mutations et occupaient le puits depuis septembre 1985, seront reclassés dans l'entreprise dans des conditions acceptables pour tous, et de préférence dans les Cévennes. Chaque partie abandonnera les actions judiciaires devant les tribunaux, mais le licenciement des trois mineurs accusés d'avoir molesté un ingénieur est maintenu. En revanche, la direction s'est engagée à chercher pour eux *« une solution humainement convenable hors de l'entreprise »*.

Quant à l'occupation, elle cessera progressivement pour être effective le 12 avril, jour d'une ultime manifestation organisée par la CGT.

● **Le BRGM va réduire ses effectifs de 10 %.** — Principale entreprise française de recherche sur les ressources du sous-sol, le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), installé à Orléans-la-Source (Loiret), va supprimer 210 postes sur un effectif de 2 000 personnes. La décision, annoncée par la direction le 8 avril, a provoqué un arrêt de travail d'une heure, d'environ 200 employés, le 9 avril,

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	7,4230	7,4260	+ 40	+ 55	+ 70	+ 110	+ 130	+ 250
$ can.	5,3660	5,3700	– 126	– 104	– 204	– 164	– 566	– 451
Yen (100)	4,1300	4,1340	+ 89	+ 102	+ 180	+ 209	+ 496	+ 571
DM	3,1825	3,1850	+ 72	+ 85	+ 156	+ 180	+ 422	+ 489
Florin	2,8250	2,8275	+ 51	+ 59	+ 100	+ 120	+ 261	+ 316
F.B. (100)	15,6865	15,7000	– 230	– 149	– 348	– 165	– 584	– 135
F.S.	3,7990	3,8025	+ 104	+ 122	+ 216	+ 246	+ 590	+ 673
L (1 000)	4,6475	4,6525	– 221	– 169	– 432	– 351	– 1167	– 1013
£	10,8600	10,8700	– 283	– 239	– 544	– 456	– 1342	– 1124

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 7/8	7 1/8	6 3/4	6 7/8	6 3/4	6 7/8	6 3/4	6 7/8
DM	4 1/2	5 1/2	4 3/8	4 1/2	4 5/16	4 7/16	4 5/16	4 7/16
Florin	5 1/8	5 3/8	5 1/8	5 1/4	5 1/8	5 1/4	5 1/8	5 1/4
F.B. (100)	12	13	8 3/4	9 1/2	8 3/8	9	7 5/8	8 1/8
F.S.	3	3 1/2	4	4 1/8	3 15/16	4 1/16	3 15/16	4 1/16
L (1 000)	10	12	12 1/4	13 1/2	12	13	11 7/8	12 3/8
£	11	11 1/4	10 5/8	10 3/4	10 3/8	10 1/8	9 11/16	9 12/16
F. franç.	8 1/8	8 5/8	7 3/8	8	7 3/8	8	7 3/8	8

ENTREPRISES

Bouygues lève son option sur la SCREG

La société Bouygues, qui avait, le 27 décembre, racheté au groupe belge Petrofina, principal actionnaire de la SCREG, 6 % du capital de cette dernière, avec une option pour 17 % supplémentaires avant le 30 juin 1986, a levé son option et, avec ses achats en Bourse, se trouve maintenant détenir 30 % de la SCREG. Cette levée d'option a pu être effectuée après la conclusion d'un accord avec le consortium des 25 banques créditrices (en tête la BNP, la Société générale, le Crédit lyonnais et Indosuez), qui prévoit l'apport de 1,2 milliard de francs d'argent frais par Bouygues pour reconstituer les fonds propres de la SCREG, dont la situation nette est devenue négative après une perte de 1,75 milliard de francs fin 1985, essentiellement à l'étranger. Apparemment, les propositions faites aux banques par trois autres grands du bâtiment, (Auxiliaire d'entreprise, Dumez et Spie Batignolles), appuyées par la Shell française, gros actionnaire d'une filiale de la SCREG (Colas), n'ont pas été retenues. Maintenant, seule une OPA en Bourse permettrait à ces sociétés de contre-attaquer pour empêcher Bouygues de prendre le contrôle de la SCREG, numéro un des travaux routiers en France.

Thomson : une privatisable classée « A » aux Etats-Unis

Thomson et sa filiale Thomson-CSF ont obtenu le label « A » de l'organisme d'évaluation des entreprises américaines Standard and Poors. Obtenue après six mois d'audit, cette qualification permettra aux deux entreprises d'émettre directement des emprunts sur les places financières américaines et de ne plus avoir besoin de lettre de crédit d'une banque (procédure qui implique des frais de quelque 0,5 %). L'économie est évaluée à plusieurs dizaines de millions de francs par an.

Thomson est la seconde entreprise française après ELF à obtenir un label « A », qui n'a été distribué qu'à 17 compagnies non américaines. Le groupe vient donc de franchir une étape vers l'introduction de Thomson-CSF à Wall Street. Cette reconnaissance officielle des financiers internationaux intervient alors que le sort du PDG de Thomson, M. Alain Gomez, est incertain à la suite des projets de privatisation du nouveau gouvernement.

Bénéfices records pour Hoechst

Hoechst a coiffé tous les chimistes allemands au poteau. Pour 1985, la firme de Francfort a dégagé un résultat historique avant impôts de 3,16 milliards de deutschemarks (environ 11 milliards de francs), soit une augmentation de 10,6 %. Quelques heures plus tôt, Bayer et BASF avaient annoncé des bénéfices bruts de 3,15 et 3,04 milliards de deutschemarks respectivement. En revanche, Hoechst n'arrive qu'en troisième position dans le classement par chiffre d'affaires (42,7 milliards de deutschemarks). BASF est premier (47,7 milliards de deutschemarks) et Bayer second (46 milliards de deutschemarks). Comme dans les cas de Bayer et BASF, les milieux boursiers s'attendent à un dividende à deux chiffres (9 DM par action pour 1984).

Les Boucheries Bernard de nouveau françaises

La société alimentaire britannique Thomas Borthwick a annoncé, le mercredi 9 avril, qu'elle allait céder au groupe Gilbert Salomon (commerce de viandes), les 71,71 % qu'elle détient dans la chaîne de boucheries de détail, les Boucheries Bernard. Le prix convenu est de 42,2 millions de francs, payables à raison de 25 % lors de l'entrée en vigueur du contrat et 75 % le 30 mai 1987. La transaction reste toutefois sujette à l'approbation des autorités britanniques et françaises.

Six Boeing-747-400 pour KLM

La compagnie aérienne néerlandaise KLM a commandé six Boeing-747-400, qui lui seront livrés en 1989 et 1990. Ces appareils remplaceront six 747-200 plus gourmants en kérosène. La compagnie n'a pas encore choisi le réacteur qui équipera les avions. Les nouveaux 747 emportent cinq cent neuf passagers sur 12 000 kilomètres. Le contrat s'élève à 1,9 milliard de florins (5,3 milliards de francs). KLM vient de procéder à une augmentation de capital pour supporter cet investissement.

SAMEDI SUR FR3 A 13H45
GRAND REPORTAGE
SUR LE MONDE DES LOGICIELS ATARI
ATARI
LA TECHNOLOGIE DE POINTE POUR TOUS

ÉTRANGER

Conclave de la dernière chance pour le budget belge

Bruxelles. – Aussitôt revenu de la réunion monétaire d'Ootmarsum où il s'est battu avec opiniâtreté pour que le franc belge soit réévalué, le ministre belge des finances, M. Mark Eyskens, s'est replongé, à Bruxelles, dans le « conclave » qui, depuis la semaine dernière, groupe les ministres du gouvernement Martens afin de décider du budget 1986.

La Belgique, en effet, n'a toujours pas de budget. L'exercice est périlleux puisque le gouvernement s'est engagé depuis maintenant plusieurs mois à s'attaquer à ce qui constitue un véritable cancer pour l'économie du Royaume : l'ampleur de la dette publique, qui a dépassé en 1986 le volume du produit national brut. L'objectif est de réaliser près de 200 milliards de francs belges (plus de 30 milliards de francs français) d'économies par an. Même si le gouvernement réalisait cet objectif, le déficit budgétaire se situerait, en 1990, à 5,6 % du PNB alors qu'en 1984 il n'a pas dépassé 3 % en Allemagne fédérale et en France.

Où réaliser des économies ? C'est l'objet du conclave. Pour beaucoup, un test important sera constitué par la manière dont le pouvoir va « régler » le dossier des mines de charbon du Limbourg.

Mines du Limbourg : se battre jusqu'au dernier carreau

De notre correspondant

« Au-dessus, il y a les églises. Au-dessous, les mines. Autour, il y a les autoroutes. Et c'est tout. » Paolo, vingt-cinq ans, *« italien et mineur de la deuxième génération »*, ne porte pas dans son cœur cette région du Limbourg – à une centaine de kilomètres à l'est de Bruxelles – où sa famille s'est installée depuis trente ans. Il se battra pourtant jusqu'au bout pour empêcher la fermeture de ces mines, les dernières en activité en Belgique. Il sait que son combat est presque désespéré : les charbonnages sont devenus un gouffre financier. Le gouvernement, engagé dans une politique d'austérité drastique, ne peut, sous peine de perdre sa crédibilité, continuer à financer ces pertes. *« S'il ferme les mines, alors c'est toute la région qui s'écroule »*, conclut Paolo.

Avant le charbon, le Limbourg vivotait. Des « noblaillons » francophones – la région est pourtant située en Flandre, – propriétaires de la terre, y prolongeaient le moyen âge. L'exploitation des mines, au début du siècle, allait transformer le paysage, sinon les mentalités. Les grands groupes financiers belges se lancent à corps perdu dans les charbonnages. Contrepartie « sociale » : d'immenses églises en brique grise – *« tristes comme le canal »*, aurait chanté Brel – sont érigées dans chaque bourgade.

On construit aussi des écoles, catholiques. Les mines embauchent. La main-d'œuvre afflue, d'abord des quatre coins de Belgique, puis d'Italie et enfin de Turquie. Après la guerre, les mineurs, *« citoyens d'honneur »*, sont appelés à œuvrer pour la reconstruction du pays.

L'euphorie va être de courte durée. Déjà, en 1966, des grèves éclatent. La répression est violente : trois morts à Zwartberg. Les espoirs suscités par la crise pétrolière s'évanouissent vite. L'évidence s'impose : les mines sont de moins en moins « rentables ». Les pouvoirs publics tentent de jouer la carte de la diversification : la région est quadrillée d'autoroutes. Le canal Albert est élargi. Des aides substantielles sont accordées aux entreprises.

Les résultats sont médiocres : Ford installe bien une usine à Genk (10 000 emplois), mais peu suivent l'exemple de la firme américaine. Le Limbourg devient une des régions d'Europe qui connaissent le plus fort taux de chômage. Sur une population totale de 700 000 personnes, les mines représentent 20 000 emplois directs, 10 000 emplois indirects et font vivre près de 100 000 âmes.

Vers une grève générale ?

En novembre 1985, la direction de KS - Kempense Steenkolenmijnen : tous les anciens propriétaires se sont regroupés dans une société..., dont l'Etat belge a maintenant 70 % du capital lance un plan de restructuration : plus de 3 700 emplois doivent être supprimés, et la production annuelle réduite de 6,3 à 5,5 millions de tonnes. La grève générale, prévue pour une journée, dure près d'une semaine. Le plan est suspendu, et le premier ministre promet de réunir tous les intéressés début 1986. La rencontre se tient fin mars et n'aboutit à aucun résultat. Le gouvernement annonce qu'il prendra une décision au cours de son « conclave » budgétaire.

Une chose est certaine : selon les procédures actuelles, en juin, les cinq mines du Limbourg n'auront plus un franc pour couvrir leur déficit, qui a atteint 13 milliards de francs belges (environ 2 milliards de francs français) en 1985. L'enveloppe ouverte par le gouvernement en 1982 sera en effet vide. Après – fédéralisme oblige, – il appartiendra à la région flamande toute seule de décider des sommes à affecter aux charbonnages.

En attendant, le gouvernement doit décider. S'il s'en tient à un pur raisonnement économique et à ses engagements de rigueur, ce serait, selon les experts, près de 8 000 emplois qui devraient être supprimés. S'il prend en considération les aspects sociaux et politiques du dossier, alors... Mais une aide exceptionnelle de l'Etat central aux mines du Limbourg entraînerait quasi automatiquement des demandes similaires d'une sidérurgie wallonne en pleine difficulté. La politique de rigueur aurait vécu avant même d'avoir commencé.

Sur place, les mineurs sentent la menace qui pèse sur eux. Pas un jour ne se passe sans débrayage ou manifestation. Très jeunes – à Zolder, sur 2 600 mineurs de fond, 900 ont moins de vingt-cinq ans, – encadrés par des syndicats puissants et poussés par de nombreux militants d'extrême gauche, mais aussi par les partis fédéralistes flamands, les mineurs pourraient se préparer à une grève générale.

Va-t-on assister à une répétition du scénario britannique ? Tout dépend, bien entendu, du plan gouvernemental, mais aussi du soutien que le Limbourg, et plus généralement la Flandre, accordera au mouvement. Un comité s'est déjà constitué, avec, à sa tête, un personnage étonnant : Jeff Hulburgs. Ce prêtre élu au Parlement européen sur une liste du Parti socialiste flamand en passant outre à l'interdiction de sa hiérarchie veut redonner espoir à la région. Il aura fort à faire. M. André Leizen, le patron des patrons flamands, n'y va pas par quatre chemins. A ses yeux, *« ce n'est pas un Jean Gandois mais une Mère Tereza qu'il faudrait aux mines du Limbourg »*.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

● **Belgique : nouvelle baisse du taux d'escompte.** – La Banque nationale de Belgique (BNB) a annoncé, mercredi, une baisse de 1/2 point de son taux d'escompte, qui passe de 9,25 % à 8,75 % à partir du jeudi 10 avril.

Il s'agit de la deuxième baisse du taux d'escompte en Belgique depuis le réaménagement monétaire décidé le week-end dernier au sein du SME. Le 8 avril, la BNB avait déjà abaissé de 1/2 point le taux, qui était jusqu'alors de 9,75 %.

TRANSPORTS

PARIS-TOKYO EN ONZE HEURES TRENTE-CINQ MINUTES

La clientèle d'affaires pousse les compagnies aériennes à développer les vols sans escale

La compagnie Air France a inauguré le vendredi 4 avril un vol sans escale entre Paris et Tokyo grâce à un Boeing 747 qui a relié les deux capitales en onze heures et trente-cinq minutes au-dessus de l'Union soviétique (*le Monde* du 8 avril). Le vol le plus rapide jusqu'à présent était lui aussi transsibérien mais avec une escale à Moscou. Il durait quatorze heures quinze minutes. La nouvelle liaison hebdomadaire de 10 350 kilomètres est la plus longue exploitée par Air France. Elle sera doublée en 1987 et triplée en 1988. Japan Air Lines a également ouvert cette route et British Airways s'apprête à organiser une liaison *non stop* entre Londres et Tokyo.

Ces créations de lignes sans escale sont le résultat de la demande de la clientèle d'affaires, qui souhaite raccourcir les temps de transport. Les compagnies aériennes n'ont eu de cesse de réduire ceux-ci grâce à des appareils plus performants mais aussi en limitant les atterrissages et les décollages. C'est ainsi qu'Air France, qui avait inauguré, en 1952, un Paris-Tokoy d'une durée de trente-huit heures trente minutes en Superconstellation, a ramené, dès 1960, à dix-sept heures cette durée grâce au Boeing 707 et à la route polaire. Ce raccourcissement a séduit les hommes d'affaires, qui choisissent systématiquement les liaisons les plus brèves ainsi que le montrent les statistiques des huit vols hebdomadaires de la compagnie nationale vers le Japon, qui concernent, en 1985, 150 000 passagers. La route sibérienne, avec escale à Moscou a connu un coefficient de remplissage de 79,4 % contre 73 % pour la route « polaire », plus longue. Sur la « sibérienne » on notait 58 % d'hommes d'affaires effectuant 3,4 voyages par an. Sur la « polaire », ces deux chiffres étaient seulement de 52 % et de 2,5 voyages par an.

Air France a fait ses comptes : le vol par la Sibérie est déjà le plus rentable de tous ceux qu'elle exploite. Elle a donc négocié avec les Soviétiques pour l'améliorer en supprimant l'escale de Moscou. Les pourparlers ont duré plus d'un an, car l'URSS réclamait une compensation financière quatre ou cinq fois supérieure à celle qu'Air France était disposée à payer.

Cette liaison nécessitait aussi des aménagements techniques particuliers. Un Boeing 747-228 mixte de la deuxième génération était indispensable pour réaliser la performance. Il a été adapté pour recevoir 2,4 tonnes de carburant supplémentaires. L'équipage technique est passé à cinq membres au lieu de trois, le copilote et l'officier mécanicien étant doublés.

L'innovation commerciale consiste à multiplier les sièges de la classe club, dont les hommes d'affaires sont demandeurs : 100 au lieu de 54 dans les 747 ordinaires. L'appareil accueille encore 24 « premières » et 226 sièges de classe économique (1).

Cette évolution laisse-t-elle présager des bouleversements du réseau d'Air France ? Va-t-elle conduire à supprimer la longue route polaire ? Créera-t-on des Paris-La Réunion ou Paris-Hongkong ? *« Nous ne supprimerons pas nos vols par le pôle et par Anchorage*, explique M. François Rouget, sous-directeur au service du développement de la compagnie. *Certes, 1 942 de nos passagers seulement sont descendus à Anchorage, mais les organisateurs de voyages japonais nous demandent ce vol parce que sa durée leur économise une nuit d'hôtel à Paris. Maintenant que nous disposons des appareils convenables, c'est l'évolution du marché qui nous amène à créer des vols sans escale. Il faut que nous sentions une augmentation de la demande, et notamment de celle de la clientèle exigeante et à haute contribution que sont les hommes d'affaires.*

» Chaque fois que nous l'avons pu, nous avons raccourci nos vols. Paris-Dakar-Rio s'est scindé en un Paris-Dakar et un Paris-Rio. Même chose pour Paris-Montréal-Los Angeles devenu Paris-Los Angeles et Paris-Montréal. Mais nous devons rester prudents. Hongkong, Lima ou Santiago-du-Chili sont, bien sûr, à portée de nos avions, mais le trafic est encore trop faible. »

Les avantages du « laitier »

M. Rouget ajoute : *« Vers Hongkong, que nous desservons, Cathay Pacific vient d'ouvrir une ligne* via *Rome au départ de Paris. Il faudra attendre d'en juger les effets. Lima n'attire que soixante-dix passagers par vol et Santiago, quarante. Pour La Réunion, nous ne pouvons pas abandonner les escales intermédiaires de Djibouti, Nairobi et les Seychelles, trop peu fréquentées à elles seules. Il faut que nous continuions à « faire le laitier » vers Saint-Denis afin d'y amener des visiteurs supplémentaires. »*

Un autre facteur pourrait conduire les compagnies du monde entier à multiplier les vols *non stop*. En effet, la montée du nationalisme aérien pousse les Etats à refuser aux compagnies d'un autre Etat d'embarquer chez eux des passagers à destination d'un pays tiers. La raréfaction de ces escales qui rentabilisent les « vols laitiers » obligera les transporteurs internationaux soit à supprimer les liaisons non rentables, soit à créer des lignes sans escale.

ALAIN FAUJAS.

(1) Le coût de l'aller-retour entre Paris et Tokyo s'élève à 38 280 F en première classe, à 25 480 F en classe club, à 23 160 F en classe économique (sans restriction) et 11 355 F, en classe économique également, mais la durée de validité est comprise entre quatorze jours et trois mois.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



GROUPEMENT FONCIER FRANÇAIS

Le conseil d'administration du Groupement foncier français s'est réuni le 24 mars 1986 sous la présidence de M. Bertrand Balaresque pour arrêter les comptes de l'exercice 1985.

Le total des produits d'exploitation, hors produits financiers, est en hausse de 15,40 % par rapport à l'exercice précédent.

Les produits des activités de gérance et de transactions ont progressé de 24,6 % et ceux provenant des opérations de construction de 8,30 %.

Les produits financiers ont connu une très sensible progression de 17,8 % par rapport à 1984.

Le résultat de l'exercice, avant impôts et participation du personnel, s'établit à 12 872 289 F contre 9 835 307 F l'an dernier, soit en progression de 30,8 %.

Le bénéfice net de l'exercice s'établit à 6 905 694 F contre 4 084 587 F en 1984.

Le conseil proposera à l'assemblée un dividende de 16 F par action soit 24 F avoir fiscal inclus, contre 15 F et 22,50 F en 1984.

SAGA

Société anonyme au capital de 91 291 600 F.
Siège social : Tour Atlantique, 92800 Puteaux
RCS Nanterre B 542 027 529
(Nº de gestion 80 B 275)
SIRET : 542 027 529 00016

Les actionnaires sont informés que les 682 978 actions nouvelles de 50 F nominal émises dans le cadre des apports-fusion CTC (France) Saga Transport sont admises aux négociations de la Bourse de Paris depuis le 7 Avril 1986, date retenue pour le début des opérations d'échange, assurées par l'Européenne de Banque, 21, rue Laffitte, Paris 9e.

Les cotations sur le marché au comptant s'effectuent désormais, pour l'ensemble des titres, sous la nouvelle dénomination sociale Saga (lettre S).

Par suite, les actions Saga Transport ont été radiées du marché hors-cote de la Bourse de Paris.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

9 avril

La hausse reprend

Moins de quarante-huit heures auront suffi à la Bourse de Paris pour récupérer ses forces. Mardi, l'irrésistible mouvement de hausse a repris rue Vivienne. Il avait été violent dans la matinée (+ 2,87 %). Au cours de la grande séance, l'ardeur du marché allait être tempérée par des « queues » de ventes bénéficiaires. Elle n'en fut pas moins grande, et nombre d'actions, poussées par le tourbillon, décollèrent à nouveau, les pétrolières en tête (ELF, Total), Peugeot, L'Oréal, Printemps, Sanofi, Club Méditerranée, Leroy-Somer, Lafarge également, et bien d'autres. A la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une confortable avance de 1,69 %.

Notons au passage que plusieurs valeurs furent réservées en raison de la pression de la demande (Locafrance fut du lot) et que la cotation de SCREG a été suspendue. Un trio composé de Dumez, Auxiliaire d'entreprise et Spie-Batignolles — ce dernier étant soutenu par la Shell française, actionnaire de Colas, filiale de SCREG — aurait fait des propositions de rachat.

Pour expliquer cette nouvelle flambée des cours, les professionnels citaient pêle-mêle la remontée de Wall Street, le message du président Mitterrand au Parlement, qui a fait bonne impression, la baisse des taux dans le monde, enfin, la déclaration de politique générale que M. Jacques Chirac devait prononcer dans l'après-midi à l'Assemblée nationale et dont les boursiers attendent beaucoup, surtout s'agissant de la privatisation.

Sur le marché obligataire, les investisseurs étrangers ont poursuivi leur razzia. Belle tenue du MATIF. La devise-titre a suivi le dollar dans son repli pour s'échanger entre 7,41 F et 7,46 F (contre 7,47 F/7,60 F). Recul de l'or, à Londres avec l'once de métal précieux à 338,65 dollars (— 0,75 dollar), à Paris avec le lingot à 80 250 F (— 650 F) et le napoléon à 540 F (— 19 F).

NEW-YORK

Nouvelle avance

Le bouillonnement causé par la reprise en trombe du mouvement de hausse a continué d'exercer ses effets mercredi à Wall Street. L'activité s'est encore accélérée avec 156,25 millions de titres échangés, contre 146,3 millions la veille. La progression des cours s'est toutefois ralentie avec les tiraillements dont le marché a été l'objet. Un instant, l'indice des industrielles avait franchi la barre des 1 800 (1 807,71). Mais il a dû céder une bonne partie du terrain gagné initialement, et, à la clôture, s'inscrivait à 1 778,61, soit à 8,86 points au-dessus de son niveau précédent. Le bilan de la journée a été très comparable à ce résultat. Sur 2 056 valeurs traitées, 980 ont monté, 667 ont baissé et 409 n'ont pas varié.

L'impulsion à monter est venue du front obligataire très ferme dans la perspective d'une détente des taux d'intérêt déjà amorcée avec la décision de plusieurs banques d'abaisser leurs « prime rate ». Mais des craintes ont resurgi côté entreprises avec les prévisions de résultats trimestriels peu optimistes faites par les analystes sur IBM, coqueluche du marché. En outre, des rumeurs ont circulé sur des mesures militaires que les Etats-Unis s'apprêteraient à prendre à l'encontre de la Libye. Ces facteurs contradictoires ont déclenché un reflexe de prudence chez les opérateurs, dont beaucoup ont procédé à des ventes de précaution durant la seconde partie de la séance.

VALEURS	Cours du 8 avril	Cours du 9 avril
Alcoa	41 7/8	41 1/2
A.T.T.	22 1/4	22
Boeing	55 7/8	56 1/2
Chase Manhattan Bank	45	46
Du Pont de Nemours	73 5/8	72 1/8
Eastman Kodak	59 1/8	59 1/4
Exxon	55 5/8	55 1/4
Ford	80 7/8	80 3/8
General Electric	75 3/8	76 1/8
General Motors	82 3/4	82 7/8
Goodyear	32 1/4	32 1/4
I.B.M.	151 3/4	149 1/8
I.T.T.	44 1/2	44 3/4
Mobil Oil	29 5/8	29 1/4
Pfizer	57 1/4	58
Schlumberger	31 7/8	31 1/2
Texaco	30 5/8	30 5/8
U.A.L. Inc.	54 3/4	55 1/8
Union Carbide	21 7/8	22 3/8
U.S. Steel	21 1/2	21
Westinghouse	56 1/2	55 7/8
Xerox Corp.	64 1/2	65 5/8

AUTOUR DE LA CORBEILLE

ELF : RÉSULTATS CONFIRMÉS. — Le groupe pétrolier confirme et affine les résultats préliminaires pour 1985 annoncés fin janvier. Le bénéfice net consolidé atteint 5,3 milliards de francs (contre 6,5 milliards) et la marge brute 19,8 milliards (contre 21,7 milliards) pour un chiffre d'affaires de 180,7 milliards de francs (contre 177,4 milliards). Le résultat par action ressort à 52 F (contre 65 F). Le dividende net est maintenu à 13,50 F.

NESTLÉ MAJORE SON DIVIDENDE. — La rémunération est majorée de 6,8 %. Le dividende est ainsi porté à 145 FS par action et à 29 FS par bon de participation.

COMMERZBANK : 31 % DE PROFITS EN PLUS. — Pour 1985, le bénéfice net progresse de 31 %, au niveau record de 346 millions de deutschemarks. Le dividende est porté de 6 DM à 8 DM.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	8 avril	9 avril
Valeurs françaises	139	141,3
Valeurs étrangères	112,1	111,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	8 avril	9 avril
Indice général	367,1	374,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 10 avril .... 8 3/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	9 avril	10 avril
1 dollar (en yens)	180,20	180,20

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	34 80	1 570
5 %	53	0 832
3 % amort. 45-54	....	2 071
Emp. 7 % 1973	7700	..
Emp. 8,80 % 77	123	7 763
9,80 % 78/93	106 70	7 303
8,80 % 78/86	101 30	2 869
10,80 % 79/94	110 80	6 450
13,25 % 80/90	112 50	11 290
13,80 % 80/87	109 85	6 654
13,80 % 81/89	115 60	3 214
16,75 % 81/87	112 55	9 729
16,20 % 82/90	127 60	3 861
16 % juin 82	128 60	13 370
E.D.F. 7,8 % 61	153 50	3 186
E.D.F. 14,5 % 80-92	118 70	11 298
Ch. France 3 %	151	..
CNB Bques janv. 82	108	2 925
CNB Paribas	108	2 925
CNB Suez	109	2 925
CNI janv. 82	108 40	2 925
CRH 10,90% déc.85	....	2 715

BOURSE DE PARIS — Comptant — 9 AVRIL

Actions au comptant — SECOND MARCHÉ — Hors-cote — Étrangères

SICAV 9/4

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ♦ : prix précédent.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 9/4	Cours des billets aux guichets — Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 485	7 415	7 150	7 750
ECU	6 876	6 859	....	....
Allemagne (100 DM)	318 370	318 370	308 500	325 500
Belgique (100 F)	15 641	15 657	15 050	15 900
Pays Bas (100 fl.)	282 690	282 650	272	292
Danemark (100 krd)	86 690	86 850	82	90
Norvège (100 k)	102 300	101 640	100	106
Grande-Bretagne (£ 1)	11 001	10 828	10 600	11 300
Grèce (100 drachmes)	5 114	5 087	4 750	5 600
Italie (1 000 lires)	4 649	4 648	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	378 050	377 880	368	386
Suède (100 krs)	100 980	100 650	98	104 500
Autriche (100 sch)	45 390	45 370	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	5 035	5 038	4 850	5 400
Portugal (100 esc.)	4 872	4 857	4 400	5 300
Canada ($ can 1)	5 397	5 358	5 200	5 650
Japon (100 yens)	4 145	4 118	3 980	4 150

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 9/4
Or fin (kilo en barre)	82500	80500
Or fin (en lingot)	82700	80250
Pièce française (20 fr)	542	540
Pièce française (10 fr)	480	.....
Pièce suisse (20 fr)	536	533
Pièce latine (20 fr)	483	476
Souverain	636	622
Pièce de 20 dollars	3355	3355
Pièce de 10 dollars	1770	1780
Pièce de 5 dollars	1060	.....
Pièce de 50 pesos	3105	3070
Pièce de 10 florins	519	507
Or Londres	340 65	338 65
Or Zurich	341	339
Or Hongkong	339 65	340 05
Argent Londres	5 33	.. .

Le Monde

APRÈS LE VOTE DE CONFIANCE AU GOUVERNEMENT

M. CHIRAC : fermeté mais prudence face à une courte majorité

Deux cent quatre-vingt-douze députés ont approuvé la déclaration de politique générale de M. Jacques Chirac, c'est-à-dire la traduction par le premier ministre en termes d'action gouvernementale de la « plate-forme » sur laquelle le RPR et l'UDF s'était mis d'accord au mois de janvier. Bien qu'elle se soit augmentée d'une voix – évidemment sur sa droite, grâce à M. Edouard Frédéric-Dupont, élu du Front national, mais maire du septième arrondissement de Paris et ancien député apparenté RPR, – la majorité, qui avait paru floue lors de l'élection des instances dirigeantes de l'Assemblée nationale, s'est on ne peut plus nettement fixée, le mercredi 9 avril, pour ce qu'elle est : étroite.

Majoritaire mais étroite : M. François Mitterrand n'avait pas manqué de signaler, en s'adressant aux Français le 17 mars, cette caractéristique de la coalition appelée à former le gouvernement. Etroite : M. Raymond Barre s'est donné le petit plaisir de le souligner, mercredi, en annonçant qu'il allait, contrairement à ce qu'il avait dit avant le 16 mars, voter la confiance au gouvernement. Etroite encore : M. Valéry Giscard d'Estaing a montré à l'UDF la bonne manière d'exploiter cette situation.

Le premier qui dégaine...

Etroite mais majoritaire : M. Chirac s'est donné, au conseil des ministres, les moyens de le confirmer dans l'avenir si besoin est.

Comme le dit un membre du gouvernement, *« on est dans la situation inverse de celle du western classique : ici, c'est le premier qui dégaine son arme qui est mort »*. C'est vrai pour les membres de la majorité qui seraient tentés de lui faire défaut. C'est vrai, aussi, pour celui des deux principaux partenaires de la cohabitation – MM. Mitterrand et Chirac – qui prendrait le risque de remettre en cause la coexistence, plébiscitée dans les sondages. Tout responsable de la rupture devrait en répondre devant les électeurs. M. Chirac n'a pas manqué de le rappeler aux députés.

S'agissant de la majorité, cette situation est répertoriée dans la Constitution, en son célèbre et décidément inévitable article 49, alinéa 3 : *« Le premier ministre peut, après délibération du conseil des ministres, engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un texte. »* M. Chirac dispose de cette autorisation depuis mercredi pour le projet de loi d'habilitation économique et social et pour le projet de loi d'habilitation électoral. Ces deux autorisations ont une valeur d'abord dissuasive, mais se révéleraient parfaitement opérationnelles le cas échéant.

Le 49-3 ? déjà ? A peine installée, la majorité devrait donc être sommée de faire son devoir vis-à-vis du gouvernement ? Ses responsables le prévoyaient, à vrai dire, pour la réforme du mode de scrutin. Il est difficile d'attendre des députés élus selon une certaine règle qu'ils approuvent tous un changement de cette règle au terme duquel tous ne sont pas sûrs de retrouver leur siège. Les socialistes, finalement disciplinés lors du passage à la représentation proportionnelle, l'an dernier, n'en avaient pas moins manifesté des « états d'âme ».

S'exprimant devant les groupes du RPR et de l'UDF, réunis mercredi avant la séance publique à l'Assemblée nationale, M. Chirac a déclaré : *« Je suis personnellement et politiquement comptable de la situation de chacun d'entre vous. »* Le premier ministre aime à prendre ce genre d'engagement personnel vis-à-vis de ceux qui affrontent les électeurs en son nom. Ainsi avait-il promis aux députés RPR après leur défaite de 1981 de les *« ramener à cent cinquante à l'Assemblée nationale »* (promesse tenue : ils sont cent cinquante-cinq).

Il n'est pas sûr, cependant, que cela suffise à rassurer les inquiets auxquels il n'est pas possible non plus d'apporter, d'ici à l'examen du projet de loi d'habilitation, à la fin du mois, des garanties officieuses sur le découpage de leurs futures circonscriptions. En engageant sa responsabilité sur ce projet de loi, traduction d'un des serments faits par les élus d'aujourd'hui avant le 16 mars, le premier ministre se met à l'abri de fastidieux et incertains marchandages.

L'héritage gaulliste

Autre engagement majeur de la majorité : la privatisation des entreprises publiques du secteur concurrentiel. Autre usage du 49-3. Décidément... Certains députés RPR ont beau ironiser sur ce président de la République socialiste prêt à laisser défaire ce que la gauche avait fait en 1981-1982, mais intraitable sur l'œuvre du général de Gaulle à la Libération, M. Mitterrand semble bien avoir visé suffisamment juste pour inquiéter les chefs de la majorité. Il n'est pas sûr que tous les députés de cette majorité, particulièrement les vieux gaullistes, soient disposés à sacrifier au libéralisme à la mode l'héritage de la Libération. Certains pour le moment se contentent de « grogner ».

49-3, donc, mais on n'en est pas moins prudent à l'hôtel Matignon.

Certes, comme l'a expliqué M. Chirac mercredi soir sur TF1, on dispose d'une argumentation juridique solide, au service de la fermeté dont le premier ministre a fait preuve, par une phrase ajoutée *in extremis* dans son discours à l'Assemblée nationale, en réponse au communiqué de l'Élysée : les entreprises concernées seront privatisées *« quelle qu'ait été la date »* de leur nationalisation.

Si le président promulgue, comme il doit le faire, la loi d'habilitation dans laquelle la liste de ces entreprises est mentionnée, comment pourrait-il refuser de signer les ordonnances qui équivaudront, en quelque sorte, à des décrets d'application de cette loi ? Et s'il y a *« grève de la signature »*, comme l'a envisagé M. Chirac devant les députés RPR et UDF, il sera toujours possible de passer par la voie législative ordinaire.

Cela dit, le premier ministre, souligne-t-on à Matignon, a exposé un programme de cinq ans. Ce qu'il ne serait pas possible de faire avant l'échéance présidentielle de 1988 pourrait toujours se faire après. Mme Margaret Thatcher n'a-t-elle pas elle-même étalé dans le temps son programme de privatisation ?

On admet donc, du côté du premier ministre, que la principale objection présidentielle (les deux autres ne présentant pas de difficulté) n'est pas sans portée. La majorité est libérale, c'est entendu, mais elle a aussi une histoire. S'il faut un nouvel acte politique majeur des électeurs pour consacrer la conversion du pays au règne de l'initiative privée dans l'économie, bref, s'il faut attendre, eh bien, on patientera.

PATRICK JARREAU
et ANDRÉ PASSERON.

Sur le vif

Du chinois

Hier après-midi, je passe chez Yves pour un brushing. Il y avait pas mal de monde. Le monde des affaires, du spectacle, de la pub et des médias. Elles en ont sous les bigoudis, les filles qui viennent là, faut pas croire. C'est pas des imbéciles. Elles me voient sortir un transistor de mon sac de gym et le visser à mon oreille.

– Sur quoi t'es branchée là ? Ah ! c'est ton Jacquot à l'Assemblée. Monte le son qu'on entende ça.

Au bout de cinq minutes, on entendait, on n'écoutait pas, et quand on écoutait, on ne comprenait rien.

– Qu'est-ce qu'il a dit là, sur les énergies et les trucs qui reverdissent en plongeant leurs racines dans...

– *Il doit s'agir du nucléaire.*

– Mais non, il a cité Camus : l'homme est un animal qui veut plus de je ne sais quoi, alors ça peut pas être ça.

– Bouclez-la ! Comment voulez-vous qu'on suive si vous l'interrompez tout le temps, c'est déjà assez difficile comme ça. Yves, mets une sourdine à ton séchoir, tu veux bien ?

On se tait, on se concentre, la tête massée par les shampouineuses et martelée par le crépitement de cette voix qui parle comme une machine à écrire. Joli, non ? C'est pas de moi, je l'ai piqué à mon Mimi brocardant le style de Chirac.

Moi, j'avais abandonné tout espoir de pénétrer cette langue étrangère, à la fois hermétique et emphatique, quand une copine émergeant de dessous son casque nous lance :

– Ça par exemple ! Il va rester trente ans. Incompressibles.

– Où t'as pris ça ?

– Il vient de le dire.

– Mais non, il s'agissait des Turenge.

– Qu'est ce que t'en sais ? Tu parles le chiraquien ?

– Non, pas couramment, mais il me semble bien d'après les intonations... De toute façon, s'il en avait parlé, il les aurait appelés par leur non.

– Lequel ? Ils en ont trois. Alors, va-t-y retrouver !

CLAUDE SARRAUTE.

LES OBJECTIFS DE M. PHILIPPE SÉGUIN

Concilier les principes et la négociation avec les partenaires sociaux

Si M. Jacques Chirac veut appliquer sur le plan social la plate-forme RPR-UDF, il est visiblement décidé à la faire selon sa formule *« avec toute la prudence et tout le réalisme qu'exige la complexité des problèmes »*. Une attitude qui rejoint bien la démarche qui a permis à M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, d'engager sans heurts sa concertation avec les syndicats.

L'exemple le plus significatif concerne la suppression de l'autorisation administative de licenciement, qui figure pourtant parmi les priorités de la nouvelle majorité pour *« libérer »* les entreprises. Le premier ministre, utilisant dans son discours une formule soigneusement balancée et savamment pesée, n'a parlé que de s'attaquer *« aux effets pervers de l'autorisation administrative de licenciement »*, rejoignant ainsi une préoccupation de M. Séguin qui avait fait la distinction entre ce qu'il y a de négatif pour l'emploi et de positif pour la protection des salariés dans cette autorisation. Le 9 avril au soir à TF 1, M. Chirac a cependant confirmé que cette autorisation *« inutile et dangereuse »* devrait être supprimée. Mais tout se jouera sur les modalités et l'éventuelle progressivité de cette suppression.

Pour M. Séguin, qui a déjà beaucoup avancé dans ses discussions avec les partenaires sociaux sur ce sujet, il s'agira en fait de tenter de concilier l'affichage de cette mesure pour rassurer les entreprises – et l'ouverture de négociations qui éviteraient la disparition de toutes protections pour les salariés. Dans le premier temps, l'autorisation de licenciement pourrait être supprimée pour les seules PME – même si cela pose un problème supplémentaire en raison de l'absence quasi totale des syndicats dans ces entreprises, – tandis que d'autres au gouvernement envisagent de supprimer le contrôle de la motivation économique du licenciement par l'inspection du travail (une mesure qui serait jugée insuffisante par le patronat). Aucun schéma n'est tout à fait retenu – chacun ayant ses inconvénients, – mais il est clair qu'une négociation révisant l'accord de 1969 – modifié en 1974 – sur la sécurité de l'emploi pourrait intéresser le ministère des affaires sociales et permettrait de tester la volonté contractuelle du CNPF.

On pourrait retrouver la même démarche prudente sur les seuils sociaux – pour les entreprises de moins de cent salariés – et sur l'aménagement du temps de travail. Dans l'immédiat, le gouvernement attend de voir si la loi Delebarre du 28 février 1986 permet d'engager des négociations dans les branches. Il observera aussi les accords et les expériences dans les entreprises, en *« ramassant »* avant la fin du délai dans lequel il pourra agir par ordonnances – six mois – dans un éventuel texte, ce qui pourra donner lieu à modifications législatives.

Dans l'immédiat, M. Séguin va peaufiner ses textes sur les assouplissements des formes de travail, en développant plus particulièrement les contrats à durée déterminée, une grande souplesse ayant déjà été rendue au travail temporaire par l'accord national du 13 mai 1985. Sur l'ANPE, il ne s'agit pas de se lancer dans un grand chambardement. Le service public national sera maintenu – même si le monopole de placement déjà transgressé dans les faits est remis en cause, – mais la régionalisation sera accélérée, l'agence étant invitée, comme elle l'a déjà été dans le passé, à concentrer ses efforts sur la prospection et le placement plus que sur la gestion. Sur l'emploi des jeunes enfin, les mesures font toujours l'objet de discussions dans le sens d'un renforcement de la formation en alternance et d'un allégement des charges des entreprises. Quoi qu'il en soit, le financement sera prévu pour six mois par le collectif budgétaire. En tout état de cause, il sera sensiblement inférieur aux 10 milliards de francs ici et là annoncés.

M. N.

Bourse du matin

LE FAIT ACCOMPLI

Une fois encore, le phénomène du fait accompli a produit ses effets à la Bourse de Paris. Au cours de la séance matinale de jeudi, le marché a salué d'un coup de chapeau tout juste poli le discours de politique générale prononcé la veille par le premier ministre.

A la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une modeste progression de 0,3 % environ. A trop avoir anticipé, les opérateurs sont devenus prudents, vu les sommets atteints par de nombreux cours. Hausse de Bouygues (+ 8 %) devenu actionnaire majoritaire de SCREG, Dumez (+ 3,8 %), Vuitton (+ 3,6 %), Perrier (+ 3 %). Recul de Peugeot (– 4,4 %), CSF (– 2,5 %), Michelin (– 1,2 %). L'Oréal, Pernod, Chargeurs, Total et Carrefour ont fléchi de 1 %.

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 10 AVRIL

Indicateur de séance (%) : + 0 10

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	445	448	439
Agence Havas	1790	1790	1810
Air Liquide (L')	755	760	760
Alsthom	490	488	488
Bancaire (Cie)	1188	1220	1200
Bongrain	1920	1920	1920
Bouygues	1051	1115	1120
B.S.N.	3960	3980	3945
Carrefour	3492	3490	3478
Chargeurs S.A.	1261	1260	1240
Club Méditerranée	599	608	599
Dumez	1180	1200	1215
ELF-Aquitaine	261 80	263 60	263 60
Essilor	2820	2850	2830
Lafarge-Coppée	1490	1500	1495
L. Vuitton S.A.	1230	1265	1270
Michelin	3105	3080	3039
Midi (Cie)	6150	6170	6160
Moët-Hennessy	2840	2855	2839
Navig. Mixtes	939	939	939
Oréal (L')	3885	3875	3850
Pernod-Ricard	1110	1110	1095
Peugeot S.A.	1130	1080	1099
Sanofi	750	750	745
Source Perrier	700	720	722
Télémécanique	3460	3480	3480
Thomson-C.S.F.	1200	1155	1170
Total-C.F.P.	369	356	358 60
T.R.T.	2595	2590	2590
Valéo	560	....	....

Grève à l'imprimerie de « l'Humanité »

Une grève temporaire d'une partie du personnel de l'imprimerie de la Société de gestion Poissonnière (SGP), lancée dans la soirée du 9 avril, a entraîné *« un retard important »* de la parution du quotidien communiste *l'Humanité*, dont la pagination de l'édition du 10 avril est fortement réduite (huit pages en province, douze à Paris au lieu d'une trentaine habituellement). Les ouvriers du Livre-CGT en grève à la SGP – qui appartient au PCF – *« entendaient protester ainsi contre l'application d'un plan de restructuration rendu inévitable par le départ d'une partie de la clientèle de l'imprimerie »*, indique la direction de *l'Humanité*, dans un communiqué paraissant à la « une ». Ce plan a été établi à la suite du départ de la photocomposition de la SGP du tri-hebdomadaire *Spécial dernière* et de l'hebdomadaire *la Terre*. Les ouvriers de la photocomposition seront affectés, par le Livre CGT, à d'autres imprimeries parisiennes, indique l'administration de *l'Humanité*, qui précise *« qu'il n'y aura donc pas de licenciements »*. *« C'est la première fois*, poursuit le communiqué de la direction de « l'Humanité », *dans l'histoire du journal de la classe ouvrière, qu'il est amené à paraître dans ces conditions. (...) La direction de* l'Humanité *comprend la légitime inquiétude des ouvriers du Livre qui veulent défendre l'imprimerie française. »* La parution de *l'Humanité*, conclut cependant sa direction, *« n'a jamais été interrompue par ses adversaires. Elle sera toujours assurée. »*

DÉCÈS DU PRIX NOBEL DE SCIENCES ÉCONOMIQUES LEONID KANTOROVITCH

Prix Nobel de sciences économiques en 1975, avec l'Américain Tjalling Koopmans, le mathématicien soviétique Leonid Kantorovitch est décédé le 7 avril à l'âge de soixante-quinze ans, a annoncé le mercredi 9 avril l'agence Tass. Connu pour ses théories sur l'utilisation des ressources rares et ses recherches sur la programmation linéaire, il fut l'un des premiers mathématiciens soviétiques à entamer des études sur l'analyse fonctionnelle et créa une nouvelle branche mathématique sur la théorie des espaces.

[Né en 1912, sorti à dix-huit ans de la faculté de mathématiques de l'université de Leningrad, Leonid Kantorovitch avait, à la veille de la guerre mondiale, exposé pour la première fois les principes des méthodes de programmation linéaire que M. Koopmans devait découvrir un peu plus tard. Leonid Kantorovitch a longtemps dirigé le laboratoire des méthodes économiques et mathématiques de l'Institut de gestion de l'économie soviétique.]

● *Attentat contre Air France à Lisbonne.* – Les bureaux de la compagnie Air France à Lisbonne ont été soufflés jeudi 10 avril par l'explosion d'une bombe qui a causé d'importants dégâts mais n'a fait aucune victime. L'attentat n'a pas été revendiqué. En août 1982, ces bureaux avaient déjà été endommagés par une explosion. En décembre dernier, les bureaux de la compagnie espagnole Iberia, situés en face de ceux d'Air France, ont également été partiellement détruits dans un attentat revendiqué par des extrémistes de gauche portugais. – *(AP, Reuter.)*

Le numéro du « Monde » daté 10 avril 1986 a été tiré à 520 744 exemplaires

